

DU MÊME AUTEUR

LA SAINTE MESSE, ÉCHELLE DE LA SAINTETÉ.

Élévations. Ces *Élévations*, à la portée de tous, comme les suivantes du reste, présentent le côté *ascétique et mystique* de *La Sainte Messe, Notes sur la Liturgie*. Elles commentent, pour la méditation et l'oraison, l'*Ordinaire de la Messe*.

LES XIV PAS DU DOUX JÉSUS AU CALVAIRE.

Élévations sur la Passion, dont la sainte Messe reste le Mémorial auguste.

MARIE RÉVÈLE JÉSUS A BERNADETTE. *Élévations.* L'auteur essaie de pénétrer l'âme de celle que Dieu fit la *Confidente de l'Immaculée*. Il voit dans le mystère des XVIII Appels l'énoncé vivant d'un offertoire, d'une consécration, d'une communion.

JE M'OFFRE, DANS UN ACTE DE PARFAIT AMOUR, A VOTRE AMOUR MISÉRICORDIEUX.

Élévations sur l'Acte d'offrande de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, comme Victime d'holocauste. On retrouve, ici aussi, des considérations pratiques sur la Messe vécue.

ADORO TE. *Élévations* commentant l'hymne de S. Thomas d'Aquin et faisant suite à celles qui ont pour titre *la Messe, Échelle de la Sainteté*. Celles-ci se rapportent davantage au *Sacrifice*, celles-là scrutent surtout l'admirable *Sacrement de l'Eucharistie*. Avec *la Sainte Messe, Notes sur la Liturgie*, ces deux ouvrages constituent comme une petite *Somme Eucharistique*.

POUR PARAÎTRE SUBSÉQUEMMENT :

POUR LA MESSE DE CHAQUE JOUR. *Élévations* sur un texte de la Messe de chaque jour, tant du *Propre du Temps* que du *Propre des Saints*. Il y a là un commentaire étendu, et par *Temps Liturgiques*, qui met singulièrement en valeur les textes du *Missel quotidien*.

REQUIEM ÆTERNAM. *Élévations* sur la Messe du jour des Funérailles, pour consoler les âmes qui pleurent leurs chers disparus, et les exciter par le détachement de toutes choses, à l'amour des choses éternelles.

60^e mille

D. EUGÈNE VANDEUR
MOINE BENÉDICTIN

LA SAINTE MESSE

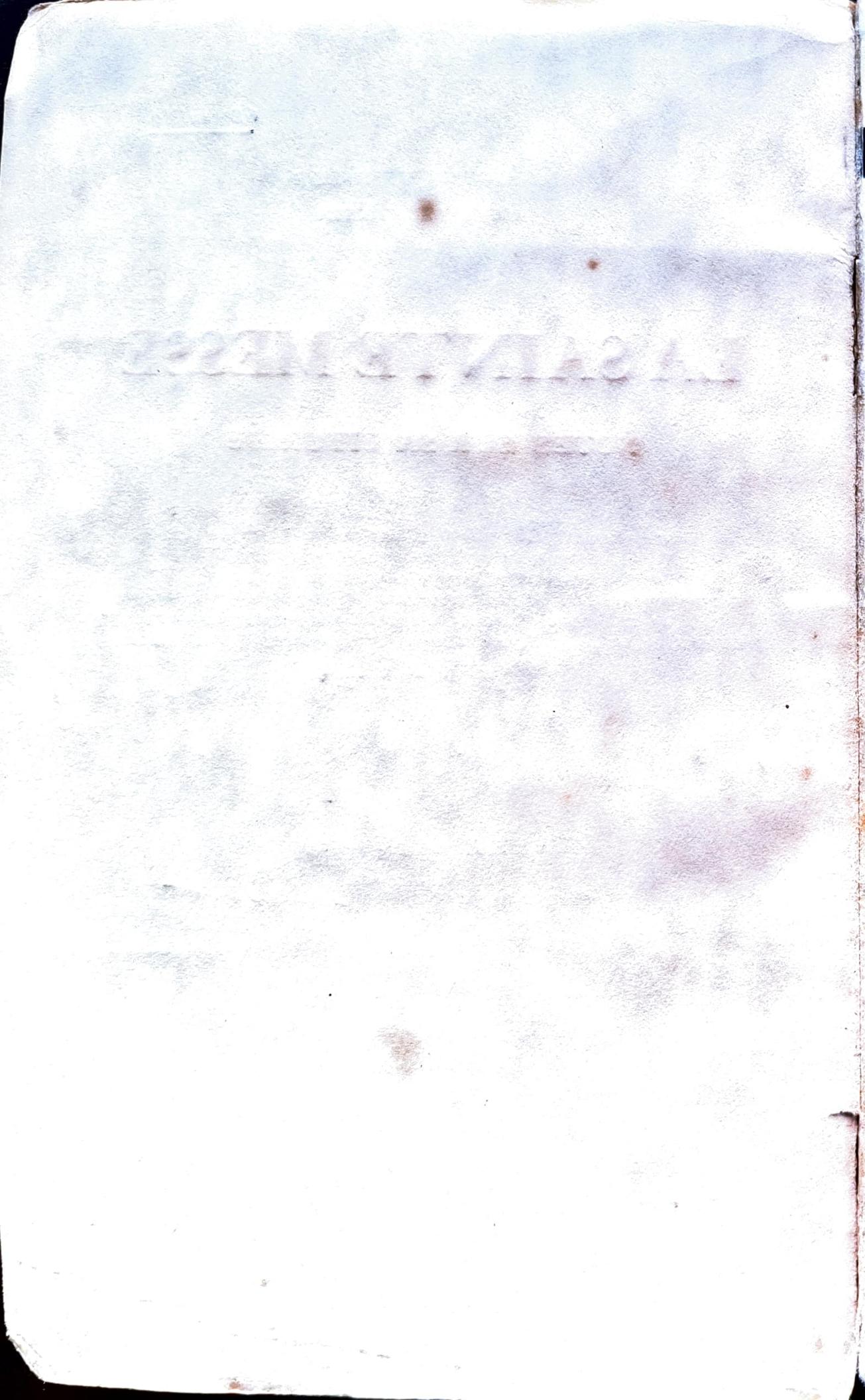
NOTES SUR SA LITURGIE

*Ouvrage honoré de lettres de S. É. le Cardinal Merry del Val,
ancien secrétaire d'État de S. S. Pie X,
de S. É. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines,
et approuvé par NN. SS. les Archevêques et Évêques d'Agen, Angers,
Arras, Auch, Bayeux, Beauvais, Belley, Besançon, Bethléem, Bruges,
Chartres, Digne, Dijon, Évreux, Langres, Metz, Namur, Tournai, Trèves,
Verdun, etc.*

HUITIÈME ÉDITION

ABBAYE DE MAREDSOUS
(BELGIQUE).

1931



LA SAINTE MESSE

NOTES SUR SA LITURGIE

Plamino

DU MÊME AUTEUR

La sainte messe, commentaire de plusieurs messes, *T. S. Sacrement, Sacré-Cœur*, messes de la *Jeune Fille*, des *Jeunes Gens*, des *Enfants*; messe et écrits de la *Mère Marie de Jésus*.

La sainte messe entendue pour communier souvent et même tous les jours. Brochure. 50^e mille.

La vierge chrétienne dans la famille. (2 vol.). I. *Sa Journée*. II. *Sa Vie Liturgique*.

O mon Dieu, Trinité que j'adore. *Élévations*.

VIENT DE PARAITRE

La messe, source de toute sainteté. *Élévations*.

Marie révèle Jésus à Bernadette. *Élévations*.

Les XIV Pas du doux Jésus au Calvaire. *Élévations*.

Mont. Vierge de Wépion s / Meuse 1928.

60° mille

D. EUGÈNE VANDEUR
MOINE BÉNÉDICTIN

LA SAINTE MESSE

NOTES SUR SA LITURGIE

*Ouvrage honoré de lettres de S. É. le Cardinal Merry del Val,
ancien secrétaire d'État de S. S. Pie X,
de S. É. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines,
et approuvé par NN. SS. les Archevêques et Évêques d'Agen, Angers,
Arras, Auch, Bayeux, Beauvais, Belley, Besançon, Bethléem, Bruges,
Chartres, Digne, Dijon, Évreux, Langres, Metz, Namur, Tournai, Trèves,
Verdun, etc.*

HUITIÈME ÉDITION

ABBAYE DE MAREDSOUS
(BELGIQUE).

—
1928

NIHIL OBSTAT

D. RAPHAËL PROOST, O. S. B.

Cens. deput.

IMPRIMI POTEST

† CÆLESTINUS, Abbas.

Maretioli, in Solemnitate Corporis Christi, MCMXXVIII.

IMPRIMATUR

J. CAWET, Vic. gen.

Namurci, die 1^a decembris, MCMXXVII.

*Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour
tous pays.*

Lettre de S. E. le Cardinal Merry del Val,
Secrétaire d'État de S. S. Pie X.

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT
DE SA SAINTETÉ

Du Vatican, 5 nov. 1912.

Mon Révérend Père,

Le Saint-Père Pie X a reçu avec une particulière satisfaction le volume intitulé : *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*, que vous avez eu à cœur de Lui offrir en filial hommage. Ils sont nombreux les auteurs qui ont traité de l'auguste et adorable Sacrifice de nos autels, de sa liturgie, de son symbolisme. Le Souverain Pontife vous félicite d'avoir apporté à cette riche gerbe la contribution de votre piété et de votre zèle, coopérant ainsi à faire connaître et apprécier toujours mieux l'excellence de la Sainte Messe, par l'explication historique et mystique de ses sublimes prières et de ses touchantes cérémonies. Votre intéressant ouvrage aidera les prêtres à célébrer avec plus de ferveur les ineffables mystères de nos autels et les fidèles à y participer plus abondamment et y assister avec plus de foi.

Comme gage des faveurs célestes, Sa Sainteté vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Je vous remercie de l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert et je saisirai volontiers cette occasion pour vous exprimer, avec mes félicitations, mon Révérend Père, mes meilleurs sentiments en Notre Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Lettre de S. É. le Cardinal Mercier,

Primat de Belgique.

ARCHÉVÉCHÉ
DE MALINES

Noël 1913.

Mon Révérènd Père,

Les abbayes de Maredsous et du Mont-César rendent à l'Eglise un précieux service en réveillant parmi les fidèles, et aussi dans les âmes sacerdotales, le culte et l'amour de la sainte liturgie.

Vos opuscules, notamment celui qu'avec modestie vous intitulez : *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*, occupent un rang d'honneur dans ce mouvement de rénovation liturgique. Il a plu déjà à la divine Providence de récompenser, par un succès qui sort de l'ordinaire, les efforts de votre zèle pieux et éclairé. Voici votre opuscule arrivé à sa sixième édition, à son trente-cinquième mille. Les trente-cinq mille lecteurs qui, à votre école, ont appris à mieux connaître, à aimer plus ardemment « les incompréhensibles richesses du Christ » renfermées dans les trésors du saint sacrifice de la messe et de la sainte communion, fourniront, n'en doutez pas, une phalange de propagateurs de l'esprit que leur communique votre apostolat.

Je me féliciterais de pouvoir, pour ma part, contribuer à la diffusion croissante de vos « Notes », persuadé que j'aurais ainsi aidé les âmes à se rapprocher de notre divin Emmanuel.

Votre tout dévoué en N.-S. J.-C.

D. J. Cardinal MERCIER.

Mgr Lobbedey, évêque d'Arras.

14 avril 1912 (1).

Mes sincères félicitations. Votre livre est recommandable en tous points et digne d'être rangé dans toute bibliothèque. Vous avez bien mérité de la Sainte Eglise de Dieu.

Mgr Heylen, évêque de Namur.

15 avril 1912.

En un livre substantiel et d'une lecture attrayante, le R. P. Vandeur a très heureusement condensé la doctrine liturgique et ascétique sur la sainte Messe. Nous signalons cet ouvrage à la piété des fidèles, persuadé que cette lecture éclairera leur foi et développera leur amour envers la sainte Eucharistie.

Mgr Waffelaert, évêque de Bruges.

20 avril 1912.

Votre ouvrage *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*, a fait déjà beaucoup de bien aux prêtres et aux fidèles, surtout en leur révélant les trésors contenus dans l'auguste Sacrifice sous le symbolisme des cérémonies. Depuis de longues années, Sa Grandeur exhorte ses prêtres, *opportune, importune*, à faire de la célébration de la sainte Messe, l'action principale de leur vie sacerdotale, à faire converger, vers le saint Sacrifice comme à un centre et un foyer, leurs pensées, leurs affections, leurs prières et leur activité apostolique. Monseigneur ne peut donc que se réjouir de voir la faveur avec laquelle votre ouvrage a été accueilli dans son diocèse.

Mgr Korum, évêque de Trèves.

22 avril 1912.

J'ai parcouru votre ouvrage avec un vif intérêt et vous félicite d'avoir écrit un si utile et si excellent livre. La rapide diffusion qu'il a obtenue doit être pour l'auteur la plus enviée des récompenses et la meilleure preuve du grand bien qu'il produit.

Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux.

25 avril 1912.

Je vous félicite d'avoir donné aux âmes pieuses le moyen de prendre un intérêt éclairé à la liturgie du saint Sacrifice.

1. L'ordre des lettres suivantes est fixé d'après la date d'expédition.

Mgr Ricard, archevêque d'Auch.

4 mai 1912.

Votre ouvrage répond si bien à mes préoccupations actuelles que, depuis un an, dans toutes mes visites pastorales, je fais, au cours de la messe que je célèbre, expliquer par mon Vicaire Général le sens des cérémonies du saint sacrifice.

J'ai voulu donner un exemple à mes curés et appuyer par cet exemple ce que je leur ai demandé de faire eux-mêmes en se prêtant, entre voisins, un mutuel concours.

Votre précieux volume servira à favoriser cette pratique et à vulgariser le sens des prières de la Messe parmi les fidèles qui souvent n'y comprennent rien.

*Mgr Abbet, évêque titulaire de Bethléem
Abbé de Saint-Maurice (Valais) Suisse.*

6 mai 1912.

Mes très humbles félicitations ne peuvent rien ajouter aux éloges qui vous ont été adressés. Je ne puis que louer hautement et très sincèrement la pieuse intention que vous vous êtes proposée de contribuer pour votre part à seconder la piété des fidèles et aussi des prêtres. Comme vous le dites fort bien, si les fidèles deviennent de plus en plus indifférents à ce qui se passe à l'autel, c'est parce qu'ils ignorent trop l'acte essentiel de la Religion ; ne faut-il pas dire aussi qu'un grand nombre de prêtres célèbrent mal et sans piété parce qu'ils ont oublié ou ignorent trop le sens liturgique des prières de la sainte Messe ? Ils se bornent à répéter avec distraction des formules dont ils ont oublié le sens et dont l'origine et la portée leur échappent.

Par votre livre à la fois pieux, savant et à la portée des plus ignorants, vous avez rendu un immense service tant aux prêtres qu'aux fidèles.

Mgr de Durfort, évêque de Langres.

9 mai 1912.

Monseigneur, qui connaît votre livre sur la liturgie de la Messe depuis sa toute première édition, n'a jamais manqué l'occasion de le recommander aux âmes pieuses, assuré qu'elles y trouveraient une science liturgique puisée aux meilleures sources, un aliment solide et des plus fortifiants pour leur piété eucharistique. Aussi, Sa Grandeur fait-elle les vœux les plus sincères pour la diffusion de votre livre, demandant à Dieu de bénir l'auteur et ses nombreux lecteurs.

Mgr Déchelette (évêque auxiliaire de Lyon).

12 mai 1912.

Je vous remercie du gracieux envoi que vous avez bien voulu me faire de votre ouvrage : *La Sainte Messe*. Je le recommanderai volontiers : il est tout ensemble si doctrinal et si pieux qu'on trouve le plus grand profit à le méditer.

Mgr Castellan, évêque de Digne.

11 juin 1912.

Je vous remercie de votre ouvrage liturgique sur la sainte Messe. J'ai déjà eu l'occasion de l'offrir avec d'autres ouvrages à des religieuses et j'ai remarqué avec plaisir que celles-ci le recherchaient de préférence comme un aliment plus apte que d'autres à nourrir leur piété.

Mgr du Vauvoux, évêque d'Agen.

17 juin 1912.

J'ai pris connaissance avec un très vif plaisir de vos notes liturgiques sur la sainte Messe. En quelques pages claires et agréables à lire, vous résumez les travaux les plus autorisés sur l'histoire et la mystique du saint Sacrifice. Vous avez écrit un manuel intéressant complet et qui peut rendre de grands services non seulement aux prêtres et aux jeunes clercs, mais encore aux fidèles éclairés et pieux. Je bénis de tout mon cœur un livre aussi utile.

Mgr Monestès, évêque de Dijon.

20 juin 1912.

Je vous suis très reconnaissant de l'envoi de votre livre : *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*. Dans la multitude de volumes qui arrivent dans les évêchés, le vôtre est un de ceux que l'on distingue et dont on reconnaît la grande utilité.

Combien de gens assistent à la Messe et n'en connaissent aucun symbolisme, aucun sens, aucune prière ! C'est la cérémonie traditionnelle, l'acte extérieur du culte religieux : on s'y rend, on y demeure, on se retire sans trop avoir pris garde aux saints mystères qui s'accomplissent à l'autel par le ministère sacerdotal. Que de fois on déplore cette attitude et cette inscience quand on est curé, et que l'on observe gravement la mentalité générale à l'égard du saint Sacrifice ! Par quels moyens remédier à ce malheur ? Il n'en est pas de plus utile, je l'ai expérimenté, que l'explication des cérémonies et le commentaire des prières. L'histoire, la théologie, le droit canonique, la mystique fournissent d'amples documents. Avec un travail personnel, fervent, apostolique, le prêtre peut arriver à captiver l'attention du peuple, à l'intéresser, par-

fois à l'émouvoir. Mais, outre ces réflexions particulières sur la Liturgie, il lui faut des notes précises. Avec votre travail, qui est sobre et complet, les hommes de bonne volonté peuvent préparer des instructions aussi attachantes que solides. Les lecteurs isolés s'éduqueront beaucoup et tireront grand profit en vous lisant. Je vous félicite, mon Révérend Père, d'avoir écrit cet utile et précieux ouvrage...

Mgr Gauthey, archevêque de Besançon.

23 juin 1912.

Je vous remercie de l'envoi de votre livre : *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*. Je ne suis pas étonné qu'il ait eu grand succès. Il est très instructif, très pieux et de nature à faire aimer davantage le saint Sacrifice à ceux qui le liront. Ils comprendront les cérémonies, les paroles, les gestes, les mouvements du célébrant et s'associeront aisément aux intentions et aux sentiments de l'Eglise et du prêtre. Vos notes pourraient très utilement servir à MM. les curés aumôniers et prédicateurs. Quel fruit immense les fidèles retireraient du saint Sacrifice, si, au lieu d'y assister inertes, en faisant quelques vagues prières, ils y prenaient part avec intelligence de tous les rites de la Messe et dans l'union à tous ses actes et aux sentiments que chaque partie suggère à l'âme.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

28 juin 1912.

Ils sont nombreux les chrétiens qui n'ont pas la première notion du sacrifice de la Messe ; et, même parmi les âmes pieuses, en est-il beaucoup qui se soient pénétrées du sens liturgique et qui connaissent les trésors contenus sous le symbole des cérémonies ?

Votre livre sur *La Sainte Messe* et sur sa liturgie instruira les uns et les autres. Le succès passé est d'un heureux présage pour l'avenir et je souhaite que grâce à de nombreuses éditions successives, l'acte religieux par excellence soit de plus en plus estimé et aimé comme il doit l'être.

Mgr Manier, évêque de Belley.

28 juillet 1912.

La lecture de votre ouvrage sur la liturgie de la sainte Messe m'a instruit et pieusement édifié. Vos notes historiques et explicatives des cérémonies et des prières du saint Sacrifice sont remarquablement aptes à exciter la foi et la dévotion ; je les recommande dans la *Semaine Religieuse* du diocèse.

Mgr Douais, évêque de Beauvais.

27 août 1912.

Votre dernier volume : *La Sainte Messe, notes sur sa liturgie*, m'est parvenu, il y a plusieurs mois déjà, mais au moment où je partais de Beauvais pour la visite des paroisses et la tournée de confirmation, qui ont été fort longues. Maintenant que j'ai pris connaissance de votre étude, je sais combien j'ai perdu à ne pas la lire tout de suite. Vous en avez écarté tout appareil d'érudition, mais on ne peut s'y tromper : elle suppose une vaste lecture, elle en témoigne. C'est elle qui vous a mis à même de donner un exposé de la sainte Messe substantiel, clair, accessible à tous, savants ou ignorants, bon pour tous, prêtres et fidèles. Le manuel liturgique de la sainte Messe, dont 25.000 exemplaires se sont déjà vendus, sera de plus en plus apprécié ; c'est un de ces livres qui demeurent. Ce petit livre est instructif, pieux et reposant pour l'esprit. Ce n'est rien forcer que de dire que chaque prêtre aura à gagner à en faire son livre de chevet.

Mgr Walraevens, évêque de Tournai.

14 octobre 1912.

Je souhaite que votre admirable ouvrage se répande partout, d'abord parce qu'il mérite tous les succès ; puis, parce que la diffusion d'un tel livre aura pour effet d'instruire les fidèles et de les amener à participer plus intimement à la célébration du saint Sacrifice, dont ils ignorent trop souvent la beauté et le sens.

Mgr Meunier, évêque d'Évreux.

28 octobre 1912.

Après avoir parcouru avec attention l'exemplaire que vous avez bien voulu m'adresser et qui traite « La Sainte Messe », je ne suis plus étonné du succès qu'il a rencontré partout depuis son apparition. Ce travail très soigné tant au point de vue du fond que de la forme répond véritablement à un besoin de l'âme chrétienne en révélant aux fidèles les trésors infinis de l'auguste sacrifice de la Messe. Volontiers, je partage l'opinion qui classe votre ouvrage comme le meilleur livre de vulgarisation sur la liturgie de la Messe ; et de tout mon cœur, je fais des vœux pour qu'il prenne de plus en plus la place à laquelle il a droit ; car, avec la compréhension plus nette qu'il apporte de l'histoire et du symbolisme du divin mystère, il ne peut qu'inspirer aux âmes de bonne volonté un plus grand désir d'assister à ce divin sacrifice pour en recueillir tous les fruits de sanctification personnelle qui y sont attachés, et aider ainsi à la glorification de l'adorable personne du Christ Jésus dans l'Eucharistie.

Mgr Benzler, évêque de Metz.

31 octobre 1912.

Je tiens à vous remercier de l'exemplaire de la 5^e édition de votre volume sur « La Sainte Messe » que vous avez bien voulu m'envoyer. Les nombreuses approbations épiscopales que vous avez déjà reçues pour votre ouvrage en constituent le meilleur éloge et sont pour vous le plus précieux des encouragements. Je m'en voudrais de ne pas vous féliciter à mon tour de votre substantiel et intéressant travail. Je suis certain qu'il contribuera efficacement à faire comprendre et apprécier davantage le saint Sacrifice, centre de toute la liturgie, et par là-même à développer dans les âmes une solide piété et un plus grand amour de la Sainte Eucharistie.

Mgr Bouquet, évêque de Chartres.

10 novembre 1912.

Je n'ai pas oublié le volume si intéressant et si pratique que vous m'avez envoyé sur la Sainte Messe. Malheureusement je n'ai pu en prendre connaissance plus tôt, afin de vous en remercier et de vous féliciter. On ne saurait trop encourager les publications liturgiques de ce genre et les vulgariser pour l'instruction des fidèles. Venant après tous ceux qui vous ont précédés et dont vous donnez la liste bibliographique, vous pouvez présenter des interprétations plus complètes de nos belles prières et les faire mieux comprendre de ceux qui assistent au divin sacrifice de nos autels. Aussi je ne m'étonne pas du succès de votre ouvrage et je serai heureux de le recommander dans mon diocèse.

PAX

Le Canoniste contemporain, en 1912 déjà, appréciait ainsi la Sainte Messe, Notes sur la Liturgie : « On ne saurait trouver meilleure vulgarisation des travaux liturgiques sur la Messe, sans que d'ailleurs l'érudition, très réelle, nuise à ce caractère de l'œuvre. Son É. le Cardinal Mercier a signalé ce livre comme devant faire partie de toute bibliothèque chrétienne. »

Les Collationes Brugenses, par la plume du savant Chanoine Callewaert, disaient aussi : « Ces Notes forment le meilleur livre de vulgarisation que nous connaissons sur la liturgie de la Messe à l'usage des fidèles. »

La Revue de Fribourg ajoutait : « Le grand mérite de cette étude est d'unir admirablement une science historique et théologique, très sûre et très étendue, à la piété.

Enfin l'Abbé Villien voulait bien affirmer ceci, dans la Revue du Clergé français : « On n'a pas visé dans ce livre à l'érudition pour elle-même, ni à satisfaire la curiosité ; mais celle que l'on donne est du meilleur aloi. Pour le public qu'il a visé, Dom Vandeur a réuni tout ce qui pouvait utilement l'instruire. »

Ces comptes-rendus, trop flatteurs assurément, nous ont laissé convaincre. Puisque, — et tant de prêtres nous l'ont répété — il y va d'une belle œuvre à poursuivre, d'intelligences à éclairer, de cœurs à embraser de l'amour de Jésus Crucifié, nous n'hésitons pas à offrir à ce public visé cette huitième édition de nos Notes. Ce volume, que Dieu a bien voulu faire, dans presque tous les presbytères de France et de Belgique, et par eux dans tant de collèges et de foyers chrétiens, le messager de tant de grâces, de consolations et de résolutions généreuses ; ce volume, qui n'a cessé de montrer aux âmes le chemin qui mène à l'autel de Dieu, celui où, chaque matin, tout fidèle renouvelle sa jeunesse, nous Lui demandons qu'il daigne le bénir encore et toujours plus. Du jour, en effet, où une âme saura et pratiquera sa Messe, de ce jour-là datera sa

conversion définitive et son orientation finale. Qui aspire à sauver les âmes, qu'il leur apprenne donc ce que c'est que le Saint Sacrifice de la Messe, œuvre exercée de la Rédemption et synthèse divine du grand mystère de la piété, qui est Jésus-Christ.

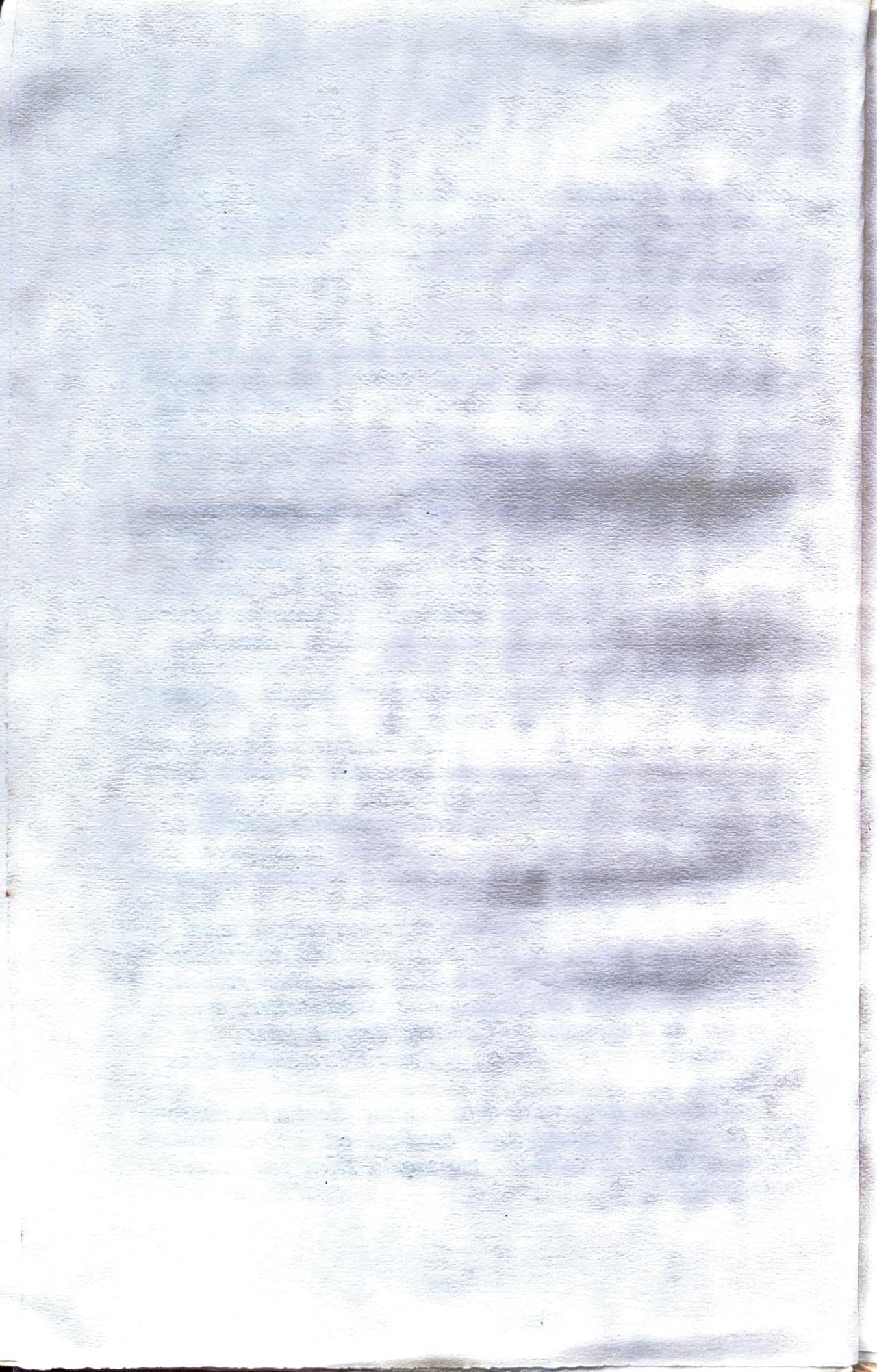
Ce volume est essentiellement un manuel, le Manuel du Catéchiste, prêtre, laïque, qui que ce soit, qui veut approfondir pour lui-même ou pour d'autres le Mystère de foi qu'est l'Eucharistie. On nous a défendu de toucher à l'édition précédente, d'ajouter encore, de modifier, de peur d'allonger et d'enlever à cet ouvrage le cachet de science discrète et de piété suggestive qui le caractérisent. Nous obéissons.

Et pourtant, on a écrit depuis lors de nombreux et remarquables volumes et articles sur un sujet plus que jamais l'objet de la science ecclésiastique. Nous ne citons que l'ouvrage magistral, digne émule du Mysterium fidei, de Monsieur l'Abbé Lepin, et intitulé : L'idée du Sacrifice de la Messe d'après les théologiens, depuis l'origine jusqu'à nos jours : nous avons éprouvé une véritable jouissance en même temps qu'une satisfaction réconfortante à y lire une doctrine qui élève tant et résout déjà plus d'un problème en la matière. Nous n'avons pas cru toutefois devoir pénétrer dans cette multitude d'écrits de controverse qui, en définitive, n'ont pu nous forcer à modifier des pages qui ne font que relater ce que la plupart des auteurs admettent.

Aussi bien, répétons nous que notre but reste le même : instruire et édifier. A ce titre nous espérons assurer au soixantième mille de la Sainte Messe, le même accueil, la même sympathie qui faisait dire à un prêtre, ayant le métier de l'apostolat : « Ce livre devrait faire partie intégrante des livres d'études ; il devrait être adopté dans les Écoles chrétiennes. »

Tout ce qu'on trouvera de défectueux ici tient à l'homme ; tout ce qu'on y rencontrera d'excellent est à Dieu seul. Qu'on pardonne à celui-là ; mais qu'à Dieu soit rendue toute gloire !

L'AUTEUR.



BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux sur la liturgie.

- AMALARIUS (Presbyter Metensis, † 851). *De ecclesiasticis officiis libri quatuor.* Migne. P. L., t. CV.
- BATTIFOL (Mgr). *Histoire du Bréviaire romain.* Paris. Picard, 1911.
- BAUEMER (Dom Suithert) o. s. b. *Histoire du Bréviaire*, traduction française mise au courant des derniers travaux sur la question par Dom Réginald Biron, o. s. b. Paris, Letouzey, 1904.
- BAUMSTARK. *Liturgia romana, liturgia dell' Esarcato.* Roma, 1904.
- BEAUDUIN (Dom Lambert), o. s. b. *Questions liturgiques*, Abbaye du Mont-César, Louvain, 1911-1923.
- BONA (Cardinalis. Ord. Cisterc.) *Rerum liturgicarum libri duo* Editio Sala. Augustae Taurinorum, 1753.
- BRAUN. S. J. *Winke für die Anfertigung und Verzierung der Paramente.* Freiburg im Breisg., Herder, 1904.
- *Die liturgische Gewandung in Occident und Orient, nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik.* Freiburg im B., Herder, 1907.
- BRIGHTMAN. *Liturgies Eastern and Western.* Oxford, Clarendon Press, 1896.
- CABROL (Dom Fernand), o. s. b. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Paris. Letouzey et Ané.
- *Le livre de la prière antique*, 2^e édition. Paris, Oudin, 1906.
- CAGIN (Dom Paul) o. s. b. *Te Deum ou Illatio.* Contributions à l'histoire de l'Eucologie latine à propos de l'origine du *Te Deum*. Paris, Champion. 1906.
- CALLEWAERT (chan.). *Liturgicae Institutiones. Tract. I de S. Liturgia universim.* Brugis, Beyaert, 1919.
- COPPIN-STIMART. *Sacrae liturgicae compendium.* Ed. IV. Tomaci. Casterman. 1910.
- CORBLET. *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du Sacrement de l'Eucharistie.* 2 vol. Paris. 1885.
- CROEGAERT. *Aux sources de la Piété liturgique.* Essais, vulgarisation doctrinale. Bruxelles, Action Cathol.
- DELISLE. *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (1886). Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. t. XXXII, p. 57-423.
- DESLOGE. *Etudes sur la signification des choses liturgiques* Paris, 1906.
- DE VERT (Dom Claude) o. s. b. *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église.* 4 vol. Paris, Delaune, 1720.
- DUCHESNE (Mgr). *Origines du culte chrétien.* 5^e édition. Paris, Fontemoing, 1909.
- DURANDUS (Guill. Episc. Mimatensis, † 1296.) *Rationale divinorum officiorum.* Editio princeps : Mayence, Furst 1459.

La Sainte Messe.

- EBNER. *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum in Mittelalter. Iter italicum.* Freiburg im Br., Herder, 1896.
- ERMONI. *L'Eucharistie dans l'Eglise primitive ; l'Agape dans l'Eglise primitive.* (Science et Religion.)
- FÉROTIN (Dom Marius) O. S. B. *Le Liber ordinum, en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du V^e au XI^e siècle.* Paris, Firmin-Didot, 1904.
- *Le Liber Mozarabicus sacramentorum et les manuscrits mozabares.* Paris, Firmin-Didot, 1912.
- GEORGI. *De liturgia Romani Pontificis.* Romae, 1743-1744.
- GRANCOLAS. *Les anciennes liturgies.* Paris, de Nully, 1704.
- GUÉRANGER (Dom Prosper) O. S. B. *Institutions liturgiques.* Paris, Palmé, 1878-1885.
- *L'Année liturgique.* 15 vol. 17^e édit. Paris. Oudin. 1911.
- FRANZ (Mgr). *Die Kirchlichen Benediktionen im Mittelalter.* Freiburg im Br., Herder, 1909.
- GASPARRI (Card.). *Tractatus canonicus de Sanctissima Eucharistia.* 2 vol.
- IVO CARNUTENSIS (de Chartres, † 1116). *Sermones de ecclesiasticis sacramentis et officiis.* Migne. P. L., t. CLXII.
- JOANNES ABRICENSIS (d'Avranches, † 1079). *De officiis ecclesiasticis.* Migne. P. L., t. CXLVII.
- KELLNER. *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints dans leur évolution historique.* Traduction de l'allemand par le R. P. BUND. Paris. Lethielleux, 1910.
- KRAZER (Ord. Praed.). *De apostolicis necnon antiquis Ecclesiae occidentalis liturgiis.* Augustae Vindelicorum, Rieger, 1786.
- KREPS (Dom Joseph). O. S. B. *Le rôle unificateur de l'organiste catholique.* Louvain. Abbaye du Mont-César. 1922.
- MABILLON (Dom Jean). O. S. B. Les *Ordines Romani*, dans le tome II de son *Musaeum Italicum*. Paris, Montalent, 1724; reproduits dans Migne. P. L., t. LXXVIII. 851 : *Ordo Rom.*, I (VIII^e s.) ; la première partie (n. 1-21) date de l'époque de saint Grégoire le Grand. — *Ordo Rom.* II : extrait en partie de l'*O. R. I*; le reste est une amplification et date du IX^e siècle; cet *Ordo* exprime l'usage romano-carolingien de ce siècle. — *Ordo Rom.* III : il date de la 2^e moitié du X^e siècle. — *Ordo Rom.* VII : il est très ancien, antérieur à saint Grégoire. — *Ordo Rom.* X : d'après Mabillon, il daterait du XI^e siècle. Il est probablement du commencement du XIII^e siècle. — *Ordo Rom.* XIV : il est de la fin du XIV^e siècle. Les *Ordines Romani* publiés par Mabillon et reproduits dans Migne sont au nombre de 16.
- MARTÈNE (Dom Edmond) O. S. B. *De antiquis Ecclesiae ritibus. Venetiis, Remondini, 1788.*
- MAYER (Dom) O. S. B. *Explicatio compendiosa, litteralis historicis ceremoniarum ecclesiasticarum.* Tugii Schell, 1737.
- MÈRE MARIE CÉCILE (R^{de}). *La louange divine extraits de la*

sainte Écriture, des écrits des SS. Pères et des meilleurs auteurs ecclésiastiques. 2^e édit., Lavaur (Tarn), monastère de Sainte-Claire, 1910.

BERNOLD DE CONSTANCE († 1100). *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*. Migne, P. L., t. CLI.

MISSALIA ET ORDINES antiquarum Ecclesiarum Galliae et Germaniae.

MOREAU (Dom) O. S. B. *Liturgies eucharistiques*. Notes sur leur origine et leur développement. Bruxelles, Vromant, 1924.

MORIN (Dom Germain) O. S. B. *Liber comicus sive Lectionarius missae, quo Toletana Ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur*. Abbaye de Maredsous. 1893.

NIEUWBARN (Ord. Praed.) *Beknopt kerkelijk Handwoordenboek*. Tilburg, Bijvoet-Mutsaers, 1910.

ORDINES ROMANI du manuscrit de S. Amand cf. Duchesne (Mgr) *Origines du culte chrétien*. Appendice.

ORDO de S. Amand (VIII^e s.).

RABANUS MAURUS († 856) O. S. B. *De officiis ecclesiasticis*. Migne, P. L., t. CVII.

RÄDULPHUS TUNGRENSIS (XIV^e siècle). *De canonum obser-vantia*, ouvrage édité dans le *De divinis officiis* de Melchior Hitlerp, Coloniae, 1568, p. 529. — Cf. DOM CUNIBERT MÖHLBERG, O. S. B. *Radulph de Rivo der letzte Vertreter der altrömischen Litur-gie*. Louvain, Giele, 1911.

RIETSCHEL, *Lehrbuch der Liturgik*. Berlin, 1900.

RUPERTUS TUTENSIS († 1135) O. S. B. *De divinis officiis libri XII*. Migne, P. L., t. CLXX.

SACRAMENTIS (*Liber de*) ouvrage du IV^e siècle. (Cf. Dom Morin, *Revue bénédict.*, 1894, t. XI, p. 360.)

SACRAMENTAIRES ROMAINS — 1) : Le Léonien ou Véronais, représentant fidèlement la liturgie romaine des V^e et VI^e siècles. Edit. Feltoë, Cambridge, University Press, 1896. — 2) : Le Gé-lasien postérieur au Léonien et antérieur au Grégorien. Le noyau de ce livre date des VI^e-VII^e siècles ; édit. Wilson, Oxford, Clarendon Press, 1894. — 3) : Le Grégorien, répandu dans l'empire franc et représentant le sacramentaire soi-disant de saint Grégoire envoyé à Charlemagne par le Pape Adrien I, entre 748 et 791, avec le supplément d'Alcuin. En substance, il représente le missel romain du VII^e siècle. Edit. Wilson dans *The Gregor. Sacram. H. Bradslaw Society*. London, 1915.

SCHUSTER (Dom) O. S. B. *Liber Sacramentorum, Note storiche et liturgiche sul Missale Romano*. Roma, Marietti 1927.

THALHOFER. *Handbuch der katholischen Liturgik*. 2. Aufl. v. Eisenhofer. 2 vol., Freiburg im Br., Herder, 1912.

THOMASIUS (Card.) *Opera omnia*. Romae, Vezzosi, 1747.

VAN DER STAFFEN (Mgr). *Sacra liturgia* IV vol. Mechliniae. Dessain.

VYKOUKAL, (Dom) O. S. B. *Les Sacramentaires*, étude fouillée avec une bibliographie complète sur la matière. Cf. *Annuaire du*

Séminaire historique de l'Université catholique de Louvain, 1911, p. 24-50.

— *L'activité liturgique à l'époque carolingienne. Cf. Rapport sur les travaux du Séminaire historique de l'Université catholique de Louvain, 1911-1912*, p. 40-47.

WILSON (H. A.) *The Gelasian Sacramentary*. 1894. Oxford.

II. Ouvrages spéciaux sur la liturgie de la messe.

ABBAYE DU MONT-CÉSAR. Louvain. *Missel pour tous, pour dimanches et fêtes. Excellent manuel*, 1924.

BACUEZ. *Du divin sacrifice et du prêtre qui le célèbre*. Paris, Roger et Chernoviz, 1904.

BATIFFOL (Mgr). *Leçons sur la Messe*. Paris. Lecoffre, 1919. *L'Eucharistie*, 1913.

BAYART. *Revue pratique de liturgie et de musique sacrée. Articles divers. La sainte Messe*.

BENEDICTUS XIV (Card. Lambertin). *De Sacrosancto missae sacrificio*. Lovanii, 1762.

BERNARD. *Cours de liturgie romaine, la messe*. Paris, Berche et Tralin, 1898.

BOSSUET. *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*. Edit. Lachat, t. XVII, Paris, 1862.

BONA (Card.). *De sacrificio missae, tractatus asceticus*. Paris, Lecoffre, 1876.

BOURCEAU. *La messe, étude doctrinale, historique et liturgique*. Paris, Bauchesne, 1912.

BRETON. *Le drame éternel, essai doctrinal sur la messe*. Paris, Lecoffre, 1903.

BUATHIER. *Le sacrifice dans le dogme catholique et dans le vie chrétienne. 10^e édit*. Paris, Beauchesne, 1919.

CAGIN (Dom Paul) O. S. B. — *L'Eucharistia, canon primitif de la messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies*. Paris, Desclée, 1912.

— *L'Anaphore apostolique et ses témoins*. Paris, Lethielleux, 1919.

— *Origines de la Messe*. Paris, Lethielleux, 1921.

CALLEWAERT (Chan.) Nombreux et intéressants articles sur la liturgie de la messe dans les *Collationes Brugenses*.

— *Cærenoniale in Missa privata et solemnî, aliisque frequenter functionibus liturgicis servandum*. Brugis, Beyaert.

CARONTI (Dom) O. S. B. *Il sacrificio cristiano e la liturgia della Messa*. Torino, Berruti, 1922.

CELLIER. *La messe et le péché*. Paris, Librairie Saint-Paul, 1906.

CHAIGNON (S. J.). *Le prêtre à l'autel, ou le saint sacrifice de la messe dignement célébré*. Paris, Vitte, 1901.

COCHEM (von). *Erklärung des heiligen Messopfers*. In neuer Bearbeitung von L. Grabenbecher. Freiburg im B. Herder, 1910.

DÉCROUILLE. *La sainte Messe, sens véritable des prières et des cérémonies.* Paris, 1907.

DUMAINE (Dom) O. S. B. *Les sains du Canon de la messe* Paris, Tralin, 1920.

DEVINE (R.P.). *L'Ordinaire de la Messe*, Avignon, Aubanel 1909.

EHRHARD (R. P.). *Le S. Sacrifice de la Messe*, traité dogm. lit. et ascét. Avignon, Aubanel, 1927.

FLACCUS ILLYRICUS. *Missa Illyrici*, Dom Cabrol (*Rev. bénédict.* 1905, t. XXII, p. 151-164) la rapporte à la fin du VIII^e siècle, entre 780 et 796, l'attribuant au moine Alcuin. D'après le P. Braun S. J., (*Stimmen aus Maria Laach*, 1905, t. LXIX p. 143-155), elle daterait plutôt de la première moitié du XI^e siècle, et aurait été écrite par l'évêque Sigebert, probablement à Minden.

FORTESCUE. *La Messe. Étude sur la liturgie romaine*, traduit par Boudinhon. Paris, Lethielleux, 1920.

FRANZ. *Die Messe in Deutschen Mittelalter. Beiträge zur Geschichte der Liturgie und des religiösen Volkslebens.* Freiburg im B., Herder, 1902.

GHIR. *Das heilige Messopfer dogmatisch, liturgisch und aszetisch erklärt.* 10. Auf. Freiburg im B., Herder, 1910. — Traduction de Moccand. Paris, Lethielleux, 1897.

GRANCOLAS. *Traité de la messe et de l'office divin.* Paris, Vincent, 1714.

GRÉA (Doin). *La sainte liturgie.* Paris, Maison de la Bonne Presse, 1909.

GUÉRANGER (Dom) O. S. B. *Explication des prières et cérémonies de la messe.* Solesmes, 1885.

HEDLEY (Mgr) O. S. B. *La sainte Eucharistie*, traduction Roudière. Paris, Gabalda, 1908. Ouvrage remarquable.

INNOCENTIUS III. *De sacro altaris mysterio, libri VI.* Migne. P. L., t. CCXVII, p. 773-794.

KÖSSING. *Liturgische Erklärung der heiligen Messe.* Regensburg, 1869.

LABOUREAU. *La Messe au cours des âges.* Paris, Lethielleux, 1914.

LALIEU (Mgr). *La Messe.* Desclée, De Brouwer et C^{ie}, 1922.

LE BRUN (R. P.) *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe.* Paris, Valade, 1777.

LE COURTIER (Mgr). *Manuel de la messe, ou Explication des prières et des cérémonies de la messe.* Paris, Palmé, 1884.

— *Explication des messes du Paroissien romain*, 2 vol. Paris, Palmé, 1876.

LEFEBVRE (Dom Gaspard). *Missel quotidien.* Abbaye de St-André-lez-Bruges. 1921. Recommandable à tout point de vue, commentaires, illustration.

LEPIN. *L'Idée du Sacrifice de la Messe d'après les théologiens, depuis l'origine jusqu'à nos jours.* Paris, Beauchesne, 1926.

- LIETZMANN. *Messe und Herrenmahl*. Bonn, Marcus und Webers, 1926.
- MARCHANT (Ord. FF. Min.) *Expositio mystico-literalis SS^m. incruenti sacrificii missae ex SS. Patribus et vetustissimis scriptoribus collecta* Antwerpiae, 1653. Ouvrage résumé par l'auteur dans son *Tribunale*, Tract. II, tit. IV, quaest. 2, in *Append.*
- MOLIEN. *La Prière de l'Église*. I. Messe. II. Année lit. Paris, Letouzez, 1921.
- NIEUWBARN (O. P.). *Het heilig Misoffer en zijne ceremoniën* Nijmegen, Malmberg, 1907.
- OLIER. *La Grand'messe de paroisse selon l'usage romain, explication des cérémonies*. Paris, Poussielgue, 1858.
- ORDO MISSAE seu precum et ceremoniarum missae interpretatio par H. V. d. B. dans les *Collationes Brugenses*, t. IV et V.
- PUNIET (Dom de) o. s. b. *Les paroles de la consécration et leur valeur traditionnelle*. Dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*. Louvain, 1912, t. XIII pp. 33-72.
- RECK (Chan.). *Le missel médité*. Conférences sur les textes liturgiques de la messe. 4 vol. — Traduit de l'allemand par Dom André Noblet, o. s. b. Liège, Dessain, 1912.
- ROHAULT DE FLEURY. *La Messe*. Paris, 8 vol. 1883-1889.
- RYELANDT (Dom) O. S. B. *Pour mieux communier*. Maredsous.
- SAUTER (Dom) o. s. b. *Das heilige Messopfer*. Freiburg im Br., Herder, 1909.
- SEMERIA. *La messa nella sua storia e nei suoi simboli*. Roma, 1907.
- SCHOTT (Dom) o. s. b. *Das Messbuch der hl. Kirche* (Missale Romanum) mit liturgischen Erklärungen. 17. Aufl. Freiburg im Br., Herder, 1911.
- SIMONS (Chan.). *Le sacrifice de la Loi nouvelle*. Bruxelles. Action catholique. 1916.
- STOCQ. *Assistance liturgique à la sainte messe*. Méthode pratique à l'usage des fidèles et des catéchistes. Bruxelles, Société anonyme belge d'imprimerie, 1911.
- TAILLE (DE LA) S. J. *Mysterium fidei*. Parisiis, Beauchesne. 1921.
— *Esquisse du Mystère de la foi*. Paris, Beauchesne, 1924.
- VIGOUREL, *Le Canon romain de la messe, et la critique moderne*. Paris, Lethielleux.
— *La messe primitive. III^e Origine, solutions ?* Paris, Lethielleux, 1922.

La dernière lettre de Son Éminence le Cardinal Mercier au Clergé de l'Archidiocèse de Malines, quelques jours avant sa mort.

Mes bien chers Frères dans le Sacerdoce,

Pendant mes heures de recueillement, tandis que je voyais toutes les espérances humaines s'évanouir et mon âme rester seule avec Dieu seul, ma pensée se rapprochait de plus en plus intimement de vous. Et j'ai vécu avec vous, dans un commerce spirituel ininterrompu.

C'est le Sacerdoce que j'aperçois en vous. Privé du bonheur de célébrer le Saint Sacrifice de la Messe, je m'associais, la journée entière, à la Messe que le Souverain Prêtre, Notre-Seigneur Jésus-Christ, offre à tout instant, par l'organe de ses ministres, sur tous les autels du globe terrestre. La Messe prenait à mes yeux un caractère de réalité exceptionnellement saisissant, parce que le Sacrifice du Calvaire, qu'elle remémorait, me paraissait sous un aspect tangible, auquel il m'était donné de m'associer plus activement et plus directement que de coutume.

Aussi me suis-je dit que j'avais à vous faire participer à cette grâce que le bon Dieu m'accordait en vous invitant, à ces heures qui sont peut-être les dernières de ma vie, à célébrer toujours la Sainte Liturgie de la Messe comme si vous étiez au Calvaire, et en y apportant toute la ferveur de la foi et de la dévotion dont vous êtes capables.

La célébration de la Messe est l'acte par excellence de chacune de vos journées et doit en être l'acte central; et vous devez faire revivre en vous, quotidiennement, le conseil que nous donne le Pape Urbain VIII, qu'en plus d'une circonstance je me suis fait un devoir de vous rappeler:

« Si, dans les choses humaines, il y en a une de tout-à-fait divine, que les habitants des cieux pourraient

nous envier (à supposer que l'envie pût les atteindre), ce serait, à coup sûr, le Sacrifice de la Messe. Grâce à lui, et par une certaine anticipation, les hommes possèdent le ciel sur terre, alors que, devant eux et dans leurs mains, ils touchent le Créateur lui-même du ciel et de la terre. »

Mes bien chers Amis, il me semble que j'ai libéré ma conscience, en vous laissant cette dernière exhortation. Vous êtes devenus prêtres en vue de célébrer le Saint Sacrifice de la Messe.

Vivre de votre Sacerdoce, c'est avant tout, célébrer saintement la Messe et administrer les Sacrements qui s'y rattachent.

C'est aussi rester unis à votre Évêque, et, par là, au Vicaire du Christ et au Christ Lui-même, pour coopérer à l'Œuvre de la glorification de la Très Sainte Trinité et de la Rédemption du monde.

CLINIQUE DE BRUXELLES, 18 JANVIER 1926.

PRÉFACE.

À chacune des pages de ce modeste manuel, la théologie, l'histoire, le symbolisme signalent, avant tout, une pensée pratique, que voici : **il n'y a pas d'œuvre plus grande que la sainte messe ; et c'est pourquoi, il n'y en a aucune à laquelle il nous faille davantage et plus fréquemment participer.**

Cette résolution, une secrète du missel demande à Dieu de nous la faire tenir :

*Concede nobis, quae-
sumus, Domine, haec digne
frequentare mysteria : quia
quoties hujus hos-
tiae commemoratio cele-
bratur, opus nostrae re-
demptionis exerceatur.*¹

Seigneur, nous vous en supplions, faites-nous la grâce de fréquenter dignement ces mystères; car, à chaque fois qu'est offert ce sacrifice commémoratif, c'est l'œuvre de notre rédemption qui s'exerce.

Admirable prière, synthèse théologique complète du « *mystère de foi* » ! Nous la redisons ici, pour ceux qui voudront nous suivre dans l'étude de ces NOTES, que nous aimeraisons volontiers appeler l'un de ses *commentaires authentiques*.

*Il n'y a rien de plus grand que la sainte messe.*² C'est, à chaque fois, l'œuvre de notre rédemption qui s'y exerce : *Opus nostrae redemptionis exerceatur.*

Y pensons-nous toujours, y pensons-nous assez ? Lorsque résonne, chaque matin, la cloche qui nous convie à la sainte messe, à *l'œuvre de notre rédemption*, pensons-nous réellement au mystère sublime et ineffable

1. IX^e Dim. après la Pent. — 2. « La Messe est l'œuvre de la plus haute contemplation qui puisse être » S. Vinc. Ferr. Serm. Samedi après le Dim. *Ocul.*

que va renouveler, à l'autel, le ministre de Dieu ? Sommes-nous vraiment persuadés que la sainte messe nous appelle à revivre les profondes et salutaires réalités du Calvaire ?¹

Croyons-nous qu'elle soit, au sens vrai, littéral du mot, le *Sacrifice unique*, celui par lequel nous disons essentiellement à Dieu toute notre religion, celle qui adore, qui remercie, qui supplie et qui expie ; le sacrifice qui nous relie parfaitement à notre Créateur, le sacrifice qui relie les hommes, les uns aux autres, dans l'admirable union des esprits et des coeurs qu'il provoque, cimente et couronne ; et cela, parce que c'est le Verbe Incarné, Jésus-Christ Notre-Seigneur, le *Pontife éternel selon l'Ordre de Melchisédech*², le *grand Pasteur des brebis*³ qui y exerce, principalement, les rôles sacrosaints de Prêtre et de Victime ; puisque, à raison de l'union intime existant entre lui notre Chef, et nous, ses membres, nous participons tous, quoique dans un sens et à des degrés divers, à ce double rôle de Prêtre et de Victime, à l'autel.

Croyons-nous à l'efficacité de ce Sacrifice ? Nous rappelons-nous que la sainte messe est le moyen pratique principal par lequel les âmes, au cours des siècles, font « leur », s'approprient, s'appliquent l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, et entrent ainsi directement en contact avec le mystère grandiose de la miséricorde divine du Calvaire ? Rappelons-nous aussi que c'est elle qui nous assure, tous les jours encore, des grâces de pardon, la rémission de nos peines, et tant d'utilités spirituelles et temporelles.

Croyons-nous enfin que ce Sacrifice, indirectement du moins, nous fait revivre toute la vie et les mystères de Jésus-Christ et des Saints ? N'est-ce pas de l'autel, en effet, que découlent chaque matin, ces grâces abondantes qui vivifient la pratique de notre *année liturgique* ; qui nous inoculent, chaque jour, et cela en rapport avec le mystère remémoré ou la fête célébrée, le sens

1. *Cours et Conférences de la semaine liturgique de Maredsous. 1912. Loc. cit.* —

2. *Hebr.*, v. 10. — 3. *Ibid. XIII, 20.*

parfait de Jésus-Christ, de Marie et des Saints ? N'est-ce pas la sainte messe qui, ainsi, « met en valeur », en pleine valeur, l'incomparable liturgie du *Propre du temps* et du *Propre des Saints* ; qui nous fait croître ainsi, insensiblement et toujours mieux, en Jésus-Christ ; qui parfait en nous comme une Incarnation de surcroît du Rédempteur appliquant à nos âmes l'œuvre de sa Rédemption ?

Ce n'est pas tout. Il faut le redire ici, c'est la sainte messe qui nous procure le *Sacrement* de Celui qui est la Vie de l'âme, remède pour la vie présente et gage de la vie future. C'est en communiant à la sainte messe, et de préférence après la communion du prêtre que nous entrons pleinement dans nos rôles *d'offrants et d'offerts*, parce que nous y contractons l'union la plus intime avec Celui qui s'y est constitué, avant tout autre, le Prêtre et l'Hostie de Dieu. Jésus-Christ nous entraîne ainsi plus totalement, dirions-nous, dans son Sacrifice ; il nous porte, comme avec plus de droit, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, devant l'autel sublime des cieux en présence de la Majesté de son Père, afin de nous mieux combler de bénédiction et de grâce.¹

Mais en nous unissant à Lui par la participation à son Corps et à son Sang, il nous unit entre nous. L'Eucharistie est « le sacrement de l'unité ecclésiastique », dit S.Thomas². Le baptême nous a faits « le corps du Christ et ses membres, chacun pour sa part³ ». Il y a plus, « nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ, et chacun en particulier, nous sommes les membres les uns des autres⁴ ». Mais c'est l'Eucharistie en tant que Sacrement qui nourrit cette unité, qui la fortifie, qui la grandit. Elle est le dernier mot, on peut le dire, de la question sociale : car elle seule est capable, en Jésus-Christ, de rapprocher les hommes, de les souder ensemble.

1. Prière *Supplices*. — 2. *Summa Theol.* III, q. 73, a. 2. — 3. *I Cor.*, XII, 27
— 4. *Rom.*, XII, 5.

ble, et de constituer, avec les chrétiens, la muraille d'airain qui doit s'opposer au flot montant de l'anarchie et de sa haine.

Ah ! si nous nous rappelions toujours ces vérités et si nous avions à cœur de les vivre, comme nous y engage notre foi !...

Sacrifice et Sacrement : voilà l'Eucharistie entière, l'action de grâces qui honore pleinement la Trinité sainte puisqu'ainsi nous lui rendons le culte qui lui livre tout notre être individuel et social qu'elle consacre, en nous faisant entrer en une participation ineffable d'Elle-même.

La sainte messe, Sacrifice et Sacrement ! ce devrait être notre vie d'y retrouver le *souvenir* du Calvaire, d'y voir la *réalité* de la croix, d'y grandir en Jésus-Christ dans la perception des *effets* continus de la Passion de l'Homme-Dieu. Ah ! que ne devrions-nous pas tenter, nous tous, mais nous surtout, prêtres du Très-Haut, pour avancer chaque jour, un peu mieux, dans la science du mystère du Fils de Dieu ! Que ne devrions-nous pas souffrir, pour initier davantage les âmes à la connaissance et à l'amour de l'Eucharistie, Sacrifice et Sacrement ! Quel profit ce serait pour nous d'abord ; et puis, quel renouveau chrétien, cette science trop peu cultivée encore, engendrerait dans ceux que la Providence nous a donnés pour les conduire aux sources de Dieu même !

Non, il n'y a rien de plus grand que la Sainte Messe

Tirons, dès lors, cette conclusion : il n'y a rien qu'il nous faille plus dignement fréquenter que ces divins mystères, *haec digne frequentare mysteria*. Que faut-il entendre par ces mots, fréquenter dignement, *digne frequentare* ?

1^o *Fréquenter*. Cela veut dire que nous devons être assidus à assister à la sainte messe. Un vrai chrétien qui a compris ce que c'est que la messe, devrait y assister souvent et même tous les jours. Une messe de plus ou de moins dans notre vie, mais c'est un nombre incalculable de grâces et de bénédictions gagnées ou

perdues pour le temps et l'éternité ; c'est l'œuvre de notre rédemption avancée ou retardée ! Y songeons-nous ?

2^e *Dignement.* Qu'est-ce donc qu'assister dignement à la sainte messe ? Qu'on nous permette d'insister quelque peu encore. Assister *dignement* au saint Sacrifice, c'est y être avec intelligence et amour. C'est savoir ce qu'on y fait, c'est savoir apprécier ce qu'on y est, c'est vouloir ce à quoi on s'y oblige. Assister *dignement* au saint Sacrifice c'est se résoudre, une bonne fois, à laisser là toute autre dévotion, pour s'appliquer, en ce moment-là, à suivre le drame sublime et divin qui s'y déroule. Assister *dignement* au saint sacrifice, c'est se tenir à ce nouveau Calvaire comme Marie, comme le disciple bien-aimé, comme Madeleine et les saintes femmes, avec les sentiments d'une humilité profonde, d'une foi sans bornes, d'un amour parfait. Quand un Dieu s'immole à l'autel ne convient-il pas que nous le sachions, que nous contemplions cette immolation, que nous y communiions, spectateurs actifs de l'immense charité de notre Dieu ?

Mais pour assister ainsi *dignement* au saint Sacrifice il faut une *initiation*. C'est le titre que nous donnerions volontiers à ces « *Notes* ». Nous les avons rassemblées, écrites pour initier les fidèles à la connaissance et à la pratique des saints mystères. Dieu a daigné nous prouver qu'il bénissait ces « *Notes* », en nous faisant constater les nombreux fruits de grâce que leur lecture avait produits dans les âmes. Nous le prions de continuer à ces pages sa féconde bénédiction. Nous les livrons, surtout, aux prêtres de Jésus-Christ, aux maîtres chrétiens, à tous ceux, à toutes celles qui doivent, par vocation ou charité, instruire notre jeunesse et « former en elle le Christ Jésus ». Ce manuel, nous le livrons aux jeunes eux-mêmes : nous ne croyons pas, en effet, que sa doctrine dépasse leur intelligence. La grâce du baptême a déposé en leurs âmes avides le besoin de connaître tout ce qui touche au culte de leur Dieu. Ce livre vient satisfaire leur sainte curiosité ; on les aidera, au besoin,

à mieux saisir, pour en vivre, la doctrine qu'elles enseignent. Ah ! non, mille fois non, qu'on ne permette plus dans aucun collège, dans aucun pensionnat, qu'on ne permette plus, comme ce fut trop souvent le cas, d'y terminer le cycle des études, sans avoir eu l'occasion et la faveur insigne d'apprendre, à fond, ce qu'est la sainte messe et ce qu'il faut faire pour la fréquenter dignement.

On demande aujourd'hui, on réclame à grands cris des caractères, des forts, au besoin des héros qui sauraient lutter avec acharnement, sans lâcher prise. On cherche des résolus qui se raidissent contre le mal, contre Satan, le monde et la chair sauraient dire le « *non possumus* : nous ne pouvons pas ». On attend des décidés, ceux qui, en présence du bien, du devoir, de la vertu, de l'idéal s'encouragent mutuellement, la main dans la main, ensemble et s'écrient avec l'apôtre : « *Eamus et nos, allons-y, nous aussi !* » Et que faire ? « *Ut moriamur cum eo* », mourir avec Jésus-Christ, mourir à nous-mêmes, pour revivre transformés en Lui, dignes désormais de glorifier Dieu et de sauver nos frères...

Ces généreux de tout temps, on les a appelés : des chrétiens. Eh bien ! S'il y a plusieurs moyens de former ces caractères, âmes de vrais chrétiens, pour nous, nous n'en connaissons pas de plus sûr, de plus direct que l'assistance *intelligente* au saint *Sacrifice* de la messe, celui-ci complété par cette *communion eucharistique* qui fait, par Dieu, la vraie et seule *union dans la force*.¹

1. « Où la Messe n'est pas, il n'y a pas de Christianisme ».

NOTES PRÉLIMINAIRES.

§ 1. Le Sacrifice.

« La fin de l'homme et de toutes choses est, dans le Christ, le culte rendu à Dieu ¹ ». Or, la liturgie est l'expression officielle et publique de ce culte ; et le centre de la liturgie, c'est le saint Sacrifice de la messe.

Qu'est-ce que le sacrifice en général ?

Le sacrifice, rituel ou liturgique, le seul dont nous nous occupions ici, est l'acte suprême de la vertu de religion et du culte public. C'est la manifestation naturelle du sacrifice intérieur et spirituel par lequel la créature raisonnable se livre tout entière à Dieu, et proteste de son *néant* devant celui qui est l'*Être*, de son *rien* devant celui qui est *Tout*. Par l'oblation extérieure d'une chose sensible dans laquelle l'homme s'incarne en quelque sorte et qui se substitue à lui, chose sensible qui sera immolée, et offerte totalement ² à Dieu, il symbolisera sa consécration spéciale et comme sa fusion en Dieu. Le sacrifice a pour but de reconnaître la perfection infinie de l'*Être* divin et son domaine souverain sur tout ce qui est arrivé à l'existence par lui, et sur l'homme en particulier. Cette reconnaissance de l'*Être* parfait qu'est Dieu est une *Eucharistie* ou *action de grâces*, au vrai sens du mot ; elle enveloppe, dans son concept plénier, les idées de l'*adoration* qui s'abîme devant la Majesté de Dieu, de la *gratitude* qui chante ses bienfaits, de la *supplication* qui attire la grâce, de l'*expiation* qui apaise le Seigneur irrité, quatre fins que poursuit tout sacrifice offert à la Divinité et par lequel l'homme entre en contact réel avec elle. Ce sera l'*Eucharistie-sacrifice*.

1. Dom Gréa, *Op. cit.*, p. 27. — 2. Alberti Magni. *In IV Sent. Dist., XIII a. 23.*

Un autre élément doit compléter, intégrer cette idée de l'Eucharistie-sacrifice. Quand, par son sacrifice, la créature humaine a fait son oblation ou remise totale d'elle-même à Dieu, qu'elle s'est rendue *sacrifice*, c'est-à-dire la chose sacrée de Dieu, Dieu à son tour se penche, vers elle ; il l'invite à sa table, il l'appelle à partager le banquet divin, et ainsi la glorifie. Dieu a aussi ses *commensaux* ; il nourrit ses amis du sacrifice même qu'ils lui ont offert. Cette nourriture, comme divinisée à raison de la consécration qui en fut faite, a ce don d'opérer la fusion de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu, union d'où proviennent à la créature toutes sortes de biens qui la transfigurent et l'assimilent de plus en plus à son Créateur. Elle sera, pour nous chrétiens, l'*Eucharistie-sacrement*.

Telle est la notion du sacrifice en général, convenant à la plupart des religions. La religion véritable a son sacrifice. Acte *liturgique*, c'est-à-dire *public*, il doit être accompli selon un *rite* déterminé et par des ministres spécialement députés à cette fonction. Ce rite et ces ministres, Dieu les a lui-même établis, divers, sous l'ancienne et la nouvelle loi. Mais autant l'Évangile de Jésus surpassé la loi de Moïse, autant le sacrifice du Nouveau-Testament l'emporte sur celui de l'Ancien. Le sacrifice de la religion catholique reste le seul légitime : il s'appelle *le saint Sacrifice de la messe*, renouvellement, application et efficacité pleine de celui du Calvaire.

Ce Sacrifice de la messe est un vrai sacrifice. Il est l'oblation extérieure d'une chose sensible, celle du Corps et du Sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin, c'est-à-dire d'une manière *sacramentelle*. Il est offert à Dieu seul aux fins susdites, ce qui en constitue une sublime *Eucharistie* ou *action de grâces*. Son pontife, son ministre principal est l'Homme-Christ qui, au moment de l'union hypostatique, reçut l'onction sacerdotale ; le prêtre, en lui offrant le ministère de ses lèvres et de ses mains, participe à son sacerdoce. Le rite

essentiel est la transsubstantiation qui exprime l'immolation-oblation de la victime en même temps que son oblation par l'Église s'unissant à celle du Christ et s'y confondant. Cette transsubstantiation est opérée par les paroles sacramentelles et fut instituée par Jésus-Christ. Les autres éléments l'ont été par l'Église qui en a reçu pouvoir de son divin Chef. Nous trouvons donc dans la messe tous les éléments de l'*Eucharistie-sacrifice*.

Ce n'est pas tout ; la messe, plus que tout autre sacrifice, nous donne l'*Eucharistie-sacrement*. Ce sacrement intègre, parfait le sacrifice ; il fusionne d'une admirable façon Dieu et l'homme. Il nourrit ce dernier, le divinise en quelque sorte, et le prépare insensiblement à la Pâque de la Vie éternelle, à la vision de Dieu, après qu'il s'est fait le *pain quotidien* du voyageur devenu le commensal de Dieu, *tuos ibi commensales, coheredes et sodales fac sanctorum civium.*¹

Ce sacrifice est le même que celui de la croix ; il n'en diffère que par la manière dont on l'offre. Au Calvaire, le sacrifice fut sanglant, le Christ l'offrit en personne ; à l'autel, il est non sanglant, et le Christ l'offre par le ministère des prêtres. Le sacrifice de la croix mérita notre rédemption, celui de l'autel en applique les fruits².

Faut-il s'étendre, après cela, sur la valeur du saint Sacrifice de la messe ? Un Dieu qui immole, un Dieu immolé ! Que de mystères à la fois ! Sa valeur est infinie ; sa gloire rejaillit sur les saints du ciel ; les morts aussi bien que les vivants en bénéficient largement. C'est le seul holocauste vraiment digne du Seigneur, là où se sacrifie le Christ toujours vivant pour intercéder en notre faveur³. Comme à la croix, le Christ s'y fait le lien vivant qui nous réunit à Dieu.

Comprend-on maintenant la grandeur du culte divin et voit-on que « l'acte autour duquel il gravite pour ainsi

1. Prose *Lauda Sion*. — 2. Nous nous permettons de signaler ici l'étude parue dans le volume des *Cours et conférences de la Semaine liturgique de Maredsous*, 1912, et intitulée : *La Croix et l'Autel*, pp. 55-77. — 3. Hébr. viii, 25.

dire et dont il est le rayonnement, le centre dont il reçoit toutes les impulsions et vers lequel il se dirige sans cesse, la source vive dont il sort et l'océan où il rentre, c'est le sacrifice de la Rédemption lui-même, présent au milieu des hommes dans la sainte messe, à la fois éternel et perpétué dans le temps, au ciel devant Dieu et sur la terre parmi les hommes, mystère de la consommation de tous les desseins de Dieu, accompli une fois et renouvelé sans cesse^{1.} »

Ces données générales sur le saint Sacrifice seront progressivement développées au cours de ces *Notes*. Le saint Sacrifice de la messe étant ce qu'il y a de plus grand dans notre religion, il faut tout faire pour en acquérir l'intelligence, celle qui conduit à sa pratique. Cette pratique étant, à son tour, le minimum de culte imposé au chrétien, il n'y a pas d'apostolat plus fructueux que d'y ramener les âmes. C'est là qu'elles pueront le remède qui doit les sauver.

§ 2. L'église.

La religion chrétienne a un sacrifice ; nous avons vu ce qu'il est, ce qu'il vaut. Elle a ses prêtres pour l'offrir ; mais où donc l'offrent-ils ? Ils l'offrent dans l'église.

Qu'est-ce que l'église ?

Le mot *église* vient du grec ; il signifie *assemblée, réunion des fidèles* ; c'est en ce sens que l'on dit : *Je crois à la sainte Église catholique*. Cette dénomination a passé des assemblées elles-mêmes aux lieux où elles se tenaient. Dans ce nouveau sens, et c'est le seul dont nous nous occupions ici, l'église est l'édifice où se réunit le peuple chrétien pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, le culte public, la *liturgie*.

1. Dom Gréa, *Op. cit.* Il faudrait citer amplement, ici et au cours de ces *Notes*, les admirables aperçus du R. P. de la Taille sur le Sacrifice de la dernière Cène, de la Croix, de l'autel, sur leurs rapports mutuels, sur les fruits de ce Sacrifice, sur le Sacrement de l'Eucharistie et ses effets. Son *Mysterium fidei* est la plus belle Somme eucharistique qui ait paru; prêtres et fidèles y trouveront de quoi alimenter leur science et leur dévotion.

Dès l'origine, le christianisme s'abrite dans les constructions du temps, se contentant de les agrandir et de les adapter à ses besoins. Dès le III^e siècle, l'Église possède de beaux édifices, appelés les *domus Ecclesiae*, *maisons de l'Église*, avec leur *atrium* et leur *basilica* ou grand hall couvert. Bientôt les églises prennent nom de la partie principale de l'édifice, la *basilica*. L'ère des persécutions étant passée, les églises deviennent des monuments remarquables où l'art se donne libre carrière, ménageant à tous les styles d'incomparables chefs-d'œuvre.

On a incliné souvent vers l'est le chevet des églises, dans la direction de l'Orient, d'où nous est venu Jésus-Christ et où est glorifié son tombeau. On a penché parfois l'axe de l'édifice vers la gauche, pour symboliser le Christ sur la croix.

Il semble que les cloches n'apparaissent pas avant le VII^e siècle ; jusque-là on se servait de trompettes et de crécelles pour convoquer les fidèles. La bénédiction spéciale que l'Évêque confère aux cloches est appelée *baptême des cloches*, à raison de la lustration qui l'accompagne.

Vers le IX^e siècle on voit le *coq* apparaître sur les églises ; il rappelle la vigilance, la fidélité. Il veillait durant la Passion de Jésus, remémorée à la sainte messe ; il a chanté pour émouvoir saint Pierre.¹

L'église est la maison du chrétien. Là il adore, il rend ses actions de grâces, il satisfait, il implore.

L'église est la maison du prêtre. Là il immole, il pardonne, il instruit, il prie. C'est un lieu très saint que celui où le prêtre implore pour les crimes et les péchés du peuple ! *Locus iste sanctus est in quo orat sacerdos, pro delictis et peccatis populi.*²

L'église est la maison de Dieu ; elle tire de là toute sa dignité, toutes ses prérogatives.

Enfin, et par une destination très spéciale, l'église est la maison de l'autel, l'édifice construit pour loger l'autel.

1. Batiffol. *Op. cit.*, p. 46-49. — Bourceau. *Op. cit.*, p. 54. — 2. Liturgie de la Dédicace.

La liturgie de la construction et de la consécration ou *dédicace* des églises commente admirablement ces pensées.

Quand le pontife pose la première pierre d'une église et appelle sur celle-ci les bénédictions du Seigneur, la liturgie a soin de rappeler que cette pierre est l'image du Christ Jésus, *la pierre angulaire*¹ et inébranlable qui soutient l'édifice de la grande maison ou famille de Dieu.

Viendra la consécration du nouveau temple ; la liturgie épuisera alors la richesse de ses rites, l'enthousiasme de son allégresse, car il s'agit de préparer un toit à l'hôte divin de nos tabernacles.

Ce sont d'abord de longues purifications. On asperge d'eau sainte l'extérieur des murs dont on fait jusqu'à trois fois le tour. L'église ouvre ses portes au Roi de gloire, au Dieu fort et tout-puissant. Trois fois encore l'évêque purifie les parois intérieures du temple, puis son pavement, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Il est temps alors d'introduire les reliques des saints qui formeront la cour du Dieu du ciel. Elles franchissent le seuil de cette porte que l'évêque vient d'oindre du saint chrême ; et le sépulcre de l'autel consacré les reçoit pour toujours. Douze colonnes du temple, signifiant les douze apôtres, soutiens de notre foi, sont aussi ointes de l'huile sainte.

L'église est exorcisée, purifiée, consacrée ; le prince des ténèbres en a été chassé à jamais, le Christ seul y régnera désormais : *Qu'il est terrible ce lieu ! Ce ne peut être que la maison de Dieu et la porte du ciel.*²

Allons, chrétiens, à ce lieu de prière ; là, mieux que partout ailleurs, Dieu reçoit nos hommages et exauce nos supplications.

Moïse se prosterne devant le buisson ardent : *Enlève ta chaussure*, lui dit le Seigneur, *car la terre que tu foules aux pieds est sainte.*³ Il nous crie, à nous chrétiens : purifiez vos cœurs, affranchissez-vous des attaches

1. Ephes., II, 20. — 2. Gen., XXVIII, 17. — 3. Exod., III, 5.

de votre amour-propre, secouez la poussière du monde, arrachez-vous aux distractions du siècle, pénétrez avec crainte dans le sanctuaire de votre Dieu, recueillez-vous en sa présence.

§ 3. L'autel.

Qu'est-ce que l'autel ? Combien de sortes d'autels distingue-t-on ? Que représente l'autel ?

L'autel, d'un mot latin *altare*, qui signifie *chose élevée*, *alta res*, est une table, élevée au-dessus du sol, sur laquelle on offre un sacrifice.

L'Église devait avoir son autel, autel d'autant plus sacré que la victime qui s'y immole est un Dieu.

On distingue deux sortes d'autels : l'autel fixe et l'autel portatif. Le premier se compose d'une grande table de pierre, assise sur un massif de même matière avec lequel elle forme un seul tout consacré et fixe. Le second n'est qu'une simple pierre, assez large toutefois pour recevoir le calice et l'hostie, et enchâssée dans une table de pierre ou de bois. La pierre seule est consacrée ; on peut la transporter d'une table dans une autre.

Dans les églises, il y a d'ordinaire plusieurs autels. Le maître-autel, généralement fixe, est le principal; c'est l'endroit où s'accomplissent de préférence les cérémonies. Il est symbole de l'unité de l'Église, parce que unique, au moins à l'origine. Les autels latéraux n'existaient pas dans les premiers siècles ; ils n'ont été élevés que plus tard, lorsque s'introduisit l'usage de célébrer plusieurs messes par jour dans la même église.

L'autel doit être de pierre dans la partie qui reçoit le calice et l'hostie. Il doit porter une croix, souvenir de Jésus crucifié, pour rappeler au prêtre et aux fidèles la Passion de Jésus-Christ que le Sacrifice renouvelle mystiquement. Une croix de métal n'est pas requise quand une toile ou une sculpture de Christ en croix apparaît

déjà sur l'autel comme premier ornement.¹ Cette croix surmontait jadis le *ciborium* ; à défaut de celui-ci en certains lieux on en vint, vers le IX^e siècle, à placer la croix sur l'autel.² Il faut aussi deux cierges aux côtés de la croix ; ils sont là pour l'honneur et la vénération de l'adorable Victime. Trois degrés conduisent régulièrement au maître-autel ; ils symbolisent, d'après les liturgistes, les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité qui mènent à Jésus-Christ.

En effet, l'autel représente Jésus-Christ ; l'évêque en avertit le sous-diacre au jour de l'ordination. Du reste le rite de la consécration des autels le démontre. La pensée du sacrifice de la croix domine dans ces cérémonies, où l'on compte près de deux cents signes de croix. L'autel est de pierre ; or, la pierre est une figure de Jésus-Christ, *pierre angulaire*³ de l'Église, comme l'appelle saint Paul. Cinq croix sont gravées dans cette pierre ; elles figurent les cinq plaies du Sauveur. Elle est purifiée par de nombreuses ablutions, car elle symbolise ce Pontife éternel, *saint, innocent, immaculé*⁴ dont parle l'Apôtre. Elle reçoit maintes onctions faites avec l'huile des catéchumènes et le saint-Chrême ; elle est l'emblème de celui de qui il est écrit : *L'Esprit du Seigneur repose sur moi, c'est pourquoi il m'a oint.*⁵ Dans le sépulcre de cette pierre reposent quelques reliques de saints, dont l'une au moins doit provenir d'un martyr ; l'on sait en effet que primitivement il fut d'usage de célébrer les saints mystères sur le tombeau des martyrs.

L'autel représente donc Jésus-Christ ; c'est la figure de Dieu résidant au milieu de son peuple.

L'usage de construire en-dessus de l'autel un *ciborium*, espèce de baldaquin le recouvrant, est très ancien. Les *ciborium* apparaissent dès le IV^e siècle en Occident et en Orient. Constantin-le-Grand a fait exécuter celui du Latran. En certains endroits, ils sont d'une grande ri-

1. *Questions lit. Déc.* 1922, p. 312. — 2. Bourreau. *Op. cit.*, p. 61. — 3. *Ephes.* II, 20. — 4. *Hebr.*, VII, 26. — 5. *Luc.*, IV, 18.

chesse. L'Église n'a jamais rien épargné pour orner l'autel, l'endroit sacro-saint de son culte.¹

Sous la coupe de ce *ciborium*, et cela jusque vers le milieu du XVI^e siècle on suspendait une colombe d'or ou d'argent contenant l'Eucharistie ou *sainte Réserve*. En 1901, cette coutume était gardée encore à l'Abbaye de Solesmes. Depuis, date la construction du *tabernacle*. D'ordinaire, et à défaut de chapelle spéciale plus ornée, le tabernacle est placé au maître-autel. Il doit être doré à l'intérieur ou tendu de soie blanche. Il est revêtu à l'extérieur d'un voile appelé *conopée*, qui peut être des diverses couleurs liturgiques, excepté le *noir*. Le tabernacle ne peut rien supporter sauf la croix, et encore serait-il préférable qu'il ne supportât rien.

L'usage de placer les *reliquies des saints* à l'autel est bien vénérable. Toutefois les reliquaires doivent disparaître pendant la messe ou l'office des morts, au temps de l'Avent et du Carême, pendant l'exposition du T. S. Sacrement.

Il est si juste qu'au moment du Sacrifice de leur Chef auguste, les saints, qui sont les membres de son corps, soient là présents et s'associent dans la gloire au grand acte de la Religion.

§ 4. Les linges d'autel.

L'on compte, parmi les linge d'autel, les nappes, le corporal, la pale et le purificatoire : ces trois derniers sont appelés *sacrés*, car ils servent directement à l'adorable sacrifice de la messe.

Tous ces linge doivent être faits de lin ou de chanvre ; c'est une loi stricte de l'Église, qui a réprouvé l'usage du coton.

On peut prouver qu'au IV^e siècle déjà, l'autel portait une nappe de lin². A cause des accidents qui peuvent se produire, comme serait l'effusion du précieux Sang,

^{1.} Questions lit. Déc. 1922, p. 311. Étymologie du mot, qui signifie *écrin de l'autel*. — ^{2.} Thalhofer, Op. cit., t. I, p. 435 ss. — Batiffol, *Leçons sur la Messe*, p. 54.

une nappe ne suffit pas ; elles doivent être au nombre de trois. L'une d'elles descend des deux côtés de l'autel et touche le sol ; il suffit que les deux autres recouvrent la pierre sacrée. Ces linge s représentent aussi les linceuls qui enveloppèrent le Corps de Jésus au sépulcre.¹

Le *corporal* est un linge que le prêtre étend sur l'autel, et sur lequel s'opère la consécration des saintes espèces. Il porte ce nom à raison de son contact immédiat avec le Corps adorable de Jésus-Christ. Anciennement le corporal était beaucoup plus ample, chose nécessaire, du reste, à cause du nombre et de la dimension des offrandes apportées par les fidèles pour être consacrées. A l'origine, le corporal s'est confondu peut-être avec la nappe. On en couvrait l'autel pour le sacrifice, et on l'en dépouillait après. Qu'on se rappelle le *dépouillement des autels* du Jeudi-Saint, et *l'extension de la nappe* au Vendredi-saint.

La *pale* est un petit linge de forme carrée dont on recouvre le calice. Autrefois elle ne faisait qu'un avec le corporal ; le calice était recouvert avec les bords du corporal que l'on ramenait sur lui. Le corporal ayant été diminué, il a fallu un autre linge pour couvrir le calice : c'est la pale. Remarquons que, conformément à la décision de la S. Congrégation des Rites, la partie de la pale touchant directement le calice doit être de lin ou de chanvre ; on tolère, à la partie supérieure, de la soie d'or ou d'argent et des broderies ; on défend la couleur noire et tout emblème de mort.² La toile qui est en dessous et couvre le calice ne doit pas être seulement la doublure de cette étoffe ; ce doit être une vraie pale indépendante du fond auquel elle est fixée, et facilement séparable pour être lavée.³

Le *purificatoire* est un linge qui sert à essuyer le

^{1.} Ordo Rom. VI (IX^e-X^es.). — ^{2.} Collat. Brug., t. XVI, p. 418. Article sur la matière, l'ornementation et la signification symbolique du corporal et de la pale, reproduit dans les Questions liturgiques, 2^e année, p. 57. — ^{3.} Quest. lit., 1920, p. 307. — Levavasseur, Cérémonial romain, I, p. 16.

calice. Les anciens n'en font pas mention. On sait toutefois que les moines cisterciens purifiaient le calice avec un linge appendu à l'angle de l'autel, du côté de l'épître. Le linge fut détaché et devint dans la suite l'accessoire indispensable du calice. Mentionnons encore le *manuterge*, linge dont le prêtre se sert pour s'essuyer les mains au *Lavabo* de la messe.

Les nappes, le corporal et la pale doivent recevoir la bénédiction de l'évêque ou d'un prêtre délégué à cet effet. Pour le purificatoire, la bénédiction est facultative. Pour le manuterge, elle n'est pas autorisée.

Les ministres sacrés ont seuls le pouvoir de laver le corporal, la pale et le purificatoire ; personne ne peut, sans permission, toucher ces linges, dès qu'ils ont été bénits, et qu'on s'en est servi.

La signification mystique des linges d'autel est tirée de la substance dont ils sont fabriqués. Ils sont de lin, disions-nous, pour représenter plus fidèlement le suaire dont Joseph d'Arimathie enveloppa le Corps du Seigneur ; eux aussi doivent recueillir ce Corps adorable, immolé sur nos autels.

Leur blancheur nous apprend que, si nos âmes désirent recevoir dignement le *Pain qui fait vivre éternellement*,¹ elles doivent, à leur exemple, s'ouvrir et se présenter sans tache aux regards de l'Agneau divin.

5. Le cierge.

Qu'est-ce que le cierge ?

Le cierge, du mot latin *cera* qui signifie *cire*, est un flambeau de cire. Le mot cierge exprime donc la matière dont est fait ce flambeau, et qui seule peut servir à sa confection ; les composés de graisse, de stéarine ou suif épuré, ne sont pas de vrais cierges, et l'Église en défend l'usage.

Il y a des cierges blancs et des cierges jaunes. Ces derniers sont fabriqués avec la cire jaune telle qu'on

¹. Joan., VI, 56.

l'extrait de la ruche, d'où leur vient aussi leur odeur aromatique. Les autres sont faits de la même cire, mais épurée et devenue blanche. On emploie les cierges de cire jaune dans la liturgie des morts et dans quelques fonctions de la Semaine sainte. Il est convenable aussi d'employer ces cierges aux offices des temps d'Avent et de Carême.¹

Quel est l'emploi liturgique du cierge ?

On s'en sert un peu partout, à la messe, dans l'administration des sacrements, dans les processions ; contentons-nous ici de déterminer son usage au saint sacrifice de la messe.

En général, le nombre des cierges varie d'après la solennité. Pour une messe basse les rubriques exigent deux cierges ;² dans la liturgie romaine, on peut en allumer un troisième depuis le *Sanctus* jusqu'à la *communion* ; on le place près de l'autel, du côté de l'épître où se tient le servant. Cet usage a disparu en certains endroits. Dans la messe solennelle, c'est-à-dire quand le célébrant officie assisté du diacre et du sous-diacre, on allume six cierges, et si l'évêque pontifie en personne, on en ajoute un septième :³ l'Église symbolise par là les sept dons que l'Esprit-Saint, au jour de la consécration épiscopale, répandit sur celui qui reçut alors la plénitude du sacerdoce, avec le pouvoir de conférer les sept sacrements. Dans quelques églises de France, on portait un nombre variable de cierges dans la procession de l'évangile, quand le diacre allait chanter à l'ambon ; si bien qu'à Saint-Martin de Tours, à Reims et ailleurs, on appelait *fêtes de trois, de cinq ou de sept chandeliers*, celles où à l'évangile on portait trois, cinq ou sept cierges.

1. *Ques. lit.*, Déc. 1922, p. 313. — 2. A la messe basse votive du Sacré-Cœur de Jésus, le premier vendredi du mois, on peut allumer plus de deux cierges, cette messe ayant les priviléges de la messe votive solennelle. — *Collat. Brug.* t. XVI, p. 609. — 3. Il faut rechercher l'origine de cette rubrique dans l'antique messe papale. Quand le pape célébrait solennellement la messe des stations, tout le clergé de Rome y assistait. Comme cette ville était divisée en sept régions, chacune d'elles, représentée par un acolyte, y apportait son cierge. En plus de ces cierges, on apportait comme aujourd'hui encore sept candélabres à la messe papale. — Cf. *Ordo rom.* I, n. 8. — *Collat. Brug.*, t. XIV, p. 670.

Il est à remarquer que les chandeliers doivent être placés aux côtés de la croix, sur la table sacrée ou son retable, et non sur les marches de l'autel ou en dehors.

Et que signifie le cierge ?

Le cierge, comme l'autel sur lequel il repose, est un symbole de Jésus-Christ. Celui-ci ne s'est-il pas nommé lui-même *la lumière du monde* ?¹ N'est-il pas *la lumière qui luit dans les ténèbres* ?² Le cierge éclaire, réchauffe ; Jésus-Christ aussi dissipe les ténèbres de notre ignorance et embrase les coeurs du véritable amour. Cette lumière éternelle, qui n'est autre que le Verbe de Dieu, s'est un jour incarnée, et le cierge rappelle ce mystère : « La cire produite par l'abeille vierge est le symbole de la chair du Christ né de la Vierge Marie ; la mèche est le symbole de son âme, la flamme celui de sa divinité ». Ainsi s'exprime saint Anselme.

Lors donc que sur nos autels nous voyons se consumer ces flambeaux, rappelons-nous celui dont ils sont la figure. Sachons contempler dans ces jets de lumière les rayons de ce Jésus dont la face brille au ciel *comme le soleil dans toute sa puissance* ;³ ranimons notre foi en celui qui vient s'immoler sur l'autel de la terre, en cet Agneau *toujours immolé*⁴ de la cité céleste, *dont il est la clarté*.⁵

A notre tour, puissions-nous être et *marcher comme des enfants de lumière*,⁶ ce à quoi nous invite le cierge.

§ 6. L'encens.

L'encens est une substance résineuse, extraite d'un arbre croissant en Palestine et dans l'Arabie. La langue latine a deux mots pour exprimer cette substance : le mot *thus*, d'un verbe grec qui signifie *parfumer*, et le mot *incensum* d'un verbe latin qui signifie *brûler*, d'où le mot français *encens*. Nous pouvons réunir ces deux significations et dire que l'encens est un parfum destiné à être consumé en l'honneur de Dieu.

1. Jean, VIII, 12. — 2. Ibid., I, 5. — 3. Apoc., I, 16. — 4. Ibid., XIII, 8. — 5. — Ibid., XXI, 23. — 6. Eph., V, 8.

Les Grecs et les Romains connaissaient l'usage de l'encens. En signe d'honneur on portait l'encens devant les personnages de marque ; peu à peu on le fit devant les évêques, puis devant les personnes, les objets eux-mêmes.¹

L'*encensoir* est l'instrument liturgique dans lequel brûle le feu qui va dévorer l'encens et d'où il s'élèvera. A l'origine, l'*encensoir* n'était qu'une grosse cassolette sans chaînes, remplie de charbons ardents. Une mosaïque de St-Vital à Ravenne prouve qu'au VI^e siècle l'*encensoir* était déjà suspendu à des chaînes. L'*encensoir* était porté par des acolythes *ad nares hominum, au nez des assistants*, comme on disait ; on en rapprochait les mains qui recueillaient et rapportaient la fumée suave de l'encens.

Un témoignage du IV^e siècle prouve que l'encens servait à parfumer les églises bien avant qu'il ait servi à encenser les personnes ou les choses. La *Peregrinatio Sylviae ad loca sancta* raconte que le « dimanche matin au chant du coq, lorsque l'évêque et ses ministres entrèrent dans le sanctuaire de l'*Anastasis* (Résurrection) déjà illuminé d'innombrables lampes, après la prière et la psalmodie, et avant que l'évêque lût l'évangile au peuple, on porta des encensoirs et la « basilique de la Résurrection fut remplie d'une suave odeur ». ²

Quant à l'usage que la liturgie fait de l'encens, il est fréquent. L'Église l'emploie presque partout dans ses cérémonies, à la messe solennelle, aux offices de Laudes et de Vêpres ; elle s'en sert dans ses bénédictions, entr'autres, dans les trois grandes bénédictions liturgiques de l'année, celle des cierges à la Chandeleur, celle

^{1.} Fortescue. *Op. cit.*, p. 302. — ^{3.} Hedley. *Op. cit.*, p. 269. La *Peregrinatio Sylviae*, appelée aujourd'hui *Itinerarium Etheriae*, est un document du IV^e siècle (385-388), racontant le voyage d'une vierge espagnole, Etheria, allant de Galilée aux saints Lieux. — Cf. Dom Férotin, *Revue des Questions historiques*, LXXIV, p. 367-397. — Duchesne, *Op. cit.*, p. 496. — *Analecta Bollandiana*, XXIX, t. IV, p. 377-399. — Dom Wilmart, *Revue bénédict.*, t. XXV, p. 458 ; t. XXVII, p. 19 et 530 ; t. XXVIII, p. 69 ; t. XXIX, p. 91. — Dom Cabrol, *Les Églises de Jérusalem. La discipline et la liturgie au IV^e siècle*. Paris, Oudin, 1895.

des cendres et celle des rameaux : mentionnons aussi la bénédiction du T. S. Sacrement.

Nous parlerons en son lieu de l'encensement de l'autel à la messe solennelle.

L'encens a également son symbolisme : ce parfum, dont l'Église use en toute circonstance, doit nous rappeler sans cesse que nous devons être *la bonne odeur de Jésus-Christ*,¹ et répandre en tout lieu la connaissance et l'amour de notre Dieu.

Montons plus haut encore pour trouver une signification bien belle de l'encens. Comme l'apôtre bien-aimé dans sa vision de Pathmos, contemplons dans le ciel les encensoirs d'or que balancent les anges au trône de l'Agneau. Ces encensoirs étaient *remplis de parfums*, raconte le prophète : il nous révèle que ces parfums n'étaient autres que *les prières des saints*.² L'encens donc symbolise aussi la prière, et quand il s'élève vers le ciel, il nous rappelle quelle doit être la nôtre : pure, ardente, embaumée du parfum de nos vertus.³

§ 7. Le prêtre, le diacre, le sous-diacre.

« Toutes les personnes qui appartiennent à la hiérarchie à des degrés divers sont comprises sous le nom général de *clercs*.

Parmi les clercs, les uns sont élevés au sacerdoce : pontifes ou prêtres ; les autres honorés du ministère : diacres, sous-diacres, ou revêtus des Ordres mineurs ».⁴

Disons quelques mots seulement des prêtres, diacres et sous-diacres.

Le mot français *prêtre* dérive du mot latin *presbyter* ; ce dernier est à son tour une dérivation du mot grec signifiant *ancien, sage, personnage constitué en dignité*,

¹. II Cor., II, 15. — ² Apoc., V, 8. — ³. Sur l'encens voir Thalhofer, *Op. cit.*, t. I, p. 389 ss. — Atchley, *A history of the use of incense in divine Worship*. (Alcuin Club collections, t. XIII.) Londres, Longmans, Green et C^{ie}, 1909. In 8° XXIX, 404 p. et 52 pl. L. 3. — ⁴. D. Gréa. *Op. cit.*, p. 78.

ambassadeur. La sagesse, l'autorité, la fonction sociale qui honorent le ministre de Dieu lui ont mérité à juste titre ce nom de *prêtre*. L'expression est vague pourtant ; notre langue n'a pas de terme qui rende le sens profond d'un autre mot dont le latin se sert aussi pour désigner le prêtre : *sacerdos*. *Sacerdos* signifie *celui qui donne les choses sacrées*, qui se fait l'intermédiaire entre Dieu et les hommes ; entre Dieu de qui il reçoit, et les hommes auxquels il dispense ; entre Dieu à qui il offre des dons, et les hommes qui le chargent de les lui présenter.

Mais cet homme, ainsi constitué entre Dieu et ses semblables, n'est et ne peut être qu'un remplaçant ; il n'y a en effet, au témoignage de l'Apôtre, qu'un seul et véritable médiateur : *Il n'y a qu'un Dieu*, écrit-il, *il n'y a qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, c'est Jésus-Christ homme, qui s'est lui-même donné en rançon pour tous.*¹ Si Jésus est le seul médiateur entre Dieu son Père et les hommes, il en est de même l'unique prêtre. D'autre part, si le ministre de l'autel est véritablement médiateur, véritablement prêtre, — et la foi nous l'enseigne, — ce ne peut être qu'en vertu d'une délégation spéciale, conférée au jour solennel de son ordination. Considéré comme personne privée, le prêtre n'est qu'un homme semblable à tous les hommes ; en tant que ministre de Dieu, il représente Jésus-Christ lui-même, à qui il emprunte toute la puissance, l'autorité et l'efficacité de sa médiation. Jésus-Christ est le seul Prêtre à la sainte messe et partout ailleurs dans l'exercice du culte ; nos prêtres consacrés ne sont pas les successeurs de Jésus dans le sacerdoce ; ils n'en sont que les ministres.

Le rite liturgique de la consécration des prêtres nous instruit à ce sujet. Une double puissance leur est conférée : l'une s'exercera sur le Corps et le Sang de Jésus-Christ ; l'autre sur son corps mystique qui est l'Église ou la réunion des fidèles. La première fera du prêtre un sacrificeur ; la seconde un père, un docteur, un méde-

1. Tim., II, 5-6.

cin, un juge ; mais ces fonctions, le prêtre ne les exercera qu'au nom du Christ.

Rappelons brièvement les cérémonies de l'ordination. Elle a lieu pendant la messe. L'évêque consécrateur s'est informé avec soin du mérite de celui que l'Église lui présente. A ce dernier il redit avec force et onction la grandeur des charges dont un prêtre assume la responsabilité. L'adorable Trinité, Marie, Mère de Dieu, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Vierges, la cour céleste tout entière est invoquée en faveur de l'aspirant : *Seigneur, prie le pontife, daignez bénir, sanctifier et consacrer votre élu.*¹

Le lévite s'avance. L'évêque repose en silence sur sa tête les deux mains. Les prêtres qui l'assistent font de même ; puis, tous ensemble, ils tiennent la main droite étendue sur le futur prêtre. L'instant est solennel ; car c'est alors, tandis que l'évêque prie, que s'imprime en ce diacre le caractère sacerdotal et que s'infuse en lui la grâce sacramentelle ; c'est alors que l'Esprit du Seigneur vient reposer sur la tête de celui qu'il a prédestiné de toute éternité à cette vocation sublime. Ah ! si les cieux s'entr'ouvriraient comme autrefois au Jourdain, nous entendrions la voix du Père témoigner en faveur de ce nouveau Christ : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en lui j'ai mis mes complaisances ;*² car c'est Jésus en quelque sorte qui renaît, qui se perpétue en ce nouveau prêtre.

L'évêque revêt l'ordinand de ses ornements sacerdotaux ; il lui croise l'étole sur la poitrine, touchant symbole de cette croix dont fut chargé le Prêtre éternel, Jésus-Christ, au jour de son sacrifice. Il le revêt de la chasuble, emblème de l'amour ; quel trésor il en faut à un prêtre ! L'ordinand présente les mains ; l'évêque en oint le creux avec l'huile des catéchumènes ; il passe transversalement, du pouce d'une main à l'index de l'autre, en disant : *Seigneur, daignez consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédiction,*

1. Pont. Rom. *Ordination des prêtres.* — 2. Matth., III, 17.

afin que tout ce qu'elles auront bénit soit bénit et que tout ce qu'elles auront consacré soit consacré et sanctifié au nom de N.-S. J.-C. ¹

Vient ensuite la tradition ou remise des instruments. L'évêque fait toucher à l'ordinand le calice contenant le vin et l'eau, et la patène avec l'hostie, en disant : *Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer la messe pour les vivants et pour les morts au nom du Seigneur.* La messe, interrompue depuis la fin du *trait* de l'épître, se poursuit. Après la *communion*, le pontife impose de nouveau les mains au nouveau prêtre et lui dit : *Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* Puissance inouïe ! Mais qui donc peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul ? ² C'est vrai, il faut être Dieu pour pouvoir absoudre un pécheur ; mais c'est parce que ce prêtre a reçu en lui la puissance de Jésus, de Dieu, qu'il opérera à son tour ce prodige.

Dépositaire de la puissance divine, médiateur entre Dieu et les hommes, image visible du *grand pasteur des brebis* ³ le prêtre est tout cela... *Je crois, Seigneur !* ⁴

Devant souvent parler, au cours de ce traité, du diacre et du sous-diacre, il convient d'en dire ici quelques mots.

Le diacre et le sous-diacre, d'après l'étymologie des noms, sont des *ministres*, des *serviteurs* : ils sont les serviteurs du prêtre à l'autel.

Le diaconat et le sous-diaconat sont deux ordres majeurs et sacrés de l'Église romaine ; ⁵ il en fut toujours ainsi pour le diaconat ; quant au sous-diaconat, il est considéré comme ordre sacré depuis Innocent III, c'est-à-dire depuis le commencement du XIII^e siècle. Ces ordres sont très anciens ; les premiers Pères en font mention et exaltent la dignité du diacre.

1. Pont. Rom., *ibid.* — 2. Marc, II, 7. — 3. Hebr., XIII, 20. — 4. Marc, IX, 23.
— 5. L'on sait que la liturgie romaine distingue sept ordres ou degrés conduisant au sacerdoce : les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre, de diacre et de prêtre. La tonsure n'est pas un ordre ; elle dispose aux ordres, fait du laïque un *clerc* et le sépare du monde.

L'office propre du diacre est de chanter l'Évangile et de servir le prêtre à l'autel. Autrefois, alors qu'il y avait moins de prêtres, ils étaient chargés de beaucoup d'autres fonctions très élevées, aujourd'hui réservées au prêtre ; ils baptisaient, distribuaient la communion,¹ ce qu'ils peuvent faire encore dans certains cas.

Le sous-diacre chante l'épître et sert directement le diacre, indirectement le prêtre, en tout ce qui concerne le saint Sacrifice.

Les ornements propres à chacun sont, pour le diacre, l'étole et la dalmatique; pour le sous-diacre, le manipule et la tunique ; nous en parlerons plus loin.

Ces deux ministres du prêtre, à raison même de leur office, sont revêtus d'une dignité extraordinaire. Ce sont eux qui approchent le plus près du Saint des Saints ; ce sont eux, qui, à l'autel, représentent les fidèles et répondent en leur nom.

§ 8. Les ornements sacerdotaux.

Quels sont les vêtements sacerdotaux ? Quelle est leur origine ? Que symbolisent-ils ?²

Les ornements du prêtre sont la barrette, l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et la chasuble.

On parle déjà au XII^e siècle de la *barrette*; le mot *birretum* se rencontre au XIII^e; sa forme actuelle est du XVI^e siècle. Le prêtre emploie la *barrette* quand il vient de la sacristie ou y retourne, et quand il s'assied au chœur. Tous ses ministres doivent faire de même.

L'amict, du mot latin *amicire*, *couvrir*, est un voile de lin dont le prêtre s'entoure le cou et se couvre les épaules, avant de revêtir l'aube. *L'aube*, du mot latin *alba*, sous-entendu *vestis*, *vêtement blanc*, est une robe blanche descendant jusque sur les pieds ; d'où le mot de *poderis* que lui donnent les Grecs, d'un mot qui

1. Collat. Brug., t. XIII, p. 588. — 2. Batiffol. *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, p. 30-83, le costume liturgique romain.

signifie *pied*. Le *cordon* est destiné à serrer l'aube pour que son ampleur ne gêne point le prêtre. Le prêtre porte le *manipule* au bras gauche, croise l'*étole* sur la poitrine, et revêt enfin la *chasuble* par dessus les autres habits. La *tunique* est le vêtement du sous-diacre et la *dalmatique* celui du diacre.

Quant à l'origine de ces vêtements sacrés, on peut dire que la plupart d'entre eux furent, très anciennement, communs aux ecclésiastiques et aux laïques. Ils n'apparaissent vraiment qu'au VIII^e siècle ; ce n'est que peu à peu qu'ils restent à l'usage exclusif des ministres de l'autel, les laïques les abandonnant.¹ La bénédiction que leur confère l'évêque ou le prêtre délégué les retire de l'usage profane.

L'*amict* est signalé au début du IX^e siècle.² Les moines d'Égypte le portaient, ainsi que le *cordon*. Cassien le décrit très bien : « Il a pour fin de serrer sur le torse la tunique plus ou moins flottante ».³ Il s'est porté longtemps sur l'aube, comme le prescrit encore le rite ambroisien.⁴ L'*amict* couvre entièrement le cou. Une des plus anciennes explications mystiques du rite est donnée par Amalaire :⁵ « *Collum undique cingimus, quia vox in collo est* ; nous nous couvrons entièrement le cou, parce que la voix est dans le cou ». De là, la formule dont se sert l'évêque à l'ordination du sous-diacre, quand celui-ci reçoit l'*amict* : *Recevez l'amict, symbole de la modération dans vos paroles*.⁶ Dès le XI^e siècle, on s'en couvrait d'abord la tête, et ce n'est qu'après avoir revêtu tous les ornements que le prêtre le faisait retomber sur le cou.⁷ Dans certains endroits et dès le XII^e siècle,⁸ l'*amict* couvrait la tête durant une partie du saint Sacrifice, ce qui lui a fait donner plus tard, dans la mystique liturgique, le nom de *casque du salut, galea salutis*. A partir de cette

¹. Thalhofer, *Op. cit.*, I, p. 494. — ². Inst., I, 5. — ³. Batiffol, *Op. cit.*, p. 53. — ⁴. Liturgie de l'Eglise de Milan, dite ambrosienne, parce que saint Ambroise, évêque de cette ville, y fit des additions considérables. — ⁵. *Op. cit.*, L. II, C. XVII, p. 1094. — ⁶. Pontifical Romain. — ⁷. Collat. Brug., t. XV, p. 230. — ⁸. Rupert. Tuit. *Op. cit.*, L. I, C. XIX, p. 22.

époque et jusqu'au XVI^e siècle, on rencontre des amictus frangés d'or et d'argent.

L'aube est un des vêtements sacerdotaux les plus anciens. Les enfants d'Aaron, sur l'ordre de Dieu, portaient des tuniques de lin. « Le vêtement de lin, dit Dom Gréa,¹ est essentiellement l'habit clérical. C'est le vêtement de l'Église, dans la vision de saint Jean : *Et il lui a été donné de se vêtir de fin lin, éclatant et pur.*² Par sa préparation et sa blancheur, ce vêtement représente la justice et l'innocence acquises dans les tribulations souffertes en union avec le Christ : *Ce fin lin, ce sont les vertus des saints.*³ *Ils ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau.*⁴ Dans l'Église primitive, les ministres sacrés en étaient toujours revêtus, en dehors même des fonctions liturgiques. C'est la très ancienne tunique, qui était un vêtement *de dessous*, originairement. C'étaient les robes blanches que les néophytes, ou nouveaux baptisés, portaient durant l'octave de Pâques et qu'ils déposaient le samedi suivant, appelé pour cette raison *in albis*. Dès le IX^e siècle apparaissent les aubes *ornées*, au XVII^e siècle des aubes à dentelles.

Le cordon, nous l'avons dit, fait partie du costume monastique ; il a été ajouté pour un motif de nécessité. Il symbolise la retenue, la continence, la probité ; c'était autrefois se déshonorer que de n'être pas ceint. L'*Ordo Romanus* I est le premier à le renseigner comme vêtement ecclésiastique.

On fait dériver le nom *manipule* du mot latin *mappa*, d'où *mappula*, qui signifie *nappe* ou petite *nappe*, *serviette*. C'est faux ; il dérive de *manus*, *main*. A l'origine, ce vêtement faisait partie de certains costumes de cérémonie, par exemple celui du consul inaugurant les jeux du cirque.⁵ Très anciennement, cet ornement est attribué, en signe de respect, au Sauveur et à la Vierge

1. *Op. cit.*, p. 79. — 2. *Apoc.*, XIX, 8. — 3. *Ibid.*, VII, 14. — 4. *Ibid.* — 5. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 390.

Marie. « Quand on figure des personnages dans l'acte de présenter ou de recevoir quelque chose, ils ont presque toujours sur les mains une serviette précieuse, déployée. Quelques monuments anciens, qui n'ont rien à voir avec le costume liturgique, nous montrent comment on portait la *mappula*, quand on ne s'en servait pas pour offrir ou recevoir quelque chose. Elle était pliée et posée sur le bras gauche, les extrémités pendantes ». ¹ Dans l'*Ordo Romanus* ¹ on voit le sous-diacre avec la *mappula* sur le bras droit ; il s'en sert comme d'un insigne d'autorité pour commander à la *Scola cantorum*. ²

Depuis Amalaire, au IX^e siècle, les liturgistes pensent que le manipule servait à essuyer la sueur ; d'où son nom de *sudarium* employé ça et là. Beaucoup ont rejeté cette opinion. A l'abbaye de Cluny, les enfants de chœur portaient le manipule. « A St-Jean de Lyon, les enfants de chœur chantaient les prophéties le samedi-saint, le manipule à la main gauche, c'est-à-dire entre leurs doigts. C'était originairement leur *mouchoir* qu'ils tenaient tout prêt, pour s'en servir au besoin en lisant ces leçons qui sont fort longues ». ³

Peu à peu, le manipule redevient une serviette précieuse, avec laquelle on présente ou reçoit quelque chose. Au X^e siècle, il devient un véritable ornement porté par les clercs dans les ordres sacrés, et seulement à la messe.

« L'étole a été pendant les huit premiers siècles appelée *orarium* (du latin *os*, le visage), et elle était originièrement un linge fin, dont les personnes de quelque considération se servaient pour s'essuyer le visage. Ce linge convenait fort à ceux qui parlaient en public. C'est pourquoi dans l'Église, il devient un ornement des évêques, des prêtres et des diacres. » ⁴

Dans le haut moyen-âge déjà, on établit un rapport entre *orarium* et *orator* prédicateur. Ne serait-ce peut-être pas une raison qui en a fait un ornement de ces

1. Mgr Duchesne. *Ibid.* — 2. Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 74. — 3. De Moléon, *Voyages liturgiques de France*, Paris, 1718, p. 63. — 4. Le Brun. *Op. cit.*, t. I, p. 50.

derniers ?¹ Il en est ainsi depuis le IV^e siècle, au moins en dehors de Rome. On ne connaît aucune représentation romaine de l'*orarium*, antérieure au XII^e siècle. Les prêtres, les diacres qui figurent dans les mosaïques ne présentent jamais ce détail de costume.² Il y a lieu de croire que ceux qui ont donné à l'*orarium* le nom d'étole, *stola*, ne l'ont fait que parce qu'ils le prenaient pour un reste, c'est-à-dire, pour la bordure ou l'orfroi d'une longue robe ouverte par devant, au lieu qu'il n'a succédé qu'à un long mouchoir pendant autour du cou.³

« Le diacre porte l'étole sur l'épaule gauche. Primitivement, elle descendait tout droit devant et derrière le corps. Plus tard, sans doute pour la mieux fixer, on en ramena les deux côtés sous le bras droit ».⁴ Le prêtre croise l'étole sur la poitrine à la messe. L'évêque laisse tomber les deux bras de l'étole « droit de col », et cela, pensent quelques-uns, en raison de sa croix pectorale. Peut-être est-il plus vrai de dire qu'il observe l'usage antique et primitif du port de l'étole.

La *chasuble* est l'ancienne *paenula* des Romains, de *pannus*, drap, vêtement d'un usage universel, surtout manteau de voyage, porté partout et par tous. Vers la fin du IV^e siècle, il devient l'habit journalier des sénateurs. Insensiblement on le réserve aux ministres du culte. Au V^e siècle, S. Ambroise, dans la chapelle de S. Satyre à Milan, est représenté sur une mosaïque revêtu de la *paenula*.⁵ Les Latins donnent aussi à la *chasuble* le nom de *casula*, *petite maison*; les Grecs, celui de *planeta*, *objet peu fixe et tournant facilement, protégeant les épaules*.⁶ De fait, la chasuble primitive ressemblait assez à une *petite maison* dans laquelle le prêtre se tenait enfermé; sa forme ronde la faisait tourner facilement autour du cou. Pour avoir les mains libres, le prêtre relevait la chasuble sur les côtés; à l'élévation, le diacre la soulevait par derrière pour aider le célébrant dans ses

1. Thalhofer, *Op. cit.*, t. I, p. 555. — 2. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 398. — 3. Le Brun, *Ibid.* — 4. Desloges, *Op. cit.*, p. 435. — 5. Thalhofer, *Op. cit.*, t. I, p. 523. — 6. Cassien, *Inst.*, I, 6.

mouvements. C'est une rubrique observée encore aujourd'hui, bien que le même motif n'existe plus. Au xv^e siècle, la chasuble fut échancrée sur les bras pour aboutir insensiblement à sa forme actuelle qui rappelle bien peu la primitive.¹ Il y a des messes, celles de l'Avent ou du Carême par exemple, où les diacres et sous-diacres portent, eux aussi, la chasuble. Mais ils ne la portent que repliée sur le devant, sans doute pour la liberté de leurs mouvements. « Lorsque leur ministère exige des mouvements nombreux autour de l'autel, et jusqu'au cœur de l'assemblée où l'ambon les attend pour les lectures sacrées, le sous-diacre la dépose, le diacre la roule et la place, ainsi réduite en forme de bandeau, sur son épaule gauche ; il paraît alors auprès de l'autel selon la parole antique : *Succinctus et expeditus sine multa veste* (retroussé et débarrassé de ses vêtements), dégagé du vêtement qui pourrait gêner la liberté de ses mouvements dans le service qu'il doit au prêtre dans les saints mystères ».² On sait que très anciennement les acolytes eux-mêmes portaient la chasuble.³

Le mot *tunique* est un nom générique qui a été donné anciennement à des vêtements autres que celui propre au sous-diacre ; on sait que la tunique était l'habit de tous les Romains. Aujourd'hui il désigne uniquement l'habit du sous-diacre. C'est une robe longue, à manches plutôt étroites et fermées, qu'il endosse sur l'aube. L'usage de la tunique liturgique remonte au vi^e siècle, mais il faut dire qu'il n'a pas été universel. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il a été prescrit dans l'Église latine. Il semble que la tunique fut, à l'origine, une sorte d'aube précieuse, réservée aux solennités. Elle symbolise la joie, *indumentum laetitiae, vêtement de la joie*, comme l'appelle la liturgie. Autrefois, dans les plus illustres abbayes et cathédrales, aux grands jours, les enfants eux-mêmes portaient la tunique. Ainsi en était-il à l'abbaye de Cluny et à Notre-Dame de Paris.

1. Callewaert. *L'étude et l'esprit de la liturgie*, p. 20. — D. Gréa. « Ce n'est que peu à peu, sans l'appui d'aucun texte, et par la simple tolérance des supérieurs, que des échancreures ont supprimé la partie de l'étoffe qui se repliait de chaque côté sur le bras du prêtre et pour les ministres, celle qui se repliait sur le devant. » *Op. cit.*, p. 94. — 2. D. Gréa. *Ibid.* — 3. *Ordo Rom. I*, p. 5.

La *dalmatique*¹ est aujourd'hui semblable, ou à peu près, à la *tunique*. Cette robe, originaire de Dalmatie, — d'où son nom, — aurait été introduite à Rome, au II^e siècle. Elle était plus longue, plus ornée que la tunique et très ample. Les manches étaient aussi plus larges et également fermées. Plus tard on a fendu les manches de la dalmatique et de la tunique. C'est la forme en usage dans la plupart de nos églises ; ces manches étaient courtes, car elles ne dépassaient pas le coude. On portait la dalmatique par dessus la tunique, usage encore observé par l'évêque quand il célèbre pontificalement. Les empereurs eux-mêmes ont porté ce vêtement. Comme ornement sacré, la dalmatique fut d'abord réservée aux évêques ; c'est saint Sylvestre, au IV^e siècle, qui la donna aux diacres de Rome, et peu à peu elle devint partout le vêtement propre à ceux-ci. La liturgie l'appelle le *vêtement de la justice, dalmatica justitiae*.

Un mot encore du symbolisme des ornements sacerdotaux.

L'Église nous en instruit dans les prières qu'elle impose aux prêtres tandis qu'ils s'en revêtent. Nous l'avons déjà dit : le prêtre, à l'autel, est le représentant de Jésus-Christ. Pour paraître dignement devant la face de Dieu le Père, devant la cour céleste, il doit porter dans l'âme la parure des vertus de celui qu'il représente. Nouveau Jacob, il se présentera devant le Père céleste, comme devant Isaac, et revêtu des vêtements d'Esaï le premier-né ; et Dieu sera charmé encore, par le parfum qui s'élèvera du Cœur de son Fils unique caché dans ce prêtre.²

Tandis que le célébrant revêt ces ornements, il demande au Seigneur les vertus qu'ils rappellent :

En revêtant l'*amict* : *Placez sur ma tête, Seigneur, le casque du salut, afin que je repousse tous les assauts du démon.* Ce casque est le symbole de l'espérance

1. Leclercq (Dom). *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. T. IV. 1^e part., p. 111-119. Cf. une étude sur la dalmatique. — 2. Gen., XXVII, 73.

chrétienne. Rien n'est plus nécessaire au prêtre en ce moment où il s'approche des saints mystères : nulle part, le démon ne cherche autant à lui enlever la paix de l'âme, paix de l'intelligence, paix du cœur.

En revêtant l'aube : *Lavez-moi, Seigneur, et purifiez mon cœur afin que, lavé dans le sang de l'Agneau, je jouisse des joies éternelles.* L'aube est l'emblème de l'innocence. Elle symbolise l'homme déjà vainqueur de ses passions dérégées, digne, dans son innocence, de paraître désormais devant la pureté infinie. C'est le Seigneur qui dit : *Celui qui sera vainqueur sera revêtu de vêtements blancs ; je n'effacerai pas son nom du Livre de vie et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.*¹

En se ceignant du cordon : *Ceignez-moi, Seigneur, de la ceinture de la pureté et éteignez dans mes reins la flamme de la volupté, afin que la vertu de continence et de chasteté demeure en moi.* Le cordon est le symbole de la mortification. La mortification est précisément ce qui assure l'innocence de la vie. Sans elle, un prêtre n'est pas un ministre de Jésus crucifié, car *ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises.*²

En revêtant le manipule : *Puissé-je mériter, Seigneur, de porter le manipule des larmes et de la douleur, afin que je reçoive dans l'exultation, la récompense de mon travail.* Le manipule est le symbole du zèle sacerdotal. Chaque fois que le prêtre monte à l'autel, il doit se renouveler dans la résolution prise, au jour de son ordination, de se dépenser et de s'immoler pour les âmes. Le sacrifice du Calvaire qu'il va renouveler lui rappelle, chaque matin, la grande loi de l'abnégation sacerdotale.

En revêtant l'étole : *Rendez-moi, Seigneur, l'étole d'immortalité que j'ai perdue dans la prévarication de notre premier père ; et bien que je sois indigne de m'approcher de vos saints mystères, puissé-je mériter cependant les joies éternelles.* L'étole est le symbole de l'immor-

1. Apoc., III, 5. — 2. Gal., V, 24.

talité. Le prêtre qui s'en revêt doit se souvenir du ministère glorieux qu'il va remplir. Sa fonction sacrée le transporte déjà comme dans la gloire, devant la Majesté de Dieu auprès du Prêtre éternel, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Il doit se tenir jusqu'à cette hauteur, quand il célèbre, s'il veut entrer en communion du sacrifice éternel de l'unique et immortel Prêtre selon l'Ordre de Melchisédech.

En revêtant la *chasuble* : *Seigneur, qui avez dit : mon joug est doux et mon fardeau léger, faites que je puisse porter celui-ci de façon à obtenir votre grâce.* La chasuble est le symbole de la charité, emblème de l'amour de Dieu et du prochain. En immolant la divine Victime, il se décide à devenir lui-même un saint, à rendre les autres, saints. La sainteté est le fruit de la charité. Or, la charité est l'accomplissement des préceptes de Dieu. Il faut aimer ce joug et ce fardeau de Dieu.¹

§ 9. Les couleurs liturgiques.

A l'origine, l'Église ne détermina pas pour ses ornements des couleurs spéciales. Il en est encore ainsi dans l'Église orientale. Ce n'est que vers la fin du XII^e siècle qu'émanèrent de l'autorité ecclésiastique certaines prescriptions à ce sujet ; sans doute elles ont eu pour causes les tendances de ce siècle à symboliser.²

Les couleurs reconnues par la liturgie romaine et prescrites par Pie V, sont : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir.³ La signification symbolique que ces couleurs reçoivent dans l'Écriture sainte a déterminé aussi les circonstances dans lesquelles nos rubriques les prescrivent.

Le *blanc* signifie la joie, l'innocence, la gloire angélique, le triomphe des saints, la dignité et la victoire du Rédempteur. Cette couleur est affectée dans l'Église romaine aux fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

1. Cf. Gehr, *Op. cit.*, Une belle explication de ces prières : T. I, p. 291 et suiv. —

2. Thalhofer, *Op. cit.*, t. I, p. 496. — 3. *Missale romanum*, Rubr. gen. c. 18 : *De coloribus paramentorum.*

comme Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, la fête du Sacré-Cœur ; aux fêtes de la Sainte Vierge, de la Toussaint, à celles des Pontifes, Docteurs, Confesseurs, Vierges, et en général de tous les saints et saintes qui ne furent pas martyrs.

Le *rouge* symbolise, par son éclat de feu et par sa couleur, le sang ; il est affecté aux fêtes du Saint-Esprit, de la Croix, de la Passion, des Martyrs, y compris celles des Apôtres.

Le *vert*, cette teinte du printemps, est le symbole de l'espérance ; on l'emploie durant le Temps qui signifie, dans la mystique liturgique, le *pèlerinage vers le ciel*, c'est-à-dire le Temps après l'Épiphanie et la Pentecôte.

Le *violet*, dont les reflets chatoyants et sombres saturent les yeux, était regardé dans l'antiquité comme la couleur significative de la royauté, de la puissance, des hautes dignités, de la richesse. L'Église a transposé plutôt que renversé ce symbolisme, en l'appliquant à la pénitence, à la prière, dans l'affliction, à l'humiliation ; n'est-ce pas là, en effet, ce qui vraiment nous enrichit et nous élève ? Elle emploie cette couleur durant l'Avent, la Septuagésime, le Carême, ainsi qu'aux Quatre-Temps, Vigiles, Rogations, dans les trois solennelles bénédictions liturgiques de l'année, celles des cierges, des cendres et des rameaux.¹

Le *noir* symbolise la puissance qui s'élève contre Dieu, l'action de Satan et ses victoires ; on l'emploie le Vendredi-saint et dans l'Office des défunts. Cet ange déchu n'est-il pas l'auteur de notre mort ? Et n'a-t-il pas fallu celle du Christ pour triompher de celle-ci ?

Dans quelques églises, plus riches, on a introduit la couleur *rose* deux fois l'an : au troisième dimanche de l'Avent, *Gaudete*, et au quatrième du Carême, *Laetare*. L'origine de cet usage liturgique est qu'au dimanche *Laetare* le pape bénissait la *rose* qu'il envoyait à l'un ou à l'autre des princes chrétiens. Cette couleur fut ensuite employée au dimanche *Gaudete* qui offre certaines analogies liturgiques avec celui de *Laetare*.

1. *Collat. Brug.*, t. XVI, p. 519. Étude sur le *violet*.

Telles sont les couleurs des ornements dans l'Église romaine ; elle n'en admet point d'autres. La sacrée Congrégation des Rites a réprouvé l'usage des ornements à toutes couleurs dans lesquelles on ne peut distinguer la prédominance ; elle a défendu de même la couleur jaune ou bleue. On tolère le *drap d'or* qui, selon l'usage suivi à Rome, peut servir pour le blanc, le rouge, le vert. Le *drap d'argent* peut servir pour le blanc. Notons que ce n'est point la croix d'une chasuble, ou les bandes d'une tunique qui déterminent leur couleur ; c'est le fond de l'ornement.

Remarquons enfin que ce qui a été dit des couleurs liturgiques ne concerne pas seulement les vêtements sacerdotaux, mais tout ornement servant au culte, comme : l'*antependium* ou tenture habillant le devant de l'autel,¹ le *conopée* ou voile du tabernacle, etc.

§ 10. Le Plain-Chant.

La sainte Église, elle aussi, a son chant, un chant sacré qui ne le cède à aucun autre comme expression de la prière, de celle qui jaillit, aussi intense que simple, de l'âme humaine cherchant son Dieu.

Le nom de *cantus planus*, *plain-chant*, a été donné au chant de l'Église pour sa simplicité dès le XIV^e siècle, et par opposition au chant mesuré et figuré, qui commence à lui faire concurrence. On l'appelle aussi *cantus firmus* (ital. *canto fermo*) à cause de son allure tranquille, posée, déterminée, fixée ; *cantus choralis* destiné au chœur ; *chant liturgique*, réservé à la liturgie ; *chant grégorien*, à raison de sa réforme instituée par S. Grégoire le Grand (+ 604).

L'Église a emprunté ses chants à l'Orient, aux Grecs, aux Hébreux. Saint Grégoire a entrepris de rassembler, d'augmenter, de codifier le répertoire musical existant.

¹. Collat. Brug., t. XIV, p. 205. Étude sur l'*antependium*, sa couleur, sa matière et son ornementation.

Sous Pepin et Charlemagne, le Plain-chant se répand dans leur empire.

Dès le IX^e siècle de célèbres écoles de plain-chant se fondent à Saint-Gall et à Metz, qui rivalisent avec celles du Latran à Rome, celle du XII^e siècle, fondée à Chartres par S. Fulbert et si célèbre. Guy d'Arezzo, au XI^e siècle, par les lignes de la portée, facilite l'exécution du plain-chant.

Celui-ci est enseigné et pratiqué durant tout le moyenâge dans les écoles. A l'époque du règne de la polyphonie, au XVI^e siècle, il déchut de sa pureté. Au XIX^e siècle, Dom Guéranger, d'illustre mémoire, initie les moines, ses fils, aux recherches savantes qui doivent le rendre à sa primitive beauté. Tout le monde connaît les *Mélodies grégoriennes d'après la tradition* de Dom Pothier, publiées en 1880, un pur chef-d'œuvre. L'édition vaticane de 1907, publiée par Pie X, s'inspire de celle de 1885 de Solesmes. Elle devient celle de l'Église universelle, par le décret du 7 août 1907.

Le chant grégorien est une vraie prière et la prière chantée de l'Unité chrétienne. Une voix, un son, une âme, un cœur, une seule prière, puissante comme l'accent de l'Église entière. Que de gravité, de paix, de majesté dans ce chant ! Quelle simplicité de moyens pour produire, sans le chercher, ce grandiose effet ! Il n'y a pas une seule émotion de cette âme collective du peuple chrétien que le plain-chant n'exprime avec plénitude et repos.

Le *Motu proprio* du pape Pie X (22 nov. 1903) réglant la nature et les conditions du plain-chant de l'Église, n'exclut pas cependant toute autre musique religieuse. Il loue l'usage, dans les grandes églises et cathédrales, de la polyphonie classique, à la manière de Palestrina. Il ne rejette pas, tant s'en faut, ce que l'école moderne peut apporter de beauté, de dignité dans l'expression de la prière chantée de l'Église. On tiendra compte cependant de la règle générale qu'il énonce en ces termes :

« Une composition musicale ecclésiastique est d'autant plus sacrée et liturgique que dans le mouvement, l'inspiration et le goût, elle se rapproche davantage de la mélodie grégorienne ; elle est d'autant moins digne de l'Église qu'elle s'éloigne davantage de ce souverain modèle ». ¹

Un prêtre, curé de paroisse, ne se doute pas de ce qu'il réaliserait dans son église pour le progrès chrétien de ses ouailles, si cette prière chantée des mélodies grégoriennes parvenait à la perfection que réclame son exécution : il y a là un élément puissant de réforme paroissiale.

§ 11. La bénédiction et l'aspersion de l'eau, le dimanche.

Pour compléter ces données générales sur la liturgie, nous dirons quelques mots de deux rites introduisant directement à la grand'messe du dimanche, et qui sont : *la bénédiction de l'eau et l'aspersion*.

A) BÉNÉDICTION DE L'EAU

La bénédiction de l'eau est une cérémonie liturgique de la plus haute antiquité. ² Au II^e siècle, Tertullien parle déjà de l'eau sanctifiée par l'invocation de Dieu. Comme on le sait, la plus solennelle bénédiction de l'eau était celle des fonts baptismaux. Elle se fait encore aujourd'hui, la veille de Pâques et de la Pentecôte. En ces jours, la piété poussait certains fidèles à emporter de cette eau avant qu'on l'eût mélangée au saint chrême, et à en asperger leurs maisons et leurs champs. Cet usage devint bientôt général. L'eau bénite en ces deux fêtes ne suffit plus à la dévotion du peuple, et c'est ainsi, selon certains auteurs, que s'introduisait la cérémonie de la bénédiction de l'eau tous les dimanches de l'année, jours où, nous l'avons dit, le peuple entier se

¹. Bourreau, *Op. cit.*, p. 48. — ². Gastoué, *L'eau bénite (Science et religion)*, Série liturgique, n. 405. Frauzy, *Op. cit.*, p. 43-220.

rassemblait pour prier. Charlemagne, dans ses *Capitulaires*,¹ ordonne que, chaque dimanche, le prêtre bénisse l'eau avant la messe. L'usage se généralise au x^e siècle. On lit dans les actes d'un concile de Nantes tenu vers l'an 900 : « Chaque dimanche, avant la messe, tout prêtre bénira l'eau dans un vase propre et convenable. Il s'en servira pour faire l'aspersion sur le peuple au moment où il entre dans l'église. Faisant le tour du parvis de l'église, précédé de la croix, il l'aspergera également et priera pour les âmes des trépassés qui y reposent. Ensuite, quiconque le voudra, emportera de cette eau dans des vases, pour en asperger les maisons, les champs, les vignes, même les troupeaux et leur fourrage, enfin la nourriture et la boisson ».² On ne bénit pas l'eau aux jours de Pâques et de Pentecôte ; on se sert de l'eau bénite la veille.

Le rite de la bénédiction de l'eau est plein de significations. Le prêtre prend du sel et de l'eau qu'il exorcise d'abord, puis les mêle ensemble et les bénit en récitant certaines prières.

Que signifient ces cérémonies ?

Le propre du *sel* est de préserver de la corruption ; le propre de l'*eau* est de purifier. Le prêtre les *exorcise*, c'est-à-dire en chasse tout contact diabolique, ce que, du reste, l'Église fait chaque fois qu'elle élève une créature à un usage saint. Il les *mêle*, afin que cette eau consacrée réunisse à la fois la vertu préservatrice de la corruption et celle de la purification. Il les *bénit* en faisant le signe de la croix, croix qui est l'arme du salut et la source de toute grâce. Il *prie* ; il demande pour cette eau la vertu de chasser le démon de nos âmes, de nos corps et de nos demeures, de guérir nos maladies et d'attirer sur nous-mêmes la présence et le secours de l'Esprit-Saint.

Cette eau bénite a la vertu d'effacer les péchés véniels de tous ceux qui en usent avec foi en Jésus-Christ et contrition de leurs fautes.

¹. Recueil d'ordonnances rédigées par chapitres. — ². Bourceau, *Op. cit.* p. 73.

*Lavez-moi toujours plus, Seigneur, de mes iniquités,
et purifiez-moi de mes péchés.* ¹

B) L'ASPERSION

Pourquoi l'aspersion se fait-elle avant la grand'messe ?

L'aspersion a lieu avant l'action liturgique par excellence, la messe, pour nous instruire d'une grande vérité enseignée dans toutes les prières de la préparation au saint Sacrifice, et qui est celle de la nécessité de notre purification préalable à ce grand acte.

Dans l'ancienne loi, quand Dieu détaille à ses prêtres et à son peuple le rite de l'oblation, il est étonnant de voir le nombre de purifications qu'il prescrit à cet effet. Et pourtant les sacrifices d'Israël, si sacrés fussent-ils, étaient bien en dessous de celui des chrétiens. « A aucune nation, s'écrie S. Thomas, il n'a été donné d'avoir des dieux aussi proches d'elle que notre Dieu ».

Tandis que se fait l'aspersion, le chœur chante l'antienne suivante qu'il fait suivre du premier verset du psaume *Miserere* et du *Gloria Patri* :

Asperges me, Domine, Seigneur, vous m'arroserez hyssopo, et mundabor ; avec l'hysope ³ et je serai lavabis me et super nivem purifié ; vous me laverez, dealbabor. ² et je deviendrai plus blanc que la neige.

Le prêtre asperge d'abord l'autel pour en éloigner l'esprit des ténèbres rôdant partout, au sein même du sanctuaire.

Le prêtre s'asperge lui-même. Si la pureté est requise

1. Ps. L, 4. — 2. Ps. L, 9. — 3. L'espèce unique, *Hyssopus officinalis* Linné, est une herbe aromatique, comme la plupart des autres labiées, à tiges droites, un peu ligneuses à la base et formant un buisson nain. Les feuilles opposées, sessiles, à limbe entier lancéolé vont en décroissant de grandeur jusqu'au sommet où elles donnent naissance à des fleurs axillaires, bleues ou rougeâtres, groupées en faux verticilles et formant dans leur ensemble, une sorte d'épi interrompu vers la base. (F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, t. III, col. 796. Paris, 1903.)

chez tous, combien davantage en lui-même ! Puis il parcourt les rangs de l'assistance à laquelle il apporte ces grâces qui purifient.

Et tandis qu'il accomplit cette cérémonie, il récite à voix basse, aidé de ses ministres, le *Miserere*; il y exprime les sentiments de pénitence qui l'animent, lui et les fidèles, sentiments qui les disposent à recevoir le don de Dieu.

Pendant le temps pascal, c'est-à-dire, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte inclusivement, le chœur chante une autre antienne qu'il fait suivre du premier verset non plus du *Miserere*, mais du psaume 117^e *Confitemini Domino*; voici cette antienne :

Vidi aquam egredien- J'ai vu l'eau sortir par le *tem de templo a latere* côté droit du temple, *alle-*
dextro, alleluia. Et omnes luia; et tous ceux qui ont
ad quos pervenit aqua obtenu de cette eau ont été
ista salvi facti sunt et sauvés, et ils diront : alleluia,
dicent : alleluia, alleluia, alleluia, alleluia.
*alleluia.*¹

Nous avons dit plus haut qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte on ne bénissait pas l'eau à la messe, mais qu'on se servait de l'eau des fonts baptismaux bénite la veille. L'Église, en ce temps liturgique, est tout occupée des bienfaits que nous confère le baptême; car, c'est à ces deux jours surtout qu'il s'administrait, à l'origine. L'antienne rappelle ces fruits salutaires du sacrement de la régénération; ils semblent s'échapper en abondance du Côté sacré de Jésus-Christ, le vrai temple de Dieu, d'où s'échappèrent le sang et l'eau, au jour de son triomphe à la croix. L'antienne nous invite à la joie et à la reconnaissance. On ne dit plus le *Miserere* en ce temps.

Arrivons toujours à temps à l'église pour recueillir les grâces de l'aspersion. Si nous avions plus de foi !

1. Imité d'Ezéch., LXVII.

LA SAINTE MESSE

NOTES SUR LA LITURGIE

INTRODUCTION

§ 1. De la messe en général.

Que signifie ce mot de *missa*, *messe* ?

« Ce mot de messe signifie *renvoi*, parce qu'autrefois au commencement du Sacrifice, à l'offertoire, on renvoyait, c'est-à-dire, on faisait sortir de l'église ceux qui n'avaient pas encore été baptisés, qu'on nommait *catéchumènes*, et ceux qui étaient en pénitence ; et parce qu'à la fin du sacrifice on renvoie encore tout le peuple en disant : « *Ite, missa est*, c'est le moment du renvoi ». Ainsi on avertit les fidèles de ne sortir de l'église que lorsque tout le Sacrifice est achevé, et que l'Église elle-même, qui nous y a invités, nous renvoie dans nos maisons pour y vivre de l'esprit du Sacrifice au milieu de nos occupations, autant qu'il est en nous ». ¹

On le voit, le nom d'un simple détail — le renvoi des assistants — détail qui n'a rien d'essentiel, est devenu celui de la fonction tout entière. En Occident le mot de *missa* pour désigner le saint Sacrifice prévaut dès le VI^e siècle. S. Grégoire le Grand, S. Grégoire de Tours, S. Césaire d'Arles emploient ce mot dans la même acceptation. ²

1. Grancolas, *Traité de la messe*, p. 2. — Dom Ernest Vykoukal, dans Buchberger, *Kirchlches Handlexikon*, t. II, col. 942. Étude intéressante sur l'étymologie, l'histoire, la bibliographie du mot *messe*. — 2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 166. — Portescue. *Op. cit.*, p. 526-528.

Le plus ancien nom désignant la messe fut celui d'*Eucharistie*, ainsi qu'on peut le voir en lisant les premiers Pères de l'Église. Il signifie *action de grâces*; la messe n'est-elle pas vraiment cela? On l'appela aussi *Liturgie*, c'est-à-dire *service public*, le service public par excellence, l'eucharistique. En Orient, aujourd'hui encore, la sainte Liturgie ne signifie pas autre chose que la messe.

La messe porta d'autres noms encore, entr'autres : *fraction du pain*, *communion*, *cène du Seigneur*, *sacrifice*, *synaxe* ou *collecte*. Les Pères¹ l'appellent : *dominicum* (sous-entendu *convivium*), *dominica solemnia*, *dominica Passio*, *divina sacrificia*. Le mot *agenda* ou *actio* est très connu; nous y reviendrons plus loin.

La messe, liturgie par excellence, office public, toujours le même dans son essence, n'a reçu que peu à peu la disposition que nous lui trouvons aujourd'hui. L'Église orientale garde encore dans la célébration du saint Sacrifice plusieurs rites différents : citons en particulier la liturgie de S. Jacques, celles de S. Cyrille de Jérusalem, de S. Basile et de S. Jean Chrysostome; mentionnons aussi la belle liturgie arménienne. L'Église occidentale, de même, en a compté plusieurs : il y avait le rite romain *ancien*, le rite gallican, ancienne liturgie des Gaules (V^e-VIII^e siècle), le rite milanais ou liturgie ambrosienne et le rite mozarabe d'Espagne.² Le rite que suit aujourd'hui l'Église romaine est le romain *nouveau*, fixé par le Pape S. Pie V au XVI^e siècle, et qui n'est qu'une modification du romain *ancien*. Nous nous bornerons à l'étude de ce rite nouveau qui est le nôtre.³

Mais revenons à la messe. Nous avons pu distinguer une différence dans la célébration des messes. Il y a *la messe chantée* et *la messe récitée ou messe basse*;

1. Tertullien, S. Cyprien, S. Justin. — 2. Liturgie suivie anciennement, en Espagne par les Mozarabes, chrétiens qui vécurent, au VIII^e siècle, sous le joug des Maures, et qu'on appela du nom de Mozarabes ou Mixtarabes à cause de leur mélange avec les Arabes. — Cf. Dom Morin, *Op. cit.* Introduction. — Dom Férotin, *Op. cit.*, *Liber Mozarabicus Sacramentorum*. — 3. Baumstark, article *Liturgien*, dans *Kirchl. Handlexikon*, col. 677. — Bourreau, *Op. cit.*, p. 33-38.

la première s'appelle la *messe solennelle*, la seconde la *messe privée*.

A l'origine — il faut bien le reconnaître — il n'y avait que la messe solennelle chantée. Il y a plus : la messe solennelle modèle est la messe *papale*, célébrée par le pape lui-même, d'après un cérémonial fixé à Rome vers l'an 700 et que relate l'*Ordo romanus I*, espèce de cérémonial de la cour pontificale d'alors. Les évêques, quand ils célèbrent, s'inspireront — surtout dans leur cité propre — de ce cérémonial. Quant au simple prêtre — nous citons ici Mgr Batiffol — « L'*Ordo romanus I* ajoute que, si la messe stationnelle (messe à la *station* ou titre du jour liturgique) est célébrée par un prêtre, ce prêtre n'a pas le droit de dire le *Gloria in excelsis*, sinon le jour de Pâques; mais que pour tout le reste, il célèbre la messe comme la célèbre l'évêque qui remplace le pape. Ainsi la messe papale est aussi bien la messe d'un prêtre. A la limite, la messe *privée* n'est que la messe papale réduite à sa plus simple expression. Rien n'est plus juste que la maxime qui veut que les rubriques de la messe *basse* s'expliquent par les rubriques de la grand'messe, comme les rubriques de la grand'messe trouvent leur premier état dans les *Ordines romains* du VIII^e siècle ».¹

La messe, disons-nous, était toujours chantée : toutefois au delà du VII^e siècle déjà remonte la célébration des messes basses, alors que se multiplient les églises, les chapelles privées, et partant, les autels. La dévotion aux *memoriae martyrum*, mémoires des martyrs, dans les cimetières chrétiens y a contribué. On aimait à s'assurer une sépulture aux entours d'une tombe de martyr ; sur cette sépulture, à l'anniversaire du défunt, on célébrait la messe privée. Il devint peu à peu impossible, vu le nombre des messes, de célébrer chacune d'elles avec la solennité habituelle ; on réserva ce privilège à la messe célébrée au maître-autel, dans laquelle le diacre et le sous-diacre remplissent leurs fonctions. C'est la messe *solennelle* que nous expliquons dans cet ouvrage, qui vise au pratique.

^{1.} Batiffol. *Op. cit.*, p. 99.

« Du reste, on peut dire que tous les éléments de la messe solennelle, si on les dépouille de leur solennité, se retrouvent comme ramassés et condensés dans la messe privée ». ¹ — « S'agit-il des cérémonies, nous en trouvons une réduction complète dans la messe privée ; s'agit-il des paroles, toutes y sont entrées intégralement, avec cette différence que les pièces chantées à la messe solennelle sont lues à haute voix à la messe privée ». ²

Anciennement, on ne disait la messe que le dimanche, jour de repos, et encore à l'église principale du lieu où les prêtres et les fidèles se rassemblaient pour prier. Au v^e siècle, Rome gardait cet usage, en principe du moins ; car, avant le Pape S. Léon (+ 460) il y a une messe pour la station du mercredi et vendredi des Quatre-Temps, ce qui se pratique ensuite tous les jours de Carême, sauf les jeudis organisés seulement par Grégoire II (+ 731).³ Bientôt cependant, on célébra aussi le samedi ; enfin, chacun des jours de la semaine fut honoré par l'oblation sainte. Aujourd'hui, il n'y a que le vendredi-saint où la messe soit prohibée ; on y supplée toutefois par la messe dite des *Présanctifiés*.⁴

Bien longtemps il fut permis aux prêtres de célébrer plusieurs fois le même jour. L'on sait qu'au VIII^e siècle, encore, le Pape Léon III offrait neuf fois par jour le saint Sacrifice. Le petit nombre de prêtres, la dévotion privée même autorisaient cette coutume. Des abus provoquent en ceci des prohibitions au XI^e siècle. Les seuls vestiges qui nous soient restés de cette pratique sont les trois messes que tout prêtre peut célébrer à Noël et le 2 novembre ; comme aussi la faculté donnée à certains prêtres de *bénir* le dimanche, c'est-à-dire, de célébrer deux fois.

Notons, de plus, qu'il était d'usage autrefois que plusieurs prêtres célébraient ensemble. Aux grandes solennités, ils se rendaient à l'église cathédrale, et là,

1. Desloges. *Op. cit.*, p. 386. — 2. *Ibid.*, p. 388. — 3. Batifol. *Op. cit.*, p. 37.
— 4. On appelle messe des *Présanctifiés*, celle dans laquelle le prêtre offre à l'autel et consomme à la communion les espèces eucharistiques consacrées la veille ou quelques jours auparavant ; il ne fait point de consécration.

conjointement avec l'évêque, ils offraient le même sacrifice. De nos jours encore, les Grecs concèlèrent ; l'Église latine observe ce rite à l'ordination sacerdotale, où tous les ordinands, unis à l'évêque consécrateur, disent la messe ; c'est leur première messe.

A signaler aussi le rite propagé au XIV^e siècle de la *messe sèche* (*missa sicca*). Elle consistait dans les prières de la messe, sans l'offertoire, ni la consécration, ni la communion. On la récitait à défaut de véritable messe, ou encore en guise d'actions de grâces. « Dans certains monastères, c'était la règle que chaque moine dît dans sa cellule, après la messe conventuelle, une *missa sicca*. »¹

Observons qu'il n'est jamais permis à un prêtre de célébrer seul ; il doit être assisté d'un servant qui, régulièrement, devrait être *clerc*, c'est-à-dire, appartenant au clergé. Autrefois, ce servant était toujours un diacre ; ce nom en effet signifie *servant*. Le manque de clercs empêcha dans la suite l'observation de cette rubrique. Dans la *messe basse*, le servant, s'il porte la soutane, doit revêtir le surplis, qu'il soit tonsuré ou non.² A cette messe, on ne peut employer qu'un servant ; les rubriques et plusieurs décrets de la Sacrée Congrégation des Rites le prouvent. On en tolère deux à l'occasion d'une solennité.³ La femme ne peut pas servir à la messe. Dans un cas de nécessité pressante, elle peut répondre, mais de loin, hors du sanctuaire et sans servir directement à l'autel.

Nous ne ferons que signaler une cérémonie qui ne s'accomplit plus guère que dans certains diocèses et monastères : la *procession* du clergé à l'intérieur de l'église ou en dehors, cérémonie de la plus haute antiquité et qui a lieu immédiatement avant la grand'messe. Elle explique l'origine des *stations*, c'est-à-dire, de ces

1. Fortescue. *Op. cit.*, p. 251. — 2. S. C. R. 23 nov. 1906. — 3. Collat. Brug., t. III, 63. — On peut employer aussi deux servants à la *messe basse votive* du Sacré-Cœur de Jésus, le premier vendredi du mois, cette messe jouissant des priviléges de la messe votive solennelle. — Collat. Brug., t. XVI, 609.

lieux de réunion des fidèles, où l'on se rendait processionnellement et où se célébrait le saint Sacrifice. Le mot *statio* au sens d'assemblée plénière du clergé et de tous les fidèles, s'est conservé dans la langue ecclésiastique de Rome, pour désigner la messe que le pape célèbre à un jour dit dans telle ou telle basilique et à laquelle assiste tout le clergé romain, de même que tous les fidèles y sont convoqués ». ¹ Le lieu de la *station* explique assez souvent l'emploi de tels ou tels textes dans la liturgie d'une messe ; par exemple, l'épître du dimanche de la *Sexagésime*, lecture qui redit les grands travaux de l'apôtre saint Paul, s'explique par ce fait qu'en ce jour la *station* liturgique était fixée à l'église de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome. Notre missel romain a, heureusement, conservé en tête de beaucoup de ses messes le titre de la *station* du jour. Il convient de ne pas rester indifférent à ces indications évoquant le souvenir des basiliques romaines et des saints auxquels elles sont consacrées. Un chrétien doit concevoir une grande dévotion aux saints Martyrs des premiers âges.

Des auteurs voient dans la procession du dimanche une imitation de l'antique procession au baptistère, durant l'octave de Pâques. Il y a eu plus tard une procession pour l'aspersion de l'eau bénite. ²

§ 2. Division de la messe.

Après ces considérations générales et avant d'entrer dans l'étude détaillée des rites actuels de la messe romaine donnons-en les grandes divisions.

Comment se divise la messe romaine actuelle ?

La messe romaine actuelle précédée d'une *préparation* (Prières au bas de l'autel) se divise en deux grandes parties dites : la *messe des catéchumènes* ³ et la *messe*

¹. Batiffol. *Op. cit.*, p. 67. — ². Franz, *Die kirchl. Benediktionen*, t.I. — ³. Le nom de *catéchumènes* désignait les aspirants au baptême. On les initiait progressivement aux mystères de la foi et aux cérémonies du culte ; c'est ainsi qu'ils n'étaient admis qu'à une partie du saint sacrifice.

des fidèles. Ceci se comprend fort bien si l'on se rappelle que la messe des catéchumènes n'était au fond qu'une imitation des lectures faites et commentées dans l'antique synagogue des Juifs. L'Église recueillit pour sa liturgie et fit sienne cette partie didactique, qui devint la messe des catéchumènes ; elle y ajouta la fonction eucharistique, qui fut la messe des fidèles. La première s'étendait de l'introït à l'offertoire ; la seconde, de l'offertoire à l'*Ite missa est* et constituait le Sacrifice proprement dit. Cette division étant à la fois plus historique et plus liturgique, nous la conserverons.

Nous l'avons expliqué, le mot *missa*, messe, signifie *renvoi*. Les expressions de messe des catéchumènes, *missa catechumenorum*, et de messe des fidèles, *missa fidelium*, désignaient primitivement le renvoi des catéchumènes au moment de l'offertoire et celui des fidèles à la fin du Sacrifice. Aujourd'hui nous considérons la première de ces messes comme une solennelle introduction à la seconde, et qui comprend des prières et des instructions. De là son nom de *prae-missa* : pré-messe, non seulement parce qu'elle précéde la vraie messe, mais aussi parce qu'elle prépare directement, célébrant et fidèles, par les lectures, à cette *messe des fidèles*.

La préparation à la messe comprend les prières récitées par le prêtre et ses ministres *au bas de l'autel*. Le sentiment général qui s'en dégage est celui d'une humble compunction.

La messe des catéchumènes est cette partie du saint Sacrifice qui s'étend de l'introït à l'offertoire. C'est un ensemble de lectures, de chants, de prières au caractère surtout doctrinal et qui a pour but d'instruire, de fortifier en nous la foi.

La messe des fidèles s'étend de l'offertoire à l'*Ite missa est*. C'est le Sacrifice proprement dit où l'âme s'exerce dans un continual et toujours plus parfait acte d'amour.

Si l'on réfléchit que la communion est le complément

naturel de la sainte messe, on comprendra que rien ne peut la préparer comme ces trois grands actes d'*humilité*, de *foi*, et d'*amour* qu'exprime le saint Sacrifice.

Étudions maintenant, en détail, ces trois parties de la messe.

Ordinaire de la messe¹

On appelle *Ordinaire de la messe* la partie fixe ou quasi, constituant l'*Ordo*, c'est-à-dire, l'énoncé des formules et rites habituels de la messe, en opposition avec le *Propre*, partie variable et appropriée aux mystères ou fêtes célébrées.

L'*Ordinaire* de la messe romaine est constitué, dans son ensemble, par la messe papale du VIII^e siècle, celle de l'*Ordo romanus* 1 et du sacramentaire grégorien. Entre le X^e siècle et le XIII^e, cet *Ordinaire* adapté à la messe basse se laisse envahir par quelques prières de dévotion privée à l'arrivée du prêtre à l'autel, à l'offertoire, à la communion, à la fin de la messe.

Notre *Ordinaire* actuel semble se fixer vers le XIII^e siècle. Il se stabilise dans l'édition princeps du missel romain imprimé en 1474 à Milan, et est définitivement consacré dans le missel officiel de l'Église romaine annoncé et préparé par le Concile de Trente, et publié enfin par le Pape S. Pie V, en 1570.

Comme on le voit, cet *Ordinaire de la messe* est bien vénérable : ne peut-on pas dire qu'il reste le plus sacré des formulaires de prières par lesquelles on invoque le Seigneur, et on l'attire sur notre terre ?²

1. Nous nous permettons de signaler à l'attention et à la piété du lecteur nos *Élévations sur la Sainte Messe, Echelle de la sainteté*, exposant le caractère ascétique et mystique du saint Sacrifice, et suivant l'*Ordinaire de la Messe*. — Mont. Vierge de Wépion s/Meuse, 1928.

2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 1-28.

AVANT-MESSE.

En commençant l'exposé et le commentaire *de la sainte Messe*, il nous semble capital de rappeler ce que l'Église enseigne, touchant les rites et cérémonies qui l'accompagnent. Il faudrait écrire en lettres d'or, sur les missels, ces paroles du saint Concile de Trente :

« *La nature de l'homme est telle que, difficilement, il s'élève à la méditation des choses divines sans l'aide extérieure qui l'y soutient. C'est pourquoi l'Église, en pieuse mère, a-t-elle institué des rites, en vertu desquels telles formules, à la messe, seraient prononcées à voix basse, telles autres à haute voix. De même, instruite par les apôtres et la tradition, elle a établi des cérémonies, bénédictions mystérieuses, luminaire, encensements, ornements et beaucoup de choses de ce genre destinées à rappeler la majesté d'un si grand Sacrifice, et aussi à exciter l'esprit des fidèles à s'élever, par ces signes extérieurs de la religion et de la piété, à la contemplation des choses très hautes cachées dans ce Sacrifice !* »¹

Les prières au bas de l'autel.

On vient de le dire : les *Prières récitées par le prêtre arrivant au bas de l'autel* sont d'institution relativement récente. Du reste, on va s'en convaincre ; leur caractère assez individuel est celui d'une préparation plutôt privée au saint Sacrifice.

Ces prières sont : le *signe de la croix*, l'*Introibo* avec le psaume *Judica*, le *Confiteor* et les *invocations* qui le

1. *Sess. XXII, c. 5.*

terminent, enfin les deux oraisons *Aufer a nobis* et *Oramus te* que le prêtre récite en montant à l'autel ; toutes ces prières, en y ajoutant l'*encensement de l'autel*, préparent à la grande action.

La préparation au Sacrifice de la messe ou *avant-messe*, était laissée autrefois à la dévotion de chacun ; aussi voyons-nous qu'avant le IX^e siècle l'Église ne précise rien à ce sujet.¹ Rarement, les missels mentionnent ces prières ; les premiers *Ordines* ou *rituels romains* n'y font même pas allusion. Les rubriques ne déterminent pas non plus le moment ou le lieu où il faut les réciter. Le prêtre se contentait de les dire en se revêtant des ornements ou après ; plus tard il les prononçait en allant à l'autel. Dans certaines églises, comme à Tours, au tombeau de S. Martin, on les disait dans une chapelle particulière ; à Chartres, on les récitait au chœur ; à Soissons, à l'entrée du sanctuaire ; chez les Chartreux, au côté de l'évangile ; à Reims, à la sacristie. Ces prières donc sont d'un usage relativement récent. Ce qui est certain, c'est qu'elles ont toujours été les mêmes en substance ; la confiance en Dieu dans l'humble confession des fautes, le repentir qui implore miséricorde, voilà ce qu'elles expriment toutes. Elles se groupent autour du *Confiteor*, le préparent et le complètent.² Elles doivent mériter la grâce de cette pureté qui permet au prêtre de monter à l'autel, et aux fidèles d'y présenter leurs dons.

L'Introibo et le ps. Judica

Le prêtre, arrivé au pied de l'autel, dit, en se signant :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. A- Au nom du Père et du Fils et du saint Esprit. Ainsi soit-il.

1. *Questions liturgiques*, t. II, p. 105 et suiv. — 2. Aujourd'hui encore, les Dominicains n'ont pour *Prières au bas de l'autel* que le verset *Confitemini Domino*, le *Confiteor*, et l'*Adjutorium nostrum*. Ces religieux, comme les Chartreux, les Prémontrés, et des Églises comme celles de Milan, Lyon, Tolède n'ont pas été obligés de prendre le missel romain de 1570, parce qu'ils jouissaient d'une liturgie propre et justifiée par une coutume de plus de deux cents ans.

Il était d'usage, chez les anciens, de ne commencer aucune action importante sans faire le signe de la croix, pour marquer qu'on faisait toutes choses *au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rendant par Lui des actions de grâces à Dieu le Père.* Or, avec ce signe, on employait d'ordinaire la formule *In nomine Patris et Filii, etc.,* pour invoquer en même temps la sainte Trinité. On prit de là l'habitude de se signer, dès qu'on prononçait le nom de Trinité ; ce sera le cas à la messe, soit qu'on invoque directement les Personnes divines, soit qu'on se contente de les nommer.

La raison donc qui impose ce signe de croix est ici le commencement d'une action considérable, mais aussi l'invocation des trois Personnes. En quelques églises on disait en faisant le signe de croix : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti sit signatum et consecratum et benedictum hoc sacrificium.* Que ce Sacrifice soit signé, consacré, bénit au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.¹ Le cas se présentera plusieurs fois au cours du saint Sacrifice, par exemple, à l'*Adjutorium* qui va suivre.

Par les paroles du signe de la croix, le prêtre annonce à tous les fidèles qu'il va renouveler la mémoire du Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et cela par la puissance et à la gloire de l'auguste Trinité.

Immédiatement, et avec ses ministres, il récite l'antienne :

Introibo ad altare Dei, ad Deum qui laetificat ju- ventutem meam. J'entrerai jusques à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeunesse.

Au témoignage² de S. Ambroise, ces paroles étaient celles que l'Église mettait dans la bouche des néophytes ;² sortant des fonts baptismaux, ils allaient à l'autel recevoir le Corps du Seigneur : *Ils sont comme des en-*

1. Grancolas. *Op. cit.*, p. 4. — 2. *Lib. de iis qui initiantur*, c. 8.

jants nouvellement nés et sans malice, dit S. Pierre,¹ beaux de jeunesse et d'innocence. Le prêtre, lui aussi, s'approche de l'autel de Dieu ; il entrera en communication avec le Très-Haut. A ce contact *sa jeunesse, comme celle de l'aigle, va se renouveler* ;² son âme est transportée. C'est le sentiment aussi de chaque fidèle assistant au saint Sacrifice où, comme nous le verrons plus loin, il est prêtre, à sa façon, avec le prêtre qui célèbre.

Celui-ci se rappelle pourtant qu'il n'est qu'un homme ; le sentiment de sa faiblesse et de son indignité l'humilie aux pieds de son Seigneur : *Judica me Deus..* Jugez-moi, mon Dieu... ; et il poursuit avec ses ministres, qui tiennent la place des assistants, la récitation de ce magnifique psaume 42^e où, comme le prophète, il redit tour à tour sa crainte, son désir, sa confiance :³

Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta ; ab homine iniquo et doloso erue me.

Quia tu es, Deus, fortitudo mea : quare me repulisti, et quare tristis incedo, dum affigit me inimicus ?

Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum et in tabernacula tua.

Et introibo ad altare Dei : ad Deum qui laetificat juventutem meam.

Confitebor tibi in cithara, Deus, Deus meus :

Jugez-moi, mon Dieu, et faites le discernement de ma cause d'avec la nation qui n'est pas sainte : délivrez-moi de l'homme injuste et trompeur.

Puisque vous êtes ma force, ô mon Dieu, pourquoi m'avez-vous repoussé ? et pourquoi marché-je triste, tandis que mon ennemi m'afflige ?

Faites luire sur moi votre lumière et votre vérité : elles me conduiront et me feront arriver à votre montagne sainte et à vos tabernacles.

Et j'entrerai jusques à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui réjouit ma jeunesse.

O Dieu, ô mon Dieu, je vous louerai sur la harpe :

1. Petr. II, 2. — 2. Ps. CII, 5. — 3. Voir un beau et profond commentaire de ce psaume par Dom Hugues Delogne, *Revue Lit. et Mon.*, Maredsous, 1924, p. 248.

quare tristis es anima mea, et quare conturbas me?

Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi: salutare vultus mei et Deus meus.

Gloria Patri, etc.

pourquoi, mon âme, es-tu triste, et pourquoi me troubles-tu ?

Espère en Dieu, car je le louerai encore : c'est lui qui est mon salut et mon Dieu.

Gloire au Père, etc.

Le prêtre reprend l'antienne : *Introibo ad altare Dei... j'entrerai jusques à l'autel de Dieu...*

De l'antienne *Introibo*, du psaume *Judica me* et de la *confession* qui suivra, les Sacramentaires gélasien et grégorien, les antiques *Ordines Romani*, les anciennes liturgies ne disent mot. La piété privée de certains évêques a introduit peu à peu ces prières dans la liturgie.

Ce psaume 42^e est en usage dans quelques églises, à Troyes en particulier, depuis le IX^e siècle ; dès le XI^e on le récitait dans l'Église romaine. Innocent III le mentionne déjà. Paul III (1550) prescrit au prêtre de dire ce psaume à haute voix ou tout bas avant de se rendre à l'autel. On peut remarquer du reste qu'en la vigile de Pentecôte, à la messe solennelle, on ne récite pas ce psaume, parce que le prêtre ne vient pas de la sacristie ; il est là déjà, depuis longtemp . Il dit le *Confiteor*. Jusqu'à S. Pie V, qui au XVI^e siècle réforma le missel, quelques auteurs ont cru qu'il ne fut que de dévotion ; le pontife en rendit la récitation obligatoire. Il ne se dit point aux messes des défunts ni à celles du temps de la Passion. Peut-être l'omission du *Gloria Patri* à ces messes a-t-elle entraîné celle du psaume. On a donné une raison mystique à cette omission : la joie qu'exprime un des versets semblait ne pas convenir à ces jours où tout respire la tristesse.¹ La raison n'en serait-elle pas plutôt historique ? La messe des défunts en effet et celle du temps de la Passion sont les messes qui ont gardé plus que d'autres la simplicité antique du rite.

1. *Collat. Brug.*, t. XVI, p. 644, ss.

Le psaume *Judica*, d'institution plutôt récente, n'a pas été ajouté à ces deux offices si remplis encore des charmes austères de la liturgie primitive. Une fois pour toutes, rappelons que cette liturgie restait plus enracinée dans le sentiment populaire ; sa simplicité cadrait mieux aussi avec la mentalité de l'heure. Aussi n'avait-on pas besoin, alors, de la charger de rites nouveaux destinés, bien souvent, à rappeler et à raviver des idées communément comprises à l'origine.

Au commencement du v^e siècle à Rome, on ajouta aux psaumes les deux versets doxologiques, *Gloria Patri* et *Sicut erat in principio*. Ces derniers mots n'ont été ajoutés que plus tard. Ne se rapportaient-ils pas, anciennement, au Fils ? Le concile de Vaison (529) les fait réciter contre les Ariens. Les Orientaux ne les ont pas dans le *Gloria*.¹ Quelle magnifique prière ! Elle reconnaît la gloire *intrinsèque* de la Trinité sainte, celle qui est sa Vie même, la Vie de la Trinité des Personnes dans l'Unité d'un seul Dieu. Elle souhaite à cette Trinité adorable toute gloire *extrinsèque*, celle que provoque toute référence de la créature à Dieu.

Usons, nous, chrétiens, usons de ce psaume si plein d'onction ; restons unis au prêtre qui porte dans son cœur les vœux et les sentiments de nous tous.

L'Adjutorium nostrum.

Le prêtre se signe et dit :

Adjutorium nostrum in nomine Domini qui fecit cælum et terram. Notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

Cet *Adjutorium* revient très fréquemment dans la liturgie. Il se présente partout au commencement de prières ou de fonctions constituant un tout séparé ou partie intégrante d'une fonction plus importante. C'est

^{1.} Fortescue, *Op. cit.*, p. 287.

donc une formule d'introduction à un rite. Il prélude, semble-t-il, au *Confiteor*, ainsi qu'on le voit à l'office de Prime et de Complies. Il exprime et affirme le besoin que nous avons du secours de Dieu pour accomplir ce à quoi il introduit ; par là-même il est une prière, au moins insinuée. Or, toute grâce que nous implorons, nous ne l'implorons que par les mérites de la croix de Jésus-Christ; aussi le prêtre se signe-t-il à l'*Adjutorium* qui apparaît comme le commencement d'une nouvelle action, ce qui impose, avons-nous dit, le signe de la croix. Celui-ci est l'appel de la grâce qui doit envelopper cette action.¹

Le *Confiteor*.

Le Confiteor ou confession publique se retrouve dans toutes les anciennes liturgies. Comme le psaume *Judica me*, il ne faisait pas partie autrefois de la messe proprement dite : c'était une prière que l'on pouvait utilement dire avant le saint Sacrifice, comme le prouvent les liturgies orientales de S. Marc, de S. Basile et de S. Jean Chrysostôme ; comme en témoignent les *Apologies* ou *Confessions* des Latins, formules au moyen desquelles les prêtres s'excusaient d'oser accomplir des mystères si sacrés.²

La formule de cette *confession* générale et publique a varié beaucoup. A l'origine, comme le prouvent les *Apologies*, elle était laissée à l'inspiration du célébrant. Peu à peu, elle se dessine. Les anciens livres liturgiques ne parlent pas toutefois du *Confiteor*. On voit, plus tard, que plusieurs missels font commencer le rite de la *confession* par le verset *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in saeculum misericordia ejus*, tiré du psaume 117, louange à la *miséricorde* du Dieu qu'il implore. « Selon quelques-uns, dit Grancolas, la *Confession* ou *Confiteor* s'est introduite de ce qu'on commençait par

1. *Collat. Brug.*, t. XVI, p. 216. — 2 *Bona, Op. cit.*, p. 10.

Confitemini Domino, puis on y ajouta *Confiteor* ». ¹ C'est encore la formule des Dominicains. Elle débute par le *Confitemini Domino* que suit un *Confiteor* très court se rapprochant de la formule plus simple encore, conservée dans les *Coutumes* de l'Abbaye de Cluny, ² et que voici : « *Confiteor Deo et omnibus sanctis ejus, et vobis Pater quia peccavi in cogitatione, locutione et operatione, mea culpa; precor vos, orate pro me* ». Les Chartreux, les Carmes de la primitive Observance, les Dominicains ont un *Confiteor* très semblable Seulement, ils y intercalent le nom de la Bienheureuse Vierge Marie. Car, chose à noter, ce n'est que peu à peu qu'on cite les saints au *Confiteor*; parmi ces saints on rencontre souvent les noms de ceux dont les reliques sont dans la pierre de l'autel. La dévotion à ces reliques fut toujours si grande, jadis ! On ne dit ordinairement qu'un *mea culpa*, après lequel on termine brusquement en demandant la prière des frères. On trouve donc une infinité de ces formules de confession, toutes différentes ; et on peut dire qu'avant que celle d'à présent fût fixée, chaque église avait son *Confiteor*. L'ancien Pontifical de Paris, par exemple, porte qu'après le verset *Confitemini*, l'évêque dira le *Confiteor* « à sa manière », *secundum consuetudinem suam*. ³

La formule en usage aujourd'hui dans l'Église romaine date du XII^e siècle ⁴; elle a été imposée par le Pape saint Pie V et doit être récitée au bas de l'autel ; c'est celle que reproduisent tous nos paroissiens romains.

Le *Confiteor* romain a deux parties : la confession des fautes et une supplication. Dans la première, l'homme se confond de regret devant Dieu, devant le ciel et la terre ; dans la seconde, il supplie ce ciel et cette terre d'apaiser Dieu pour lui et de lui obtenir son pardon.

1. Grancolas. *Les anciennes lit.*, p. 449. — 2. Ulric (bénédictin de Cluny en 1052), *Consuetudines*, lib. II, c. 30 ; voir *Spicilegium de dom Luc d'Achery*, t. IV. — 3. De Vert, *op. cit.*, VI, p. — 4. *Ordo Rom.* XIV, n° 71. Deux mots, après *cogitatione*, ont été retranchés de la formule du XII^e siècle : *delectatione et con-* *sensu*.

Confiteor Deo omnipo-tenti, beatae Mariae sem-per Virgini, beato Mi-chaeli archangelo, beato Joanni Baptistae, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et vobis, fratres (les ministres disent : et tibi pater) quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere ; mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.

Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem ar-changelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, et vos frères (et te, pater), orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Les ministres, en leur nom et en celui des fidèles, répondent :

Misereatur tui (le prêtre dira vestri) omnipotens Deus et dimissis peccatis tuis (vestris) perducat te (vos) ad vitam aeternam.

Je confesse au Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints apôtres Pierre et Paul, à tous les saints et à vous, mes frères (et à vous, mon Père), que j'ai beaucoup péché par pensée, par parole et par action ; c'est ma faute, ma faute, c'est ma très grande faute.

C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les saints apôtres Pierre et Paul, tous les saints et vous, mes frères (et vous mon Père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.¹

Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous ; et que vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

Le prêtre dit : *amen*, ainsi soit-il.

^{1.} Le *Confiteor* peut être appelé un *sacramental*, produisant la rémission des péchés véniels indirectement, en ce sens qu'il provoque en nous des sentiments d'humilité et de contrition par lesquels nous obtenons la rémission des péchés véniels.

Les ministres récitent à leur tour le *Confiteor*, auquel le prêtre fait succéder la prière précédente, en y ajoutant pour lui et le peuple :

Indulgentiam, absolutio- Que le Seigneur tout-puis-
nitionem et remissionem sant et miséricordieux nous
peccatorum nostrorum tri- accorde l'indulgence, l'abso-
buat nobis omnipotens et lution et la rémission des
misericors Dominus.

Les ministres répondent : *amen*, ainsi soit-il.

Dans le missel mozarabe, ces deux prières sont appelées *Absolutio ad populum*. C'est comme l'absolution publique que le prêtre donne aux fidèles rassemblés. C'est pourquoi aussi, à l'*Indulgentiam* et au signe de croix qui l'accompagne, le prêtre se tournait tant soit peu vers le peuple. Ce signe de croix a pour cause le *In nomine Patris*, etc., qui suivait autrefois l'*Indulgentiam*.¹

Rappelons ici que l'*Indulgentiam* constitue l'un des *sacramentaux*. Cette prière incline Dieu à imprimer au cœur du pénitent sur qui on la récite ce mouvement de contrition sincère qui lui mérite la rémission de ses péchés.²

Alternativement, le prêtre et ses ministres poursuivent :

P. *Deus, tu conversus vivificabis nos.* P. O Dieu, si vous vous tournez vers nous, vous nous vivifierez.

M. *Et plebs tua laetabitur in te.* M. Et votre peuple se réjouira en vous.

P. *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam,* P. Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde.

M. *Et salutare tuum da nobis.* M. Et donnez-nous votre assistance salutaire.

1. Graucolas. *Op. cit.*, p. 9. — 2. Collat. Brug., t. XVII, p. 115.

P. Domine, exaudi orationem meam P. Seigneur, exaucez ma

M. Et clamor meus ad te veniat. M. Et que mes cris aillent jusqu'à vous.

Quel est l'esprit de toutes ces prières ? Elles tendent à faire naître en nous la *componction*. En effet, le premier sacrifice à offrir à Dieu, c'est celui d'un cœur contrit et humilié. Le prêtre, avant tous, doit reconnaître, et cela publiquement, qu'il a péché et beaucoup péché en pensée, en parole, en action ; il s'abaisse jusqu'à demander pour lui la prière des fidèles ; il tient les mains jointes et garde pendant le *Confiteor* l'attitude humiliée qui convient à un pécheur, incliné sous le poids de ses iniquités. Il reste profondément incliné même pendant le *Misereatur* qui suit, parce que cette prière se fait pour le prêtre humilié devant Dieu.

Les fidèles entrent à leur tour dans ces sentiments. Avec les ministres du célébrant, et par eux, ils s'inclinent et avouent leurs offenses. Mutuellement, prêtre et fidèles échangent l'expression de leur repentir et demandent au Dieu tout-puissant la rémission de leurs fautes.

Que d'humilité dans ce *mea culpa*, trois fois répété par tous ! Nous semblons dire, en nous frappant la poitrine, que dans la contrition où nous sommes de nos péchés, nous voudrions comme briser nos coeurs, afin que Dieu en fît de nouveaux, capables de mieux lui plaire. La parabole du publicain laisse entendre que les Hébreux avaient la coutume de se frapper la poitrine en signe de componction.

Un savant liturgiste fait remarquer que, pour nous humilier davantage, nous ne confessons pas seulement à *Dieu* nos péchés ; non, nous nous reconnaissons coupables devant toute la cour céleste et la communauté entière des fidèles. Nous nous humilions, en particulier, devant la bienheureuse *Vierge Marie*, Mère de Dieu et Reine du ciel ; devant *saint Michel*, le Prince des milices

célestes ; devant *saint Jean-Baptiste*, le bienheureux Précurseur du Christ, Titulaire de la basilique du Latran, cette mère des églises de l'univers ; devant les saints apôtres *Pierre et Paul*, ces Princes et Patrons de l'Église universelle et romaine ; en général, devant tous *les saints* du ciel, et tous nos *frères* assemblés, et pour nous confondre davantage et obtenir leur intercession.¹

Qu'une telle prière est grande aux yeux du Seigneur ! Nul doute qu'elle n'aille droit à lui, suivant cette parole de l'Esprit-Saint : *La prière de celui qui s'humilie pénétrera les cieux.*² Qu'elle est confiante, en même temps, cette pressante et mutuelle invocation à celui qui réjouit les âmes et leur ménage le salut demandé aux pieds des autels !

Après l'*Indulgentiam* susdit s'observait jadis une rubrique qu'on ne rencontre plus que dans la messe des Évêques.³ L'on sait que cette dernière messe a gardé beaucoup de rites primitifs, et de la messe papale en particulier. En effet, c'est à ce moment que le sous-diacre qui s'était servi de la *mappula* ou manipule du Pontife pour commander à la *scola cantorum*, la rendait au pape.⁴ Jusqu'au XIII^e siècle le prêtre revêtait en ce moment le manipule. En voici la raison : les chasubles anciennes étaient, nous l'avons dit, beaucoup plus grandes que les nôtres ; elles couvraient tout le corps et, en quelque sorte, l'enveloppaient. Le prêtre arrivait à l'autel sans relever les bras. La *confession* une fois terminée, il retroussait sa chasuble et recevait au bras le manipule inutile jusqu'alors.

Après les derniers versets de la prière qu'on vient de lire, le prêtre dit : *Dominus vobiscum*, que le Seigneur soit avec vous : et les ministres lui répondent : *Et cum spiritu tuo*, qu'il soit aussi avec votre esprit, c'est-à-dire avec vous.

1. Callewaert. *Collat. Brug.*, t. XVII, 1, 113. — 2. Eccl., XXXV, 21. — 3. Batiffol. *Op. cit.*, p. t. 74. — 4. Thalhofer. *Op. cit.*, t. I, p. 553.

Cette salutation, qui reviendra plus d'une fois au cours de la messe, et partant dans la liturgie, était déjà en usage chez les Hébreux. C'est ainsi que Booz, l'époux de Ruth saluait, les moissonneurs : *Le Seigneur soit avec vous !*¹ C'est aussi le salut habituel de saint Paul aux chrétiens. Le souhait : *Que le Seigneur soit avec votre esprit*, est celui que l'apôtre adresse à son disciple Timothée.² L'*Ordo romanus* I, les sacramentaires gélasien et grégorien le relatent déjà.

Remarquons que cette mutuelle salutation du prêtre et de ses ministres annonce généralement une oraison importante. En voici le sens : le prêtre recueille les vœux des fidèles ; il va parler à Dieu au nom de tout le peuple. Mais avant de formuler sa prière, il s'adresse aux assistants et leur dit : *Que le Seigneur soit avec vous*, pour vous inspirer dans vos demandes ; le peuple répond *Qu'il soit aussi avec votre esprit*, en d'autres termes, *qu'il soit avec vous*, tandis que vous énoncerez et présenterez vos prières.³

L'Aufer a nobis et l'Oramus te.

Le prêtre étend les mains comme pour chercher au ciel du secours, puis il dit à voix intelligible. *Oremus*, prions : Accompagné du diacre et du sous-diacre, il monte à l'autel en récitant, pour lui et ses ministres seulement, la prière suivante :

*Aufer a nobis, quae-
sus Domine, ini-
quitates no-
stras, ut ad sancta
sanctorum puris merea-
mur mentibus introire.* Nous vous supplions Sei-
gneur, d'ôter de nous nos ini-
quités, afin que nous puissions
entrer dans votre sanctuaire
avec un esprit pur.

Per C. D. N. Amen.

Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

Toutes les liturgies font dire une prière au prêtre qui

1. Ruth, II, 4. — 2. (II. Tim. IV, 22). — 3. S. Pierre Damien, O. S. B., Cf. le bel opuscule sur l'invocation « *Dominus vobiscum* ». Migne, P. I., t. CXLV, col. 231-252. — *Questions liturgiques*, 1912, p. 506.

approche de l'autel. La liturgie orientale de saint Jacques a celle-ci : « Seigneur Jésus, purifie-nous de toute faute, établis-nous sans tache à ton saint autel, afin de t'y offrir le sacrifice de louange... Nous craignons, nous tremblons devant ton autel. »

La prière *Aufer a nobis* est un abrégé des longues *apologies* (prières d'excuses) que faisaient les prêtres en approchant de l'autel. On avait jadis une si haute idée de ce lieu, sacré par excellence !¹ Le Sacramentaire léonien (v^e siècle), légélasien contiennent cette prière parmi les *Orationes et Preces a Quinquagesima usque Quadragesimam*. Au lieu de *mentibus*, il a *sensibus*; « c'est une leçon de valeur. »² Le grégorien la cite pour la dédicace d'une église. Les plus anciens missels la contiennent aussi. Dans la *Missa Illyrici*, cette oraison précède le psaume *Judica me*. Dans le *Micrologus* elle vient avant le *Confiteor*.

Le prêtre y demande à Dieu non seulement la remise, mais aussi l'effacement complet de ses fautes et de celles de ses ministres, de sorte qu'il n'en subsiste aucune trace, aucune impression dans l'esprit, dans l'imagination, dans les sens. Il entre dans le Saint des Saints, dans le secret du sanctuaire, là où seul il va converser avec Dieu. Il pénètre, comme Moïse, dans la nuée, et c'est pour signifier ce mystère que d'anciens rituels, en cet endroit, lui faisaient prendre congé du peuple ; se tournant vers les fidèles, il disait : *Mes frères, priez pour moi.*

Étant monté à l'autel le prêtre dit discrètement la prière qui suit :

Oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum, par les mérites de vos saints, quorum reliquiae hic sunt, dont les reliques sont ici, et omnium sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen. Nous vous prions, Seigneur, et par les mérites de tous les saints, qu'il vous plaise me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.

1. Grancolas. *Les anciennes liturgies*, p. 465. — 2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 15.

Arrivé à ces mots : *dont les reliques sont ici*, il baise l'autel. ¹ L'*Ordo romanus* ¹ du VIII^e siècle mentionne que le pape baise l'autel et l'évangile, et donne la *paix* à ses ministres. L'évêque baise encore l'évangile, image du Verbe incarné. A Cîteaux, le prêtre faisait l'autel et faisait le signe de la croix sur lui ; le diacre faisait le côté gauche de l'autel. D'autres missels disent la même chose. Dans la liturgie, le baiser est un salut, *un signe de respect*, dit Saint Jérôme. ² L'autel ne porte-t-il pas le Corps et le Sang du Seigneur ? N'est-il pas, selon S. Ambroise, la figure de ce Corps sacré ? ³ S. Athanase compare ceux qui embrassent et baisent l'autel avec respect à cette femme de l'évangile qui toucha avec foi le vêtement du Seigneur. C'est donc à Jésus-Christ que s'adresse ce baiser. Le prêtre baise aussi l'autel pour vénérer les restes précieux des corps saints qui y sont enfermés. Il baisera aussi l'autel chaque fois qu'il se retournera vers le peuple, pour marquer qu'il reçoit la paix de Jésus-Christ et adresse cette paix aux fidèles.

Par l'*Oramus te* et pour la dernière fois, le prêtre implore en considération des mérites de tous les saints, le pardon de ses fautes.

La prière est très ancienne ; des missels du XI^e et du XII^e siècle la signalent ça et là. Jusqu'à cette époque le baiser se suffisait à lui-même ; on éprouva le besoin — ce sera le cas ailleurs — de traduire ce geste par une prière

Le prêtre, rempli de componction, est monté à l'autel. Mais la pénitence est mère de la joie ; aussi les cœurs de tous sont-ils à l'espérance. L'encens va fumer, les cantiques retentir et les cœurs s'élever vers Dieu.

¹. Voir dans les *Préliminaires* ce qui a été dit de l'autel, p. 37. — ². Apol. t. I, *adv. Ruf.* — ³. Ambros., *De Sacram.*, lib. IV, c. 2. Migne, P.L. t. XVI, col. 456.

PREMIÈRE PARTIE
LA MESSE
DES CATÉCHUMÈNES
Leçons à l'assemblée

De l'Introït à l'Offertoire.

Nous avons annoncé plus haut la division de la sainte messe. « Comme Notre-Seigneur se donne aux hommes en deux manières pour être l'aliment de leurs âmes, à savoir en sa *parole* et en sa *chair* adorable, la messe se divise naturellement en deux grandes parties.

« Dans la première, c'est la parole de Dieu qui est offerte à l'assemblée ; et, comme cette parole s'adresse à ceux-là mêmes qui ne sont point encore entrés dans le bercail du divin Pasteur, mais qu'il y appelle et qu'il va chercher, cette première partie de la messe est appelée la *messe des catéchumènes*, parce que ceux-là y sont invités et admis.

« Puis succède à cette première partie la messe des fidèles, c'est-à-dire, proprement le Sacrifice eucharistique. »¹

La distinction entre *catéchumènes* et *fidèles* n'entraîne plus aujourd'hui, à la sainte Messe, les effets de l'antique liturgie. Retenons-la toutefois afin de mieux comprendre la messe, et, en particulier cette première partie. La messe, n'étant que le *Mémorial de la Passion de Jésus*,

1. D. Gréa. *Op. cit.*, p. 28.

rappelle bien aussi dans cette partie le *Discours de la cène*, admirable synthèse de la doctrine chrétienne. Chaque matin, à l'heure du Sacrifice, nous recueillons des lèvres du Christ-Parole quelque chose des ineffables et dernières leçons du Maître, le seul qu'il faille écouter.

Abordons la messe des catéchumènes.

Dès l'origine de la liturgie en effet, cette messe a un caractère surtout doctrinal et didactique : on y faisait des lectures souvent commentées et destinées à instruire l'assemblée. Mgr Batiffol cite saint Justin (II^e siècle) : « Le jour *dit* du Seigneur, tous ceux (des nôtres) qui habitent les villes ou les champs s'assemblent en un même local : on lit les mémoires des apôtres ou les écrits des prophètes, tant qu'il y a lieu. Puis, le lecteur s'étant arrêté (de lire) celui qui préside prend la parole pour instruire (les assistants) et (les) exhorter à l'imitation de ces belles (leçons). Ensuite, nous nous levons ensemble tous et nous adressons les prières (à Dieu). Et, ainsi que nous l'avons déjà dit, lorsque nous nous arrêtons de prier, du pain est apporté et du vin....»¹ « Voilà bien notre avant-Messe, décrite par un chrétien de Rome, au milieu du second siècle ². » Bientôt, à ces lectures vinrent s'adoindre des prières et des chants que nous retrouvons aujourd'hui sous la forme du *Kyrie eleison*, du *Gloria in excelsis*, de la *collecte*. La coutume d'interrompre les lectures par des chants vient peut-être de la synagogue. Notre *graduel* est le plus vénérable représentant de cette coutume. Nous expliquerons ces différentes prières et instructions dans l'ordre où les amène l'*Ordinaire de la messe romaine*.

Dès que le célébrant, accompagné de ses ministres, est monté à l'autel, il procède au premier encensement de la table sainte.

1. Justin. *Apolog.* LXVII, 3-5.

2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 104.

L'encensement de l'autel.¹

Aussitôt que le célébrant a baisé l'autel et récité sa prière, le diacre lui présente l'encens en lui disant : *Benedicite, Pater reverende* : bénissez, mon révérend Père. Remarquons ces expressions de respect : le prêtre est un père, le père spirituel de toute cette assemblée qui l'entoure.

Notons aussi que chaque fois que le diacre passera au prêtre quelque objet, il baisera l'objet d'abord, puis la main : en le reprenant des mains du prêtre, il baisera la main d'abord, puis l'objet ; tout cela en signe de profond respect, tant pour la personne de celui qui représente le Christ que pour l'instrument servant au saint sacrifice.

Dans les messes des défunts, le diacre s'abstient de tout baiser.

Le célébrant met de l'encens dans l'encensoir et dit :

Ab illo beneditcaris in cuius honore cremaberis. Sois benit + par celui en l'honneur de qui tu seras brûlé. Ainsi soit-il.
Amen.

Il joint les mains, puis il bénit l'encens. Joindre les mains, c'est prier. Le prêtre ne bénit qu'au nom de Dieu; en joignant les mains, il semble appeler cette bénédiction. C'est pourquoi tandis qu'il bénit, d'après la rubrique, il repose la main gauche sur l'autel pour marquer que la bénédiction descend du trône où Dieu réside.² Puis prenant l'encensoir il encense, sans prière aucune, la croix, les reliques exposées, le fond, le dessus, le devant et les deux côtés de l'autel. L'on sait qu'anciennement le prêtre, après avoir encensé le dessus de l'autel, passait l'encensoir au diacre ; celui-ci faisait le tour de la pierre sacrée et l'encensait en tous sens. La construc-

^{1.} *Revue bénédictine.* t. I, p. 207, 272 et suiv. — ^{2.} *Miss. Rom.* Rit. c. III. Tit. III, 5.

tion de nos autels ne rendant généralement plus possible cet encensement, le prêtre y supplée en encensant comme il a été indiqué.

Cet encensement de l'autel a lieu deux fois au saint sacrifice de la messe : en cet endroit et à l'offertoire. Nous mentionnerons ce dernier encensement en son temps.

Il est à noter que le présent encensement, au moins dans notre liturgie, n'est pas aussi ancien que celui de l'offertoire ; de fait, il n'a pas lieu à la messe des défunts, cette messe a gardé beaucoup de la simplicité primitive des rites. Il semble cependant d'après l'*Ordinaire du Mont-Cassin*, que, vers l'an 1100, cet encensement se pratiquait déjà en plusieurs endroits. Quant aux Grecs, ils encensent l'autel pendant une grande partie de la messe. A Rome, dans la procession de l'*introït*, on portait toujours l'encens¹. Ne serait-ce peut-être pas là l'origine de ce premier encensement à la messe ? L'*Ordo romanus VI* (xi^e siècle) rappelle que le célébrant impose lui-même l'encens dans l'encensoir ; de là à la bénédiction par le signe de croix, et à la formule qui l'exprime, il n'y a qu'un pas².

Ajoutons que cet encensement pourrait avoir été introduit aussi pour rappeler quelque chose du rite de la consécration de l'autel ; or l'on sait que ce rite prescrit l'encensement presque continual de l'autel à consacrer, et cela par vénération pour lui. Une semblable raison légitime ici cette cérémonie. En effet, et nous l'avons expliqué, l'autel est, dans le sanctuaire, l'objet d'une vénération toute spéciale. Le prêtre vient de le baisser avec amour, il a pensé au Christ que cet autel lui rappelle. En même temps, dirait-on, il a éprouvé le besoin d'honorer et de purifier cette table dont il approche et sur laquelle il va accomplir bientôt de si grandes choses. Comme Madeleine à la veille du sacrifice de la croix, il parfume les pieds de celui que nous verrons dans quelques instants renouveler les mystères de sa Passion. Par sa vertu, cet encens attire et retient

1. *Ordo rom. I.* — 2. Fortescue. *Op. cit.*, p. 304.

sur l'autel les regards du Tout-Puissant ; tout ce qui va s'y dire et s'y faire sera pénétré de son parfum. L'autel est prêt, Dieu peut y descendre.

Tandis que le célébrant encense l'autel, le diacre et le sous-diacre tiennent un coin de sa chasuble ; cette rubrique a eu une raison pratique. La chasuble ancienne couvrait tout le corps ; afin d'user librement de ses mains, le prêtre la ramassait sur les bras. Pour ne pas être gêné dans ses mouvements, il avait besoin d'être aidé par ses ministres qui relevaient la chasuble par derrière et l'empêchaient de retomber en avant, sur les bras.

Après l'encensement de l'autel, le prêtre lui-même est encensé par le diacre ; cette règle est générale. C'est une marque de respect. N'est-il pas le représentant de Jésus-Christ ?

L'Introït.

Ouvrons notre *paroissien romain* à la première page, à la messe pour le premier dimanche de l'Avent ; qu'y lisons-nous ?

J'y lis : *Introït*, puis un texte, un verset et son répons, un *Gloria Patri*. Que sont ces formules ?

Le mot *Introït*, du latin *introitus*, entrée¹, est un chant, un psaume vraisemblablement, que le chœur exécutait jadis, tandis que le célébrant, sa préparation terminée, sortait de la sacristie accompagné de ses ministres, et faisait son entrée dans le sanctuaire. Comme il n'y a pas d'entrée le Samedi-saint et à la messe solennelle de la vigile de Pentecôte, on ne chante pas d'*introït*. Nous avons dit plus haut que les prières récitées aujourd'hui en bas de l'autel n'étaient anciennement qu'une préparation à la fonction liturgique.

Venait ensuite une cérémonie dont il nous reste encore un souvenir dans la messe pontificale. A l'accès du sanc-

1. Dans le rite ambrosien on l'appelle *Ingressa*, avec la même signification. On l'appelait aussi *Invitatorium*. En Espagne, il a nom *oficium*.

tuaire, le pontife recontrat le diacre qui lui présentait les *Sancta*. Ces *Sancta* étaient une parcelle d'un sacrifice précédent, qui avait été mise en réserve. L'évêque s'inclinait pour l'adorer. Nous verrons plus loin ce qu'on faisait de cette parcelle. Le rite a disparu ; il est rappelé par l'adoration du S. Sacrement que fait à l'église le pontife célébrant, avant de se rendre au chœur.

« Dans tous les rites, l'entrée de l'officiant fut de bonne heure entourée de quelque pompe. On ne se trompera pas de beaucoup en rapportant au v^e siècle au moins la plupart des détails qui viennent d'être décrits ».¹ On trouve dans le *Sacramentaire gélasien* (VII^e siècle) l'*antiphona ad Introitum*.

Étymologiquement, on peut appeler *antiphona*, antienne, tout chant alternatif, tel que celui des psaumes, des hymnes. Aujourd'hui ce mot désigne un extrait quelconque soit de l'Écriture, soit d'écrivains ecclésiastiques, et qui sert comme d'en-tête à un psaume. Tout le chœur le chante avant et après un psaume. Anciennement même on répétait l'antienne après chaque verset du psaume, comme à l'invitatoire des matines.

L'introït en effet se composait d'une *antiphona*, *antienne* qui était, d'ordinaire, un verset tiré du psaume qui suivait. Ce psaume était chanté en entier ou en grande partie ; l'on s'arrêtait quand le célébrant arrivait à l'autel.² Au XI^e siècle l'antienne n'est déjà plus suivie que d'un verset de psaume et d'un *Gloria Patri*, après lequel on répète l'antienne.

Le célébrant ne récitait pas l'*introït*, au moins avant l'an 900, pas plus que les passages chantés par le chœur³. Dans l'église de Rome et jusqu'au XIV^e siècle, la *Schola* seule chantait l'*introït* à la sainte messe solennelle. C'est la messe basse, d'usage relativement récent, qui amena

1. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 166. Les anciens liturgistes font remonter au Pape saint Célestin (422-432) l'institution de l'introït. Cf. Tomasi, *Op. cit.*, t. V, VI. — Krazer, *Op. cit.*, p. 372. — 2. *Ordo Rom. I.* — 3. Batiffol, *Op. cit.*, p. 111, seq. — Fontescue, *Op. cit.*, p. 286. — 4. Dans la liturgie des Frères-Prêcheurs, aux grand'messes, le prêtre récite bien l'*introït* à l'autel, mais il ne quitte la sacristie que lorsque le chœur a chanté le *Gloria* de cet introït.

le prêtre à suppléer au chœur, pratique qui s'est étendue aux grand'messes et demeure désormais obligatoire. Nous ferons plus loin, à propos de l'évangile, une semblable remarque. Les grandes compositions musicales mutilèrent trop souvent les textes sacrés, forcèrent le célébrant à suppléer les parties omises, en récitant le tout. Telle est, peut-on croire, la raison principale de ces suppléments.

En commençant l'*introït*, le prêtre se signe ; c'est ici, en effet, que commence la messe proprement dite. Or, au début de toute action ou de toute prière nouvelle, nous l'avons dit, l'usage des premiers chrétiens était de se signer. En certaines églises, comme à Laon, on accompagnait le signe de la croix, à l'*introït*, des paroles *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, notre secours est dans le nom du Seigneur ; en d'autres, *in nomine Patris...* au nom du Père, etc..., comme à Saint-Remi de Reims. Ces prières ont disparu, mais le signe de croix est resté.

Aux messes des défunts, le prêtre fait aussi le signe de la croix. Mais, attendu que les mots par lesquels il commence s'appliquent très spécialement aux défunts, il ne peut bénéficier lui-même de la bénédiction qu'il implore cet *introït* : ce serait un non-sens. Au lieu de se signer lui-même, le prêtre signe le missel et attribue la bénédiction aux défunts.

L'*introït* est une pièce liturgique d'une grande profondeur de sens, car il annonce et commente brièvement le mystère ou la fête que le saint Sacrifice solennise. Lisons-le, nous aussi, unis au prêtre, et laissons aller nos âmes aux sentiments qu'il exprime. Mais pour le bien lire astreignons-nous une bonne fois à le méditer ; nous avons, hélas ! tant perdu l'habitude de creuser, seuls, un texte sacré !...

Le Kyrie eleison.

Cette invocation, qui suit immédiatement l'*introït*, est composée de deux mots grecs signifiant : *Seigneur,*

ayez pitié ! Avant le VI^e siècle, on ne la rencontre pas en Occident. Ces mots répondaient aux demandes d'une autre prière dite *litanique*, introduite à Rome vers l'an 500.

Le *Kyrie*, usage bien romain, populaire, est donc le résidu de la *prière litanique* qui, à Rome, forma jadis, semble-t-il, le début de la liturgie du Sacrifice.¹ Cela est si vrai que, au VIII^e siècle, on omettait le *Kyrie* de la messe aux jours de station, d'ordination, et autres, où la litanie entière avait déjà été chantée. « Maintenant encore, le *Kyrie eleison*, à la messe du Samedi-saint, n'est autre chose que la finale de la litanie par laquelle cette messe commence »²

Le chant du *Kyrie* est commun aux Grecs et aux Latins. Les premiers en font un usage beaucoup plus fréquent que nous ; les Latins chantent en alternant, clercs et fidèles. Dès l'année 529, époque du deuxième concile de Vaison, c'était l'usage en Orient, à Rome et dans toute l'Italie de réciter le *Kyrie* « avec beaucoup d'amour et de componction »³ A Milan par exemple, où l'on suit le rite ambrosien, il y a trois *Kyrie* après le *Gloria in excelsis*, trois après l'évangile et trois encore après les ablutions. Au temps de S. Grégoire le Grand, au VI^e siècle, le rite romain faisait chanter le *Kyrie eleison* alternativement avec le *Christe eleison*, jusqu'à ce que l'évêque eût fait signe de cesser.

Saint Grégoire écrivant à Jean, évêque de Syracuse, laisse entendre que les demandes, plus développées de la *prière litanique* étaient omises « dans les messes quotidiennes ». Le peuple insistait davantage sur le *Kyrie eleison*, le *Christe eleison*. Dans les circonstances plus solennelles, on gardait toute la litanie.⁴

Vers le IX^e siècle, le nombre de ces invocations a été réduit à neuf ; les trois premiers *Kyrie* s'adressent à

1. Bishop « *Kyrie eleison* ». *Downside Review*, 1900. — 2. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 167. — 3. Krazer, *Op. cit.*, p. 379. Voir une intéressante étude de ce Concile à propos de liturgie, dans les *Questions lit.*, 1921, p. 177. — 4. P. L., LXXVII, 955-958.

Dieu le Père, les trois *Christe* à Dieu le Fils, et les trois derniers *Kyrie* à Dieu le saint Esprit¹.

Au XII^e siècle, à Rome, dans la procession des Rogations, on répète jusqu'à trois, cinq et même sept fois ces invocations ; il semble bien que c'est l'*introït* qui, peu à peu, a supplanté la *litanie*, dont il ne reste ici que le *Kyrie* et le *Christe*. Remarquons qu'en les vigiles de Pâques et de Pentecôte, jours où cette *litanie* subsiste, il n'y a pas d'*introït*. Le *Gloria in excelsis* a exercé la même influence sur elle ; de fait, elle apparaît quand celui-ci ne se dit pas encore habituellement.

Cette formule « *Seigneur, ayez pitié de moi..* » est très fréquente dans la sainte Écriture. Elle doit être pour nous une de ces simples mais ardentes prières qui, comme des flèches, vont droit au cœur du Tout-Puissant. S. Benoît l'appelle si justement la « *supplication de la litanie*.² » Cette invocation nous rappelle notre misère et le besoin que nous avons de Dieu et de sa miséricorde. La mélodie grégorienne accompagnant et ornant ces invocations fait si bien sentir qu'elles sont des élans. Redisons-les, crions-les comme le faisaient les nécessiteux de l'évangile, c'est-à-dire avec foi.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les *Kyrie* dits *farcis*. On appelle *farciture* l'introduction de paroles (ou tropes) sous les longs neumes développant l'aspiration du *Kyrie* et d'autres chants de la messe. Le moyen âge exagéra outre mesure cette coutume. Le Kyriale du Graduel récent du Vatican a conservé en tête des mélodies les titres de ces *farcitures*. Nous avons ainsi : le *Lux et origo* (n. I), le très connu *Kyrie, fons bonitatis* (n. II), le *cum iubilo* de la Vierge Marie (n. IX), etc... Voici un de ces *Kyrie*, en l'honneur de la Mère de Dieu qu'on retrouve dans un antique missel imprimé en 1531, en l'illustre monastère de St-Martin, de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Lyon :

1. *Ordo de S. Amand.* — 2. *S. Reg. c. 9.*

Kyrie, ter virginum amator Deus Mariæ decus, eleison

*Kyrie, qui de stirpe regia claram producis Mariam,
eleison.*

*Kyrie preces ejus suscipe dignas pro mundo fusas,
eleison.*

*Christe, Deus de Patre, homo natus de Maria Matre,
eleison.*

*Christe, quem ventre beata Maria edidit mundo,
eleison.*

*Christe, sume laudes nostras Mariæ almæ dicatas,
eleison.*

Kyrie, o Paraclite obumbrans pectus Mariæ, eleison.

*Kyrie, qui facis dignum thalamum pectus Mariæ,
eleison.*

*Kyrie qui supra cœlos Spiritus levas Mariam : fac nos
post ipsam scandere tua virtute Spiritus alme, eleison.¹*

Le Gloria in excelsis.

Le *Gloria in excelsis* est une hymne sacrée de provenance grecque comme le *Kyrie*, et, originairement, semble-t-il, faisant corps avec lui pour compléter la *litanie*. On en rencontre des traces dès le II^e siècle. Aux paroles des anges on ajouta, avant le VI^e siècle, des acclamations à Dieu le Père : enfin les controverses au sujet de la divinité des deux autres Personnes divines amenèrent et

i. Traduction :

Seigneur, Dieu trois fois amant des vierges, ornement de Marie, ayez pitié.

Seigneur, qui créatez l'illustre Marie d'une race royale, ayez pitié.

Seigneur, accueillez les dignes prières qu'elle vous adresse pour le monde, ayez pitié.

Christ, Dieu né du Père, homme né de votre Mère Marie, ayez pitié.

Christ, que les entrailles de la bienheureuse Marie ont enfanté au monde, ayez pitié.

Christ, recevez les louanges que nous consacrons à la vénérable Marie, ayez pitié.

Seigneur, ô Paraclet, qui ombragez le sein de Marie, ayez pitié.

Seigneur, qui fites de ce sein une digne chambre nuptiale au Christ, ayez pitié.

Seigneur, Esprit qui élevâtes Marie au-dessus des cieux, que votre puissance nous les fasse gravir, après elle, ô Esprit divin, ayez pitié.¹

i. *Bona. Op. cit.*, II, p. 78.

compléterent cette hymne à la très sainte Trinité.¹ L'antiquité s'en est servie comme *prière du matin*².

Bien longtemps, il ne fut permis de chanter le *Gloria in excelsis* qu'à Noël au commencement de la *messe de la nuit*, à raison des premiers mots. Le pape Symmaque, vers l'an 500, étendit ce privilège aux dimanches et aux fêtes des martyrs, mais pour les évêques seuls³; les prêtres ne pouvaient réciter l'hymne qu'au jour de Pâques⁴. L'*Ordo* de S. Amand prouve qu'au VIII^e siècle encore ils n'en usaient qu'à la vigile de Pâques et « le jour de la première messe qu'ils célèbrent dans le titre (c. à. d. l'église paroissiale romaine) pour lequel ils ont été ordonnés. »⁵. A la fin du XI^e siècle, la faculté n'est plus limitée.⁶

Quand dit-on le *Gloria in excelsis* ?

Le *Gloria in excelsis* et le *Te Deum* s'avoisinent souvent dans la liturgie ancienne; primitivement, on chantait le *Gloria* à la fin des Laudes; il y fut remplacé par le *Te Deum* bientôt transporté lui-même à matines, tandis qu'on réserva le *Gloria* pour la messe.⁷

A la messe, on dit le *Gloria* quand l'office romain impose le *Te Deum* à Matines; on le dit aussi le Jeudi-saint et le Samedi-saint, à raison de la solennité du jour.

On ne le dit point dans les messes votives, si ce n'est dans celle de la sainte Vierge, le samedi, dans celle des anges, et dans la messe votive solennelle *pour intérêt grave*. Dès le XI^e siècle, en effet, l'Église rédigea un office spécial en honneur de la sainte Vierge, et, peu à peu, un office entier avec le *Te Deum* à matines, ce qui, suivant la rubrique, amène le chant du *Gloria* à la messe. C'est aussi le cantique des anges; ils en chantèrent la première phrase au-dessus de la crèche de l'Enfant-Dieu, d'où le nom d'*hymne angélique* donné à cette prière. On le chante enfin dans la messe votive

1. Blume, S. J. *Der Engelhymnus « Gloria in excelsis ».* Sein Ursprung und seine Entwicklung. (Stimmen aus Maria-Laach, 1907, t. LXXIII, 43-62. — 2. Const. Apost. VII, 47. — 3. Duchesne. *Liber Pontific.*, t. I, p. 263, 1886. — 4. *Ordo Rom.* I. — 5. Batiffol. *Op. cit.*, p. 12. — 6. *Micrologue*, P. I., cl. I, 970. — 7. Blume, loc. cit.

pour intérêt grave, à raison de la solennité de cette messe et de l'affluence supposée du peuple.

On l'omet aux messes des défunts, durant l'Avent et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, aux messes des *Propre du temps*,¹ pour marquer l'esprit de pénitence et de tristesse qui remplit ces jours. Anciennement, on l'omettait même aux fêtes du carême. Dès le commencement du XIII^e siècle, nous voyons les papes accorder, par bulle spéciale, à certains monastères, le pouvoir de chanter l'hymne angélique à ces fêtes du carême, par exemple, le 10 mai 1119 pour l'abbaye de Tournus, et le 22 mars 1275 pour celle de Bonne-Espérance.²

Un mot encore des rubriques qui règlent la récitation de ce cantique. Le prêtre, au milieu de l'autel, étend, puis élève les mains vers le ciel et les rejoint. C'est là un mouvement qu'il exécutera chaque fois qu'il voudra témoigner son amour des choses célestes ou implorer la grâce avec plus d'instance. Il incline la tête au mot *Deo*, par respect pour le saint nom de Dieu ; de même, aux mots *Adoramus te*, *Gratias agimus tibi*, *Suscipe depreciationm nostram*, qui expriment précisément les principales fins du sacrifice. Le prêtre termine l'Hymne angélique par le signe de la croix, par respect sans doute pour les noms de la Trinité adorable qu'il prononce.

Remettons sous les yeux cette hymne admirable :

Gloria in excelsis Deo, Gloire à Dieu au plus haut
et in terra pax hominibus des cieux, et paix sur la terre
bonae voluntatis. aux hommes de bonne volonté.

Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. — *Glorificamus te. Gratias adorons.* Nous vous glorifions. Nous vous rendons

1. On distingue, en liturgie, le *Propre du temps* et le *Propre des Saints*. Le *Propre du temps* contient les offices et les messes de la partie mobile de l'année liturgique, c'est-à-dire, celle qui se règle d'après la fête de Pâques dont la date varie chaque année. Dans ce *Propre* rentrent la plupart des solennités de l'année et les temps liturgiques qui y préparent, l'Avent, le Carême, le temps après la Pentecôte. Le *Propre des Saints* contient les offices et les messes célébrés en l'honneur de Marie et des Saints. — 2. Cf. U. Robert, *Bullaire du Pape Calixte II*. Paris, 1891. Tome I, p. 15. — E. Mayhe, *Chronicon Bonae Spei*, 1704, p. 219.

nam gloriam tuam. Domine Deus, Rex coelestis, Deus Pater omnipotens.

Domine Fili unigenite Jesu Christe : Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis, quoniam tu solus Sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum sancto Spiritu in gloria Dei Patris. Amen.

grâces à cause de votre grande gloire, Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu Père Tout-Puissant.

Seigneur Jésus-Christ, Fils unique : Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père. Vous qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui ôtez les péchés du monde, recevez notre prière. Vous qui êtes assis à la droite de Dieu le Père, ayez pitié de nous, car vous êtes le seul Saint, vous êtes le seul Seigneur, vous êtes le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

Un mot d'explication.

L'hymne angélique débute par une exclamation, dictant les thèmes de louange que les deux grands versets du cantique développeront.

Gloire à Dieu au plus haut des cieux : c'est le thème d'une action de grâces *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* : c'est le thème d'une supplication.

Il y a en effet, dans ce cantique deux choses : une *action de grâces* à Dieu le Père, glorifié par Jésus-Christ dans les œuvres de la création et en particulier dans celle de la réhabilitation de l'homme déchu ; une *supplication* à Dieu le Fils qui réalise, nous applique et parfait en nous sa pacifiante rédemption. C'est toute la sainte messe : *la gloire à Dieu, la paix aux hommes*.

Le premier de ces versets, *Laudamus te etc...*, groupe toutes ses pensées autour de ces mots : *Gratias agimus tibi, propter magnum gloriam tuam*. Cette *grande gloire* qui monte vers le Père céleste, c'est la création, l'Incarnation-Rédemption, la sanctification des créatures ; voilà l'objet de notre action de grâces. Cette *grande gloire*,

dont il ne faut pas restreindre le concept, c'est aussi la gloire intrinsèque et éternelle de Dieu le Père, celle qu'il possède en lui, par lui-même, depuis toujours. Le remercier pour cette gloire, c'est lui rendre grâces pour les délices immortelles que nous goûterons un jour dans la possession de cette même gloire, premier et essentiel objet de notre béatitude à venir, et à laquelle nous dispose l'influx constant du mystère sacrosaint ou Sacrifice du Calvaire renouvelé à l'autel.

Le second verset, *Domine Fili*, etc... groupe toutes ses pensées autour de ces mots : *Suscipe depreciationm nostram*. C'est la demande au Fils. Elle implore la paix pour les hommes de bonne volonté, la paix que toute la sainte messe demandera par Jésus-Christ, à qui, par avance, nous confions notre prière. Nous avons entendu interpréter les mots *hominibus bonae voluntatis*, des hommes prédestinés, des hommes qui sont l'objet de la *bonne*, c'est-à-dire de la miséricordieuse et gratuite volonté salvifique de Dieu. Il semble cependant que ce n'est pas dans ce sens qu'on les explique d'ordinaire ; l'opinion est toutefois intéressante et mérite d'être considérée ; nous la tenons pour vraie.

Comme toutes les prières vraiment liturgiques, l'hymne des anges conclut par la glorification de la Trinité sainte. Le *Gloria in excelsis* apparaît comme une solennelle et grandiose doxologie,¹ bien placée ainsi, au début de l'action liturgique, qui tout entière se réfère au culte du Père, du Fils, et de l'Esprit-Saint.

Concluons que Jésus-Christ constitue, pour nous chrétiens, notre idéal suprême et notre amour sacré. Dieu parfait, Homme parfait,² c'est lui notre Sauveur et l'unique Vie qui nous conduit à Dieu son Père. D'où cette ardente exclamation finale au Fils de Dieu : *Vous êtes le seul saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, ô*

¹. La doxologie (de δόξα gloire et λόγος parole) est une formule de louange à Dieu. La doxologie complète renferme toujours la louange de la sainte Trinité ; la doxologie plus simple ne chante que le Christ. — ². Symbole dit de saint Athanase.

Jésus-Christ ! C'est mon acte de foi plénier au Verbe Incarné.

Ah ! aujourd'hui plus que jamais, l'on veut nous ravir ce Jésus, l'on veut nous arracher la foi en sa divinité et en sa rédemption ! *Où irons-nous sans lui ? Il a seul les paroles de la vie éternelle.*¹ A toutes les tentations de ce siècle, à tous les blasphèmes de l'impiété, opposons cette confession qu'il est *le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire du Père.*

Et dire que tant d'âmes, épriSES pourtant de religion, ignorent de si belles et si profondes prières !

La collecte.

Le Gloria in excelsis étant terminé, le célébrant baise l'autel.

Il se retourne vers le peuple et dit : *Dominus vobiscum, que le Seigneur soit avec vous.* C'est le salut de paix. Ici, c'est plus encore ; c'est, selon dom Guéranger, une invitation pressante au recueillement : prenez garde, semble dire le ministre de Dieu, faites attention, car ce qui va suivre est de la plus grande importance ; je vais parler au nom du Christ. Le peuple rend ce salut au prêtre : *Que le Seigneur soit avec votre esprit,* dit-il, tandis que vous allez formuler nos prières.

Il est à noter que les évêques, aux jours où l'on dit le *Gloria in excelsis*, ne disent pas ici *Dominus vobiscum*, mais *Pax vobis, la paix soit avec vous.*² De fait, il y a relation entre ce souhait et l'hymne angélique : la paix que le pontife souhaite au peuple est la même que celle annoncée dans le *Gloria* aux hommes de bonne volonté. Les évêques seuls disent *Pax vobis*; et cela, parce qu'eux seuls, jusqu'au xi^e siècle, nous l'avons dit, récitaient le *Gloria in excelsis*. Quand le prêtre put à son tour réciter ce cantique, il garda l'ancien usage du

1. *Domine, ad quem ibimus ? Verba vitae aeternae habes.* (Joan., vi, 69). — 2. *Ordo de S. Amand.* (VIII-3).

Dominus vobiscum. L'*Ordo romanus* XIV faisait dire le *Pax vobis* aux évêques, les dimanches *Gaudete* et *Laetare*.

Le peuple ayant répondu au prêtre, celui-ci dit : *Oremus, prions.* Très anciennement, le diacre ajoutait, probablement toujours, *Flectamus genua, fléchissons les genoux* ; c'est le cas au Vendredi-saint. Aussitôt, les fidèles s'agenouillaient et priaient quelque temps en silence ; ils faisaient oraison privée. Le diacre encore indiquait le moment de se lever en disant : *Levate, levez-vous* ; et le célébrant, au nom de tous, formulait une prière dite *collecte*. Comme on le sait, c'est au sous-diacre, aujourd'hui, que revient le chant de cette formule *Levate*.¹ Ce rite du *Flectamus* s'observe encore aujourd'hui dans certaines messes du *Propre du temps*, messes qui sont plus anciennes et se rattachent aux rites plus solennels de la pénitence, qui appelle la prière à genoux.

Prier debout est toutefois l'antique manière de l'Église. On ne prie pas assis. Tertullien dit que les chrétiens prient debout, les mains levées.² Le célébrant a conservé ce rite, quand il prie à la messe. Le concile de Nicée défend de s'agenouiller le dimanche et les cinquante jours de la Pâque.³

Parfois, après l'*OREMUS*, comme au Vendredi-saint, le prêtre spécifiait pour quelles personnes ou pour quels besoins on allait prier.

Il y a, à la messe, trois oraisons principales, la première appelée, à l'origine, *oratio prima* (*collecte*), l'oraison *super oblata* (*secrète*) et l'oraison *ad complendum* (*post-communion*). Chacune d'elles termine un rite important ; la collecte termine la *litanie* du *Kyrie* uni au *Gloria* qui le commente.

Le mot *collecte* vient du latin *collecta, réunie*, parce que cette prière se disait au moment où l'assemblée, *collectio*, achevait de se réunir à la basilique où se faisait la

1. Chez les Dominicains, c'est encore le diacre. — 2. *De Orat.*, 16. — 3. Batiffol. *Op. cit.*, p. 119.

statio avec messe; de là son nom de *Oratio ad collectam, oraison sur l'assemblée réunie*;¹ on a dit simplement *collecta* pour abréger. Telle est la vraie origine du mot. Les liturgistes remarquent, d'autre part, que le mot *collecta* signifie aussi recueil, résumé sommaire, et qu'à ce titre il désigne très bien aussi cette prière solennelle, qui est le résumé des vœux recueillis et formulés par le prêtre au nom de tous ceux qui viennent de faire oraison après le *Flectamus*; de là peut-être la vogue des antiques collectes romaines. Cette considération prouve assez l'importance liturgique de la collecte; elle devient une partie principale et des plus solennelle du saint Sacrifice; c'est la prière par excellence de l'Église, la prière de la grande famille chrétienne, la prière universelle, *catholique*.²

Pendant des siècles, il n'y eut guère qu'une seule collecte à la messe, chose qui s'observe encore aux fêtes principales de l'année liturgique. L'*Ordo romanus* ne voulait qu'une seule oraison, un *introit*, une épître, un évangile. Depuis, et cela dans des fêtes moindres, surtout aux fériés, c'est-à-dire, aux jours où l'on ne célèbre pas la mémoire d'un saint, le nombre de collectes peut varier. Ces oraisons, ajoutées à la première, qui est la principale et en réalité la vraie collecte, sont ou bien des *mémoires* de saints dont la fête coïncide avec celle du jour, ou bien des prières de dévotion que le prêtre peut ajouter quand les rubriques le lui permettent, mais seulement en nombre impair. L'origine de ces oraisons ne serait-elle pas la restriction de la multiplication des messes privées?³ De plus, l'évêque impose souvent aux prêtres de son diocèse, et parfois le pape à ceux de toute la chrétienté, une oraison spéciale à placer après la collecte de la messe, et qu'on appelle *Imperata*.

Le missel romain contient jusqu'à trente-cinq oraisons pouvant ainsi être imposées. Quelques titres montrent la sollicitude de l'Église pour nos besoins spiri-

1. *Sacram. Grégorien.* Fête du 2 février, Ypapanti ou Purification. — 2. *Collat. Brug.*, t. XVI, p. 215. — 3. *Batiffol. Op. cit.*, p. 128.

tuels et temporels, et raniment en nous la foi en la Providence ; par exemple, il y a des oraisons diverses pour la famille, contre les persécuteurs de l'Église, contre les malfaiteurs, contre la famine, le tremblement de terre, pour demander la pluie, le temps serein, pour sauver les animaux, pour demander le don des larmes, la continence, la patience, etc...

Les collectes, surtout les plus anciennes, sont de véritables petits chefs-d'œuvre, à considérer la structure et la cadence harmonieuse des phrases, l'onction pénétrante et la doctrine profonde qu'elles contiennent ;¹ à ce dernier titre surtout, elles constituent une précieuse règle de foi qu'exprime si bien l'adage *Lex orandi, lex credendi ; l'on croit comme l'on prie.*

La collecte se compose d'ordinaire de trois parties : la louange, la demande, l'obsécration et la conclusion. La première partie contient l'invocation de Dieu ; la seconde soit une louange à Dieu, soit l'exposé succinct du mystère ou de la fête du jour. La troisième exprime un voeu en rapport avec ce même mystère ou cette fête. Vient enfin l'obsécration ou conclusion, supplication pressante dans laquelle l'Église recourt aux mérites de Jésus-Christ, son Chef auguste. Sa formule, admirable de rythme, fait loi depuis des siècles en Occident. Cette conclusion varie quelque peu, suivant que la prière est adressée à Dieu le Père ou à Dieu le Fils ; aucune oraison, dans la liturgie romaine, ne s'adresse à Dieu le Saint-Esprit. La plupart des collectes et toutes les anciennes s'adressent au Père, peu au Fils. La plus célèbre d'entre ces dernières est celle de la Fête-Dieu : *Deus qui nobis sub Sacramento etc.*, qu'on récite aussi à la bénédiction du Saint-Sacrement et qui a saint Thomas pour auteur.

A la fin de la collecte, on répond : *Amen.* Ce mot

¹. Callewaert. *L'étude et l'esprit de la liturgie*, p. 12. — *Revue liturgique et Bénédictine*. Année 1912-1913. Maredsous. Voir une étude approfondie sur quelques collectes du Propre du Temps, par dom Ermin Vitry. — A lire aussi la remarquable Conférence du R^me Père B. Bernard Capelle, Abbé du Mont-César au Congrès Liturgique de 1927, sur la manière de traduire une collecte.

hébreu était fort employé par les Juifs, et cela, dès la plus haute antiquité. *Amen* a surtout deux sens dans la liturgie. Il marque en général un assentiment, un acte de foi : *oui, il en est ainsi, je crois à cela* ; c'est son sens, dans certaines liturgies, après les paroles de la consécration. Il a souvent un sens déprécatoire et exprime un souhait, un vœu : *ainsi soit-il !* c'est le sens ordinaire à la fin des oraisons. L'auteur du commentaire sur les épîtres de saint Paul dans les œuvres de saint Ambroise déclare que c'est en répondant *Amen*, que le peuple proteste qu'il sait et qu'il approuve ce que le prêtre a demandé à l'autel.¹ A Laon et en quelques autres églises, après les oraisons, on chantait : *Christus vincit, Christus regnat, le Christ vainc, le Christ règne.*²

Telle est la collecte : lorsque nous l'entendons, croyons entendre la voix de l'Église universelle poussant un cri vers Dieu pour chacun de ses enfants Qu'elle est puissante cette prière de notre Mère !

L'épître.

La collecte est dite, tous les vœux de l'assistance ont été présentés au Seigneur. C'est l'Église tout entière qui a parlé par le prêtre ; mais cette Église a réservé à ses enfants une nourriture solide et nécessaire, elle leur doit encore l'instruction, ce pain fortifiant sans lequel toute vie chrétienne languit et s'étiole. Et que leur dira-t-elle ? Elle empruntera ses leçons aux auteurs inspirés, à Jésus-Christ surtout : les apôtres en général, les prophètes parfois, parleront dans l'épître ; le Maître dans l'évangile. Qui osera mépriser la parole inspirée, la parole de Dieu ?

Un mot de l'épître.

L'épître est intitulée *Lectio*, du mot *legere, lire*, parce qu'on la lit, et qu'ordinairement on ne la chante pas aussi solennellement que d'autres textes sacrés.

Les lectures à l'office public sont de la plus haute

1. I. Cor. XIV, 16. — 2. Grancolas. *Op. cit.*, p. 36.

antiquité. Elles étaient en usage dans la synagogue juive ; les évangélistes parlent des livres de Moïse et des prophètes que les docteurs de la loi commentaient au jour du sabbat. Les premiers chrétiens imitèrent cet exemple. Jamais, ils ne se réunissaient pour le Sacrifice sans le faire précédé de la lecture des saints Livres. La première de ces lectures était l'épître. L'usage officiel en est attesté dès le v^e siècle.¹ Pourquoi ce nom ? La lecture était empruntée à l'Ancien et au Nouveau Testament, d'ordinaire aux épîtres des apôtres, surtout à celles de S. Paul. De là le nom d'épître qui est devenu générique. En plusieurs endroits, et pour cette raison on appelait l'épître *Apostolus*, l'Apôtre.² C'était plutôt l'exception qu'on lût une leçon tirée des prophètes, au lieu de la leçon de l'apôtre ; c'est le cas à la messe de l'Épiphanie, au temps de S. Augustin déjà. Au lieu des épîtres, on a lu parfois des lettres d'évêques appelées *iréniques*, d'un mot grec signifiant *paix*, parce que cet échange de lettres entre différentes églises marquait et consolidait leur union. Aux fêtes des martyrs on lisait les *Actes* de leur mort. La liturgie gallicane faisait beaucoup usage de ces actes, en cet endroit de la messe.

L'épître a compris jadis plusieurs lectures. Cet usage s'est conservé dans plusieurs de nos messes, aux quatre-temps, par exemple, et en carême. Dans ces circonstances, les lectures sont généralement au nombre de deux : la première est une leçon tirée des prophètes, la seconde est l'épître proprement dite. Aux fériés de Carême qui n'ont qu'une leçon, cette leçon, contrairement à l'usage est, tirée des prophètes, et choisie d'ordinaire de manière à nouer relation avec l'évangile qui suivra. Depuis le vii^e siècle il n'y a plus qu'une seule lecture à l'épître, sauf les rares exceptions indiquées. L'ancien usage a persisté au contraire dans la liturgie ambrosienne, à Milan, qui a généralement deux lectures, et dans la liturgie arménienne, qui en a régulièrement trois.

1. S. Léon le Gr. *Sermo XL*, 2. — 2. Cf. *Sacram. Greg.* C'est encore le nom du recueil liturgique contenant les épîtres chez les Grecs.

En quel endroit lisait-on l'épître ? Elle se lisait à l'*ambon*. L'*ambon*, d'un mot grec qui signifie *montagne*, *endroit élevé*, était une sorte d'estrade à laquelle conduisaient plusieurs degrés. Cette construction en pierre ou en bois s'élevait entre le chœur et la nef principale; elle était peu élevée et pouvait contenir six à sept personnes. Des églises avaient dans l'antiquité des ambons munis de trois pupitres, un pour l'évangile, un pour l'épître, un troisième pour la leçon prophétique. Mais, généralement, il n'y avait que deux pupitres, l'un au sud, pour l'épître, l'autre au nord, pour l'évangile. On y lisait l'Ancien et le Nouveau testament, les *Actes* des martyrs, les homélies des saints Pères et tout ce qui pouvait instruire ou édifier les fidèles. L'*ambon* servait aussi au chant du *graduel*. Avant de commencer sa lecture, le lecteur demandait la bénédiction en disant : *Jube, domine, benedicere ; veuillez, maître, me bénir.* Peu à peu on donna le nom de *jubé* à l'*ambon* du haut duquel se répétait si souvent la formule *jube...* Quelques anciennes églises ont conservé ces *jubés*; il en est qui s'étendent parfois d'une colonne à l'autre et ferment l'entrée du chœur.

Qui pouvait lire l'épître ? Ce fut d'abord, même pour l'évangile, la fonction de ceux qui avaient reçu l'ordre de *lecteur*. Peu à peu cet honneur revint au sous-diacre. Mention en est faite dans l'*Ordo romanus I*, au VIII^e siècle. Au IX^e siècle, c'est presque partout la règle; il est certain toutefois que jusqu'à la fin du VIII^e siècle, l'on ne fait pas mention de l'épître dans l'ordination du sous-diacre.

La règle était autrefois que tout le monde, même le prêtre, écoutât aussi la lecture de l'épître,¹ ce qui, du reste, s'observe encore dans la messe pontificale; l'évêque la récite à voix basse et pour lui-même, après le

1. *Ordo romanus I.*

sous-diacre. Le prêtre la dit à la messe solennelle pendant que le ministre la chante.¹

Après la lecture de l'épître, le sous-diacre retourne auprès du célébrant dont il baise la main et reçoit la bénédiction. Par ce rit, il « entend demander un pardon pour les fautes qu'il aurait pu commettre dans sa lecture. Cette interprétation nous est suggérée par le rit similaire de la liturgie lyonnaise. »² Cette bénédiction n'est-elle pas plutôt une récompense pour le service que le sous-diacre vient de rendre à l'assemblée en lui faisant sa lecture ? Quant au baiser de la main du célébrant, c'est un hommage rendu à ce dernier, tout comme jadis le diacre baisait les pieds du Pontife avant d'annoncer l'Évangile.³

A la fin de l'épître on répond : *Deo gratias ; rendons grâces à Dieu.* C'était par ces mots que l'évêque jadis imposait la fin de la lecture. Cette formule était d'un usage fréquent dans l'Église primitive ; les épîtres de S. Paul en témoignent et rien n'est plus conforme à la piété des premiers chrétiens et des martyrs. « Que pouvons-nous concevoir de meilleur dans l'esprit, disait S. Augustin, prononcer de meilleur avec nos lèvres, écrire de meilleur avec notre plume, que *Deo gratias* ? Aucune parole ne peut être plus correcte à dire, plus joyeuse à entendre, plus grande à comprendre, plus fructueuse à pratiquer ». Les moines se saluaient en disant *Deo gratias*. La liturgie est pleine de cette formule. Que signifie-t-elle ? C'est un cri de reconnaissance au Seigneur, auteur de tout bien. L'action de grâces en tout et toujours est l'une des principales fins de la liturgie.

Le graduel, le verset alléluiaistique, le trait.

Entre l'épître et l'évangile, nous trouvons quelques fragments liturgiques appelés *graduel*, *alleluia* et son

1. Dans la liturgie dominicaine, à la grand'messe, le célébrant s'asseoit au fauteuil depuis la fin de la collecte jusqu'au chant de l'évangile. Il récite tout à voix basse et assis ; il ne se lève que pour la lecture de l'évangile. — 2. DESLOGES, *Op. cit.*, p. 263. — 3. *Ordo Rom.* I, n. 11.

verset, trait. Ce sont des chants empruntés généralement aux psaumes et dont l'usage est aussi ancien que les lectures. On les accouple d'ordinaire ; le *graduel* se chante avec l'*alleluia*, parfois avec le *trait* (c'est le cas en Carême, dans le temps des pénitences et à la messe des défunts). L'*alleluia* ne se dit pas durant le Carême ; au temps pascal, à partir du samedi *in albis*, le *graduel* fait place à un second verset *alleluiatique*.

Pourquoi deux chants à la fois ? Nous l'avons insinué ; il y avait généralement deux lectures après la collecte ; elles étaient suivies chacune d'un cantique. Lorsqu'on se contenta d'une lecture, ces deux chants restèrent et furent réunis.

Remarquons, en passant, que ces pièces liturgiques ne servent pas comme l'*introït*, l'*offertoire* et la *communion* à occuper les fidèles tandis que s'accomplissent d'autres cérémonies ; non, elles doivent être écoutées pour elles-mêmes et par tous : « On voit par là quelle hérésie on commet en remplaçant ces chants par des morceaux d'orgue. »¹

Le *graduel* était une leçon, mais chantée ; on le chantait sur le *gradus* ou ambon à degrés ; de là son nom de *gradalis*, *graduel*.² Ce fut d'abord un psaume tout entier. Un chantre l'exécutait, c'était le diacre. S. Grégoire le Grand leur enleva ce privilège.³ « Pour être diacre, il fallait avoir une belle voix et posséder à fond l'art de la musique. »⁴ Le *graduel* est appelé *Psalmus responsorius*, psaume à répons, parce qu'il était à l'origine un *répons* c'est-à-dire *psaume à répons*, composé de deux phrases ; la première s'appelait *responsorium*, la seconde *versus*. Le chantre disait le *répons* lui seul ; le chœur le reprenait, puis le chantre le *verset*.⁵

1. Mgr Duchesne. *Op. cit.*, p. 169. — 2. *Sacrament*. Grégorien. — 3. Conc. 595. P. I., LXXVII, 1335. — 4. Mgr Duchesne *Op. cit.*, p. 170. — 5. *Ordo rom.* II. — Le *graduel* de l'Eglise romaine (Edit. Vat. Decr. VII Aug. 1907) appelle encore ce chant : « *Responsorium, quod dicitur graduale* ». Il permet que ce *graduel* se chante en répons, mais un peu différemment : le chœur ou les chantres désignés chantent la première phrase ou répons ; deux chantres chantent le *verset*, et le chœur réprend le *répons* jusqu'au verset. Il le permet « quando magis id videtur opportunum, quand la chose semble plus opportune (*De ritibus servandis in cantu missae*, IV).

L'alleluia, chant plein d'allégresse et de mystère, nous vient des Juifs. L'*alleluia* est un cri de joie précédant ou terminant un verset, un reste d'un des psaumes *alléluiatiques* récités jadis en entier et ainsi dénommés parce qu'ils font partie de la série des psaumes ayant pour titre : *Alleluia*. *Alleluia* signifie *louez le Seigneur*. Comme le *Deo gratias*, il était l'expression de ces élans du chœur, familiers aux premiers chrétiens. C'est le cantique du ciel, dit S. Jean dans son Apocalypse, et le cri d'allégresse des saints. Les Juifs chantaient leurs psaumes alléluiatiques à leur Pâque. L'Église le répète surtout durant le *temps pascal*. Alors, en effet, tout nous porte à la joie, tout redit le triomphe du Christ ressuscité.

L'*alleluia* se retrouve dans toutes les liturgies, signe évident de l'antiquité de son usage. Comme le rapporte Sozomène, au commencement du v^e siècle on ne le chantait à Rome que le jour de Pâques ; aussi les Romains répétaient-ils ce dicton : *Puissé-je entendre et chanter l'alleluia*¹ c'est-à-dire arriver à Pâques. Dès le vi^e siècle, on le chante durant tout le temps pascal. S. Grégoire le fait chanter les dimanches et fêtes de l'année. Cet *alleluia* est précédé du *graduel* ; c'est l'*alleluia* normal. A raison de la joie qu'annonce et apporte l'*alleluia*, on le supprime en Carême, dans les funérailles et jours de pénitence ; on le renforce au temps pascal, où le *graduel* disparaît pour lui faire place. Il y a alors deux *versets alléluiatiques*, versets souvent pris en dehors du psautier lui-même, voire même de l'Écriture, et peut-être *farciture* de l'*alleluia*. Le charme de l'*alleluia* est dans le *jubilus*, *jubilatio* ou *cantilena*, suivie de *neumes*, groupes de notes détachées qui le prolongent comme une explosion de sentiments de joie et que la parole ne pourrait rendre. La semaine de Pâques, fidèle à l'antique accouplement du *graduel* et de l'*alleluia*, n'introduit le grand *alleluia* qu'au *sabbato in albis*. On garde l'*alleluia* dans l'Avent qui ne devint temps de pénitence qu'au VIII^e siècle.

1. *Hist. Eccles.*, VII, 19. P. G., LXVII, 1475.

Le trait est peut-être le second psaume chanté jadis après la seconde des deux leçons à l'épître.

Comme nous avons dit, il remplace l'*alleluia* aux dimanches qui n'en ont pas en Carême. Le trait, appelé *cantus tractus*, était un psaume exécuté à l'ambon, par un seul chantre et sans être coupé par un répons ou une antienne, *uno tractu, d'un trait*, d'où son nom.¹ La mélodie du trait, très caractéristique, d'allure grave, est riche et d'une saveur tout antique. Ce caractère d'antiquité (IV^e s. et V^e siècle en Italie) et de gravité l'a fait résérer pour la liturgie si ancienne de la pénitence.²

Le *graduel* et le *trait* étaient des psaumes entiers, qu'on a abrégés dans la suite en les réduisant à quelques versets. On a retenu le psaume entier au premier dimanche de Carême, à celui des Rameaux et au vendredi-saint. Aux jours de Carême, lundi, mercredi (excepté le mercredi-saint) et vendredi, qui ont seuls le *trait*, celui-ci est toujours le même : *Domine non secundum peccata* (Ps. CII et LXXVII), prière intense implorant pardon

Un mot seulement de la *séquence*.

Nous remarquions tantôt que sur la dernière syllabe du mot *alleluia* le chœur chante et soutient sur le *jubilus* toute une série de notes. Pour aider la mémoire à retenir ces neumes sans portée, on imaginait de les accompagner de textes, en prose et en vers, et cela pour toutes les fêtes de l'année. On appelaient ces textes *séquences*, *sequentiae* c'est-à-dire venant à la suite du *graduel* ou de l'*alleluia*. Ces chants devinrent très populaires ; on les chantait à l'église. Cette institution (vers 850) est attribuée au moine Notker le Bègue, bénédictin de Saint-Gall en Suisse (†912).³ Le missel romain contenait un très grand nombre de ces hymnes, appelées aussi *proses* parce qu'à l'origine elles

¹. Bäumer, *Op. cit.* I, p. 175. — Amalaire. *De eccles. offic.* L, III, c. 12. Migne, P. I., t. CV, col. 1121. — 2. Wagner, *Einleitung in die gregorian. Melodien*, t. I, p. 1901 ; Fribourg, 1901. — 3. Blume. *Kirchliches Handlexikon*, t. II, col. 2057.

n'étaient ni mesurées, ni rythmées. Un des plus célèbres compositeurs de *séquences* fut Adam de St-Victor. († 1192). Peu à peu elles donnèrent lieu à des compositions dramatiques célèbres dans les églises du moyenâge, après le troisième répons de matines, avant le *Te Deum*. Le *Victimæ paschali* avec ses dialogues entraînait dans ces drames liturgiques. Au XVI^e siècle, le pape saint Pie V, dans son missel romain réformé, ne maintint plus que quatre séquences qui sont : le *Victimæ paschali* à Pâques,¹ le *Veni Sancte Spiritus* à la Pentecôte,² le *Lauda Sion* à la Fête-Dieu,³ et le *Dies irae* aux messes des défunts.⁴ Plus tard, on ajouta le *Stabat Mater*⁵ pour la fête de Notre-Dame des Douleurs. Aux fêtes principales de leur Ordre, les religieux ont parfois le privilège de chanter quelque séquence particulière.

Plus directement que d'autres pièces chantées, la séquence énonce le mystère de la fête du jour, et l'on ne sait qu'admirer davantage en elle, ou la profondeur de l'expression, ou le charme indicible de la mélodie. Ode enthousiaste ou douce prière, elle élève toujours et rapproche de Dieu.

Une grande action va s'accomplir maintenant, l'une des plus importantes du saint Sacrifice : c'est la lecture de l'*évangile*. Jusqu'ici c'était l'homme, prophète ou apôtre, qui avait parlé ; c'est un Dieu qui maintenant nous enseigne.

L'*évangile*. *

Cette lecture était tirée de l'*évangile plénier*, comme on l'appelait, c'est-à-dire, du livre contenant le texte entier

1. Le *Victimæ paschali* est attribué à Wipo, chapelain de l'empereur Conrad II (XI^e s.) — 2. On attribue le *Veni Sancte Spiritus* à divers : Hermann Contract, moine de Reichenau, au roi Robert le Pieux, à Innocent III, au cardinal Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry (XI^e s.). — 3. S. Thomas d'Aquin (+ 1274) est l'auteur du *Lauda Sion*. — 4. Le *Dies irae* fut composé par Thomas de Celano (+ vers 1250), compagnon de S. François d'Assise. — 5. Le *Stabat Mater* est de Jacopone de Todi, franciscain (+ 1306). — 6. A consulter, sur ce chapitre, une étude approfondie et intéressante dans le premier volume de la *Revue Bénédictine*, 1884, p. 316. Voir aussi dans la *Revue des Jeunes* (25 avril, 1924, p. 120) la *Lecture de l'Évangile*, par Dom Cabrol.

des quatre évangiles. Comme les Grecs le pratiquent encore de nos jours, on lisait le texte d'une façon suivie, la mesure étant laissée à l'appréciation de celui qui présidait l'assemblée. Plus tard on composa un *évangéliaire* ou recueil des extraits évangéliques adaptés aux fêtes liturgiques, et destinés définitivement à être lus au saint Sacrifice.

Le livre des évangiles fut toujours dans la liturgie l'objet d'une particulière vénération. On le regardait à bon droit non seulement comme l'expression même de la doctrine, mais aussi comme le symbole de Jésus-Christ. Qu'est-ce en effet que l'évangile sinon l'écrin précieux de cette parole éternelle, Verbe du Père, qui sortit vivante et efficace des lèvres de l'Homme-Dieu ? Aussi au dire de S. Jean Chrysostôme,¹ personne ne le touchait, si ce n'est dans le tremblement et la crainte qu'inspirait un grand sentiment de piété et de révérence.

Ce volume était parfois décoré avec un luxe inouï. Aux grandes fêtes, c'était l'usage de le déposer sur l'autel tout le jour ; les moines et les clercs le portaient en triomphe dans leurs processions, l'encensant durant tout le parcours. C'était le livre que baisaient le légat, l'évêque, à leur arrivée dans une cathédrale ou un monastère. Au troisième concile œcuménique, rapporte S. Cyrille d'Alexandrie, on le plaça sur un trône spécial :² c'était comme le Christ établi maître et chef de la session. Aux conciles de Trente et du Vatican on fut fidèle encore à cette coutume. Sur ce livre l'Église fait prêter serment. Les chrétiens des premiers siècles avaient la sainte pratique d'en porter quelque copie sur eux, sur la poitrine ou au cou. Les Grecs ensevelissaient leurs prêtres avec l'évangile. C'est le seul livre liturgique qui soit bâisé, encensé et signé de la croix.

Qui peut lire l'évangile à la messe ? Dans la liturgie actuelle de l'Église, cet honneur revient, dans la messe

1. *Hom. de Statuis.* Migne, P. G., t. XI, IX, col. 96. — 2. *Apol. ad Theodos.* Migne, P. G., t. LXXVI, col. 471.

solennelle, au diacre. S. Jérôme le mentionne déjà,¹ et à partir du v^e siècle cette fonction devient le privilège,² des diacres et ce dans tous les rites. S. Grégoire au concile de 595 le consacre définitivement. Dans son ordination, le diacre reçoit des mains de l'évêque le livre sacré, et, en même temps, *le pouvoir de chanter l'évangile dans l'Église de Dieu*. Cette noble fonction, comme celle de s'approcher si près du Corps et du Sang du Seigneur, sont les raisons pour lesquelles les premiers Pères de l'Église ont tant exalté l'ordre du diaconat : ils ont été jusqu'à l'appeler un troisième sacerdoce.

Il semble toutefois qu'à l'origine les *lecteurs* ont pu lire l'évangile comme ils lisaient l'épître. En certains endroits, l'évangile était lu par le prêtre lui-même et, aux très grandes fêtes, par l'évêque ou par le patriarche. L'on sait que, dans l'Ordre de St-Benoît, le privilège de chanter l'évangile à matines appartient à l'Abbé. Il le chante à sa stalle, revêtu de l'étole et assisté de deux acolytes. L'histoire rapporte que les empereurs d'Allemagne de la fin du moyen-âge avaient acquis le privilège de chanter l'évangile aux matines de Noël. Charles IV le fit à Bâle, à Mayence, à Cambrai. L'empereur Sigismond usa de ce même droit au concile de Constance en 1414, en présence du pape Jean XXIII.

Quelle foi dans les siècles passés ! Quel respect des choses de Dieu ! Quelle leçon pour nous tous !

Exposons rapidement et dans leur ordre les cérémonies qui accompagnent le chant de l'évangile.

De même qu'à la messe solennelle le célébrant récite l'épître tout bas et en privé ; ainsi fait-il pour l'évangile. Cette coutume pourtant ne date que du moyen-âge ; anciennement, l'évêque ou le prêtre célébrant ne récitaient point ce qui était dit par les diacres, sous-diacres, lecteurs ou chantres ; d'ordinaire, ni les épîtres, ni les évangiles ne se trouvaient dans les livres en usage, à l'autel ; on les avait dans le *lectionnaire*, l'*épistolier* et l'*évangéliaire*. La messe basse introduite

1. Ep. 247, § 6. P. I., xxii, 1200. — 2. Concile de Vaison (529), can. 2.

plus tard, comme nous l'avons dit, favorisa la composition d'un livre qui réunit tous les textes de la liturgie avec les rubriques fixant les cérémonies : ce fut le *missel plénier*, *missale plenarium*, *missale plenum*, missel plénier qui apparaît au IX^e siècle, et qui dans sa composition a pour base le *Sacramentaire grégorien*, celui que le pape Adrien envoya à Charlemagne entre 784 et 791.¹ On sait toutefois qu'avant l'époque même des *Sacramentaires* il existait des *libelli*, petits livres contenant tous les textes d'une messe. On possède aussi de très anciens *Sacramentaires* qui ne sont, au fond, que des missels pléniers, par exemple le palimpseste du Mont-Cassin², le missel de Bobbio dit *Sacramentarium Gallicanum*, du VI^e ou VII^e siècle. On s'en servit même à la grand'messe, et la dévotion poussa bientôt le célébrant à réciter tout bas ce que récitaient ses ministres. Cette coutume s'imposa peu à peu et devint règle.

Donc, aussitôt l'épître terminée, et tandis que le chœur exécute un des chants prescrits, le sous-diacre portant l'épistolier revient à l'autel et s'approche du prêtre. Celui-ci pose la main sur le livre ; le sous-diacre le baise et reçoit du prêtre la bénédiction. Puis il transporte le missel au côté droit de l'autel.³ Anciennement on ne transportait le missel qu'avant l'offertoire, afin de faire place aux dons à offrir que le sous-diacre apportait de la crédence.

Remarquons qu'il se produit ici une sorte de double emploi dans la liturgie, le prêtre accomplissant d'une façon simple et privée ce que bientôt le diacre accomplitra d'une façon solennelle et publique. Ce double emploi s'étend à deux prières et à la lecture même du texte sacré.

En allant au côté de l'évangile, le célébrant s'arrête au milieu de l'autel, élève les yeux vers la croix, s'incline ensuite profondément devant elle, récite le *Munda cor*

1. Batiffol, *Op. cit.*, p. 8. — 2. *Revue bénéd.*, 1909, t. XXVI, p. 281. — 3. Krazer, *op. cit.*, p. 429.

et le *Dominus sit in corde meo*, invocations qui seront redites tantôt, la première par le diacre, la seconde par le prêtre. Puis il lit la page sacrée à voix basse ; mais l'ayant terminée, il ne baise pas le missel, comme il le ferait à une messe privée, parce que, dans quelques instants, il baisera l'évangéliaire que le diacre lui apportera, après le chant solennel. Tout ce que fait ici le prêtre est, pour ainsi dire, dévotion individuelle. La fonction officielle va être remplie par le diacre.

Celui-ci en effet, se détachant du célébrant, est allé prendre l'évangéliaire à la crédence et est revenu le déposer sur l'autel. Jadis ce livre était sur l'autel depuis le commencement de la messe.¹ Cette cérémonie marque évidemment « l'union entre la parole du Verbe contenue dans l'évangéliaire et le Verbe Incarné lui-même représenté par l'autel. »² Chez les Dominicains, l'épistolier est placé, dès avant la grand'messe, devant le canon qui est du côté de l'épître. Le diacre et le sous-diacre apportent deux autres livres, le premier, le missel du prêtre qu'il posera sur le coussin ou le pupitre en montant à l'autel, à l'*introït* ; le second, l'évangéliaire qu'il posera devant le canon, du côté de l'évangile.

L'évangile secret terminé, le célébrant met l'encens dans l'encensoir et forme sur cet encens le signe de la croix en disant :

Ab illo benedicaris in Sois bénit par celui en cuius honore cremaberis. l'honneur duquel tu vas être brûlé. Ainsi soit-il.
Amen.

A Toul, on prononçait cette autre formule : *Que le Seigneur embrase et remplisse nos cœurs du parfum de son inspiration céleste, pour leur faire bien entendre et pratiquer les préceptes de son évangile.*

Le diacre alors s'agenouille sur les degrés de l'autel et récite la prière que nous avons annoncée :

¹ 1. *Ordo romanus* II. n. 5. Krazer, *op. cit.* p. 425. — 2. *Collat. Brug.*, XVII, p. 590-595.

Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiae prophetae calculo mundasti ignito; ita me tua grata miseratione dignare mundare, ut sanctum evangelium tuum digne valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Dieu tout-puissant, purifiez mon cœur et mes lèvres, vous qui avez purifié avec un charbon ardent les lèvres du prophète Isaïe ; daignez me purifier ainsi par votre pure miséricorde, afin que je puisse annoncer dignement votre saint évangile. Par Jésus Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Cette prière est déjà en usage au xi^e siècle.¹ Pleine de mystères, elle fait allusion au ministère sacré du grand prophète Isaïe dont les lèvres furent consacrées par le contact du charbon ardent, pris par un séraphin sur l'autel des cieux ; ce charbon devait le purifier, le rendre digne de porter au peuple les oracles du Seigneur. Le diacre est le héraut de la parole du Nouveau-Testament ; il tremble, lui aussi, devant le ministère auguste qui lui incombe, et demande à son tour la purification de son cœur et de ses lèvres.

Il se relève et prend sur l'autel le livre de vie. L'*Ordo romanus* vi du xi^e siècle lui fait dire entretemps : *Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam.*² A ce moment, dans l'ancienne liturgie espagnole, le peuple acclamait le livre sacré et criait : Louange à toi, Seigneur Jésus-Christ ! Comme le prophète, le diacre veut recevoir une mission ; aussi dit-il au prêtre :

Jube, domne, benedi- Veuillez me bénir, mon *cere.* père.

Et le prêtre de répondre, les mains jointes :

Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut ton cœur et sur tes lèvres, digne et competenter an- Que le Seigneur soit dans afin que tu puisses annoncer

1. Ebner. *Op. cit.*, p. 300. — 2. « Seigneur, ouvrez mes lèvres, afin qu'elles annoncent votre louange ».

nunties evangelium suum. dignement et convenablement
In nomine Patris et son évangile. Au nom du
Filii † et Spiritus Sancti Père et du Fils † et du Saint-
Amen. Esprit. Ainsi soit-il.

Quand le diacre demandait cette bénédiction à l'évêque, il lui baisait le pied.¹

C'est cette invocation, légèrement modifiée, que le célébrant avait précédemment prononcée sur lui-même, comme cela se pratique aux messes basses. La formule primitive de cette bénédiction ne comprenait que les mots : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis.* Aussitôt le prêtre bénit le diacre et lui présente la main qu'il pose sur le livre : c'est le Christ qui donne mandat à son ministre et, par la vertu de la sainte croix, lui ouvre en quelque sorte le livre mystérieux de sa parole. Le messager solennel et autorisé du Verbe incarné descend de l'autel, après avoir baisé la main du prêtre qui l'envoie.

Le cortège du diacre se met en marche, vers l'ambon ; viennent d'abord les acolytes avec les flambeaux allumés, symboles de la foi qui nous fait regarder la parole de Jésus comme la lumière que nous devons suivre ; puis s'avancent le thuriféraire avec l'encensoir fumant, le sous-diacre, enfin le diacre portant religieusement le livre des évangiles. Les cierges, à l'évangile, sont un signe de joie, écrit saint Jérôme,² ils représentent cette *lumière du monde*, renfermée dans l'évangile de Dieu, par laquelle les peuples vont ouvrir les yeux à la vérité qui purifie et illumine. C'est au moment où le diacre commence à marcher que la liturgie grecque fait dire par le célébrant tourné vers le peuple : *Voilà la Sagesse ; soyons debout et écoutons le saint évangile.* Saint Germain de Paris, au VI^e siècle, comparait cette procession à la marche victorieuse *de la puissance du Christ triomphant de la mort.*³

Tout le peuple se lève ; moines, prêtres, évêques

1. *Ordo Rom.* I, II, et III. — 2. *Contra Vigilantium.* § 7. Migne, P. L., t. XXIII, col. 361. — 3. *Collat. Brug.*, Ibid.

même se découvrent. C'était la règle anciennement que, pendant le chant de l'évangile, on déposât les bâtons en forme de béquilles sur lesquels on s'appuyait pour éviter les fatigues des longs offices ; car jadis les fidèles assistaient à la messe debout. L'évêque seul s'appuie sur sa crosse, à la messe pontificale.¹ Les évêques orientaux déposaient le *pallium* ; les empereurs, les rois de France et leurs épouses enlevaient leurs diadèmes. Les princes polonais tiraient l'épée et la brandissaient, témoignant par là leur dévouement à la cause de l'évangile.

S. Benoît dit dans sa règle : « L'abbé lira le passage de l'évangile (à matines), tous se tenant debout avec respect et tremblement. »²

Pourquoi le diacre chante-t-il, la face tournée vers le nord ? Voici : *L'Ordo romanus I* ne défend pas au diacre de se tourner vers le midi où les hommes se massent d'ordinaire.³ De fait dans beaucoup d'églises les hommes occupaient cette place. Le diacre s'adressait de préférence à eux, afin qu'ils entendissent bien les paroles du saint évangile, et, de retour à la maison, les expliquassent avec soin à leurs femmes et enfants. L'usage de chanter l'Évangile la face tournée vers le nord commence, du moins dans le rite romain, à la fin du xi^e siècle.⁴ Le rite de la messe basse l'a introduit, selon l'auteur du Micrologue.⁵ A cette messe, en effet, le prêtre qui est à l'autel même, regarde le nord à la lecture de l'Évangile. Il se tourne un peu vers le peuple selon l'ancienne coutume. Les diacres l'imitèrent et chantèrent désormais tournés vers le nord. On trouva aussi des significations mystiques à ce rite, le nord signifiant dans l'Écriture l'habitation des démons et les ténèbres du monde. On se tournait vers ce monde pour l'éclairer et le ravir à Satan.

Le diacre entonne solennellement le *Dominus vobiscum, le Seigneur soit avec vous* ; jusqu'à l'*Ordo romanus II*

¹. Caerem. Episc. II, VIII, 41, 46. — 2. Chap. XI. — 3. Batiffol. Op. cit., p. 81. — 4. *Ordo rom. II*. — 5. P. I., CLI, 982.

du XI^e siècle il ne le dit pas encore. Le peuple lui répond : *Et cum spiritu tuo ; et avec votre esprit.* Ce souhait est une prière de préparation immédiate à l'acte qui va s'accomplir. Notons que, sauf au chant de l'*Exultet* au samedi-saint, c'est ici la seule circonstance où en présence du prêtre ou de l'évêque le diacre puisse ainsi saluer l'assemblée. La sublimité de sa charge l'y autorise. Puis il indique le passage de l'évangile qu'il va lire : *Initium ou sequentia sancti evangelii secundum N..; Commencement ou suite de l'évangile selon N..* Or, tandis qu'il prononce ces mots, il trace avec le pouce une croix sur le livre saint ¹ et se signe pareillement lui-même, au front et à la poitrine jusqu'au XI^e siècle ; depuis il se signe aux lèvres aussi. Tous l'imitent. L'on se signe au front, sur les lèvres et à la poitrine, pour protester qu'on ne rougit point des vérités de l'évangile, qu'on est disposé à les confesser de bouche et qu'on les porte profondément gravées dans son cœur. Le signe de croix sur le livre n'est pas une bénédiction du texte : ce n'est qu'un signe explicatif ou commémoratif qui semble dire : *voici le livre du Crucifié.*

A l'annonce faite par le diacre, le peuple répond avec enthousiasme : *Gloria tibi, Domine ; gloire à vous, Seigneur !* C'est un usage gallican, semble-t-il, déjà signalé au VI^e siècle. Jadis on complétait ainsi dans certaines églises ce commencement de doxologie : *Qui natus est..., à vous êtes né de la Vierge, gloire avec le Père et le Saint-Esprit aux siècles des siècles.*

Le diacre encense le livre sacré comme pour embaumer Jésus-Christ de son parfum. Ce rite est signalé au XIII^e siècle.²

Autrefois, en plusieurs églises, à Paris par exemple, on sonnait durant le chant de l'évangile. Cette sonnerie n'avait d'autre but que de convier à la messe des fidèles qui était proche. C'est ainsi qu'on sonne, aujourd'hui

1. Remarquons que ce signe doit être fait, non sur la croix qui précède l'évangile en certains missels, ni sur les mots *Initium ou sequentia*, mais sur le commencement même du *texte*. — Coll. Brug. t. II, 546. — 2. Sicard de Crem. (+ 1215). P. L., ccxiii, 110.

encore, au *Te Deum* de matines, pour annoncer l'office de *Laudes*. Ailleurs on sonnait à l'*Agnus Dei*, pour l'heure de *Sexte*. La piété des fidèles a donné le sens de la joie, du triomphe, de la reconnaissance à ces diverses sonneries.¹

L'évangile terminé, l'on répond : *Laus tibi, Christe ; louange à toi, Christ !* On disait parfois aussi : *Deo gratias* comme à l'épître ; ailleurs : *Benedictus qui venit in nomine Domini* ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Ailleurs encore : *Amen* ; ainsi soit-il, dans le sens de l'acte de foi, c'est ainsi, je crois. S. Benoît fait dire cet *Amen* à ses moines, après l'évangile de matines.

Aussitôt, le sous-diacre, qui a soutenu l'évangéliaire pendant le chant du diacre, porte le livre à baisser au célébrant. A une messe basse, le prêtre eût baisé le missel, une fois la lecture terminée. Cet acte est un signe de suprême hommage à la personne du Christ, une adoration. Autrefois le clergé et le peuple étaient admis à approcher leurs lèvres du livre sacré. Honorius III l'interdit aux simples fidèles (1216-1227). Les clercs le bâisaient ouvert, le peuple fermé ; c'était durant le chant du *Credo* qui va suivre que le sous-diacre, accompagné du thuriféraire, portait à chacun l'évangile. Rappelons-nous du moins ces belles et profondes choses.

Le célébrant dit en basant l'évangéliaire :

*Per evangelica dicta de- Que par ces paroles évangé-
leantur nostra delicta. liques nos fautes soient effa-
cées.*

L'audition de l'évangile peut opérer cette grâce ; elle a la vertu de réveiller dans l'âme les dispositions propres à recevoir le pardon des péchés. Cette prière n'est pas dans les missels parus avant 1570. On en récitait de semblables au XII^e siècle.

On reporte ensuite l'évangéliaire à la crédence.

1. Grancolas. *Traité de la messe*, p. 54.

Ici se place d'ordinaire le sermon au peuple ; les Grecs l'appelaient *homélie*.¹ Jadis, c'était toujours debout qu'on écoutait le sermon ; mais il n'était pas trop long. L'*homélie* ne faisait que développer l'*évangile* qui avait été chanté, tous se tenant debout. Cette prédication plaisait et plaît toujours aux fidèles ; on ne saurait trop en promouvoir l'usage.² Beaucoup de chrétiens ignorent l'*évangile*, et plus encore ne le comprennent pas. Quoi d'étonnant qu'il ne soit pas pratiqué ! On se figure assez la somme de doctrine que recueillerait un auditoire, de collège par exemple ou de pensionnat, où chaque matin après l'*évangile*, le prêtre se retournant vers ses ouailles commenterait, simplement, telle pensée de l'*évangile* du jour ; rien n'empêche, du reste, de parler parfois de l'*épître*. Il ne consacrerait à cette prédication que cinq minutes ; mais cela ne vaudrait-il pas telles méditations ennuyeuses ou hors de propos ? Qu'on se rappelle les derniers enseignements de Sa Sainteté Pie X relatifs à la prédication de l'*évangile*.³ Et puis, cet enseignement marchant de pair avec les mystères et fêtes de l'*année liturgique*, initierait les intelligences et les coeurs aux beautés incomparables de la catéchèse chrétienne.

On a conservé la formule invariable de la prière qui terminait le sermon, au temps de S. Augustin.⁴

C'est après l'*homélie*, comme l'insinue un de ses sermons⁵ que l'évêque ou le prêtre avait coutume de faire certaines annonces aux fidèles.

A Rome, ce fut la coutume, à une certaine époque, de concéder des *indulgences* après le sermon et d'accorder au peuple l'*absolution* publique.⁶ Un reste de cet usage subsiste encore à la messe pontificale de l'évêque.⁶ Cet usage semble avoir été substitué, après le sermon, à l'antique rite du renvoi des catéchumènes et des pénitents ou pécheurs publics, et aux prières faites sur eux avec l'imposition des mains ; catéchumènes

1. Krazer. *Op. cit.* p. 435. — 2. *Acta Apostolicae Sedis* Motu proprio du 9 sept. 1910, p. 676. — 3. *Serm. xxxiv.* — 4. *Serm. xxxii.* Anvers, Plantin, 1567, p. 48. — 5. *Ordo romanus XIV*, § 3. — 6. *Cærem. Episc.* I, 22, § 4.

et pénitents ne pouvaient donc participer aux saints mystères. Anciennement, en effet, après le sermon de l'évêque, le diacre renvoyait les catéchumènes et criait à haute voix : *Ite in pace, catechumeni... Catéchumènes, allez en paix !* Ce rite semble avoir disparu entre le V et le VI^e siècle. Les anciens *ordines* ou *Sacramentaires* n'en font nulle mention. Ici donc finirait liturgiquement la messe des *Catéchumènes*.

Le chant de l'évangile constitue le point culminant de cette partie de la messe ; tout ce qui a précédé convergeait vers lui : « Il fallait, dit un auteur, que les saints accents de la psalmodie prédisposassent les cœurs à recevoir avec componction, docilité et ferveur les divins enseignements ». Les recevoir ainsi, n'est-ce pas ouvrir son âme au bonheur ? « *En ce temps-là*, dit l'évangile,¹ *comme Jésus parlait, une femme élevant la voix au milieu de la foule, lui dit : Heureux le sein qui vous a porté et les mamelles qui vous ont allaité ! Mais Jésus dit : Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent !* »

Faisons à l'Évangile, dit Mgr Batiffol, l'honneur de l'écouter ou de le lire « Écoutons l'Évangile, dit S. Augustin, comme si le Seigneur parlait lui-même. Ne disons pas : Heureux sont ceux qui l'ont pu voir, car plusieurs de ceux qui l'ont vu, l'ont fait mourir... Les précieuses paroles qui sont sorties de sa bouche sont écrites pour nous, sont conservées pour nous, sont récitées pour nous, et le seront encore pour ceux qui nous suivront... Écoutons le Seigneur.»²

O Jésus, nous croyons tout ce que vous avez dit et révélé, et, pour témoigner de notre foi à votre Évangile sacré, nous chanterons notre *Credo*.

Le Credo.

Pour la raison historique énoncée plus loin, et parce que le Credo est comme une extension de l'évangile,

^{1.} Luc, XI, 27, suiv. ^{2.} In Joau., tract. XXX, 1, traduit par Batiffol. Op. cit., p. 314.

on peut le rattacher à la messe des catéchumènes. Après l'évangile, le célébrant entonne le *Credo* qu'il continue tout bas tandis que le chœur le chante.

Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, visibilium omnium et invisibilium.

Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant qui a fait le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles.

Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum: et ex Patre natum ante omnia saecula. Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero; genitum non factum; consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de caelis; et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Maria Virgine, et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato passus et sepultus est; et surrexit tertia die secundum Scripturas, et ascendit in caelum, sedet ad dexteram Patris; et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos; cuius regni non erit finis.

Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu ; qui est né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu : qui n'a pas été fait mais engendré : consubstancial au Père, par lequel toutes choses ont été faites. Qui est descendu des cieux pour nous autres hommes, et pour notre salut, et qui a pris chair de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et a été fait homme. Qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce-Pilate ; qui a souffert, qui a été mis dans le sépulcre ; qui est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, qui est monté au ciel. Et qui est assis à la droite du Père, et qui viendra encore avec gloire pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin.

Et in Spiritum Sanctum Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filio procede

Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils,

*Uoque procedit ; qui cum qui est adoré et glorifié con-
Patre et Filio simul ado- jointement avec le Père et
ratur et conglorificatur : le Fils ; qui a parlé par les
qui locutus est per pro- prophètes.
phetas.*

*Et unam, sanctam, Je crois l'Église qui est
catholicam et apostoli- une, sainte, catholique et apos-
cam Ecclesiam. Confiteor tolique. Je confesse qu'il y a
unum baptisma in remis- un baptême pour la rémission
sionem peccatorum ; et des péchés. Et j'attends la
exspecto resurrectionem résurrection des morts et la
mortuorum et vitam ven- vie du siècle à venir. Ainsi
turi saeculi. Amen. soit-il.*

Le *Credo* est appelé *symbole* de foi, d'un mot grec qui signifie *signe, figure*. Le *Credo* est l'expression de notre foi, le formulaire qui contient les principaux articles de la foi.

Citons quatre symboles : le symbole des apôtres, celui de Nicée (325), celui de Constantinople (381) et celui dit de S. Athanase, en usage dans la liturgie depuis le IX^e siècle.

Le symbole des apôtres est le plus ancien et remonte aux origines de l'Église : on l'appelle aussi *symbole romain*. C'est celui que le bréviaire contient, celui que les prêtres récitent trois fois par jour dans leur office, celui encore que les prêtres récitent à la cérémonie de leur ordination. C'est lui aussi qu'on nous apprend dans le catéchisme.

Le symbole, dit *de saint Athanase*, se récitait autrefois tous les jours à l'office de *prime* ; aujourd'hui il ne se dit plus que le dimanche à cette même heure.

Le symbole ou *Credo* chanté à la messe est la fusion de ceux de Nicée et de Constantinople. Il est plus complet, plus explicite que celui des apôtres, car il a été composé pour réfuter des hérésies qui avaient surgi dans l'Église.

Durant les cinq premiers siècles, on ne chanta pas le *Credo* à la messe. Les *symboles* n'étaient que des *profes-*

sions de foi, en vue du baptême à recevoir ; ils n'ont pas de rapport spécial avec l'Eucharistie et la messe ; ils n'en font pas mention.

A parler strictement, le *Credo* n'appartient donc pas à la messe des *catéchumènes* ; il fait plutôt partie de la messe des *fidèles* comme le remarquent les liturgistes. Mais, à l'époque où le chant du symbole s'introduisit, le catéchuménat n'était plus déjà soumis à la rigide observance des premiers jours.¹ En 471, l'évêque Pierre le Foulon fait chanter le *Credo* à Antioche. C'est le patriarche Timothée qui, en 511, introduisit le *Credo* à Constantinople ;² on le chanta alors à toutes les messes, bien qu'anciennement on ne le fit qu'une fois l'an, au vendredi-saint. Cet usage passa d'Orient en Espagne et en France, et plus tard, dans la première moitié du XI^e siècle, à Rome. Si cette dernière église l'adopta si tard, c'est qu'elle était pure d'hérésie, dit Benoît VIII (1012-1024). On sait que c'est l'empereur Henri II qui fit accepter cet usage à ce pape. Celui qui le raconte était présent.³ Jusque-là les Romains ne le connaissaient pas.⁴

En quels jours chante-t-on le *Credo* ?

Deux raisons surtout imposent ce chant : c'est ou le grand concours du peuple, ou encore le rapport qu'a le symbole de foi avec la fête du jour.

Pour le premier motif, on chante le *Credo* tous les dimanches de l'année ainsi qu'à toutes les fêtes solennelles, à la fête de la Dédicace d'une église, aux fêtes patronales, ou bien dans l'église qui possède la relique insigne du saint dont on célèbre la fête. A ces jours tout le peuple est rassemblé ; il est convenable qu'à l'heure où les fidèles en masse s'unissent de corps, leurs âmes se relient plus étroitement encore dans les mêmes croyances : dans ce but ils répètent le *Credo*.

1. Les catéchumènes appelés *Compétents*, proches du baptême et initiés à la doctrine du *Credo*, pouvaient l'entendre. (Bona, *Op. cit.* p. 168. Krazer, *Op. cit.* p. 444). — 2. Mr Duchesne, *Op. cit.* p. 84. — 3. Bermon, abbé de Reichenau. *De Offic. missue*, c. 2. Migne, P. L., t. CXLI, col. 1060. — 4. Mgr Duchesne, *Op. cit.* p. 175. — Cf. *Kirchliches Handlexikon*, *Glaubens-bekenntnis*, t. I, p. 1710.

Pour le second motif, on chante le *Credo* aux fêtes de Notre-Seigneur et à celles de Marie ; à celles des Anges, que rappelle le mot *invisibilium* ; des apôtres, qui nous enseignèrent la foi ; des docteurs qui l'ont exposée, défendue ; de sainte Marie-Madeleine qui crut la première à la résurrection du Seigneur. On l'omet aux messes des défunts et aux férias, parce que ce sont les messes les plus anciennes dans lesquelles, probablement, le symbole ne se récitait pas encore.

Les rubriques réglant la récitation du *Credo* sont à peu près les mêmes que celles du *Gloria in excelsis*. Remarquons que dans les anciens *Statuts* des Chartreux il est ordonné de se prosterner et de baisser la tête à ces mots : *Et homo factus est*.

Après le chant de l'*Incarnatus est*, le diacre prend à la crédence la *bourse* contenant le corporal sur lequel reposera l'oblation, et la porte à l'autel.¹ Il l'y porte fermée et *non ouverte*,² encore que l'ouverture soit tournée vers la poitrine pour faciliter, à l'autel, l'extraction du corporal qu'il déplie et étend.

Le signe de la croix que fait le célébrant en terminant le *Credo* était déjà en usage au IV^e siècle. Alors le *Credo* finissait aux mots : *la résurrection de la chair*. L'on disait plutôt, *la résurrection de cette chair* que l'on montrait en se touchant le tronc de la main. Le signe de la croix ne serait-il pas venu de là ?

Notons encore que la Sacrée Congrégation des Rites, le 11 décembre 1901, a condamné l'usage de poursuivre la messe tandis qu'on chante le *Credo*.³

La messe des catéchumènes est terminée, elle n'a d'autre rapport avec l'action du sacrifice que celui d'y préparer et d'y être liée par l'usage ; à peu près comme cette messe des catéchumènes est liée à l'office de *tierce*, qui la précède régulièrement, sans toutefois lui appartenir

1. *Ordo Rom.* I, n. 12. — 2. *Coll. Brug.*, t. XIII, 146. — 3. *Collat. Brug.*, t. XV, p. 246.

par nul endroit.¹ Un long souffle de foi la parcourt et l'anime. Les âmes sont ouvertes désormais à l'amour que le sacrifice eucharistique va conduire à sa perfection. L'on pourrait leur appliquer la parole de Jésus à la dernière Cène, dans son *avant-messe* à Lui : « Désormais vous êtes purs, à cause de la parole que je viens de vous adresser, *Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis* ».² Les intelligences jouissent du *Christ-Parole*; il faut nourrir et fortifier les volontés du *Christ-Chair* qui va s'immoler et s'offrir à nouveau pour nous.

1. De Vert, *Op. cit.*, I, p. 66 — 2. Joan., xv, 3.

DEUXIÈME PARTIE

LA MESSE DES FIDÈLES

Le Sacrifice

Louange, prière, instruction, actes de foi, voilà ce que contenait surtout la première partie de la messe. L'homme s'est humilié, l'esprit a été éclairé, le cœur a surabondé de joie, la piété s'est nourrie de foi. Ministres et fidèles, tous sont préparés au rite eucharistique.

La Messe des fidèles fut appelée aussi très anciennement *missa Sacramentorum*, messe des Sacrements ou *Mystères* parce que c'est dans cette partie du Sacrifice que s'accomplissent les mystères sacrés.¹

Trois choses concourent à la perfection du sacrifice proprement dit : la *bénédiction de la matière*, l'*oblation de la victime* ; enfin la *communion au sacrifice*.

La bénédiction de la matière s'étend de l'offertoire à la préface ; *l'oblation de la victime* de la préface au *Pater* exclusivement ; *la communion au sacrifice* embrasse le reste des prières de la messe.

Cette division est indiquée par les paroles saintes précédant immédiatement la consécration du pain et du vin.

^{1.} Krazer, *Op. cit.*, p. 443.

Jésus-Christ donc, qui pridie quam pateretur, à la veille de sa Passion : voilà rappelé le *Sacrifice de la messe lui-même*, la dernière cène, où il l'institue.

Accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas,
il prit du pain dans ses mains saintes et vénérables :
la bénédiction de la matière du sacrifice, l'Offertoire.

Et elevatis oculis in cœlum ad te, Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, et ayant levé les yeux au ciel, vers vous, Dieu son Père tout-puissant, vous rendant grâces, il bénit : voilà l'*oblation de la victime* qui s'immole, la Consécration.

Fregit, deditque discipulis suis dicens : accipite et manducate ex hoc omnes, il rompit ce pain, et le donna à ses disciples, disant : prenez et mangez-en tous : voilà la *communion au sacrifice*, la Communion

Les Notes sur la liturgie ne font pas autre chose que commenter ce texte de l'Écriture, replacé par l'Église à la consécration de la messe. Comprendre tout cela, le pratiquer, en vivre, c'est devenir saint. La secrète de la messe de S. Ignace de Loyola l'enseigne, quand elle nous fait prier ainsi : « *Que l'intercession favorable de saint Ignace accompagne nos offrandes, Seigneur notre Dieu, afin que les mystères sacrosaints où vous avez placé la source de toute sainteté, in quibus omnis sanctitatis fontem constituisti, nous procurent la véritable sanctification.* » Et cela n'est pas difficile à saisir.

En effet, quelle est la fin de l'homme ? C'est le bonheur. Quel est ce bonheur ? Dieu, Dieu seul, Dieu vu, compris, aimé dans la vision béatifique à venir. Le péché originel a ravi à l'homme cette espérance. Le Verbe s'incarne et meurt sur la croix, dans l'*offrande de son Sacrifice*, pour récupérer en faveur de l'homme ce bonheur, cette fin, Dieu. La messe en renouvelant cette grande œuvre de

la rédemption, en l'appliquant à l'homme je dispose toujours mieux à la conquête de sa fin. On le voit, la sainteté, et dans la justice reconquise, se renouvelle, chaque matin, au Sacrifice de Jésus-Christ. Faisons donc de ce Sacrifice le ressort, la vie, l'âme de notre sanctification, le travail continu de notre réparation « *continua nostrae reparationis operatio* ».¹

Mais avant d'entrer dans l'étude du Sacrifice, il importe au plus haut point de rappeler une vérité trop oubliée, et qui éclaire singulièrement toute la liturgie eucharistique. C'est que le saint-Sacrifice est offert à Dieu, non par le prêtre seulement, mais aussi *par tous les assistants*. On oublie qu'encore que le prêtre soit le ministre consacré et officiellement député par l'Église pour offrir ce Sacrifice, les fidèles néanmoins *unis au prêtre* y sont, *spirituellement*, et *d'une tout autre façon* nous le voulons bien, mais en un sens véritable, participants d'une sorte de sacerdoce, si bien qu'avec lui et par lui ils offrent le Sacrifice à Dieu.

Il y a plus : des théologiens ont enseigné que la communion du prêtre est de l'essence même du saint sacrifice ; tous, au moins, conviennent qu'elle en fait partie intégrante, c'est-à-dire, qu'elle le complète, qu'elle l'achève. D'où il suit que tous les fidèles présents à ce Sacrifice, par le fait même qu'ils l'offrent *avec et par* le prêtre, sont censés devoir y participer par la communion eucharistique : quoi de plus logique ?

En effet, et cela est vrai de tout sacrifice offert à la Divinité, *la victime* doit y être consommée. Il faut que ceux qui l'offrent s'offrent avec elle, car elle est là, sur l'autel, pour les représenter ; il faut donc qu'ils s'unissent à elle, qu'il y ait *compénétration* parfaite, qu'il y ait *communion* entre cette victime et ses sacrificateurs. Aussi, toute la liturgie de la messe nous crie qu'étant, avec les prêtres, les sacrificateurs de notre oblation même,

1. Secrète du *Sabbato in albis*.

nous sommes hosties avec l'Hostie ; plusieurs prières de la messe l'insinuent clairement. C'est Bossuet qui disait : « L'Église qui offre le pain et le vin pour en faire le Corps et le Sang, et qui ensuite, offre ce Corps et ce Sang après qu'ils sont consacrés, ne le fait que pour accomplir une troisième oblation par laquelle elle s'offre elle-même ».¹ Et combien ce mystère par lequel nous sommes réunis à Jésus et, par lui, à chacun de nos frères dans la sainte communion, est puissamment représenté dans les éléments mêmes de notre sacrifice ! « Les saints Pères, dit encore Bossuet, ont remarqué dans le pain et le vin un composé de plusieurs grains de blé réduits en un, et de la liqueur de plusieurs raisins fondus ensemble ; et ils ont regardé ce composé comme une figure de tous les fidèles réduits en un seul corps pour s'offrir à Dieu en unité d'esprit : ce qui a fait dire à saint Augustin que toute la cité rachetée était le sacrifice éternel de la Trinité sainte. »² Mais quand donc ce mystère se réalise-t-il surtout, si ce n'est lorsque, recevant en nous-mêmes le Corps et le Sang de Jésus-Christ, nous devenons comme une même chose avec cette divine Victime ; lorsque, avec elle, nous sommes portés en oblation devant le trône de la majesté de Dieu le Père ?

Cette double fonction des fidèles à la messe qui les constitue des *offrants* et des *offerts* est si réelle, que la liturgie du sacrifice est inintelligible sans cela et nous apparaît presque comme un *non-sens*.

Pour s'en convaincre, il suffira de parcourir les prières et cérémonies de l'*Ordinaire de la Messe*, d'où il appert avec évidence que le prêtre n'est pas seul à offrir le saint Sacrifice, et que, de plus, si les assistants, s'offrant avec Jésus, *n'y participent par la sainte communion*, le sens général de ces prières et cérémonies reste incompris, voire, à partir du *Pater noster*, presque sans explication. Pourquoi ne nous a-t-on pas appris tout cela, au collège jadis, au pensionnat, au catéchisme ? Et l'on s'étonne que les fidèles s'ennuient à la messe, ou qu'ils n'y viennent plus !...

1. Bossuet. *Op. cit.*, p. 55. — 2. *Ibid.*, p. 54

Du reste, la sainte messe fut ainsi comprise des premiers chrétiens, à l'origine de l'Église. En effet, la messe fut appelée d'abord *communion*. Et pourquoi ? Parce que dans la pensée d'eux tous, il y avait là pour chacun *union étroite d'offrande et d'oblation avec Jésus d'abord et puis avec chaque membre de la sainte assemblée*.

Il nous fallait redire ces choses, développées ailleurs plus longuement,¹ pour comprendre ce que c'est le saint Sacrifice de la messe, et pour y assister avec fruit.

1. *La sainte messe préparant à la communion eucharistique*. Brochure, 30 pages, 50^e mille. — Voir aussi le très beau chapitre *La fraction du pain dans L'Idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*, par D. G. Morin. Abbaye de Maredsous. Il y a là, écrites par un maître de l'érudition, des pages qui ouvrent un jour singulièrement attachant sur la vie eucharistique des premiers chrétiens.

§ I. La bénédiction de la matière.

De l'Offertoire à la Préface.

*Qui pridie quam pateretur, accepit panem...
et hunc praeclarum calicem in sanctas ac vene-
rabiles manus suas...*

A la veille de souffrir, Il prit, dans ses mains saintes et vénérables, le pain et ce précieux calice.

Cette partie de la messe, la *bénédiction de la matière*, s'étend de l'offertoire à la Préface ; elle comprend les prières et cérémonies par lesquelles l'Église, avant d'offrir le Sacrifice redoutable de l'autel, comme pour mériter davantage que Dieu agrée cette offrande, lui présente un sacrifice *préparatoire et secondaire*, celui de la purification d'une matière, celle du pain et du vin, qu'elle retire de l'usage profane en la chargeant de sa bénédiction.

Et c'est ainsi que nous aussi, qui offrons avec l'Église, ce sacrifice secondaire, nous tâchons d'y participer par un détachement de toutes choses, afin que dans la purification de nos cœurs nous méritions d'approcher de notre Dieu.

L'oremus.

Le *Credo* étant dit, le prêtre baise l'autel, se retourne vers le peuple et prononce à voix haute : *Dominus vo-*

biscum ; on lui répond : *Et cum spiritu tuo.* Puis, invitant à la prière, le célébrant ajoute : *Oremus : prions.* C'est nous dire : le moment devient solennel, redoublons de piété et de ferveur, recueillons-nous. Il se tait ; désormais il ne priera plus à haute voix jusqu'à la préface.

Le célébrant a dit *Oremus*, mais, contrairement à la rubrique ordinaire, il ne récite pas d'oraison. Il semble que quelque chose a disparu ici, ce qu'on appelait la *prière des fidèles*, et qui se place en cet endroit dans les liturgies autres que la liturgie romaine. C'est une espèce de *litanie* chantée par un diacre, auquel le peuple répondait par le *Kyrie eleison* et que terminait l'oraison du célébrant.¹ Toutefois ni les *ordines romani* du VIII^e siècle, ni les Sacramentaires n'en parlent encore. Mgr Duchesne suppose que les oraisons solennelles du vendredi-saint où sont représentés à Dieu les besoins de l'Église, et où l'on prie pour les différentes classes de la hiérarchie sacrée, faisaient autrefois partie de la messe romaine ordinaire. Il ajoute : « Rien, dans leur teneur, ne les rattache spécialement aux solennités de la Passion et de la Pâque. Ce sont des prières pour les besoins ordinaires de l'Église, pour la paix, pour l'évêque, pour la hiérarchie tout entière, jusqu'aux confesseurs (ascètes), vierges ou veuves, pour l'empereur romain, pour les malades, les pauvres, les prisonniers, les voyageurs, les marins, pour les hérétiques, les schismatiques, les juifs et les païens. Ce sont les mêmes intentions dont la série revient à plusieurs reprises dans les liturgies quotidiennes des églises orientales ».² Nous verrons plus loin que le *Te igitur* tient lieu aujourd'hui de toutes ces prières.

L'Offertoire.

Ayant dit : *Oremus*, le prêtre récite tout bas une antienne désignée dans le missel sous le nom d'*offertoire*. Pour bien comprendre la raison de cet *offertoire*, rap-

1. Fortescue, *Op. cit.*, p. 388. — 2. *Op. cit.*, p. 172.

pelons brièvement la cérémonie de l'offrande. C'était le moment où les fidèles présentaient au prêtre les dons destinés soit au Sacrifice, soit à son entretien personnel. S. Justin au II^e siècle dit déjà : « Alors on apporte du pain et une coupe de vin et d'eau à celui qui préside les frères.¹ » Une procession s'organise. Les hommes d'abord, puis les femmes déposent leurs offrandes de pain et de vin sur des nappes blanches. Viennent ensuite le clergé, les prêtres, les évêques, le pape lui-même ; leurs offrandes consistent uniquement en pain. De tous ces pains on fait un choix ; les pains réservés au Sacrifice seront tantôt consacrés ; du vin offert on verse une partie dans le calice du célébrant. Le pain destiné à la consécration est pris sur l'offrande du clergé ; le vin sur celle du peuple.

Le pain est *azyme* ; ce n'est qu'entre le IX^e et le XI^e siècle que Rome l'adopte ; jusque là elle se servait de pain *levé*. Les pains anciens étaient ronds marqués d'une croix et s'appelaient très anciennement *corona*, couronne. Dès le XII^e siècle le pain azyme prend la forme actuelle. Le vin était apporté dans de petites bouteilles, *amulae* ; on le versait dans un plus vaste récipient appelé *scyphus*, après l'avoir filtré à l'aide du *colum*. L'usage du vin blanc est plutôt récent. On le mentionne au XIV^e siècle. Le vin rouge symbolisait si bien le sang de Jésus.²

Les pains non consacrés étaient bénits et distribués par le prêtre ou le diacre, immédiatement après la communion, à tous ceux qui ne devaient point recevoir la sainte Eucharistie elle-même. On les envoyait aussi aux absents. On l'appelait *pain bénit* ou *eulogie*, d'un mot grec signifiant *bénédiction*. Ce pain bénit était pour les premiers chrétiens un signe d'union ; ils s'en faisaient mutuellement présent. L'on sait qu'en France, en Italie, en Orient, aujourd'hui encore, cet usage subsiste. Des familles, à tour de rôle, offrent à l'Église le pain bénit qui est aussitôt distribué à l'assistance.³

1. I. Apol. LXXV, 3. — 2. Batiffol. Op. cit. p. 149. — 3. Cf. Leverdier. *La vie et les arts liturgiques* (XII^e an, n° 139, p. 393).

« Il y a, dit dom Gréa, de profonds mystères dans le choix que notre Seigneur a fait du pain et du vin, pour perpétuer sous ses signes son immolation et se faire l'aliment divin des âmes... « Le froment a été donné à l'homme pour être l'aliment de sa pénitence, au moment où nos premiers parents ont été chassés de l'Éden. Dieu dit alors à Adam : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.*¹ Ainsi, de l'Éden jusqu'à la sainte messe, le froment a traversé des siècles, arrosé des sueurs et des larmes de l'humanité pénitente. Et c'est ainsi préparé que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a pris dans ses mains, l'a bénit pour en faire sa chair immolée, et ne cesse d'en renouveler le mystère par les mains de ses prêtres, chaque jour à l'autel.

« Le vin a été donné à l'homme, consolation et espérance, après les grandes destructions du déluge, et, dans son ivresse mystérieuse, Noé préfigurait les divines folies de la Passion, objet des insultes de l'impiété, le sommeil de la mort sur la croix et le réveil de la Résurrection. »²

Jusqu'au xi^e siècle, le pain et le vin furent ainsi offerts par les fidèles. Peu à peu, cet usage tomba en désuétude ; l'Église, dotée de biens, put se suffire à elle-même. On peut du reste considérer comme offrande l'aumône, pour intention de messe, remise au prêtre qui célèbre. Il nous reste un vestige de l'offrande dans celle que l'on fait dans certaines circonstances solennelles, par exemple au sacre des évêques, à l'ordination des prêtres, à la consécration des vierges et qui consiste d'ordinaire dans l'offrande d'un cierge que l'on passe au célébrant. Les fidèles jadis portaient à l'offrande ce qui est nécessaire pour l'entretien des pasteurs et pour le service public de l'église ; les cierges servaient à entretenir le sanctuaire. L'usage ge s'est maintenu de l'offrande aux messes de requiem.³

1. *In sudore vultus tui vesceris pane.* (Gen., III, 19). — 2. D. Gréa, *Op. cit.*, p. 33. — 3. Rappelons que l'usage de la patène (celle qui sert au sacrifice ou non) est prohibé. On doit se servir de l'osculatoire de paix, d'une croix ou d'une image précieuse, jamais de la relique de la sainte Croix. Cf. Van der Stappen (Mgr), *Sacra Liturgia*, T. III, n. 79, 306.

L'on comprendra maintenant ce qu'était l'*offertoire*. On appelait ainsi l'antienne, le psaume ou le répons chanté pendant la cérémonie de l'offrande. Jusqu'au IV^e siècle cette offrande se fit en silence. Le chant de l'offertoire fut introduit à Carthage du temps de S. Augustin. S. Grégoire le Grand lui donna sa forme spéciale : il se composait d'une antienne et de plusieurs versets des psaumes. L'antienne, selon l'usage d'alors, se répétait avant chaque verset, et le chant se poursuivait jusqu'au moment où le prêtre, faisant signe aux chantres de cesser, se tournait vers le peuple pour lui dire : *Orate fratres ; priez, mes frères.* Au XII^e siècle cet usage persistait à Rome. Lorsque l'offrande ne se fit plus, on se contenta de chanter l'antienne. D'ordinaire c'est un verset de psaume, quelquefois un extrait d'autres livres de l'Écriture sainte, parfois une composition due à l'Église. Les offertoires de la messe des défunts et du 23^e dimanche après la Pentecôte sont les seuls qui rappellent encore la formule antique.

Comme mélodie, l'offertoire est un des morceaux les plus riches du chant grégorien. Plus mystique, plus profond que l'introït et le graduel, il prépare l'âme au recueillement dans lequel doit la trouver le mystère adorable qui va se renouveler. C'est ici, plus que partout ailleurs, la prière sublime, inspirée, qui s'élève jusqu'au trône de Dieu.

Prières à l'offrande.

Ces prières, appelées aussi *petit canon* à raison de leur similitude avec le canon proprement dit de la messe, ne sont pas mentionnées chez les liturgistes du moyen-âge. Les anciens *Ordines romani* ne font aucune mention des prières usitées aujourd'hui. Anciennement, toute l'oblation a dû se faire en silence. « Les prières actuelles de l'offertoire ne sont pas marquées dans les anciens livres. Elles sont tout à fait analogues, pour le sens, à celle que font les prêtres grecs et que faisaient sans doute

les prêtres gallicans, avant le commencement de la messe, à la table de prothèse »,¹ c'est-à-dire à la table où l'on prépare le pain et le vin de la consécration. Longtemps il n'y eut, à l'oblation romaine, que l'offertoire et la prière dite *secrète*. Au temps d'Innocent III, l'Église romaine ne les avait pas encore ; on les y trouve au XIV^e siècle.² Ailleurs les prêtres après avoir déposé l'*oblation* sur l'autel disaient le *Veni sanctificator* et puis le *Suscipe sancta Trinitas* ; l'auteur du *Micrologue*, qui vivait vers le XI^e siècle, ne parle encore que de ces deux prières.

Avant tout, rappelons une vérité qui va s'affirmer de plus en plus, au cours de la sainte messe : c'est que l'Eucharistie est, à la fois, un *Sacrifice* et un *Sacrement* : Sacrifice d'abord, Sacrement ensuite, deux choses en soi parfaitement distinctes, mais dont, en les séparant trop, on semble parfois oublier la mutuelle et théologique relation, au détriment du culte même de l'Eucharistie. Cette victime qui sera offerte à la Trinité sainte doit en même temps, et de préférence pendant le saint Sacrifice, devenir la nourriture et le *Pain de vie* de l'humanité. La messe résume ainsi tout le culte eucharistique.

Faisons encore une remarque de la plus haute importance et sans laquelle on ne peut guère comprendre les prières qui suivent jusqu'à la consécration. Les prières de l'oblation se rapportent à un double objet : à la matière du Sacrifice, c'est-à-dire, au pain et au vin, puis au Corps et au Sang de Jésus-Christ en lesquels elle sera bientôt changée. La prière qui accompagne l'oblation du pain et du vin a pour effet, nous le répétons, de retirer ces deux substances de l'usage commun ; c'est en quelque sorte une première sanctification de cette matière ; elle la rend plus agréable à Dieu. Mais il y a plus. «La pensée du prêtre, dit dom Guéranger,³ va plus loin que le moment présent ; il pense à l'Hostie qui sera sur l'autel après la

^{1.} Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 177. — ^{2.} *Ordo romanus* XIV, 53. — ^{3.} *Op. cit.*, p. 73.

consécration, Hostie qui est la seule véritable. » C'est que l'oblation du pain et du vin tend dès ce moment, et cela nécessairement, vers la transsubstantiation de cette double matière au Corps et au Sang de Jésus-Christ. Ceci explique pourquoi dans toutes les prières de l'oblation comme dans celles qui précèdent la consécration, l'Église emploie des termes qui ne peuvent convenir que *par anticipation* aux éléments premiers du Sacrifice eucharistique. Il y a là comme un « déplacement dramatique»,¹ qu'on retrouve ailleurs dans la liturgie. Ces expressions, *hostie immaculée, calice du salut, saints sacrifices, sacrifice de louange* ne peuvent s'appliquer rigoureusement qu'au Corps et au Sang de Jésus-Christ.

Le corporal a été étendu sur l'autel par le diacre, pendant le *Credo*. Le sous-diacre, revêtu du voile *huméral* (du mot latin *humerus*, épaule), apporte religieusement à l'autel les offrandes de pain, suivi d'un acolyte qui porte le vin. Le diacre présente au prêtre la patène avec l'hostie ; c'est lui, le député du peuple, qui est chargé de remettre au célébrant les dons offerts. Cette patène (du mot latin *patere*, être grand ouvert) était jadis beaucoup plus grande qu'aujourd'hui ; c'était un véritable plat pouvant contenir plusieurs petits pains à consacrer et à distribuer. Le pain de la patène s'appelle *hostie* (du mot latin *hostia, victime*) car il deviendra bientôt le Corps du Christ, victime réelle du Sacrifice.

Le prêtre commence par les rites qui suivent le récit sacré de la dernière cène : « *Jésus prit le pain, acceptit Jésus panem.*² » Comme le Maître, il le recevra dans ses mains que l'ordination a faites *saintes et vénérables* ; il élèvera, lui aussi, ses yeux *vers Dieu le Père Tout-Puissant*. Il prend donc des mains du diacre la patène avec l'hostie, l'élève devant ses yeux qui fixent un instant la croix de l'autel et se ramènent aussitôt sur l'hostie. Il semble dire à Dieu : la voilà cette Victime préparée, regardez-la favorablement. Il baisse les yeux, car il va se

1. Fortescue. *Op. cit.* p. 403. — 2. Marc, XIV, 22.

dire pécheur. En effet, tandis qu'il tient dans ses mains la patène et son hostie, il prie ainsi :

Suscipe, sancte Pater, Recevez, Père saint, Dieu omni potens, aeternus tout-puissant et éternel, cette Deus, hanc immaculatam hostie sans tache que je hostiam, quam ego, indignus famulus tuus, offero vous offre, moi qui suis votre tibi Deo meo vivo et vero, indigne serviteur, à vous qui pro innumerabilibus peccatis et offendibus et êtes mon Dieu vivant et véritable pour mes péchés, mes negligences qui neglgentiis meis, et sont sans nombre, pour tous pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus les assistants, mais aussi pour fidelibus christianis vivis tous les fidèles chrétiens atque defunctis, ut mihi et vivants et morts, afin qu'elle nous illis proficiat ad salutem in profite à moi, et à eux, pour le vitam aeternam. Amen. Ainsi-soit-il.

Cette prière se rencontre au IX^e siècle, dans le *Liber precationum, livre de prières* de Charles-le-Chauve (875-877). Une prière romaine n'eût pas été exprimée au singulier, pour un individu seul.

Remarquons aussi que l'oblation du sacrifice quoique présentée à la sainte Trinité tout entière, est adressée plus directement au Père éternel. C'est que la création, est, par *appropriation*,¹ attribuée spécialement au Père comme toutes les œuvres qui, relèvent de la Toute-Puissance divine. Or le sacrifice est l'hommage de la créature ; de là, dans l'acte le plus solennel du culte, la dévotion de celle-ci à la première personne de l'auguste Trinité. C'est au Père que Jésus-Christ s'offrit lui-même sur la terre, et l'Église veut l'imiter. L'hostie est sans tache comme dans l'ancienne loi ; elle va devenir la seule victime immaculée et sans défaut qui est Jésus-Christ ; elle

1. On appelle *appropriation* l'attribution faite à une personne divine d'une perfection ou d'une opération propre aux trois ensemble, et cela en raison d'une relation ou convenance particulière de cette perfection ou opération avec le caractère de telle ou telle personne.

seule peut plaire à Dieu et l'apaiser. Le prêtre est pénétré de son indignité devant ce Dieu qui est et vit véritablement. Il a le devoir de prier d'abord pour lui-même et de demander à être purifié de toute faute ; car si l'hostie est sans tache, il n'y a que des mains pures qui puissent la toucher. Il prie ensuite pour les assistants, sans exception, et enfin pour toute l'Église, vivants et morts, tous participeront à la vertu de ce sacrifice, puisque le *Christ est mort pour tous.*¹ Le grand fruit en doit être ce salut qui ouvre le ciel.

Quelle prière ! Que ne la répétons-nous avec le prêtre, que n'entrons-nous dans les dispositions humbles et confiantes du ministre de Dieu ! Elle est si courte et pourtant, que de demandes elle recèle ! Elle est toute puissante dans la bouche et le cœur de qui la récite uni au Christ.

Le prêtre dépose l'hostie sur l'autel, décrivant avec la patène un signe de croix : c'est l'hostie que l'on place, pour ainsi dire, sur la croix où Jésus-Christ se livra pour nous. Originairement, il y avait plusieurs pains à consacrer ; on les disposait en forme de croix. En quelques églises, on disait : *In nomine Patris, etc.....* formule qui explique aussi l'introduction du signe de croix.

Entretemps le diacre verse le vin dans le calice ; puis le sous-diacre y ajoute quelques gouttes d'eau que le célébrant bénit. Au VIII^e siècle, à la messe papale — et l'usage actuel vient de là — « un sous-diacre va demander de l'eau (*fontem*) à la scola, il la reçoit des mains de l'*archiparaphonista* et la porte à l'archidiacre qui en verse ce qui convient dans le calice en faisant une croix. »² Ce mélange de l'eau au vin est un des plus anciens rites du saint Sacrifice. On voulut imiter Jésus-Christ qui aurait consacré un calice dans lequel, selon l'usage des Juifs, il y avait un peu d'eau. Le texte sacré n'en dit rien ; mais cette tradition est confirmée déjà par les Pères

1. *Et pro omnibus mortuus est Christus.* (II Cor., V, 15.) — 2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 85.

de l'Église des premiers siècles, S. Justin,¹ S. Irenée,² S. Cyprien³, et les conciles, notamment celui de Carthage (397), *in Trullo* (698) et encore le saint Concile de Trente.⁴ Une autre raison serait de représenter, par le vin et l'eau, le sang et l'eau que le coup de lance fit jaillir du côté de Jésus-Christ. Dans plusieurs liturgies occidentales, dans le rite ambrosien en particulier et chez les Chartreux, on dit en versant l'eau dans le calice et la bénissant : « *Du Côté de Jésus-Christ sortit du sang et de l'eau, au nom du Père, etc.* » Toutefois, la raison la plus profonde n'est pas là, pensons-nous. La prière que le prêtre récite en bénissant l'eau nous la révèle :

*Deus, † qui humanae
substantiae dignitatem
mirabiliter condidisti et
mirabilius reformasti, da
nobis per hujus aquae et
vini mysterium ejus divi-
nitatis esse consortes, qui
humanitatis nostrae fieri
dignatus est particeps Je-
sus Christus, Filius tuus,
Dominus noster : qui te-
cum vivit et regnat in uni-
tate Spiritus Sancti Deus,
per omnia saecula saecu-
lorum. Amen.*

O Dieu, qui avez admirablement formé l'homme dans un état si noble, et qui l'avez rétabli d'une manière encore plus admirable, faites que par le mystère de cette eau et de ce vin, nous ayons part à la divinité de Celui qui a daigné se faire participant de notre humanité, Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, qui étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le mystère symbolisé par le mélange du vin et de l'eau est, dans le sacrifice que le prêtre offre, l'union personnelle du Verbe éternel avec son Humanité sainte. Le vin représente particulièrement la nature divine et l'eau la nature humaine. La prière, bien romaine, *Deus qui humanae* appartenait à la liturgie de Noël, mystère

1. *Apol.* I. 66. Migne, P. G. t. VI, col. 430. — 2. *Contra haereses.* Lib. IV, c. XII. Migne, P. G., t. VII, col. 1004. — 3. *Epist. 63,* Migne, P. I., t. IV, col. 393. — 4. *Sess. xxii, de Sacrif. Missae,* c. 7.

de l'union des deux natures en Jésus-Christ dans l'unité de personne.¹

De ce premier mystère, le plus profond, découle un second, celui de notre union au Fils de Dieu. Les plus anciens Pères de l'Église s'appliquent à développer ce mystère. Saint Jean déjà, dans son Apocalypse, dit que l'eau représente les peuples.² Le vin représente Jésus-Christ. De cette union au Christ par la grâce sanctifiante, union qui nous déifie en quelque sorte, résulte la formation du corps mystique dont l'Homme-Dieu est la tête, et les fidèles les membres. C'est ainsi que depuis son Incarnation Jésus est, d'une certaine manière, plus à nous ; il est le réservoir universel des grâces qui sont siennes et qu'il a reçues de son Père pour les déverser sur nous. Il est la vigne, nous sommes les branches ; il est en même temps la sève qui nourrit. Il est réellement la tête, nous sommes réellement les membres de ce grand corps qui est l'Église, et dans lequel celui-là seul vit, en qui vit et demeure la grâce du Chef.

Or, comme le Christ se fait, à la messe, l'Hostie du Sacrifice, ainsi les fidèles, inséparables de lui, s'offrent en lui et par lui à Dieu son Père et leur Père. Nous l'avons expliqué plus haut. Tel est le sens de ce mystérieux mélange du vin et de l'eau.³

En commençant la dernière des prières susdites, le prêtre bénit l'eau. Le signe de la croix se faisait jadis sur le vin et sur l'eau, tandis qu'on les versait tous deux ensemble ou à peu près. Ce signe de croix n'est venu que parce qu'on disait, comme dans le rite mozarabe, *In nomine Patris*, etc., sur l'eau et sur le vin. Cette formule *In nomine Patris* est en usage encore chez les Dominicains. Ces paroles ont disparu ; on a continué cependant à faire ce signe de croix aux premiers mots de l'oraison. Aux messes des morts on ne disait point *In*

1. On la retrouve dans les *sacramentaires* leonien, gélasien et grégorien. Elle fut transférée à cet endroit de la sainte messe avec l'addition *Per hujus aquae et vini mysterium*. Elle est bien significative. Voir Gastoué, *Noël*, collection *Science et Religion*. — 2. *Aquae, populi sunt.* (Apoc., XVII, 15). — 3. Dom Démaret, O. S. B. dans la *Revue pratique de liturgie et de musique sacrée*, expose savamment le sens de cette prière.

nomine Patris ; d'où encore la coutume de ne pas bénir l'eau à ces messes.¹

Très anciennement, avons-nous vu, le célébrant versait l'eau dans le calice en formant une croix. Cela est marqué dans tous les *Ordines romani*. C'est seulement quand on introduisit la prière précédente qu'il bénit directement l'eau. Remarquons que le privilège réservé au sous-diacre de verser l'eau à la messe solennelle remonte au XIV^e siècle. Jusque-là, comme aujourd'hui encore chez les Chartreux, c'était le diacre qui versait l'eau aussi bien que le vin. A Rome, durant quelque temps, le célébrant lui-même s'acquitta de cette fonction. Le rite dominicain est à signaler : la préparation du calice se fait après que le prêtre a lu l'Évangile au fauteuil. Le sous-diacre lui apporte le calice, et c'est lui-même, sous-diacre, qui verse l'eau et le vin, tandis que le diacre assis à côté du prêtre tient la patène avec l'hostie.

Le calice étant préparé, le diacre le présente au prêtre et dit avec lui la prière suivante :

Offerimus tibi, Domine, Sei-calicem salutaris, tuam gneur, le calice du salut, et deprecantes clementiam, nous supplions votre clémence ut in conspectu divinae de le faire monter comme majestatis tuae, pro nostra un parfum d'une agréable et totius mundi salute cum odeur en présence de votre odore suavitatis ascendat. Amen. Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, et nous supplions votre clémence de le faire monter comme un parfum d'une agréable odeur en présence de votre divine majesté, pour notre salut et celui du monde entier. Ainsi soit-il.

Cette prière d'offrande fait symétrie avec le *Suscipe, sancte Pater*. On ne la rencontre qu'à partir du XI^e siècle dans les missels.

Pendant cette prière le prêtre tient les yeux élevés vers la croix. Le diacre soutient le calice et prie avec le célébrant. En voici la raison : l'on se servait autrefois de

1. Grancolas, *Op. cit.*, p. 84.

calices fort lourds ; quelques-uns pesaient jusqu'à trente, quarante et cinquante livres. Ils étaient plus vastes que les nôtres, car ils devaient contenir assez de vin pour la communion du prêtre, du clergé et des fidèles qui communiaient jadis sous les deux espèces. Le diacre, ministre immédiat du prêtre, l'a aidait à soulever le calice ; il est du reste d'une manière plus spéciale le ministre du Sang du Seigneur, auquel il avait autrefois bien plus part qu'à l'hostie, et dont la dispensation même lui était confiée.¹ Aussi la formule de l'oblation du calice est-elle au pluriel, *nous vous offrons...* Si, à l'oblation de l'hostie, le prêtre parle au singulier, c'est qu'il n'y reçoit pas l'aide du diacre ; c'est une raison.

Notons l'expression : *calice du salut*. L'Église appelle, par anticipation, ce calice, le calice du salut, car bientôt il ne contiendra plus que le sang rédempteur du Christ.

Nous prions pour *notre salut et celui du monde entier* ; c'est là le terme de la vie chrétienne, atteindre Dieu. Or, notre Sacrifice est la prière la plus efficace pour obtenir ce salut ; S. Épiphanie l'appelle le *salut principal des chrétiens*.²

Le prêtre dépose le calice sur l'autel en formant un signe de croix par analogie sans doute avec l'oblation du pain. Il a agi de même avec la patène et l'hostie. De part et d'autre la raison est la même.

Puis il place le calice entre l'hostie et la croix de l'autel. Jusqu'au xv^e siècle, il le plaçait à la droite de l'hostie sur une même ligne, comme font encore aujourd'hui les Grecs. Il n'y a là qu'une raison de commodité.

Pour empêcher que rien ne tombe dans la coupe, le diacre la recouvre de la pale, réduction du corporal, comme il a été expliqué.³

Le sous-diacre enfin reçoit du diacre la patène. Il la couvre de l'extrémité du voile qu'il garde sur les épaules,

1. De Vert. *Op. cit.*, III, p. 225. L'auteur rappelle à juste titre la célèbre réponse de S. Laurent, le plus illustre des diacres de l'Église romaine, à saint Sixte qu'on menait au supplice : « Éprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la dispensation du Sang de Notre-Seigneur... Cui commisiisti Dominici Sanguinis dispensationem ». (Office de S. Laurent, à Matines). —

2. *Epist. ad Joan. Ierosol.* Migne, P. G., t. XLIII col. 381. — 3. P. 40.

et vient se placer au bas des degrés de l'autel, derrière le célébrant. Il tiendra cette patène élevée à la hauteur des yeux jusqu'à la fin du *Pater*. On explique la chose autrement encore. En effet, dans l'*Ordo romanus* I (VIII^e s.) il est parlé d'un acolyte spécial tenant cette patène. Qui sait, à cette époque la patène n'était-elle pas vide, et contenait-elle peut-être les *Sancta* dont on parlera plus loin, lors de la fraction du pain.

Jusqu'au VI^e siècle, la patène était, comme le calice, un objet d'usage continual pendant toute la messe. Sur elle, non seulement on consacrait et rompait, mais encore on laissait reposer le pain eucharistique. Depuis qu'on place ce pain sur le corporal, la patène est devenue inutile, si ce n'est au moment de rompre l'hostie, après le *Pater*. Or, c'était un principe dans la liturgie primitive de ne placer ou de ne garder sur l'autel que ce qui était nécessaire au Sacrifice. Et puis, ces grandes patènes gênaient le célébrant à l'autel. Que fit-on ? Pour ne pas trop multiplier les ministres et occuper le sous-diacre, inactif désormais jusqu'à la communion, celui-ci fut chargé de tenir la patène. Autrefois un acolyte, disions-nous, remplissait cet office. Celui-ci, ne touchant pas les vases sacrés, prit une écharpe ou voile ; l'usage se maintint et c'est pour cela que le sous-diacre revêt toujours cet ornement. Il tenait la patène un peu élevée, pour avertir l'assemblée que le temps de la communion approchait *in signum instantis communionis*, dit le missel de Paris. Peut-être était-ce aussi pour sa commodité, en appuyant de la main gauche le bras dont il tient la patène.¹ Aux messes des défunts et au vendredi-saint, on laisse la patène sur l'autel et on ne la tient pas en évidence : nous l'avons dit, ce sont là des fonctions liturgiques qui ont conservé plus fidèlement la simplicité de la liturgie antique.

On sait que dans le rite dominicain, il n'y a qu'une seule oblation : le pain et le vin offerts en un seul acte.

^{1.} *Ordo Rom.* I, p. 17. — Les *Us de Citeaux* disent expressément que le sous-diacre ne porte sa main gauche sous le bras qu'à dessin de le soulager.

Enfin, le prêtre s'incline et, les mains jointes et posées contre la pierre d'autel, il résume, dans une humble prière les dispositions qu'il doit avoir, lui et le peuple avec lui, pour que son offrande soit agréée de Dieu :

*In spiritu humilitatis, Daignez nous recevoir,
et in animo contrito suscipiamur a te Domine, et notre esprit et la contrition
sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hominum, ut placeat tibi, Domine Deus.*

Seigneur, dans l'humilité de Seigneur, dans l'humilité de
notre esprit et la contrition de notre cœur. Et puisse
aujourd'hui notre sacrifice s'accomplir en votre présence,
de sorte qu'il vous soit agréable, Seigneur, notre Dieu.

Cette prière, espèce d'*épilogue* à l'oblation du pain et du vin, s'inspire de versets de Daniel ;¹ on la rencontre déjà au XI^e siècle, le prêtre étendant et élevant les mains, ajoute aussitôt :

Veni, sanctificator omnipotens, aeterne Deus, et bene dic hoc sacrificium tuo sancto nomini praeparatum.

Venez, sanctificateur tout puissant, Dieu éternel ; et bénissez † ce sacrifice préparé pour la gloire de votre saint nom.

La prière *Veni, sanctificator* est très ancienne et appartient à la liturgie gallicane.² Ne s'inspirerait-elle pas d'un passage des Machabées ?³ Le missel de Stowe (Irlande VII^e-VIII^e s.) la contient et la fait chanter trois fois. Le Missel mozarabe commence aussi la prière : *Veni, sancte Spiritus sanctificator* ; *venez, Esprit-Saint, Sanctificateur*. Ainsi parlent les *Sacramentaires* manuscrits du moyen-âge.⁴ On rencontre souvent cette formule : « *Veni Sanctificator omnium, Sancte Spiritus* ».

1. III, 39-40. — 2. *Micrologus, De Eccles. observ.* Migne, P. L., t. CLI, col. 981.
— 3. II Mach., II, 10 : « *Comme Moïse pria le Seigneur et qu'un feu tomba du ciel et consuma le sacrifice, ainsi Salomon pria et le feu descendit et consuma les holocaustes* ». — 4. Gihri, *Op. cit.*, II, p. 237.

Encore que cette prière s'adresse au Seigneur, considéré dans son unité,¹ bien des liturgies, cependant, s'adressent ici à la troisième personne de l'auguste Trinité ; elles demandent que le feu du Saint-Esprit consume le pain et le vin pour les changer au Corps et au Sang de Jésus-Christ. C'est à lui de produire le Fils de Dieu sur l'autel comme il forma son corps dans le sein de Marie ; telle est l'explication que suggérait S. Fulgence, au VI^e siècle.²

Au mot *bénissez*, le prêtre fait le signe de la croix sur la double offrande pour la raison que nous devons exposer immédiatement.

On sait que les premiers fidèles se servaient du signe de la croix dans les moindres actions, comme d'une prière ou bénédiction abrégée. Ce signe, véritable profession de foi, fut toujours regardé dans l'Église comme une invocation de la très sainte Trinité, et comme la représentation à Dieu de la Passion et des mérites de Jésus. Faire le signe de la croix, c'est attirer sur soi ou les choses la bénédiction de Dieu, et ce au nom des deux grands mystères de la foi. Dès lors, le signe de la croix tient lieu de prière et de bénédiction ; de sorte que *former ce signe* et *bénir* sont une seule et même chose, dans la liturgie.

Mais le mot *bénir* peut avoir deux significations. Bénir signifie avant tout *faire des vœux, des souhaits, des prières* sur ce que l'on veut bénir, et cela à l'effet de le purifier, de le sanctifier, de le consacrer. Le signe de la croix a un rapport naturel avec cette signification, puisque c'est de la croix que découle toute bénédiction. Quand donc il accompagne une prière, il exprime ce rapport et devient lui-même prière. Ainsi tend-il, comme la prière vocale qu'il accompagne, à la fin pour laquelle on formule celle-ci ; on dirait qu'il influe, avec elle, dans la bénédiction à répandre. Ainsi en est-il dans l'invocation de l'offertoire *Veni sanctificator... et benedic.*

¹. Batiffol, *Op. cit.*, p. 27. — ². *Lib. II, ad Monim.* c. X. Migue, P. I., t. LXV, col. 188. — Ebner, *Op. cit.*, p. 310, 314.

Bénir peut signifier aussi *bien-dire*, du mot latin *benedicere*, *louer*, *rendre grâces*. Or, bien que dans ce dernier sens, le signe de la croix n'ait aucun rapport avec le mot *bénir*, on ne laisse pas toutefois, même alors, de le joindre à ce mot. Il n'est certes plus une prière, mais un geste pieux que suggèrent l'assonance et la lettre du mot *bénir*. Ainsi trouve-t-on le signe de la croix uni à des paroles qui ne sont pas des prières, si ce n'est dans le sens de louange, de glorification, d'actions de grâces, d'acclamations ou cri de joie. Il devient *bénédiction* de pur geste, qu'appelle la *lettre* du mot *benedicere*, *benedictus*, ou autre leur ressemblant dans le sens de *louer*. Ce qui n'empêche nullement qu'on puisse y attacher une signification élevée et suffisamment fondée, la croix étant la source de toutes les grâces, de toutes les gloires, et le mystère central de l'œuvre de Jésus, celui qui glorifie Dieu. C'est ainsi qu'on accompagnait jadis du signe de la croix le mot *benedictio* dans la strophe *Genitori genitoque* du *Pangue lingua*; de même dans le *Salve Regina* au mot *benedictum* qui précède *Fructus ventris tui*. On fait encore le signe de la croix au *Benedictus* du *Sanctus* de la messe, au *Benedixit* de la Consécration. Ces signes évidemment ne *prient pas*, mais arrivent attirés par l'assonance, la lettre du mot; l'habitude aura, sans doute, imposé cette pratique de ne pas prononcer de tels mots sans se signer.

Cette dernière considération explique les signes de la croix, à peine compréhensibles, faits sur les saintes espèces après la consécration. S. Thomas affirme qu'ils ne servent plus à bénir, à sanctifier, à consacrer; c'est évident. Tous les liturgistes et théologiens sont d'accord en ceci: ce ne sont certainement pas des prières. Quelle est donc leur raison d'être à ce moment de la messe? Ce sont de simples gestes. On pourra leur donner une signification très profonde et bien légitime; mais leur origine ne peut être attribuée, semble-t-il, qu'à l'habitude prise, *avant* la consécration, de ne jamais prononcer les mots *sacrifice*, *dons*, *présents*, *oblation*, *corps*, *sang*, *pain*, *calice*, sans, en même temps, les signer pour les

bénir ; et cela, à l'occasion des mots *benedic*, *benedicas*, *benedictam*, *benedixit* qui les précèdent ou accompagnent.

Les mots, *hostie*, *pain*, *calice*, *corps*, *sang*, reviendront après la consécration, et sans le terme qui signifie bénir. Le prêtre cependant accompagnera ces expressions du même signe de la croix, par l'habitude qu'il en a prise.

Signalons pourtant trois autres explications suggérées par les auteurs. Le signe de la croix, disent les uns, est prescrit soit *avant*, soit *après* la consécration, à l'effet de désigner les dons à consacrer ou consacrés, surtout lorsque des démonstratifs les accompagnent, par exemple, *haec*, *hanc*, *quam*, etc... Quel signe, en effet, plus digne que celui du salut, peut convenir pour marquer ce qui le procure ? D'autres liturgistes expliquent ainsi le signe de la croix *après* la consécration : il indiquerait que ces dons qui sont à l'autel sont bien le Corps et le Sang de Jésus crucifié. La croix le rappelle. S. Thomas d'Aquin enseigne que le signe de la croix sur l'oblation, après la consécration, ne sert évidemment pas à la bénir, à la consacrer, mais seulement à rappeler la vertu de la sainte croix et représenter la Passion de Jésus.¹

Enfin un savant liturgiste en donne une raison profonde que voici. Au saint Sacrifice « l'Église, dit-il, traite un *sacrement* et ne regarde son hostie qu'à travers le voile sacramental. Après comme avant la consécration ce qui est présent sur l'autel, c'est une offrande... le prêtre exerce son ministère sur un *sacrement*, et l'hostie signifiée par ce sacrement demande à être traitée selon toutes les conditions d'une hostie, d'un bout à l'autre de l'action. Ainsi, nous expliquons les signes de la croix qui suivent la consécration de la même manière que ceux qui la précèdent. Dans l'un et l'autre cas, le prêtre supplie Dieu d'avoir l'hostie pour agréable et de tirer de son inépuisable vertu une abondante bénédiction pour les hommes. Or, dans quel rite le signe de la croix sera-t-il mieux à sa place que dans la messe où,

1. *Summa Theol.* III, q. 83. a. 5, ad 4.

selon la parole de l'Église, s'accomplit l'ouvrage de notre rédemption ? »¹

Certes, cette dernière explication plaira, tant elle est belle, théologique, élevée. Nous croyons cependant que, comme les deux autres, elle vient se greffer sur la toute première qui semble plus historique. Que de rites, que de cérémonies de la sainte messe, et de la liturgie en général, qui ont une origine très naturelle et auxquels les liturgistes attachent, par après et avec fondement, un sens particulier, digne de tout respect !²

L'encensement de l'autel.

Ici se place le second encensement de l'autel. De même qu'au début de la *messe des catéchumènes*, ainsi au commencement de celle des *fidèles*, l'autel de Dieu sera honoré et chargé de parfums. On voit dans l'*Ordo romanus* VI (xi^e siècle) que lorsque l'évêque avait bénit les oblations, il mettait de l'encens dans l'encensoir et l'offrait à l'autel, avant l'*Orate fratres* de plus loin. C'est à ce sacrifice d'encens que se rapporte sans doute la prière qui va suivre.

Le diacre présente la *navette* ou récipient d'encens et dit :

Benedicite, pater reverende. Bénissez, mon révérend père.

Le prêtre bénit en disant :

Per intercessionem beati Michaëlis archangeli Que le Seigneur daigne bénir † cet encens et le recevantis a dextris altaris voir comme un doux parfum *incensi, et omnium elecanturum suorum, incensum* par l'intercession du bienheureux archange Michel,

1. Desloges, *Op. cit.*, p. 365, 368. — 2. De Vert, *Op. cit.*, I, p. 182.

*istud dignetur Dominus qui est à la droite de l'autel
bene dicere, et in odo- des parfums, et de tous ses
rem suavitatis accipere. élus. Par Jésus-Christ Notre
Per Christum Dominum Seigneur Ainsi soit-il.
nostrum. Amen*

La formule de la troisième bénédiction de l'encens, comme on le voit, diffère totalement de celle employée en des cas analogues au commencement de la messe et à l'évangile. L'Église romaine l'a empruntée à la *messe de Flaccus Illyricus*. Cette formule a varié selon les Églises. Les Dominicains n'ont pas d'autre formule de bénédiction de l'encens que le *In nomine Patris, etc.*

Notre prière mentionne saint Michel archange. S. Jean, dans sa vision de Pathmos, a vu un ange se tenant devant l'autel du ciel avec un encensoir d'or.¹ Les Pères et la liturgie ont vu, dans cet ange, saint Michel. Un très grand nombre de missels nomment, au moyen-âge, S. Gabriël par allusion au récit de S. Luc.² Nous croyons, et en ceci nous nous appuyons sur l'autorité de nombreux manuscrits et *Sacramentaires*, que l'auteur de notre formule a pensé à saint Gabriel et qu'il y a eu ici méprise. Qui dira comment cette substitution de S. Michel à S. Gabriel s'est faite et par qui ?³ L'Église néanmoins a confirmé le nom de saint Michel.⁴

Cette prière est très belle et rehausse singulièrement la bénédiction de l'encens. Il y a ici plus que l'autel à charger de parfums ; il faut en imprégner les dons qu'il porte et laisser comme pénétrer en eux la bénédiction divine.

Nous le répétons, l'encens est un symbole, celui de nos prières. Si le prêtre encense les oblations du pain et du vin, c'est pour mieux indiquer que nos prières et nos vœux les accompagnent.

L'encensement des oblations n'est pas aussi ancien

1. Apoc., VIII, 3. — 2. I,uc., I, II. — 3. Bossuet a fait mettre le nom de *Gabriel* dans le Missel qu'il édita. Le Missel de Paris pour éviter la difficulté a mis « *Par l'intercession de votre saint archange, etc...* » Cf. Krazer, *Op. cit.*, p. 467. — 4. S. R. C. 25 sept. 1705. *Decr. gener.*, ad 22.

dans l'Église latine que dans l'Église grecque. De fait, les anciens *Ordines romani* I, III et VI ignorent encore ce rite. Pourtant Hincmar de Reims, qui écrivait en 850, en fait déjà mention. Au XI^e siècle, le rite se pratique presque partout ; « *pene ab omnibus usurpatur* », dit le *Micrologue*.¹ A Rome on le pratique dès le XII^e siècle.

Le prêtre, ayant reçu l'encensoir des mains du diacre, fait trois fois, avec cet encensoir même, le signe de la croix sur les oblations ; ces signes de croix se font à raison de l'*In nomine Patris*, etc. qui, en quelques églises, accompagnait jadis l'encensement, ainsi que l'observent encore les Chartreux. Puis, pour inonder ces oblations de parfums, il promène trois fois l'instrument autour du calice. Entre temps, il dit, pour accompagner l'action liturgique, cette prière de bénédiction :

*Incensum istud a te Que cet encens que vous
benedictum ascendat ad te, avez bénit, monte vers vous,
Domine, et descendat super Seigneur, et que votre misé-
nos misericordia tua. ricorde descende sur nous.*

Alors il encense trois fois la croix de l'autel, en récitant cette ardente prière du psaume 140^e, dont le premier verset seul a un rapport avec l'action :

*Dirigatur, Domine, ora- Que ma prière, Seigneur,
tto mea, sicut incensum in s'élève vers vous comme la
conspectu tuo. fumée de l'encens.*

Puis, comme au commencement de la messe, il encense l'autel et ses reliques. « Cet encensement de l'autel est une oblation symbolique des prières de l'Église, un rappel de l'ange de l'Apocalypse offrant sur l'autel du ciel les prières des saints dans un encensoir d'or. »² Poursuivant le psaume, pour occuper ainsi sa pensée de sentiments élevés, il dit :

1. *Microlog., 9.* Ce rite de l'encensement, à l'autel est à peu près celui décrit dans l'*Ordo romanus XIV* (XVI^e siècle). — 2. Batiffol. *Op. cit.*, p. 156.

Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.

Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiae labiis meis.

Ut non declinet cor meum in verba malitiae ad excusandas excusationes in peccatis.

Que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir.

Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche, et la circonspection sur mes lèvres.

Afin que mon cœur ne cherche jamais des détours et des ruses pour excuser mes péchés.

Il remet enfin l'encensoir au diacre en disant :

Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris, et flammarum aeternae caritatis. Amen

Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour, et qu'il nous enflamme d'une charité éternelle. Ainsi soit-il.

Le diacre procède alors à l'encensement du prêtre et des assistants. L'usage est commun à tous les rites. Il encense d'abord le prêtre : c'est un témoignage de respect, rendu à celui qui représente ici la personne adorable du Prêtre éternel, Jésus-Christ Notre-Seigneur. A Paris, le diacre qui encensait le prêtre se tenait à genoux.

Puis il s'avance et vient encenser le chœur. Ce parfum qu'il promène dans le sanctuaire est le symbole de Jésus-Christ. La grâce de cet encens doit être présentée au peuple chrétien tout entier, et bientôt le thuriféraire ira la porter aux fidèles.¹ Elle obtient à tous la faveur de devenir *devant Dieu, la bonne odeur de Jésus-Christ*,² chrétiens parfaits, dignes de faire goûter au monde les vérités et les saintes pratiques de l'évangile.

Enfin le sous-diacre est encensé ; en dernier lieu, le diacre par humilité sans doute, reçoit la grâce qu'il a apportée aux autres. Cet encensement du clergé et du peuple « est le symbole de leur participation à l'oblation »

^{1.} *Christi bonus odor sumus Deo* (II Cor., II, 15). — ^{2.} S. Thomas d'Aquin (*Summa theol.*, III, q. 43, art. 5 ad 2) explique pourquoi le temple est encensé.

susdite, en ce sens que cette oblation est une bénédiction, une eulogie qu'on leur distribue quand on les encense .»¹

Le Lavabo.

Le célébrant, une fois encensé par son ministre, reste au côté de l'épître où il se lave les mains, c'est-à-dire, l'extrémité des doigts, le pouce et l'index.

Il existait un lavement des mains antérieur à celui qui suit l'offrande. Sala, l'éditeur du savant liturgiste Bona, nous dit qu'avant l'institution de l'*offrande*, le pontife et les prêtres, après la messe des catéchumènes et avant leur renvoi, imposaient les mains à ces catéchumènes et aux pénitents publics ; il convenait qu'ils se lavassent tous les mains.² Ce lavement des mains avant l'offertoire et celui qui le suit ont été en usage durant tout le moyen-âge. L'évêque le pratique encore à la messe pontificale. *L'Ordo romanus* I (VIII^e siècle) imposait déjà au pape le lavement des mains. Jusqu'au XI^e siècle le rite reste bien établi. Alors l'usage tend à disparaître. Ce lavement des mains n'est donc pas obligatoire encore dans l'Église romaine à la fin du XIV^e siècle.³

La cérémonie du *lavabo* s'explique : en recevant les offrandes⁴ et en maniant l'encensoir,⁵ le prêtre avait pu contracter des souillures ; il se purifie. C'est l'explication généralement donnée. Cette cérémonie rappelle également au célébrant qu'il doit avoir le cœur pur de toute souillure. Telle doit être aussi la disposition de ceux qui assistent au divin sacrifice.

Aux premiers siècles du christianisme, les fidèles se lavaient les mains aux fontaines placées à l'entrée des églises. Tout ce qui reste de cette purification est l'usage de faire le signe de la croix avec l'eau bénite, en

1. Batiffol. *Op. cit.*, Ibid. — 2. Bona, *Op. cit.*, p. 223. — 3. *Ordo Rom.* XIV, n. 53. — 4. *Ordo Rom.* I, n. 14 ; II, n. 10 ; VI, n. 9. — Amalarius, *Op. cit.*, lib. III, c. 19. Migne, P. L., t. CV, col. 1130. — Durandus, *Op. cit.*, lib. IV, c. 28. — Rabanus Maurus, *De Instit. Cleric.*, lib. I, cap. ultim. Migne, P. L., t. CVII, col. 324. — 5. *Ordo Rom.* XIV, n. 53.

entrant à l'église. Dans les monastères, ces fontaines étaient placées dans le préau, petite cour intérieure du cloître, comme on peut le voir encore. Cette eau ne servait qu'à cette sainte purification des moines.

La cérémonie du lavement des mains a lieu du côté de l'épître, parce qu'on y est plus à la portée du lavoir placé là, et qui consistait jadis en une pierre creuse.

Entretemps, et depuis le XI^e siècle,¹ le prêtre dit le verset *Lavabo inter innocentes manus meas...* et le reste du psaume 25^e. Ce reste ne se rapporte guère à la cérémonie ; mais l'Église le fait dire au prêtre pour sanctifier son rite en y joignant des prières. Jadis on ne disait que le verset *Lavabo*. Les Dominicains ne récitent que les trois premiers versets du psaume. Ailleurs on disait *Amplius lava me* et la suite du psaume 50^e. La fonction de laver les mains du prêtre revenait originairement aux acolytes.² Depuis longtemps, elle a été réservée au sous-diacre ; l'usage a subsisté à la messe des morts.³

Le premier mot de cette prière a toujours servi à dénommer la cérémonie du *lavement des mains*. Les liturgies de saint Jean Chrysostôme et de saint Basile en font déjà mention. Aux messes des défunts et à celles du temps de la Passion, on omet, à la fin du psaume, le *Gloria Patri*, signe de la joie et du triomphe. Voici l'extrait de ce psaume aux accents si pénétrants, si purifiants.

Lavabo inter innocentes manus meas et circumdabo altare tuum, Domine.

Ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua.

Domine, dilexi decorum domus tuae, et locum ha-

Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et j'entourerai, Seigneur, votre autel.

Pour ouïr la voix qui annoncera vos louanges et pour raconter toutes vos merveilles.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, où vous

1. Ebner. *Op. cit.*, p. 309. — 2. *Ordo Rom.* I, n. 4. — 3. Grancolas, *Op. cit.*, p. 88.

bitationis gloriae tuae.

*Ne perdas cum impiis,
Deus, animam meam, et
cum viris sanguinum vi-
tam meam,*

*In quorum manibus ini-
quitates sunt, dextera eo-
rum repleta est muneribus.*

*Ego autem in innocentia
mea ingressus sum ; redi-
me me et miserere mei.*

*Pes meus stetit in di-
recto ; in ecclesiis benedi-
cam te, Domine.*

Gloria Patri, etc.

daignez établir votre gloire.

O Dieu, ne me faites point périr avec les impies, ni mourir avec les hommes sanguinaires,

Dont les mains sont pleines d'iniquités et chargées de présents.

Pour moi je me suis conduit avec innocence ; rachez-moi et ayez pitié de moi.

Mes pieds ont suivi le droit chemin ; je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées.

Gloire au Père, etc.

Unissons-nous au prêtre en ce moment précieux où va commencer la grande action. Récitons avec foi, humilité et contrition du cœur ce psaume magnifique, cette prière si intense : *Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et j'entourerai, Seigneur, votre autel...* Nulle oraison ne peut mieux nous disposer à cette détestation sincère et pratique des moindres souillures du péché.

Le Suscipe, sancta Trinitas.

Le prêtre, ayant achevé le *Lavabo*, revient au milieu de l'autel, où, les mains jointes, et un peu incliné, il dit l'oraison suivante :

*Suscipe, sancta Trinitas,
hanc oblationem quam tibi
offerimus ob memoriam
Passionis, Resurrectionis
et Ascensionis Jesu Christi
Domini nostri ; et in hono-
rem beatae Mariae semper
Viginis, et beati Joannis*

Recevez, Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge,

Baptistae et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et istorum et omnium sanctorum : ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem : et illi pro nobis intercedere dignentur in caelis, quorum memoriam agimus in terris. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen. de saint Jean-Baptiste, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de ceux-ci et de tous les saints ; afin qu'elle serve à leur honneur et à notre salut, et que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel. Par le même Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Ce texte, de style peu romain et qu'on retrouve en substance dans les liturgies orientales, n'était, à l'origine, qu'une prière de dévotion ; ce qui explique pourquoi plusieurs églises ne l'avaient point inscrite dans leur missel. Notons en passant que la liturgie romaine ne s'adresse guère dans ses formules à la sainte Trinité. Cette oraison était essentiellement une *oraison d'offrande*, d'offrande du pain et du vin apportés par les fidèles, et récitée au moment où le prêtre recevait cette offrande. Le Micrologue rappelle qu'au xi^e siècle, on ne la récitait que « par coutume ecclésiastique, non en vertu d'une prescription. »¹ Les Chartreux ne la disent pas encore, ce qui prouve qu'au xi^e siècle elle n'était point de règle. Les Dominicains qui ont gardé le rite en usage dans la plupart des Églises de France au XIII^e siècle, la récitent à l'exclusion de toute autre prière en cet endroit, et ce, en offrant à la fois le pain et le vin. Ils n'y font mention que de la Passion du Seigneur. Cette prière variait. L'ancien missel d'Auxerre l'appelle *Oratio sancti Ambrosii ; oraison de saint Ambroise*. Dans la messe de Flaccus Illyricus elle est intitulée *Oratio quotidiana et generalis ; oraison quotidienne et générale*.² Comme elle n'était que de dévotion, on ne la récita qu'aux jours solennels, en certaines églises. Cette prière variait jadis ; car, à cer-

1. *De eccles. observ.*, c. xi. Migue, P. L. t. CLI, col. 984. — 2. Krazer, *Op. cit.*, p. 464.

tains jours, on y faisait mention des malades, des défunt, des besoins de l'Église, des princes, du prêtre, etc. On y insérait librement le nom des différents saints qu'on désirait honorer spécialement tel jour; les saints dont les reliques sont dans la pierre d'autel sont sans doute marqués dans le *istorum, ceux-ci* du *Suscipe*. Ce mot a été remplacé ailleurs par les lettres N. N..., comme on le voit au *Te igitur* du canon. Saint Pie v inséra définitivement le *Suscipe* dans le missel.

Cette prière clôt toutes celles de l'oblation, dont elle résume parfaitement, du reste, les éléments : elle dit à qui s'adresse cette oblation, la nature du divin Sacrifice, la part que doit y prendre le ciel, et les secours que peut en attendre l'Église d'ici-bas.

L'oblation dont elle est ici question est l'offrande anticipée de la grande victime, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Cette offrande se fait en mémoire non seulement de la Passion, mais de la vie entière du Dieu-Rédempteur. C'est à la messe, en effet, que nous sont appliqués les mérites de Jésus-Christ. Or, si le Sauveur a mérité notre salut, tout d'abord par sa Passion qui en fut la condition nécessaire, on peut dire néanmoins qu'il put, à cause de cette Passion acceptée d'avance, mériter pour nous durant toute sa vie. Disons même qu'il nous mérita plus spécialement, comme cause exemplaire, telle ou telle grâce en chacun des mystères de sa vie ; si bien que la messe apparaît comme la « mise en valeur » des mérites acquis par Jésus-Christ dans chacune des phases de son existence parmi nous. L'oraison *Suscipe* ne parle que de sa Passion, de sa Résurrection, de son Ascension ; elle pourrait nommer encore son Incarnation, sa Nativité, comme le prescrivait le rite lyonnais.¹

Quant à la vierge Marie et aux saints, rien ne les glorifie comme la messe célébrée en leur honneur. A y bien regarder, c'est encore Jésus-Christ qui est glorifié dans ceux que la vertu du Sacrifice du Calvaire élève si haut, en les transformant dans le Christ, leur idéal divin.

¹. *Bona, Op. cit., p. 201.*

La victime est offerte aussi en l'honneur des saints, pour qui le fait d'être ici nommés est une suprême gloire : Marie, la Mère de Dieu, y participe la première et dans une plus large mesure ; puis Jean-Baptiste, le plus grand des enfants des hommes ; les saints apôtres Pierre et Paul, ces colonnes de l'Église, les saints dont les reliques sont présentes dans la pierre sacrée de l'autel, et qui sont ainsi rendus solidaires honorables de l'Agneau immaculé ; puis enfin tous ceux qui, depuis Abel, ont plu au Seigneur et se sont faits victimes agréables à ses yeux, en union avec le Christ.

O ineffable sacrifice, qui dira tes grandeurs, qui sau-ra ce que tu vaux et ce que tu peux ? Oui, vraiment, quelle propitiation qu'un holocauste consacré par tant de vertus !

L'Orate fratres.

L'action devient de plus en plus solennelle. Le prêtre sent le besoin de se plonger dans la grandeur divine ; il va entrer dans le Saint des Saints. Aussi prend-il congé du peuple vers lequel il ne se retournera plus avant la consommation du sacrifice. *Orate fratres ; priez, mes frères* ; je vais communiquer plus intimement avec le Seigneur ; priez pour qu'il agrée notre sacrifice. Anciennement, on ne prononça que les mots *Orate*, ou *Orate pro me*, priez pour moi ;¹ les Dominicains, très fidèles à l'antique discipline des rites, ne disent encore que *Orate fratres*. La formule ne vient pas de Rome qui aurait dit : *Oremus*. On la rencontre dès le xi^e siècle ; elle accompagnait l'offrande du pontife à l'autel.

Le prêtre poursuit tout bas ; car l'offertoire se chantait :

... ut meum ac vestrum ... afin que ce sacrifice, qui sacrificium acceptabile fiat est mien et vôtre, soit reçu

1. *Ordo romanus*, II, n. 9, et VI, n. 7.

apud Deum Patrem omni-potentem. de Dieu le Père tout-puissant.

Ces mots ne sont que le développement de l'invitation du prêtre. Ils n'ont été admis que peu à peu dans la liturgie, c'est pourquoi le célébrant les dit à voix basse. Le mot *sacrifice* désigne l'oblation du pain et du vin, matière de ce sacrifice. Une formule semblable se retrouve dans le *Codex de saint Denys*, au temps de Charlemagne (768-814).

On rencontre d'autres formules ; par exemple, dans un missel d'Utrecht : *Priez, vous mes frères et mes sœurs, pour moi, qui suis pécheur, le Seigneur notre Dieu.* Remarquons l'expression, *ce Sacrifice qui est mien et vôtre* : elle indique clairement que le sacrifice du prêtre est aussi celui des assistants qui l'offrent avec lui et par lui.

Cette invitation du célébrant à l'assemblée, en même temps qu'elle exhortait à la prière, avait aussi pour but d'imposer le silence, en vue de la *secrète* qui suit. Aussitôt, comme l'indiquent plusieurs constitutions monastiques, on se levait de la stalle et l'on s'inclinait pendant la *secrète*.

Le servant, c'est-à-dire, le sous-diacre à la messe solennelle, le diacre à la messe des défunts (ce dernier est libre alors, parce que dans cette messe il n'y a point d'encensement du chœur à l'offertoire) répond :

Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis Que le Seigneur reçoive
ad laudem et gloriam nominis sui, l'honneur et à la gloire de
quoque nostram, totiusque Ecclesiae suae sanctae. son nom, pour notre utilité
et pour celle de toute la sainte Église.

Cette belle et profonde prière, moins ancienne que l'*Oraie fratres*, énonce et résume les fins du sacrifice : l'honneur de Dieu et l'utilité de l'Église. Ni les premiers *Ordines romani*, ni les anciens missels de la Gaule ne

marquent une réponse à l'invitation du prêtre. Il est probable que le peuple, à l'origine, priaît pour le prêtre, en silence et selon la dévotion. Ni chez les Chartreux, ni chez les Dominicains, le servant ne répond à l'*Orate fratres*. Notre formule se récite dans l'Église romaine depuis le XII^e siècle. Auparavant on rencontre quelques variantes suivant les Églises : l'on disait par exemple cet extrait de psaume 19^e : *Que Dieu vous envoie son secours de son sanctuaire et son assistance de Sion ; qu'il se souvienne de votre sacrifice et qu'il rende parfait votre holocauste.* Ou bien cette parole de l'Écriture : *Le Saint-Esprit viendra sur vous et la vertu du Très Haut vous couvrira de son ombre.*¹

A cette prière le prêtre répond tout bas *amen, qu'il en soit ainsi !* Puis il passe à la secrète.

La secrète.

L'offertoire débutait par le *Dominus vobiscum* et un *Oremus* ; alors venait l'offrande décrite tandis qu'on chantait l'antienne de l'offertoire. La prière qui suivait était l'oraison dite *secrète* avec le *Per omnia saecula* ; c'était tout.

Dans tous les anciens Sacramentaires, la prière *secrète* était appelée *Oratio super oblata, prière sur l'oblation*, parce qu'elle se dit sur le pain et le vin qui ont été offerts. Cela est si vrai que dans certains missels, il est dit que le prêtre étendra les mains sur le calice en la récitant. C'est donc, dans la liturgie romaine, le nom le plus ancien de la *secrète*. On l'appelait aussi *Oratio plebis*, c'est-à-dire la prière que l'on dit, quand il ne reste plus à l'église que le *peuple fidèle, le peuple saint* comme le nomme le canon, *sed et plebs tua sancta*. En effet, les catéchumènes étaient sortis. Ceci expliquerait, d'après les liturgistes, le mot *secrète* lui-même. Ce n'est pas, disent-ils, parce qu'on récite cette prière à voix basse, qu'on l'appelle ainsi. Non ; aucun ancien missel remarque qu'elle doive

1. *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* (Luc., 1, 35.)

être dite à voix basse. Anciennement, on la disait toujours à haute et intelligible voix comme suite naturelle à l'*Oremus* du début de l'offertoire. Notons enfin que dans le rite ambrosien, elle est toujours récitée à haute voix.

Le mot *secrète* vient du latin *secernere* qui a pour participe *secretum*, et qui signifie *séparer*. On ne la récitait que lorsqu'on avait séparé les fidèles des catéchumènes et pénitents. Et, de même qu'on appelait *collecte*, du mot *colligendo*, la prière qu'il disait au commencement quand le peuple était assemblé ; de même on appelait *secrète*, du mot *secernendo*, celle qui se récitait quand les fidèles étaient séparés de ceux qui ne pouvaient assister au sacrifice.¹ D'autres liturgistes lui donnent ce nom de *secrète*, parce qu'elle se dit sur le pain et le vin destinés au saint Sacrifice, et séparés des offrandes destinées à servir d'*eulogies*, comme nous l'avons dit plus haut.²

Il faut bien dire cependant que, depuis le IX^e siècle, des liturgistes appelaient cette prière, *secrète*, *parce qu'on la récitait à voix basse*.³ Le canon lui-même fut appelé jadis *secreta*, précisément parce qu'il était récité à voix basse, dans l'Église latine au moins. La *secrète* fut-elle récitée à voix basse dans les temps plus reculés, nous l'ignorons. En vérité, on ne sait pas pourquoi cette prière se dit à voix basse.

Primitivement, cette prière était récitée de la même façon que la collecte : le peuple priaît quelque temps en silence, et puis le célébrant parlait à Dieu à haute voix, au nom de tous. Plus tard, le prêtre lui-même cessa-t-il d'élever la voix, peut-être à raison des prières intercalées dans la suite entre l'*Oremus* initial de l'offertoire et la *secrète*, prières qui gênent désormais le rite de celle-ci. Le prêtre ne répète pas ici *Oremus*, puisque l'*orate fratres* y supplée.

La secrète est, avec la collecte et la post-communion

1. Grancolas, *Op. cit.*, p. 92. — 2. p. 138. — 3. Amalaire. *De eccles. offic.*, III, 20. Migne, P. L., t. CV, col. 1132. Krazer, *Op. cit.*, 471.

dont nous parlerons plus loin, l'une des principales oraisons de la messe.

Presque toutes les secrètes demandent à Dieu qu'il reçoive favorablement les dons qui sont à l'autel, et que, par sa grâce, il nous mette en état de lui être nous-mêmes présentés comme des hosties qui lui soient agréables.

Le célébrant termine la secrète et les dernières commémoraisons, qui viennent éventuellement s'y joindre, par les mots : *Per omnia saecula saeculorum*, dans tous les siècles des siècles. En même temps, il élève la voix.

Cette fin d'oraison n'est pas ici, ainsi qu'on le dit parfois, le commencement de la *préface*. Si la rubrique ordonne au prêtre d'élever la voix, c'est seulement pour que le peuple, qui doit répondre *amen*, *ainsi soit-il*, soit averti. Saint Jérôme nous dit « qu'on entendait cet *amen* retentir de toutes parts dans les églises comme un tonnerre ». D'après les anciens *Ordines romani* et jusqu'au XIII^e siècle, c'était aux sous-diacres à répondre cet *Amen*,¹ qui clôt bien toute cette partie de la messe, l'oblation. C'est le peuple chrétien approuvant ce qui a été fait, préparé et dit, se constituant par là même, dans l'amour qui s'offre, hostie avec le Christ. Cette oblation de soi dans le sacrifice, prépare si bien au *sacrement* qui le confirmera ! Notre immolation avec la divine victime est proche ; la liturgie se recueille et grandit.

1. *Ordo Rom.* I, n. 16. Alexandre de Halès l'affirme aussi. *De sacr. Euchar. Quaest.* X.

§ 2. L'oblation de la victime

De la Préface au Pater

*Et elevatis oculis in coelum ad te Deum
Patrem suum omnipotentem, Tibi gratias
agens benedixit...*

Et ayant levé les yeux au ciel, vers Vous, son Père tout-puissant, vous rendant grâces il bénit.....

Nous arrivons à la partie la plus importante du saint Sacrifice, l'action du Sacrifice, l'*oblation de la victime*; il nous faut l'étudier avec un soin spécial et une piété de plus en plus ardente. Que de mystères, que d'illuminations, que de révélations ! Cette partie s'étend de la *préface au Pater* exclusivement; c'est la plus longue, la plus sacrée, la plus essentielle de la sainte messe. Donnons-nous en d'abord une idée générale qui aide à en concevoir la solennelle teneur.

Rappelons-nous l'explication donnée du *Gloria in excelsis*.¹ Deux prières principales constituent le fond de l'hymne : une prière de louange, une prière de supplication. Nous ajoutions que c'était tout l'énoncé de la messe.

Maintenant que la matière du Sacrifice est préparée, offerte, sanctifiée et que, hosties avec l'Hostie, nous nous présentons à Dieu pour être immolés, il est temps d'exercer le rite par excellence de ce sacerdoce. Ce rite, l'anti-

¹. P. 98.

quité chrétienne l'appela la *prière eucharistique* ou d'action de grâces, dans laquelle le pain et le vin sont sanctifiés, consacrés, eucharistiés,¹ et qui forme la *messe des fidèles*. Saint Justin, martyr au II^e siècle, appelle *action de grâces* ce que nous nommons aujourd'hui le *canon* : « Celui qui préside l'assemblée, ayant reçu les dons, rend gloire au Père par le Fils et le Saint Esprit, et procède par de longues prières à l'Eucharistie ou action de grâces. Après quoi tout le peuple dit à haute voix : *Amen.* »² Remarquons que le terme *Eucharistia* n'a pas, chez saint Justin, le sens de *canon* comme nous l'entendons aujourd'hui ; le canon n'existe pas alors. A cette époque, comme le prouve une expression du grand martyr, le célébrant improvisait encore « avec toutes ses forces »³ la prière eucharistique, quoique dans une suite de pensées devenue déjà traditionnelle. Mais, pour lui comme pour nous, l'*Eucharistie* est une vraie action de grâces.

Cette action de grâces dans un sens plus profond encore, c'est l'immolation et l'oblation elle-même de l'Homme-Dieu Renouvelée à l'autel, elle a été appelée *le mystère de la très sainte action*. On rencontre cette expression en Afrique au IV^e siècle déjà. On dit *agere agendum, ou agendum celebrare* pour désigner l'acte de la messe. Aux VI^e et VII^e siècles, l'*action* désigne la *préface* et le *canon*. Ce mystère est une *louange* infinie, c'est une *supplication* puissante ; la liturgie de la messe des fidèles a fixé les termes exprimant l'une et l'autre. Par cette louange, par cette supplication, tout honneur et toute gloire sont rendus au Père céleste ; c'est le culte parfait, divinement exercé en Jésus-Christ, avec lui et par lui : c'est l'action de grâces complète.

A ce mystère de la divine *action*, il faut une digne introduction ; nous l'appelons la *préface* de la messe. Elle exprime la *louange* que Jésus-Christ, et nous avec

1. Batiffol, L'*Eucharistie*, p. 13-15. — 2. *Apol.*, I, n. 65. Migne, P. L., t. VI, col. 4 27. — 3. ὁση δύναμις αὐτοῦ, qui præest, preces gratiarum actiones totis viribus emittit. Ibidem, n. 67, col. 429.

lui, disons à Dieu pour sa grande gloire, celle que lui procure incessamment l'œuvre rédemptrice dont, à la messe, le Christ applique à chacun les fruits de vie, surtout ceux qui répondent à la fête liturgique du jour.

Ainsi préparée et introduite, la *supplication* commençera avec le *Te igitur*. A cette longue prière, s'étendant jusqu'à la fin du canon, viendra se mêler le rite auguste de la transsubstantiation du pain et du vin au Corps et au Sang du Seigneur. Pourtant, ce que la supplication demandera à Dieu, « c'est moins d'opérer le mystère de la transsubstantiation, que d'agréer efficacement le sacrifice, en le *rendant salutaire pour nous*, et en réalisant toutes les fins pour lesquelles il est offert ».¹ La messe en effet, c'est *l'oblation de la victime immolée*.

Cette prière propitiatoire, celle qui précède ou qui suit l'immolation et son oblation, sera utile à l'Église militante et à l'Église souffrante. A ces deux Églises, l'Église triomphante invoquée dans ses saints, ceux du jour surtout, portera le secours de ses suffrages. Dans cette union de toutes les parties de l'Église, une et sainte, s'accomplira au vif le mystère de la *Communion des saints*, celle que parachèvera la *Communion au Sacrifice*, communion sacramentelle au Prêtre et à l'Hostie de cette oblation sans pareille. Elle conserve pour centre et consommation Jésus-Christ, la divine Eucharistie, Sacrifice et Sacrement. Ici finira, liturgiquement, le *canon* de la messe.

Voilà *l'oblation de la victime*. Quelle grandeur, quel idéal ! Que le Christ en sort majestueux, sublime ! Celui qui prie ici, c'est toujours lui d'abord, et, nulle part, il n'exerce davantage sa médiation victorieuse. Et puisque ce Christ, c'est le *grand Prêtre des biens à venir* qui pénétra une fois pour toutes, avec son propre Sang, dans le *Saint des Saints*, après avoir acquis une rédemption,² en d'autres termes, qui pontifie au ciel; puis-

1. Collat. Brug., t. XIII, 139. — 2. *Christus autem assistens pontifice futurorum honorum, per proprium sanguinem introivit semel in sancta, aeterna redemptione inventa.* (Hebr. IX, 11-12.)

qu'il est l'Agneau, une fois offert au Calvaire, et apparaissant au ciel sans cesse comme immolé, il s'ensuit que ce *mystère de la très sainte action*, la messe, c'est une même action du temps et de l'éternité, une même action au ciel et sur la terre, s'accomplissant ici-bas, et éternellement présente dans les splendeurs des saints. L'ancienne loi figurait ces choses, le présent les réalise et l'éternité les assure : *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera éternellement.*¹

N'allons pas toutefois nous imaginer qu'il y ait, comme sur la terre, un autel matériel dans le ciel. On veut dire simplement que Dieu est présent à notre Sacrifice, qu'il reçoit en même temps de Jésus-Christ dans le ciel, et du prêtre à l'autel, la même Victime. On veut signifier l'unité et la pérennité du sacerdoce de Jésus-Christ, et que celui qui s'offre sur l'autel de la terre est le même que nous offrons et qui est dans le ciel, *toujours vivant pour intercéder pour nous.*²

S'il y est l'Agneau immolé,³ cela signifie qu'il y porte devant son Père les vestiges sanglants de la Passion, les plaies glorieuses de ses pieds, de ses mains, de son Côté sacré et les mérites infinis de sa victoire sur Satan et la mort ; mais il y vit, car il est debout, *stantem*. C'est ainsi que le Christ est à la fois le Prêtre, l'Hostie et l'Autel même de son sacrifice.

Entrons dans le détail de ces merveilles.

Le canon de la messe

La préface.

La *préface*, *prae-fatio*, *avant-propos*, est une introduction solennelle à la partie de la messe la plus sacrée, celle appelée, d'après le grec, *canon* ou *règle de la con-*

1. *Jesus Christus heri et hodie; ipse et in saecula.* (Hebr., XIII, 8.) —

2. *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* (Ibid. VII, 25). — 3. *Agnus stantem tamquam occisum.* (Apoc., V, 6).

sécrétion ;¹ aussi, anciennement faisait-elle partie de ce canon. Le sacramentaire de Gélase met ce titre avant la Préface : « *Incipit canon actionis* ». Depuis plusieurs siècles, on l'en a détachée, comme on peut le voir dans nos missels, au texte de l'*Ordinaire de la messe*. L'*ordo romanus I* (VIII^e s.) la considère déjà comme séparée du canon.²

Toutefois, par respect pour l'histoire de la liturgie et à raison surtout du sens intime de la *préface*, notre commentaire continué à rattacher cette dernière au canon.

La préface a reçu divers noms : le rite romain l'appelle *préface*. S. Cyprien au III^e siècle emploie déjà ce mot³, quoique seulement comme *prologue* au *sursum corda* de plus loin. L'ancien rite gallican l'appelle *contestation*, ou *immolation* ; le missel mozarabe *inlation*, c'est-à-dire oblation ; mais ces mots s'entendent sans doute dans le sens large de l'action totale du sacrifice. Celui de *préface* a prévalu dans l'Église romaine ; on l'appelait aussi *Oraison*.⁴

« Primitivement, écrit Fortescue,⁵ cette première partie de la prière de consécration était très longue. Elle contenait l'énumération de tous les bienfaits pour lesquels nous devons rendre grâces à Dieu, commençant par la création, parcourant ensuite l'Ancien Testament, pour arriver ainsi au passage d'Isaïe où la mention des Anges amène le *Sanctus* (Is., VI, 3). Elle est encore relativement longue dans les rites orientaux et comprend des allusions de ce genre. A Rome, elle a été abrégée et ne garde ferme que l'expression générale : *Nos Tibi semper et ubique gratias agere*. La mention des anges devait cependant demeurer à cause du *Sanctus*... Les mots : *Et ideo*⁶ maintenant presque sans signification, se seraient primitivement rapportés à cette énumération », des bienfaits susdits.

1. L'*Ordo rom. II* le suppose déjà. — 2. *Ordo rom. I*, 16. — 3. *De Dominic. Orat.*, 31. — 4. Cagin (Dom Paul). *Les noms latins de la préface eucharistique*. Extrait de la *Rassegna Gregoriana* (N. 8-10, Août-Oct. 1906) Rome, Desclée. — 5. *Op. cit.*, p. 417. — 6. Beaucoup de préfaces les contiennent.

La préface garde donc, depuis longtemps une forme bien déterminée. Elle commence toujours par le dialogue entre le pontife et son peuple, pour aboutir au *Trisagion* ou *Sanctus* par une finale qui fait allusion aux chœurs célestes.¹

Les Églises grecque et arménienne n'ont qu'une seule préface pour toute l'année. L'Église romaine a eu jadis autant de préfaces que de fêtes ; on y indiquait le caractère du mystère remémoré, pour inviter les fidèles à rendre grâces à Dieu. Dans le Sacramentaire attribué au pape saint Léon le Grand, on trouve deux cent soixante-sept préfaces ; il devait y en avoir beaucoup plus, puisque ce recueil omet les messes entières, depuis janvier jusqu'avril. Le sacramentaire gélasien contient notre préface commune et cinquante-trois préfaces. Le grégorien n'en a plus que dix. Il n'y a plus que treize préfaces en usage aujourd'hui dans le missel romain réformé par Pie v. Dix sont empruntées au sacramentaire grégorien, Ces préfaces sont : celle appelée *commune*, qui remonte à une très haute antiquité, celle de Noël, de l'Epiphanie, du Carême, de la Passion, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la sainte Trinité et des apôtres. Urbain II (1088-1099) rangea parmi elles, semble-t-il, celle de la Vierge Marie, préface qu'on rencontre dans la seconde moitié du IX^e siècle.² Benoît xv a doté l'Église de deux nouvelles préfaces, l'une pour S. Joseph, l'autre pour les défunts. Certains grands Ordres religieux en possèdent une quatorzième, celle de leur saint Fondateur. Il est à noter qu'aujourd'hui encore plusieurs diocèses ont une préface propre pour les *Morts*. L'Église vient de concéder à qui en fait la demande des préfaces pour l'Avent, le Toussaint, la saint Jean-Baptiste, le Dédicace des églises.

Ces différentes préfaces se lisent aux fêtes assignées et durant leurs octaves. Celle de la sainte Trinité se chante le dimanche, jour spécialement consacré à honorer

1. Dom Cabrol. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. II, 2^e part., p. 1900.
— 2. V. Leroquais. *Bulletin de Littérature ecclésiastique*. Toulouse. Mars-Avril, 1922, p. 138.

ce mystère. La préface *commune* se dit en tout autre temps. Cette dernière préface revenant plus souvent dans la liturgie, nous la donnons ici :

Dominus vobiscum.

Que le Seigneur soit avec vous.

Et cum spiritu tuo

Qu'il soit aussi avec votre esprit.

Sursum corda.

Élevez vos cœurs.

Habemus ad Dominum.

Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

*Gratias agamus Domino
Deo nostro.*

Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

Dignum et justum est

Cela est digne et juste.

*Vere dignum et justum
est, aequum et salutare,
nos tibi semper et ubique
gratias agere, Domine
sancte, Pater omnipotens,
aeterne Deus, per Chris-
tum Dominum nostrum.
Per quem majestatem tuam
laudant Angeli, ado-
rant Dominationes, tre-
munt Potestates. Coelicoelo-
rumque Virtutes ac beata
Seraphim socia exultatione
concelebrant. Cum quibus
et nostras voces ut admitti
iubeas deprecamur, sup-
plici confessione dicentes :
Sanctus, etc.*

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, par Jésus-Christ, notre Seigneur C'est par lui que les Anges louent votre majesté, les Dominations l'adorent, les Puissances la révèrent en tremblant, les Cieux, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins en célèbrent, tous ensemble, la gloire avec des transports de joie. Nous vous prions d'accorder que, nos voix se joignant aux leurs, nous disions humblement avec eux †: Saint, etc...

Un mot d'explication.

En terminant la secrète, le célébrant, à haute voix maintenant, prononce la conclusion *Per omnia saecula*

saeculorum, de manière à ce que le peuple, jadis, pût répondre *amen*, et ratifier ainsi les demandes de la secrète. Comme le prouvent les plus anciens *Ordines Romani*,¹ depuis très longtemps dans l'Église romaine ce ne sont plus les fidèles qui répondent *amen*; ce sont les sous-diacres et, dans la suite, le chœur des chantres. Le prêtre continue à haute voix : *Dominus vobiscum; le Seigneur soit avec vous*, etc. Il ne se retourne pas vers le peuple, dont il a pris congé à l'*Orate fratres*. Du reste, la chose eût été autrefois superflue ; immédiatement avant la préface, on fermait les portes du sanctuaire et on tirait les rideaux ; le prêtre n'était donc plus vu des assistants. Il semble qu'à Rome et ailleurs, en Occident, cette coutume n'était pas en usage. Ce rite s'observe chez les Arméniens, les Russes, les Coptes et d'autres Orientaux.

Sursum corda ; haut les cœurs ! Cette exclamation est très ancienne. Saint Cyprien, au III^e siècle, expliquait déjà à son peuple cette formule : « Le prêtre, dit-il, avant de commencer la prière (canon), prépare l'esprit des frères par cette préface, *Sursum corda*, afin que le peuple soit averti par sa réponse même, *habemus ad Dominum, nous les tenons élevés vers le Seigneur*, de l'obligation qu'il a de ne s'occuper que de Dieu seul. Fermons donc le cœur à tout autre qu'au Seigneur, et ne laissons pas approcher de nous son ennemi, dans le temps que nous lui demandons grâces ». Les liturgies grecques prient ainsi.² Mgr Batiffol écrit : « Saint Augustin, en 390, peut écrire que chaque jour, dans l'univers entier, le genre humain comme d'une seule voix répond qu'il a le cœur haut au Seigneur, « *respondet sursum corda se habere ad Dominum* ».³

Le prêtre poursuit : *Gratias agamus Domino Deo nostro ; rendons grâces au Seigneur notre Dieu*. Cette exclama-

¹. *Ordo Rom.* I, n. 16. — II, n. 10. — VII, n. 15. — Innoc. III (1198-1216). *Op. cit.*, Lib. II, c. 61. Migne, P. L., t. CCXVI, col. 835. — 2. *Lib. de Orat. domin.*, c. XXXI. Migne, P. L., t. IV, col. 557. — 3. Batiffol, *Op. cit.*, p. 196. Voir aussi sur ce sujet un Sermon de S. Augustin aux nouveaux baptisés (*Sermo ccxxvii.*), p. 194.

mation se retrouve à Jérusalem, à Antioche, en Afrique. Et tandis qu'il prononce ces paroles, il élève les yeux au ciel et joint les mains, exprimant par ces gestes l'ardeur de ses désirs. Cette invitation aux fidèles assemblés marque bien le caractère de la préface : c'est par excellence la prière *eucharistique* ou *d'action de grâces*. Nous y remercions Dieu le Père pour tous ses bienfaits, mais surtout pour celui de l'Incarnation qui nous donne le moyen de lui offrir, en ce moment, le sacrifice de louange et de supplication, celui du Corps et du Sang de son divin Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Dignum et justum est ; cela est digne et juste,* répond tout le peuple. Cette acclamation est bien ancienne, elle aussi. Elle est une de celles qu'on entendait à Rome dans les assemblées du sénat ou autres. La liturgie les a adoptées parfois.

Le prêtre, tenant les mains élevées et étendues, continue la préface *d'une voix convenable et intelligible*, dit la rubrique. Aux messes basses, *il faut qu'il puisse être entendu suffisamment des assistants* ; cette règle s'étend à tous les morceaux liturgiques qui sont chantés dans la célébration *solennelle*.¹

Alors le prêtre, ratifiant ce que l'assistance vient de lui répondre, prononce l'action de grâces, le « *magnum sacramentum in sacrificio Novi Testamenti* » selon le mot de S. Augustin.² *Il est digne et juste, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu :* mais aucune action de grâces n'est plus digne de Dieu le Père que celle qui monte à lui par son Fils unique Jésus-Christ.

Cette dernière pensée remplit le reste de la préface ; Jésus-Christ est notre chef, notre *médiateur* souverain, il est celui des armées célestes ; c'est en lui, dit S. Paul, que les anges ont été créés ;³ avec nous, ils forment le corps entier et parfait de son Église ; de lui, comme de leur Chef, ils tiennent toute leur sainteté et toute leur gloire. En ce moment solennel, ils s'unissent à nous

1. Batiffol, *Op. cit.*, p. 197. — 2. Epist. cxi, 48. — 3. Coloss., I, 16.

pour chanter la miséricorde de l'Agneau qui vient, encore une fois, effacer les péchés du monde. Avec eux nous dirons humblement et en tremblant le *Sanctus*. A Besançon au mot *supplici* de la préface, tout le monde s'agenouillait, pour ne se relever qu'au *Pater*. De là aussi, sans doute, la coutume conservée de s'agenouiller, depuis la préface jusqu'au *Pax Domini*, au moins aux messes des morts et des fériées de l'Avent, du Carême, des quatre-temps, des vigiles.¹

Quelle prière et combien solennelle en ce moment de la messe ! Ne voyez plus, n'entendez plus que Jésus-Christ, s'avançant devant le Père céleste ; et là, dans la majesté de son pontificat éternel, Chef suprême du corps de l'Église entière, celle du ciel, du purgatoire et de la terre, faisant retentir la voix auguste de sa louange et bientôt de sa supplication pour celle qu'il veut glorieuse, sans tache, sans ride, sainte et irrépréhensible.² Quoi de plus saisissant que cette liturgie³ ?

Le Sanctus.

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt coeli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées. Votre gloire remplit les cieux et la terre. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.

Toutes les liturgies occidentales et orientales présentent le *Sanctus* à la messe ; mais elles le placent à des endroits différents et le font suivre de paroles plus ou moins développées. C'est le *trisagion* des Grecs, emprunté en partie à Isaïe,⁴ et hymne consacrée à la très

1. De Vert, *Op. cit.*, II, p. 215. — 2. *Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, sed ut sit sancta et immaculata.* (Ephes., v, 27.) — 3. A signaler un beau commentaire de la *Préface* par Paul Bayart. (*Revue prat. de Lit. et de Musique sacr.* Juillet-Août, 1922, p. 1 et suiv.) — 4. VI, 3.

sainte Trinité. A raison des paroles qui accompagnent les trois *Sanctus* et qui expriment la grandeur et la puissance invincible de Dieu, on a appelé cette pièce *hymne de victoire*.

Le *Sanctus*, comme on sait, fut la première brisure de la formule du canon, brisure qui sépara la préface de ce dernier. Le *Liber pontificalis* attribue l'introduction du *Sanctus* au pape Xyste (II^e siècle). Le texte est-il bien sûr ? On en doute ; en tout cas, le *Sanctus* remonte à la plus haute antiquité chrétienne. On veut voir déjà des allusions au trisagion liturgique dans l'*Epître de saint Clément de Rome*,¹ dans Tertullien et tant d'autres jusqu'aux Pères du IV^e siècle. S. Augustin² pourtant l'ignore, encore qu'au V^e siècle le *Sanctus* soit connu en Afrique. La V^e catéchèse mystagogique de S. Cyrille de Jérusalem (347-348),³ la liturgie des *Constitutions apostoliques*,⁴ sont des premières à signaler le *Sanctus* à la messe. Le concile de Vaison (529) l'impose à toutes les messes.⁵ D'anciens capitulaires (789) marquent « que le prêtre se joindra aux saints anges et au peuple de Dieu, afin que tous chantent d'une même voix le *Sanctus* ».⁶ Plus tard, le prêtre se contenta, comme aujourd'hui, de le réciter d'une *voix moyenne, voce mediocri*,⁷ sans doute à cause des longues modulations dont cette hymne fut ornée ; en tout cas, il ne pouvait commencer le canon que lorsque le chœur avait terminé.

Au *Sanctus*, le prêtre et ses ministres s'inclinent par respect pour la sainteté du Très-Haut et à cause des derniers mots de la préface : *supplici confessione dicentes; nous vous disons humblement*. On sonne une petite cloche pour avertir les assistants que le prêtre va commencer le *canon*, la grande et solennelle prière qui doit opérer la consécration. Ce *Sanctus* est une profession de foi, car il enseigne l'unité de Dieu et la Trinité des Personnes divines : *Saint, Saint, Saint* est le Sei-

1. *Epist. ad Cor.* Migne, P. G., t. I, col. 275. — 2. *De Orat.*, 3. — 3. Lib. VII, c. 26, XXXIV, 6-7. Migne, P. G., t. I, col. 1019. — 4. N° 6. Migne, P. G., t. XXXIII, col. 1114. — 5. Cf. *Questions Lit.*, 1921, p. 177. — 6. Migne, P. L., t. XCVII, col. 175. — 7. Rit., c. M. Tit. VII, n. 8.

gneur Dieu des armées¹. Ces armées sont celles de la milice céleste des anges.

Le verset *Benedictus qui venit* semble plus récent que le *Sanctus*. Les *Constitutions apostoliques* en font la réponse du peuple à l'élévation, après la communion. Ce cri de foi et d'amour confesse l'Incarnation et la Rédemption. *Hosanna* est un mot hébreu qui signifie *sauvez-nous, je vous prie !* La sainte Trinité, en effet, concourut tout entière à l'œuvre de notre rachat, par Jésus-Christ le *Béni qui vint au nom du Seigneur*. C'est le cri qui retentit à Jérusalem, le jour des Rameaux, dans l'âcre et symbolique parfum des palmes verdoyantes.

Le prêtre se signe en prononçant les mots : *Benedictus qui venit...* Il était de règle, selon les anciens liturgistes, de se signer quand on récitait des textes amputés à l'évangile.² Le mot lui-même, avons-nous dit plus haut, provoque ce signe. Peut-être, est-ce aussi le *In nomine Domini* qui appelle ce signe. D'après une décision récente de la Sacrée Congrégation des Rites du 14 janvier 1921 on doit chanter le *Benedictus* après l'élévation de la messe ; l'on s'en tient à la règle du *Ceremonial des Évêques*.³ La rubrique du *Graduale romanum* relative à ce point a été renforcée récemment, pour éviter toute équivoque à l'avenir.

Fortescue fait remarquer heureusement « que le ton simple du *Sanctus*, prévu pour les Férias de l'Avent et du Carême, les messes de *Requiem* et le dimanche des Rameaux est le seul qui continue la mélodie de la *Præface* ».⁴

Le canon.

Le *canon*, d'un mot grec qui signifie *règle, norme légitime et ferme*, est la formule à suivre, à peu près inva-

1. C'est la traduction du mot *Sabaoth*. — 2. LESCOUPHIER, *Op. cit.*, n. 274.

— 3. Liv. II, c. VIII, nn. 70 et 71. Cf. *Revue Grégorienne*, mai-juin, 1921, p. 121. On doit avouer cependant que c'était jadis l'usage de Rome de chanter tout le *Sanctus*, avant l'élévation. — 4. *Op. cit.*, p. 425. On trouvera dans BONA, *Rev. liturg.*, II, 10, § 4 des exemples de *Sanctus farcīs*, dont un est attribué à S. Thomas d'Aquin.

riablement, dans la consécration des espèces du pain et du vin. C'est l'appellation qui prévaut depuis le haut moyen-âge.

Il comprend les prières qui, existant en substance dans l'ancienne tradition de l'Église, précèdent et suivent la consécration de l'Eucharistie, depuis le *Te igitur* jusqu'à l'*éphonèse* « *Per omnia saecula saeculorum. Amen* » précédant le *Pater*, ce qu'on appelait au moyen-âge, le *canon consecrationis* à distinguer du *canon communionis* qui le suivait.

Le canon a reçu divers noms : la plus haute antiquité chrétienne le nomme par excellence *rex*, la *prière*, parce qu'on y demande le don suprême, Jésus-Christ. On l'a appelé l'*action*, le *mystère de la très sainte action*, d'une expression latine *agere causam, plaider une cause*, ou simplement *agere* dans le sens de *sacrifier*. En effet, que va faire ici le prêtre qui sacrifiera sinon plaider, en la personne du Christ et devant son Père, la cause de son Église universelle ? On l'appelle également le *secretum missae, secret de la messe*,¹ à raison du mystère qu'elle cache, et surtout parce qu'à une certaine époque on le récitaient tout bas. On rencontre aussi les noms de *agenda, legitimum, regula*. Dans la *messe d'Illyricus* on lit ces mots : *Oratio ante secreta*, pour désigner une prière avant le canon.² La liturgie grecque appelle le canon, *anaphore*, d'un mot grec qui signifie *oblation qu'on élève à Dieu*.

Cette prière remonte à une très haute antiquité. « La formule dont on se sert maintenant existait déjà, mot pour mot, au commencement du VII^e siècle. C'est saint Grégoire qui la retoucha le dernier... L'auteur du *Liber pontificalis*, au commencement du VI^e siècle, parle du canon comme d'une formule fixe de teneur connue... Mais on peut remonter plus haut et constater sûrement que l'oraison *Supra quae propitio* à laquelle saint Léon (440-461) ajouta quatre mots, existait déjà

1. Bona, *Op. cit.*, t. III, p. 243. — 2. Grancolas, *Op. cit.*, p. 92.

au temps du pape Damase... Il y a plus encore. On retrouve de très longs fragments du canon romain dans un ouvrage assez postérieur à Damase, le *De sacramentis*...¹ On ne se trompera pas de beaucoup en le datant des environs de l'année 400 ».² Ajoutons enfin que le canon plonge ses racines dans la tradition apostolique, dans le Cœur même de Jésus-Christ. Les paroles par lesquelles s'opère la consécration sont l'élément fondamental du canon de la messe. Toutes les liturgies les garderont et les encadreront d'additions qui peu à peu constitueront, après les remaniements naturels survenus au cours des temps, les canons propres des principaux rites.

Cette antiquité doit nous inspirer à l'égard du canon de la messe, un souverain respect. Quand on pense que, depuis tant de siècles, la sainte Église ne connaît que cette prière, pour dire en plénitude à Dieu son culte, celui qui lui présente l'oblation du Corps et du Sang de son divin Fils ! Un liturgiste connu fait cette réflexion : « L'origine du canon, son antiquité vénérable et son usage en font une arche sainte, aussi vénérable qu'inviolable. Si jamais une prière de l'Église a été composée sous l'influence particulière et l'inspiration du Saint-Esprit, c'est assurément le Canon. Il est pénétré de l'esprit de foi et embaumé du parfum de la piété, il est plein de force et d'action. Sa langue simple a un caractère nerveux, une empreinte antique et biblique ; elle fait une impression saisissante sur celui qui le prononce, semblable à celle qui est produite sur l'âme par l'obscurité mystérieuse des basiliques de la ville éternelle. Quelles délices de pouvoir répéter à l'autel les mêmes paroles avec lesquelles tant de prêtres fervents et pieux ont célébré le saint Sacrifice pendant tant de siècles dans toute l'Église. Ces prières du canon ont été déjà consacrées dans l'âge des martyrs et dans les chapelles funéraires des catacombes. Quelle élévation et quelle douceur on trouve à cette pensée !³ »

^{1.} Ouvrage faussement attribué à S. Ambroise. Voir l'exposé de ces fragments dans Mgr Batiffol, *Op. cit.*, p. 212 et suiv. — ^{2.} Duchesne, *Op. cit.*, p. 179. — ^{3.} Gehr, *Op. cit.*, II, 294.

Laissons aux savants l'étude approfondie, et très intéressante, de sa formation et de sa définitive rédaction; elle nous entraînerait vraiment trop loin de notre but. Quelques données générales nous semblent devoir suffire.

Anciennement, nous l'avons insinué, cette prière eucharistique, diverse dans les liturgies, reproduisait partout un fond commun d'idées. Quant à la forme, c'était une magnifique et substantielle louange à la Trinité sainte : à Dieu le Père d'abord, à qui l'Écriture et la théologie approprient l'œuvre de la création. La prière eucharistique commençait par chanter la puissance et la bonté du Créateur. Alors elle racontait les bienfaits accordés à l'homme, sa rédemption surtout, ce qui amenaît tout naturellement le récit de l'Incarnation du Verbe pour aboutir aux mystères de sa Passion et en particulier à celui de l'institution de l'Eucharistie. Dans la consécration qui suivait se renouvelait l'œuvre du Fils. Cette œuvre de Jésus-Christ dans la rédemption du monde, c'est l'Esprit-Saint qui la poursuit, c'est lui qui transforme les élus en la ressemblance du Fils Premier-né. Aussi fallait-il l'invoquer dans une *épiclèse* ou invocation solennelle et le prier de faire descendre sur l'oblation de l'autel sa vertu « pour en faire le Corps et le Sang du Christ, l'aliment spirituel des fidèles et le gage de l'immortalité ».¹ On terminait la prière eucharistique par une doxologie glorieuse et bien large où la Trinité des Personnes est adorée dans l'Unité de substance. Telle était la *Prière*, de la Préface au *Pater*.

La première atteinte portée à son unité, nous l'avons dit, eut pour cause l'introduction du *Sanctus*, ce qui entama le *canon* et isola sa première partie, la *préface* de plus haut. Ce *Sanctus* se rattachait pourtant bien à la préface ; mais comment le rattacher au récit de la cène ? Un hiatus s'était formé entre le *Sanctus* et le *Qui pridie* de la consécration. On le combla de différentes façons. Des liturgies reprurent le thème de la préface, d'autres celui du *Sanctus*, par exemple la liturgie gallicane qui

^{1.} Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 61.

a pour prière de transition le *Vere Sanctus*.¹ Dom Cagin² a inféré que l'hiatus en question n'a pu être comblé dans le canon romain que par une prière analogue au *Vere Sanctus* du canon gallican. Plus tard cet hiatus fut comblé davantage encore par les prières du canon d'aujourd'hui, *Te igitur*, *Memento*, *Communicantes*, oraisons cependant qui ne sont pas d'une seule venue et n'ont guère de relation avec le canon en tant que prière eucharistique ; ce sont plutôt des prières d'oblation. Le *Memento* des défunts avec le *Ipsis Domine* et le *Nobis quoque peccatoribus* forment aussi un groupe distinct de prières, qui vraisemblablement suivaient jadis le *Memento* des vivants. Toutes ces prières avaient place avant la préface ; elles constituaient ce qu'on appelait autrefois les *diptyques* (tablettes se repliant les unes sur les autres), où les Romains inscrivaient les noms des consuls et des principaux magistrats ; les églises, les monastères y inscrivaient les noms de leurs bienfaiteurs ; on en faisait la lecture, à haute voix, à l'offertoire, après la procession des offrandes ; venaient alors le *baiser de paix*, les *Secrètes*, la *Préface* et le *Sanctus*.

La préface, prière d'action de grâces avec le *Sanctus*, puis ce qui correspond au *Post Sanctus* gallican, le *Hanc igitur*, le *Quam oblationem*, le *Qui pridie* avec le récit de la cène, l'*Unde et memores*, et probablement la *Supra quae* suivi du *Supplices*, le *Per quem haec omnia*, jusqu'au *Pater*, correspondant au *Post Pridie* ou *Post secreta* gallican, formeraient un groupe liturgique, dont l'ordre paraît logique. Cette dernière prière aurait été celle de la fraction du pain, faite en ce moment. Suivait et en dehors du Canon, le *Pater* avec l'*embolisme* ou développement le *libera nos*.³

1. Voici une des formules du *Vere Sanctus* : « *Sanctus, Sanctus, Sanctus, etc...* *Vere Sanctus, vere benedictus Dominus noster, Jesus Christus, qui venit de coelis ut conversaretur in terris ; hostia effectus ut nos faceret sacerdotes, ipse qui pridie quam pateretur accepit, etc...* — 2. *L'Eucharistia, canon primitif de la messe.* — 3. Dom Cabrol. *Op. cit.*, p. 213-233. — Voir dans la *Revue d'hist. et de litt. relig.* (1900, p. 31 et suiv.), ce que pense Mgr Duchesne de cette reconstruction.

Les *Amen* répétés du canon actuel prouvent que la prière n'est pas une, comme le fut primitivement la prière eucharistique, et que, par conséquent, les prières auxquelles ils sont adjoints sont des additions postérieures. La comparaison des quatre grandes liturgies romaine, ambrosienne, gallicane et mozarabe établit ces données.

Voilà un des systèmes élaborés pour expliquer la formation du canon romain. Nous plaçons en *appendice* le canon étudié par Dom Cabrol, un des liturgistes les plus en vue. Nous n'insistons pas davantage sur la matière¹.

Nous nous reprocherions toutefois de n'avoir pas signalé au lecteur l'étude magistrale de D. Cagin dans « *l'Anaphore apostolique et ses témoins* », et qu'il synthétise dans sa plaquette « *Origines de la messe.* »

Il y défend la haute valeur d'un texte d'*Anaphore* ou canon qui remonterait aux dernières années de S. Jean († 101), et qu'à ce titre on peut appeler *apostolique*, ayant servi de fond commun aux autres liturgies venues depuis. Il s'agit de la fameuse *Anaphore* dite de Vérone où elle fut découverte.² On trouvera ce document à l'*Appendice* de ce volume avec une autre anaphore. Il est de toute beauté ; on y respire l'air des premiers temps, et de quelle lumière il éclaire notre *Prière du Canon* !

Entrons maintenant dans l'étude plus intime de cette antique, vénérable et sublime prière.

On ne peut nier qu'au II^e siècle le célébrant disait à haute voix la *prière eucharistique*. Au V^e siècle, à l'époque du pape Innocent I (401-417), il appert que l'usage contraire est déjà de règle à Rome. Au VI^e siècle il était en vigueur en Orient, puisque l'Empereur Justinien, en 565, ordonne aux évêques et aux prêtres de « faire la divine oblation... de manière à se faire entendre du peuple fidèle

¹. Voir sur le sujet une forte et intéressante étude de Mgr Batiffol, dans la *Messe*, p. 212 et suiv. — ². Haurer, 1900.

le. » Il y a donc réaction. C'est à cette époque qu'apparaissent les courtines entourant l'autel des basiliques, du *Ciborium* ou baldaquin qui le surplombe, preuve manifeste du secret dont on entoure le mystère sacrosaint. On dirait le grand-prêtre de Dieu pénétrant dans le Saint des Saints, derrière le voile, où seul il va parler face à face avec la gloire du Seigneur.

Il est certain qu'au IX^e siècle le canon, en Occident, et dans la liturgie romano-carolingienne, ne se dit plus qu'à voix basse. La raison générale qu'en donnent les anciens liturgistes, c'est « la crainte que les paroles d'un si grand mystère viennent à s'avilir, et que le peuple n'en conserve plus assez le respect. » Le saint concile de Trente excommunie quiconque dit que le rite de l'Église romaine, par lequel on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration, est condamnable.¹ Il est bien possible que l'usage universel, au moins en Occident, de réciter le *canon* à voix basse, soit venu peu à peu du besoin d'abréger le service. Le peuple disait ou chantait d'autres prières ; les *Sanctus* se prolongeaient ; le prêtre ne pouvant attendre, récitait tout bas la prière.²

Te igitur.

Nous arrivons aux prières enclavées entre le *Sanctus* et le *Qui pridie*. Ce sont : *Te igitur*, *Memento*, *Communicantes*, *Hanc igitur oblationem*, *Quam oblationem*. Ces prières n'ont certes pas été composées ensemble. On peut penser qu'au IV^e siècle, à l'époque de la rédaction du livre *De Sacramentis*, il n'y aurait eu qu'une prière entre le *Sanctus* et le *Qui pridie*, une prière où se fondaient le *Hanc igitur* et le *Quam oblationem*, formules assez semblables si on enlève à la première la parenthèse qu'ajouta saint Grégoire. Comme nous l'avons dit, le *Te igitur*, le *Memento* avec le *Communicantes* n'occupèrent certaine-

1. Sess. XXII, cap. 9, c. 9. — 2. Batiffol, *Op. cit.*, p. 206-212. — E. de Moreau, S. J. *Récitation du Canon de la Messe à voix basse*. (Nouvelle Revue Théologique). Tom. 51, n° 2, Févr. 1924, 66-94.

ment pas primitivement la place actuelle. Un texte d'Innocent I insinue pourtant que, dès le v^e siècle, le *Memento* et vraisemblablement le *Communicantes* étaient lus à ce moment-là ;¹ le *Te igitur* se rattachant au *Memento* aura été soudé avec ce dernier. Ces oraisons originairement semblent avoir été des prières se rattachant à l'oblation, tout comme le *Hanc igitur* et le *Quam oblationem*. Or le texte de saint Innocent I démontre que, à son époque, l'oblation se faisait entre le *Sanctus* et les prières qui suivent. Le *Memento* des morts avec le *Ipsis Domine* et le *Nobis quoque peccatoribus*, étaient placés de même à l'offertoire, à la suite du *Memento* des vivants ; d'où le mot *etiam, aussi*, attaché au second *Memento*. Ces quelques données éclairent singulièrement cet endroit de la messe qui suit le *Sanctus* et va jusqu'au *Qui pridie*. Les prières qui s'y trouvent apparaissent comme un doublet liturgique aux prières très semblables de l'offertoire ; elles accusent dès lors une addition postérieure.²

Les trois prières *Te igitur*, *Memento*, *Communicantes* forment certainement aujourd'hui une seule prière. De là, la conclusion *Per eundem Christum Dominum nostrum*, qui termine le *Communicantes*, en marquant la médiation du Souverain Prêtre, Jésus-Christ. Le *Hanc igitur* et le *Quam oblationem* viendront donner comme une dernière bénédiction à l'oblation désormais préparée pour la transsubstantiation.

Une chose qui nous intriguait dans notre enfance, c'est la grande image que l'on voit apparaître en ce moment au missel et qui représente Jésus crucifié. Voici l'explication : le canon de la messe commence par ce mot *Te*. La majuscule T représente une croix ; il semble que celle de Notre-Seigneur avait la forme d'un tau grec, T. De bonne heure on se plut à orner dans les missels cette première lettre du canon. On la décore de splendides miniatures,

1. Ad Decent., ep. xxv. Migne, P. L., t. xx, col. 553. — 2. Dom Cabrol, *Op. cit.*, p. 231-233.

et même on plaça sur le T l'image du divin Crucifié. On alla plus loin : on voulut représenter la scène du cruciflement ; dès lors, il fallut agrandir l'image qui se détacha du texte et occupa une page spéciale, comme dans nos missels modernes.

L'*Ordo romanus* montre, après le *Sanctus*, le clergé incliné, et le pontife seul se relevant *pour entrer dans le Canon* : « *Surgit pontifex solus et intrat in canonem.* » Mgr Batiffol note : « Cette expression solennelle est une façon d'assimiler le canon de la messe au sanctuaire du temple où le grand-prêtre quand il y pénétrait, pénétrait seul.¹ »

Le prêtre entre, lui aussi, dans le canon, sublime mystère, il élève les mains et les yeux vers le ciel, vers Dieu le Père, à qui il s'adressera au cours du canon tout entier. Il les abaisse aussitôt, se tenant incliné dans une attitude de suppliant ; ceci à cause du mot *supplices*, qui invite au geste. Il baise l'autel, pour le saluer à l'entrée de la principale action de la messe ; c'est un nouveau signe de respect, d'amour, donné pour la dernière fois avant l'instant précieux où la pierre sacrée deviendra le siège de Jésus-Christ, notre Victime. L'*Ordo romanus* XIV prescrit au prêtre de baisser aussi le crucifix représenté au début du canon. Entretemps il a commencé le *Te igitur* et prie, les bras étendus. L'*Ordinaire* des Chartreux et ceux d'autres Ordres religieux spécifient que le prêtre prie, les bras étendus, pour représenter Jésus-Christ, s'offrant en sacrifice sur la croix.

Un mot spécial du *Te igitur*. Nous l'avons dit, il est plus que probable qu'après l'*Oremus* de l'offertoire on récitaient des prières solennelles que nous chantons encore le vendredi-saint, et dans lesquelles l'Église s'adresse à Dieu pour ses besoins ordinaires, ceux de ses pontifes, de ses princes, de tous ses enfants, voire même des infidèles. Quand ces oraisons détaillées disparurent, on a pu y substituer, l'oblation faite, une oraison au sens

1. Op. cit., p. 89.

collectif et représentant au Seigneur toutes les personnes pour lesquelles on priait jadis en particulier. Ce serait peut-être le *Te igitur*.¹ Ce mot *igitur*, donc, relierait la prière à celles de l'oblation accomplie. A la place qu'occupe présentement le *Te igitur*, il peut très bien se rapporter à la Préface qui, chose à noter, est adressée à Dieu le Père, tout comme le *Te igitur*.

Le prêtre prie :

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum supplices rogamus ac petimus uti accepta habeas et benedicas haec † dona, haec † munera, haec † sancta sacrificia illibata : in primis quae tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica ; quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum, una cum famulo tuo Papa nostro N. et Antistite nostro N.² et omnibus orthodoxis, atque catholicae et apostolicae fidei cultoribus.

Nous vous prions donc avec une humilité profonde, Père très clément, et nous vous demandons par Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, d'avoir pour agréables et de bénir ces dons, ces présents, ces sacrifices saints et auxquels on n'a pas touché, que nous offrons premièrement pour votre sainte Église catholique, afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la garder, de la maintenir dans l'union, et de la gouverner par toute la terre avec notre Pape N., votre serviteur, notre Évêque N. et tous les fidèles qui tiennent la vraie doctrine de la foi catholique et apostolique.

Dans le *Te igitur*, le prêtre demande à Dieu le Père la sanctification toujours plus complète des dons offerts, et prie pour l'obtention du fruit général résultant du Sacrifice, et qui est réservé à l'Église entière. Il s'adresse à Dieu par *Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur*, sur le

1. Grancolas, *Op. cit.*, p. 114. — 2. En Belgique on ajoute : *et Rego nostro N.*

mérite de qui repose seule toute l'efficacité de nos prières. Toute celle du canon s'appuiera ainsi sur la sainteté infinie du *Prêtre éternel selon le rit de Melchisédech*.

Le prêtre demande d'abord l'acceptation et la sanctification des dons offerts. A vrai dire ces expressions supposent quasi la consécration, preuve que cette formule a pu se réciter, jadis, après la célébration du mystère, comme commencement de l'*Intercession romaine*.¹ En toute hypothèse, disons que « la prière consacratoire n'est qu'un tout et devrait être considérée comme un acte et un moment uniques. » Comme aux mots de l'offrande « *immaculata hostia* » il y aurait ici « dramatique anticipation »²

Par ailleurs ce signe est prière et geste tout ensemble, le mot *benedicas* les commandant l'un et l'autre. Ce signe est fait *trois fois*, c'est-à-dire aux mots *dona, munera, sacrificia*; car le *benedicas* est sous-entendu pour les deux derniers, usage du reste qui reviendra. Il y a, selon d'autres liturgistes, une autre raison, plus naturelle encore, de cette répétition. Comme on peut s'en rendre compte par l'*Ordinaire* des Chartreux, celui de Saint Vincent de Metz, et par un missel de l'abbaye de Saint-Arnoul de la même ville, les oblations se plaçaient autrefois à droite et à gauche de celle qui était destinée à la communion du prêtre; celui-ci bénissait trois fois les oblations. On sait aussi que les prêtres cardinaux, concélébrant avec le pontife, se tenaient de côté et d'autre, à l'autel, avec les pains dans leurs mains; ce qui nécessitait également cette répétition des signes de croix.³ Notons du reste que primitivement le nombre des personnes ou l'abondance des objets à bénir réclamait cette triple bénédiction, assez fréquente dans la liturgie, et donnée dans des directions différentes. Ainsi, à la sainte messe, plusieurs coupes et de nombreuses hosties étaient consacrées. De même, aux offices solennels, l'assistance entourait l'autel de toutes parts, de là cette triple bénédic-

1. Fortescue, *Op. cit.*, p. 205, où est exposée la théorie du Dr. Drews. — 2. *Ibid.*, p. 433. — 3. De Vert. *Op. cit.*, III, p. 241.

tion du Pontife après les offices solennels. Ce qui n'empêche de reconnaître qu'on ait voulu parfois aussi multiplier ce signe en l'honneur de la sainte Trinité.

Ces offrandes sont appelées des *dons*, parce qu'elles sont volontairement offertes ; des *présents* parce qu'elles servent à rendre grâces ou à implorer des faveurs ; des *sacrifices*, parce que la parole du prêtre va les consacrer.¹ Ne veuillons pas trop préciser le sens de ces mots plutôt synonymes ; on rencontre souvent *munera* dans les secrètes, rarement *dona*, comme à l'Épiphanie et au lundi de Pentecôte ; *sacrificia* vaut pour *munera*. Ces mots désignent donc, en général, les éléments de l'Eucharistie. Ils signifient tous les trois la même chose, c'est-à-dire l'hostie et le calice contenant le vin, sous des points de vue différents.²

Le prêtre prie ensuite pour toute l'Église de Dieu, sainte et catholique, c'est-à-dire répandue dans tout l'univers. Nous le savons, des fruits de tout sacrifice qui se célèbre l'Église entière perçoit une part. Les fidèles en état de grâce participent donc à l'influence salutaire de ces milliers de messes dites chaque jour dans l'univers³ : c'est ce qu'on appelle le *fruit général* du saint sacrifice. Pensons-y parfois et unissons-nous à tous les prêtres du monde pour offrir à Dieu nos adorations, nos remercîments, nos demandes et nos satisfactions, à chaque instant de nos journées. Quelle propitiacion !

Voilà la grande dévotion de la liturgie : prier pour la sainte Église ! « Il est nécessaire que j'aie dans ma pensée l'Église catholique répandue de l'Orient à l'Occident, » disait l'évêque Fructuosus (358) allant au bûcher.⁴ C'est la dévotion des grandes âmes, de celles qui, laissant au second plan leurs petits intérêts quotidiens, ont souci, avant tout, de savoir et de voir la sainte Église, l'Épouse immaculée de Jésus-Christ, de la voir belle de toute la beauté de Dieu, puissante dans son action et victorieuse dans ses luttes perpétuelles. Élargissons, dilatons notre piété, soyons âmes nobles, élevées, qui cher-

1. Grancolas, *Les anciennes liturgies*, p. 607. — 2. Gehr, *Op. cit.*, II, p. 30.

3. On en compte à peu près 350.000. — 4. Cité par Batiffol, *Op. cit.*, p. 240.

chent par dessus toutes choses la gloire de Dieu et de son Christ par l'Église.

La grâce que l'Église demande, la grâce qui contient toutes les autres, c'est la paix, *Quam pacificare... digneris*, cette paix qui *garde, unit et dirige* les âmes au port du salut, sous la houlette du pasteur suprême, le Vicaire de Jésus-Christ, le Père de la grande famille de Dieu. C'est pourquoi, après la dévotion à l'Église, au Corps mystique de Jésus, vient celle au Souverain Pontife.

La formule mentionnant à la messe le pape régnant est au moins du ve siècle. L'omission de ce nom était, dès cette époque, considérée comme une faute énorme ; les conciles en faisaient un rigoureux précepte ; tel celui de Vaison (589). Quand le pape célèbre, il se nomme lui-même en disant : *Moi votre indignus serviteur*. L'évêque du diocèse doit être nommé ensuite, dit Innocent III. Comme le Souverain Pontife est le centre de l'unité de toutes les Églises, ainsi l'évêque est le centre de l'unité de tout ce troupeau qui, avec lui, forme comme une Église dans la grande Église. Il convient donc de prier pour lui. Quand il célèbre, il s'appelle comme le pape : *Moi, votre indignus serviteur*.

Avant la réforme du missel romain au XVI^e siècle, on nommait également, dans la prière *Te igitur*, le prince régnant. Cet usage semble reçu déjà à l'époque mérovingienne ; des manuscrits du IX^e siècle le signalent ; au X^e c'est la règle. Récemment, l'Église de Belgique a obtenu ce privilège pour son valeureux et noble roi, *et Rege nostro N.*.. Il faut voir là la *dévotion* à l'autorité temporelle, qui vient aussi de Dieu, la *dévotion* à la patrie terrestre, celle de chacun, et qui a besoin, fille de l'Église, de paix et de tranquillité. Le prince régnant représente la patrie. C'est le roi qui tient le glaive pour la défense du peuple chrétien ; il a donc droit à notre reconnaissance et à nos prières. Les Dominicains ont gardé l'antique usage. La prière pour le roi ou pour le pouvoir politique établi se dit dans nos contrées à la fin de la grand'messe du dimanche. Nous ferons chose excellente en nous en souve-

nant à la messe même ; cela est d'autant plus nécessaire que la plupart des États modernes chassent Dieu de leurs frontières, ou s'en passent.

Enfin, dans une formule générale, le ministre de Dieu mentionne tous ceux qui professent la foi orthodoxe, c'est-à-dire celle qui se réclame de la vraie doctrine catholique et apostolique, *et omnibus orthodoxis* (peut-être est-ce une corruption pour *orthodoxae*), etc... Des manuscrits du VII^e-VIII^e siècle signalent cette formule. Mgr Batiffol conjecture qu'il pourrait bien s'agir ici des Pères de la foi orthodoxe, c'est-à-dire des évêques plutôt que des fidèles, le mot *orthodoxe* s'employant rarement seul.¹

Le Memento des vivants.

Dans la prière *Te igitur*, le fruit de la messe était appliqué d'une manière générale à l'Église ; dans celle appelée *Memento*, le prêtre prie spécialement pour des personnes désignées.

Il y a un double *Memento* ou *souvenir* des fidèles à la messe : celui des vivants, avant la consécration, et celui des défunt, après la consécration. Voici le premier :

Memento, Domine, famularum famularumque N. et N., et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio; pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis pro se, suisque omnibus; pro redemptione animarum suarum, pro spe

Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N., et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connaissez la foi et la dévotion, pour qui nous vous offrons ou qui vous offrent ce sacrifice de louange, pour eux-mêmes, et pour tous ceux qui leur appartiennent ; pour la rédemption de leurs âmes,

1. Au moyen-âge quelques rares sacramentaires ou missels contiennent une prière pour le prêtre lui-même : « *Mihi quoque indignissimo famulo tuo propitius esse digneris, et ab omnibus me peccatorum offenditionibus emundare* ». Bona. Op. cit., II, XI, 5.

salutis et incolumitatis pour l'espérance de leur salut suae : tibique reddunt vota et de leur conservation ; et qui sua aeterno Deo vivo et vous présentent leurs actions de grâces à vous, Dieu éternel : vero.

vivant et véritable.

Le *Memento* est intimement lié au *Te igitur*. Cette commémoration des vivants, à la messe, comme celle des défunts, est très ancienne et suggérée déjà au IV^e siècle par un document wisigothique. En voici l'origine : après avoir prié pour l'Église, le pape, les évêques, les princes et les autres fidèles, on priaît pour les assistants qui avaient offert de leurs biens à Dieu et à l'Église. En faisant mémoire spéciale d'eux, l'Église leur témoignait sa reconnaissance. On mentionnait aussi ceux qui, présentant leurs dons à l'offrande, désiraient que le fruit de la messe leur fût spécialement appliqué. Après avoir prié pour les vivants, on priait pour les morts, ceux qui s'étaient endormis dans la communion de cette Église. L'on inscrivait les noms des uns et des autres sur des tablettes d'ivoire ou de bois ou encore sur un parchemin séparé. Les deux tablettes réunies formaient les *diptyques*. Être inscrit sur un *diptyque* était un signe de communion avec l'Église.¹

Quand le célébrant avait dit : *Memento... Souvenez-vous de vos serviteurs et de vos servantes*, le diacre, c'était sa charge, lisait à haute voix et de l'ambon, ces noms au célébrant et au peuple de l'assemblée. S. Jérôme déplore, dans un de ses écrits, la vanité de certains fidèles qui offraient des dons dans le but de s'entendre publiquement nommer par le diacre.²

Il semble bien que, dès le V^e siècle, peut-être même auparavant déjà, les diptyques étaient lus en cet endroit de la messe. Avant cela, cette place a pu varier ; on peut croire que cette lecture se fit à l'offertoire, ce qui semble bien naturel.³ Au XII^e siècle, où insensiblement

1. On peut voir des formules de diptyques dans Mgr Duchesne. *Op. cit.*, p. 211.

— 2. *Comment. in Ezech. Lib. VI*, c. XVIII. Migne. P. L., t. XXV, col. 175. —

3. Dom Cabrol. *Op. cit.*

tend à disparaître le rite de l'offrande du peuple, le célébrant de la grand'messe ne récite plus les noms qu'en silence, usage déjà suivi auparavant pour les messes privées. Il y a dans le missel deux lettres N. N., c'est-à-dire *noms*, qui rappellent au célébrant l'intention de la messe. C'est donc en ce moment que le prêtre prie à l'intention de vivants déterminés, de celui surtout pour lequel il célèbre la messe. A cette première intention qui est la *spéciale*, il peut en ajouter d'autres *secondaires* : c'est la pratique générale. Mais le fruit très spécial, *specialissimus* comme on l'appelle reste toujours la propriété du prêtre lui-même qui célèbre. Quel fruit nous pouvons en recueillir ! Quel privilège que de passer sur les lèvres ou dans la pensée d'un prêtre quand il va poser l'acte le plus redoutable et le plus sacré qui puisse être ! Si nous avions la foi !...

Le prêtre poursuit. Il prie pour les *assistants* à la sainte messe ; car la théologie enseigne qu'ils ont un droit tout particulier aux fruits du saint Sacrifice, les ministres ou le servant de messe d'abord et plus que d'autres, puis toute l'assemblée. Plus tard nous comprendrons, avec regret peut-être, ce que nous aurait valu pour l'éternité une messe de plus, entendue avec *foi* et *dévotion* : ce sont les deux conditions que la prière *Memento* énonce.

Le célébrant spécifie encore : il n'oublie personne. Il a parlé des assistants en général ; il recommande *avec eux, tous ceux qui leur sont chers*, parents, proches, amis, présents ou absents. Pour tous, il demande *la rédemption, le salut* et même *la santé du corps*. Il est plein de confiance, car il s'adresse au Dieu vivant et véritable.

Ces mots, *Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt*, donnèrent lieu jadis à discussion. Disons de suite que les plus anciens Sacramentaires antérieurs à la fin du IX^e siècle ne relatent pas les mots *Pro quibus tibi offerimus*. Il semblerait aussi que ce *vel* (*ou bien*), laissât au prêtre le choix entre ces deux expressions. De fait, dans quelques missels *vel* était écrit en *rouge* marquant une rubrique ; c'est ainsi que des missels avaient l'une plutôt que l'autre.

D'autres missels contenaient les deux expressions qui sont de rigueur aujourd'hui.¹ Au XI^e siècle, l'auteur du *Micrologue*, Bernold de Constance, blâme l'addition au *Memento des vivants* des mots *pro quibus offerimus*². En effet, les formules antiques en liturgie sauvegardent trop bien le concept théologique du Sacrifice. Or ces mots font deviner déjà l'inintelligence du rôle de *véritables offrants* qu'exercent les fidèles à la messe, pour le restreindre avec exagération aux seuls ministres de l'autel. Si, comme pense D. Cagin, les diptyques étaient lus à l'offertoire, les mots *qui tibi offerunt* confirment cette opinion. Ces *offrants* sont ceux qui ont offert le pain et le vin à l'offrande. L'expression *pro quibus tibi offerimus* semble insinuer qu'elle a été introduite à l'époque où le *Te igitur* fit partie de la *prière* du prêtre au canon. Ces mots aussi « sont peut-être signe d'un temps où les messes de fondation se multiplient. *Vel* entend assimiler les auteurs de la fondation aux *offerentes* traditionnels.³ »

Notons encore l'expression *sacrificium laudis* ; la sainte messe est la louange par excellance dite au Très-Haut, parce qu'on y offre Jésus-Christ, la louange éternelle du Père, Verbe Incarné. C'est la louange qui *adore* la divine majesté en confessant le tout de Dieu, le rien de la créature. Cette locution revient souvent dans les *secrètes* de l'offertoire avec un synonyme, *hostia laudis*, *hostie de louange*. Avec Jésus nous sommes tous ensemble, à la messe des *hosties de louange*.

Pro se suisque omnibus, ce sont les offrants eux-mêmes et les leurs *Pro redemptione animarum suarum*. Voilà exprimée la fin expiatoire de la messe ; *pro spe salutis et incolumitatis sua*, la fin impétratoire pour tous les besoins de l'âme et du corps, ici du corps spécialement ; *tibique reddunt vota sua aeterno Deo vivo et vero*, dit très bien la fin eucharistique ou d'action de grâces. Et c'est ainsi que cette prière si pleine de choses exprime à mer-

1. Grancolas. *Traité de la messe*, p. 121. — 2. Migne, P. I., t. CI, I, col. 985.

— 3. Batifol. *Op. cit.*, p. 245.

veille les quatre fins du saint Sacrifice : l'adoration, l'action de grâces, la supplication et l'expiation.

Le Communicantes.

Le prêtre continue :

Communicantes et memoriam venerantes, in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi ; sed et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreae, Jacobi, Joannis, Thomae, Philippi, Bartholomaei, Matthaci, Simonis, et Thaddaei ; Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmae et Damiani ; et omnium sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio. Per eundem Christum Dominum nostrum.

Amen.

Participant à une même communion et honorant la mémoire en premier lieu de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de J.-C., notre Dieu et notre Seigneur ; et aussi de vos bienheureux apôtres et martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélémy, Mathieu, Simon et Thaddée : Lin, Clet, Clément, Xyste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos saints, aux mérites et aux prières desquels accordez, s'il vous plaît, qu'en toutes choses nous soyons munis du secours de votre protection. Par le même Christ Notre-Seigneur.

En tête de cette prière la rubrique du missel romain marque les mots *infra (pour intra) actionem, pendant la grande action du Sacrifice.* Ils rappellent le temps où le *Communicantes*, placé ailleurs dans les Sacramentaires, suivait les oraisons et préface propres au jour. Ils indiquaient qu'il fallait introduire ce *Communicantes* spécial dans le canon.

En effet, la prière du *Communicantes* n'est pas d'une

teneur invariable au cours du cycle liturgique. Les cinq fêtes majeures de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, octaves comprises, ont respectivement leur *Communicantes* propre. L'originalité de ceux-ci ne consiste d'ailleurs que dans une brève mention du mystère célébré. Pour la commodité de l'usage quotidien, ces prières, d'un emploi exceptionnel, sont insérées au missel non dans le corps du *canon*, mais à l'en-droit des *préfaces* propres aux sussdites fêtes. C'est là que, aux dates voulues, le prêtre les retrouve. Les mots *infra actionem* inscrits là entre la *préface* et le *Communicantes* propres, préviendront le prêtre que, dans l'*action* ou *canon*, il aura à introduire un changement dans cette dernière prière. Cette même indication *infra actionem* reparaissant inutilement en tête du *Communicantes* ordinaire du missel romain et rappelant ces variantes, est resté là comme attaché à cette prière. A la fin de cette prière, le prêtre dit : *amen*.

Autrefois le peuple répondait. Si le prêtre dit *Amen*, c'est parce que le canon se dit désormais à voix basse, ce qui empêche l'assistance de l'entencre et dès lors de répondre, pour ratifier sa prière.

Quel est le sens de cette prière ?

Pour être bien compris, le mot *Communicantes*, c'est-à-dire, *participant à une même communion*, doit être rattaché immédiatement à la prière précédente du *Memento* et mieux encore au *supplices te rogamus ac petimus* du *Te igitur*. Après avoir prié pour les vivants, on priait anciennement et ici pour les morts ; enfin on faisait mémoire de ceux que l'on croyait dans le ciel et qu'on appelle *Saints*. Le sens est donc : nous vous offrons ce sacrifice pour tels et tels... *nous qui sommes en communion* de prières et de suffrages avec les membres de l'Église militante, souffrante et triomphante, *les saints apôtres et martyrs*, etc. en un mot avec l'Église entière. Rien de plus catholique, c'est-à-dire, *universel*, rien de plus puissant dès lors qu'une telle prière ! Cette prière

n'est pas antérieure au VI^e siècle et serait « selon toute apparence du pape Symmaque. »¹ (498-514).

Que dit cette prière ?

Le prêtre a recommandé à Dieu toute l'Église, puis des personnes spéciales, enfin tous les assistants. Ils sont nommés devant le trône de Dieu, ceux qui souffrent et sont dans le besoin, ceux aussi qui offrent au Seigneur le grand sacrifice de louange et de supplication. Le purgatoire, avec les âmes qui y expient, avait jadis été rappelé en cet endroit. Le ministre sacré convoque maintenant autour de son autel l'Église des cieux, qui vient s'associer aux joies, aux cantiques et aux demandes de l'Église de la terre.

Et ici, remarquons bien qu'on n'invoque pas les saints au *Communicantes*, quoiqu'on fasse mémoire d'eux dans les mystères sacrés. Le saint concile de Trente expose clairement la doctrine de l'Église à ce sujet : « Encore que l'Église en l'honneur et en mémoire de ses saints, ait coutume de célébrer des messes ; elle n'enseigne pas toutefois qu'on leur sacrifie. Elle ne sacrifie qu'au seul Dieu qui les couronne. C'est pourquoi le prêtre ne dit pas : « Je vous offre ce sacrifice, Pierre ou Paul » ; mais il rend grâces à Dieu pour leurs victoires ; il implore leur patronage, afin qu'ils daignent intercéder pour nous dans les cieux, eux dont nous faisons mémoire ici bas. »²

Le sacrifice est donc offert, non aux saints mais à Dieu seul. On ne sacrifie *qu'en leur honneur et mémoire*. En faire mémoire cependant, c'est indirectement implorer leur intercession. Les saints reconnaissent dans le sacrifice qui va être offert, celui de la croix ; ils y retrouvent tout ce qui a été pour eux la source de leurs grâces et de leur gloire. Offrir le saint Sacrifice en leur honneur c'est rendre grâces à Dieu de ses prédictions pour eux, c'est attirer sur nous la force qui nous aide à pratiquer leur vie et les vertus principales qui les ont distingués, car ils prient pour nous. Notons en passant que le seul

1. Batifol. *Op. cit.*, p. 228. — 2. *Sess. XXII, c. III.*

fait d'être nommé au canon de la messe, en ce moment solennel et divin, cause aux saints plus d'honneur et de gloire que toute autre pratique de piété ; ne l'oublions jamais. Ces saints de Dieu, nommés au canon, sont, avant tous les autres, Marie, la mère de Dieu et la nôtre, ce sont les saints apôtres et les illustres martyrs de la primitive Église, ce sont les saints de tous les siècles. Ils demandent pour nous la protection de Dieu ; rien n'est plus nécessaire à l'homme tout entier, corps et âme.

La liste des saints mentionnés au *Communicantes* est close et ne pourrait subir de modification sans un décret du Souverain Pontife. On cite en premier lieu *la Vierge Marie, Mère de Dieu*, sous le vocable consacré par le concile d'Éphèse (431). On s'étonne peut-être de n'y point voir figurer le nom de saint Joseph, l'illustre époux de Marie et le grand protecteur de l'Église. Il n'a pas été mentionné, pas plus qu'au *Confiteor*, pour la raison que voici : c'est que dans le canon de l'Église de Rome, et ceci prouve sa haute antiquité, on ne fit mention, autrefois comme aujourd'hui, que des martyrs ; de fait, on ne célébrait le saint Sacrifice que sur le corps ou les reliques de quelque saint martyr, et il était tout naturel qu'on le nommât, là où il était honoré. Les douze martyrs du *Communicantes* ont souffert ou à Rome ou dans l'Italie ; chaque église mettait ses saints dans le canon. L'Église ne faisait pas l'office des *Confesseurs* dans les premiers siècles. Saint Martin serait le premier qu'on ait fêté en Occident ; aussi la liturgie gallicane le nommait-elle. Des manuscrits du Sacramentaire gélasien insèrent : *Dionysii, Rustici et Eleutherii, Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti*.¹ Toutes les liturgies font mémoire de la très sainte Vierge et des saints apôtres ; de la première, dit Honorius d'Autun, parce qu'elle a enfanté la victime du sacrifice ; et des autres parce qu'ils l'ont prêchée et scellée par leur mort.²

^{1.} Wilson, *Op. cit.*, p. 234. — ^{2.} *Gemma animae, Lib. I, c. civ.* Migne, P. L., t. CLXXII, col. 578.

Nous arrivons aux prières plus solennelles qui précèdent la consécration. L'Église universelle, celle du ciel, de la terre et du purgatoire, est désormais penchée sur l'oblation du Sacrifice. Quelle pensée ! Ses prières ont quelque chose de plus intense, de plus ému ; Dieu est plus proche de l'homme. Recueillons-nous et prions mieux.

Le Hanc igitur.

Hanc igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae quae-sumus, Domine, ut placatus accipias : diesque nos-tros in tua pace disponas, atque ab aeterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum Nostrum.

Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude, qui est aussi l'offrande de toute votre famille; d'établir nos jours dans votre paix, de nous préserver de la damnation éternelle et de nous admettre au nombre de vos élus. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Des auteurs, se fondant sur le livre *De Sacramentis*,¹ supposent, assez vraisemblablement, que les deux oraisons *Hanc igitur* et *Quam oblationem* qui suit, ne formaient jadis qu'une prière. De nombreuses rédactions excluent les mots *Per Christum Dominum nostrum*. Et de fait, le début de cette dernière, qui reprend la même pensée et les mêmes mots, trahit un défaut de suite. L'une peut donc se fondre dans l'autre, d'autant plus que la seconde partie du *Hanc igitur*, à partir des mots *Diesque nos-tros etc.*, a été intercalée par saint Grégoire le Grand. Cette considération aide incontestablement à saisir le sens de ces deux prières qui résument toute l'oblation, la présentent une dernière fois, avant le grand miracle, aux regards miséricordieux du Tout-Puissant

¹ Lib. IV, c. 5. Migne., P. L., t. XV, col. 462.

Le *Hanc igitur* pourrait bien remonter, lui aussi, au moins dans sa substance, au temps du pape Symmaque.

Dans les anciens missels, cette prière est précédée du titre *Infra actionem* comme le *Communicantes* et pour la même raison. Le missel contient aujourd'hui encore, trois *Hanc igitur* propres : pour le jeudi-saint, pour le jour de Pâques, de la Pentecôte, leurs vigiles et octaves. Ils diffèrent peu du *Hanc igitur* ordinaire. Ils ont reçu une petite addition se rapportant, le jeudi-saint, à l'institution du Saint Sacrement, et, pendant les deux autres fêtes et octaves, aux nouveaux baptisés ; on sait en effet qu'anciennement les adultes ne recevaient le baptême solennel qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte. Ces variantes du *Hanc igitur* ont été jadis plus nombreuses ; il y avait des formules spéciales pour le troisième dimanche de carême, où parrains et marraines présentaient leurs candidats au baptême, l'anniversaire du jour où l'on avait reçu l'ordination sacerdotale, la dédicace d'une église, la consécration d'une vierge, l'anniversaire d'une naissance, d'un mariage, la messe pour un défunt. Tout a disparu ; on n'a conservé que les trois *Hanc igitur* spéciaux mentionnés.

En récitant cette prière, le prêtre a les mains jointes et les tient étendues sur le calice et l'hostie. Ce rite, que des missels manuscrits signalent déjà au XVI^e siècle,¹ et dont la coutume devint presque générale au XVI^e siècle, fut consacré par Pie V dans sa réforme du missel. Il est donc relativement récent. Jusque-là et dès le X^e siècle, le prêtre s'inclinait profondément, baissant la tête jusqu'à l'autel, pour marquer le profond abaissement de Jésus-Christ dans sa Passion.

Le nouveau rite a un sens plus riche pour notre piété. D'abord, le prêtre ne semble-t-il pas appeler spécialement l'attention du Seigneur sur cette offrande « *Hanc.. oblationem* » qu'il lui désigne ? Il est certain que cette extension des mains a pour fin naturelle de désigner l'oblation ; les liturgistes anciens le marquent.

1. Leroquais, *Op. cit.*, p. 140.

Il y a mieux ; la conception du Sacrifice et les prescriptions rituelles de l'Écriture¹ nous découvrent un symbolisme plus profond. L'homme pécheur, digne d'être immolé pour l'expiation de ses crimes, devrait se placer lui-même sur l'autel. Or, l'Homme-Dieu est la seule Victime capable d'apaiser la colère céleste. L'offrande présente donc, d'une part, les fidèles, de l'autre, le Christ. Il en était déjà ainsi dans l'ancienne loi. Le prêtre juif posait la main sur la victime pour témoigner qu'il voulait la substituer, à la fois, à lui-même qui la sacrifiait, et aux coupables qui l'offraient en expiation ou en holocauste. Sous le régime du sacerdoce nouveau, le prêtre, agissant pour lui-même et pour le peuple qu'il représente, étend les mains sur le calice et sur l'hostie comme sur la tête de Jésus-Christ, qui nous invite à le charger de nos fautes et à reconnaître que Lui seul peut nous mériter le pardon.

Un mot de la prière elle-même. Notre missel romain laisse suffisamment entendre que ces mots *Oblationem servitudinis nostrae, l'offrande de notre servitude*, désignent spécialement la part qu'ont dans l'offrande le prêtre et ses ministres officiant à l'autel, tandis que les mots *cunctae familiae tuae, l'offrande de toute votre famille*, marquent surtout la part des fidèles.

On demande dans cette prière la *paix*. Jean Diacre et saint Bède disent que ce fut saint Grégoire le Grand qui fit ajouter ces mots *Diesque nostros in tua pace*, etc., aux paroles qui précédent, et cela dans un temps de calamité publique.² Quoi qu'il en soit, nous implorons la *paix*, non celle du monde, mais celle qui consiste dans la possession intime de Dieu par la grâce. On y demande le fruit de cette prière, à savoir, *la préservation de l'enfer et les joies du ciel* ; n'est-ce pas là le but de notre existence, et ne faut-il pas que Jésus-Christ expie pour nous,

1. Liv. I, 4 ; Exod., XXIX, 10. — 2. Liber Pontif. (Ed. Duchesne), t. I, p. 312. — S. Greg. Vita. Migne, P. L., t. LXXV, col. 94. — Hist. Eccles., I, iv. II. c. I. Migne. P. L., t. XCV, col. 80. — Bunsen, *Analecta antenicena*, p. 59.

impuissants, le péché qui y met obstacle et le compromet ?

Vraiment, à la sainte messe, l'Église n'oublie aucun des intérêts de ses enfants. Que n'y pensons-nous plus souvent ? Ces prières, aussi puissantes que sublimes, ne valent-elles, dans une si sainte action, les plus belles formules de nos petits recueils si prisés ?...

Le Quam oblationem.

Voici enfin la dernière des prières qui précèdent la consécration : c'est le *Quam oblationem*. Certains auteurs la prennent pour l'épiclèse du rite romain, c'est-à-dire l'intercession suprême appelant le miracle de la transsubstantiation. Elle ressemble bien fort à une *secrète*, dernière préparation de l'offrande matérielle à son rôle et état de sacrement.¹ Elle résume toutes les prières précédentes d'offrande et fait conclusion. Le prêtre y demande que l'oblation présentée à Dieu produise tous ses fruits et que le grand miracle de la transsubstantiation s'opère.

*Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quae-
sumus, benedictam, ad scriptam, ratam, ratio-
nabilem, acceptabilemque facere digneris, ut nobis Cor-
pus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi*

Nous vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit bénie, reçue sans réserve, ratifiée, raisonnable et agréable ; afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre très cher Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous touchons à la consécration. On appelle ainsi la très sainte action qui change véritablement, réellement, substantiellement,² le pain et le vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ, par la vertu des paroles de Jésus-Christ

1. Conc. Trid. Sess. XIII. Cap. I, can. I. — 2. Wilson. *Op. cit.*, p. 1. L'auteur cite une *secrète* du Sacramentaire grégorien qui synthétise celle-ci.

lui-même, paroles dites *sacramentelles*, auxquelles l'Église a joint des prières, avant et après. La prière susdite est tellement liée à cet acte sacrosaint que plusieurs auteurs l'ont regardée aussi comme faisant partie, à titre d'*épiclèse*, du rite même de cette consécration. Le livre *De Sacramentis* (IV^e siècle), la cite comme contenant les paroles par lesquelles commence le rite sacré.¹ En complétant les quatre précédentes, elle sert en même temps de préface à l'acte le plus important de la messe; de là, sa solennité. Nous avons dit plus haut qu'elle pourrait bien faire partie de la formule très antique du canon.

On remarque dans le texte latin cinq croix enclavées entre les syllabes d'autant de mots. Les trois premières invitent le prêtre à former le signe du salut, à la fois, sur le calice et sur l'hostie ; les deux dernières à le faire séparément sur le pain et sur le vin.

Pourquoi ces cinq signes de croix ?

Rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut du signe de la croix à la messe ;² il y a là déjà une explication. Le signe de croix est ici *prière et geste*, imposé par le mot *benedictam*, qui signifie *bénie*, et qui, à raison du sens similaire des autres mots, va s'attacher à chacun d'eux. Il est triple pour la raison, — qui sait ? — déjà exposée au *Te igitur* à propos du même geste.

Le rite cependant est plein de mystères. Une grande grâce est demandée à Dieu : le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ ; or, l'Église ne demande de grandes faveurs que par les mérites de la croix de Jésus ; aussi signe-t-elle l'oblation Jadis, dans quelques églises, on faisait cinq signes de croix aux cinq qualificatifs de l'oblation, c'est-à-dire, aux mots *benedictam*, bénie de Dieu ; *adscriptam*, enregistrée par lui ; *ratam*, ratifiée, approuvée et confirmée au ciel ; *rationabilem*, raisonnable, car cette oblation sera bientôt le Christ lui-même daignant nous associer à lui, comme

1. *Loc. cit.* Voir la citation dans Batiffol. *Op. cit.*, p. 213. — 2. P. 151.

des victimes raisonnables,¹ *acceptabilem*, agréable, objet des complaisances du Père. Depuis longtemps on s'est contenté de trois signes de croix, sans doute en l'honneur de la sainte Trinité, qui concourt tout entière à ce miracle.

On s'explique aussi les signes aux mots *Corps* et *Sang*. Ils appellent, avons-nous dit ailleurs, le signe de la croix comme *geste* désignant solennellement la matière qui va être changée en le Corps et le Sang du Seigneur; ici, ils l'amènent encore comme *prière*. En effet, ce changement des substances ne représentera-t-il pas, aussi vivement que possible, l'immolation du Golgotha, et n'est-il pas le plus grand des miracles qui puisse être opéré? Le signe de la croix est un symbole si suggestif et une invocation si puissante!

L'Église demande, et remarquons l'expression, que cette offrande devienne, *pour nous*, le Corps et le Sang de Dieu, c'est-à-dire, comme dit dom Guéranger, « qu'ils soient mis à notre disposition et deviennent notre nourriture; »² plus que cela, qu'ils deviennent le Corps et le Sang de notre Médiateur divin, le grand Prêtre du culte d'adoration, d'action de grâces, de supplication et d'expiation qu'est le saint Sacrifice de la messe.

Aux mots *ut corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii* etc. le prêtre *élève* les mains, comme pour les porter vers ce très cher *Fils Jésus* dont il parle; il les *joint*, comme pour l'embrasser et le serrer dans ses bras, s'il était possible, par le mouvement d'amour et de tendresse qu'inspire l'expression *dilectissimi*.³

« La simplicité avec laquelle nous demandons le grand miracle de la transsubstantiation, dit le P. Chaignon,⁴ ressemble à celle qui rend l'Écriture si sublime, lorsqu'elle raconte la puissance de Dieu dans l'acte de la création : *Que la lumière soit, et la lumière fut*,⁵ et la merveille non moins étonnante de l'Incarnation du Verbe dans le sein de Marie : *Qu'il me soit fait selon votre parole...*⁶ *Et le Verbe s'est fait chair* ».⁷

1. *Rationabile obsequium vestrum.* (Rom., XIII, 1). — 2. *Op. cit.*, p. 143. — 3. De Vert, *Op. cit.*, III, p. 251. — 4. *Le prêtre à l'autel*, p. 206. Liège, 1871. — 5. *Fiat lux et facta est lux.* (Gen., I, 3). — 6. *Fiat mihi secundum verbum tuum.* (Luc., I, 38). — 7. *Et Verbum caro factum est.* (Joan., I, 14).

La consécration

Le saint Sacrifice.

Le prêtre, au nom de Jésus-Christ qu'il remplace a rendu grâces, *tibi gratias agens*; il a bénî le Seigneur par toutes les prières du canon qui précèdent et qui demandaient, somme toute, le renouvellement du Sacrifice qu'elles introduisent.

Nous voici préparés à la grande visite que la terre attend; nous avons atteint le sommet du Calvaire et nous allons voir s'élever devant nos yeux ravis Jésus crucifié. C'est aussi un Thabor que nous avons gravi et où nous n'apercevrons bientôt plus que Jésus seul. Que faisons-nous en ce moment? « Pensez-vous, dit S. Jean Chrysostôme, pensez-vous être encore sur la terre et ne vous croyez-vous pas plutôt élevés jusqu'au ciel? O miracle! O bonté! Celui qui est assis à la droite du Père se trouvera dans un instant encore entre nos mains, et va se donner à ceux qui veulent le recevoir. »¹

La consécration est le moment le plus solennel du saint Sacrifice. Toutes les prières qui précèdent ou suivront forment couronne autour du grand acte, le plus grand des miracles, comme l'appelle S. Thomas d'Aquin, celui de la transsubstantiation du pain et du vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ.

Pour bien comprendre les cérémonies de la consécration, il ne faut jamais oublier qu'en ce moment, plus qu'en tout autre, le prêtre principal est Jésus-Christ. La personne du ministre se cache pour ainsi dire: il consacrera sans doute, mais le principal Prêtre, ce sera Jésus. Le prêtre va poser la grande action, celle à laquelle l'a tout spécialement député son ordination sacerdotale: car il a reçu le pouvoir de *consacrer, d'offrir et de donner*

^{1.} *De Sacerd., I., III, 4.* Migne, P. G., t. XLVIII, col. 642.

la divine victime. Mais tout cela, il ne le fera qu'en vertu de l'influx du Christ, Prêtre de son Père. Cette pensée explique les formules consacratoires de chacune des espèces. Le prêtre, d'autre part, n'est pas ici simple narrateur du fait évangélique de la dernière Cène ; son langage est vraiment effectif et s'applique à la matière présente sur l'autel. Ces choses sublimes méritent d'être exposées ici.

Le Père céleste a établi Jésus-Christ notre Prêtre ; son bon plaisir l'a désigné pour notre Hostie. Voici Jésus à la dernière Cène ; demain il fera oblation de sa vie infiniment précieuse à Celui à qui toute vie appartient, même celle de l'Homme-Dieu ; cette oblation, il la fera pour la gloire de son Père et pour notre salut, en toute liberté, quand il lui plaît, de par le pouvoir qu'il a de livrer cette vie et de la reprendre : c'est donc une oblation pleinement volontaire, de par son pouvoir de donner sa vie ; d'où son caractère sacerdotal, et son immense mérite.

Cette oblation, il la fera selon le rit figuratif des sacrifices expiatoires du sacerdoce d'Aaron ; ce sera en versant du sang. Le sang expie le péché ; sans ce sang, pas de rémission. Voilà l'oblation unique qui va opérer notre rédemption éternelle, *una oblatione consummavit electos.*¹

Et le Christ est à la dernière Cène où il prodigue son amour aux siens. Il devance toute trahison, tout supplice. Il ne faut pas qu'on puisse croire que le forfait de son peuple soit cause de notre salut. Et que fait-il ? Avec le même amour, le même pouvoir qu'au Calvaire de demain, revêtu de la puissance qui dispose de toutes choses, il offre, par avance, son Sacrifice à Dieu son Père, son Corps et son Sang *selon le rit, cette fois, de Melchisédech,*² sous un sacrifice apparent de pain et de vin, dans un *rit d'oblation* directement représentatif de l'obla-

1. Hebr., x, 14. — 2. Gen., xiv, 18.

tion sanglante qu'il accomplira sur la croix, ce qui en fait déjà comme une victime immolée.

A la croix, l'effusion matérielle du Sang, la séparation matérielle du Corps d'avec le Sang exprimera son *immolation*, immolation ou occision, qui n'est pas que cela ; le fait qu'elle est *volontaire*, en fait en même temps une *oblation*. A la Cène, il exprime cette même oblation visible, volontaire, sacerdotale, en s'immolant dans ses propres mains d'une immolation *représentative*, et ce, par une *action consécratoire* qui sépare *sacramentellement* le Corps d'avec le Sang. Cette immolation *mystique* — ce mot ne s'oppose pas à *réel* mais à *sanglant* — figure l'effusion matérielle du Sang au Calvaire, et par là, le Christ le voulant ainsi, elle est à la fois un véritable acte d'*oblation*. L'immolation encore que figurative est oblation véritable. Car, ne l'oubliions pas : « Cette immolation, dit Albert le Grand, n'est pas une simple *représentation*, mais une *immolation vraie*, c'est-à-dire, l'*oblation* par les mains du prêtre de la *victime immolée*. Elle dit donc deux choses : la *victime immolée* et son *oblation*, car l'*immolation*, proprement dite, est l'*oblation* d'une *victime immolée* pour le culte de Dieu, *immolatio proprie est oblatio occisi ad cultum Dei*. Quant à l'*oblation* elle-même, elle n'est pas seulement *représentation*, mais un véritable *acte d'offrir* ».¹

Jésus dit à ses apôtres : *Hoc facite in meam commemorationem*, faites ceci en souvenir de Moi, de Moi qui vais souffrir, mourir et ressusciter pour vous. Par ces mots il institue les prêtres du saint Sacrifice de la messe ; il leur confie l'opération qu'il vient d'accomplir, l'*action sacerdotale* qui est cette même immolation mystique. A l'autel, le prêtre revêtira le Christ de la Cène ; en place de Jésus-Christ, il devient le Ministre de la *grande Action* : C'est tout le mystère. Insistons.

Demain au Calvaire, aura lieu l'immolation volontaire

1. In lib. IV Sent. Dist. XIII, 2-23.

sanglante du Christ. N'allons pas croire que cette immolation puisse être renouvelée ; non, le Christ ne meurt plus. Necroyons pas que l'oblation sacerdotale qu'il en fait puisse être réitérée ; non, le sacrifice du Calvaire a opéré, *acquis une rédemption éternelle*,¹ il consomme éternellement les élus,² il a été offert une fois pour toutes.³ Un sacrifice d'une vertu éternelle ne peut pas être réitéré ; ce serait faire injure à l'Hostie du Christ. Cette oblation ne peut être recommandée par une seconde oblation parallèle à la première, indépendante de la première et ajoutant à sa valeur. Non. Le Christ, « *Hostia perpetua* », depuis la croix reste Victime d'oblation perpétuelle ; pourquoi en chercher une autre ?

Mais cette oblation de la croix peut très bien se prolonger en d'autres oblations subordonnées aussi nombreuses qu'on voudra. Nos prêtres consacrés en deviendront les ministres ; ils agiront comme membres de *Jésus-Christ*, au nom et en place de Jésus-Christ, Prêtre principal. Ils accompliront ces oblations ; mais elles ne seront accomplies qu'en *vertu* de l'oblation sanglante, la première, l'unique ; elles tireront de celle-ci toute leur efficacité ; elles seront comme incorporées à cette unique, sans s'additionner à elle, pour ne faire qu'un avec elle, sans manquer d'être des immolations, des oblations vraies.

Le Sacrifice eucharistique de nos autels est donc cette oblation faisant corps avec celle de la croix, à raison de la vertu permanente de celle-ci.⁴

Du fait donc que le Christ conserve au ciel le caractère, l'être victimal, l'Église, de par la volonté même de ce Christ — *Hoc facite*, dit-il, — l'Église, en vertu de cette parole même, par des prêtres institués à cette fin, pose à l'autel, sous l'influx du sacerdoce éternel et vivant de Jésus, un rite sacerdotal d'oblation, représentatif de celui du Christ au Calvaire. Jésus versait, au Calvaire, son précieux Sang se séparant de son Corps : voilà l'*immolation sanglante*. Il le versait de par sa puissance, de son propre vouloir, librement, disant au dehors le sacrifice du dedans :

1. Hebr., IX, 12. — 2. Ibid., X, 14. — 3. Ibid., 3. — 4. S. Thomas.

voilà son *oblation*. A l'autel le prêtre reproduit, agissant en fonction du Christ Prêtre et Hostie, cette immolation et cette oblation dans un rit; ce rit est représentatif de l'effusion sanglante, de la séparation du Corps et du Sang; ce rit, de manière non sanglante, *fait oblation de la même immolation*: c'est pourquoi il établit un sacrifice vrai, redoutable, sacrosaint.

Et pour appuyer cet enseignement, qu'il suffise de rappeler les paroles de S. Thomas : « En tant que dans ce mystère est représentée la Passion du Christ, il a la qualité (*ratio*) d'un sacrifice ».¹ Et ailleurs : « Ce mystère est directement représentatif de la Passion du Seigneur, par laquelle le Christ comme Prêtre et comme Hostie s'est offert à Dieu sur l'autel de la croix. Quant à l'Hostie qu'offre le prêtre, elle est une avec celle que le Christ a offerte, une de par une identité réelle, car elle contient réellement le Christ. Quant au ministre offrant, il n'est pas un avec le Christ par identité réelle; aussi, doit-il l'être par représentation. Et c'est pourquoi, lorsqu'il consacre en la personne du Christ, il prononce les paroles consécraires « *recitative, récitativement* » au nom du Christ, de peur que l'Hostie ne paraisse autre que celle que Jésus tenait dans les mains. Voilà pourquoi il dit bien mieux : « Ceci est mon Corps » que : Ceci est le corps du Christ ».²

Quoi de plus saisissant que ce mémorial ! Le Christ lui-même de la Cène se fait voir en son prêtre, ce Christ de la Cène offrant à son Père son Corps et son Sang dans le rit de Melchisédech...

Enfin, pour dernière clarté, ajoutons avec S. Thomas « que nous ne devons pas dire, pour autant, que chaque jour le Christ est crucifié ou tué. Non : aucun de ces termes, qui marquent l'action exercée par les Juifs sur le Christ, ne signifie ce qui se fait chaque jour à l'autel. Mais les termes qui expriment ce que le Christ fut pour son Père (à la croix, c'est-à-dire dans son office sacerdotal),

1. III. 9. 79. a 7. — 2. In libr. IV, Sent. Dist. VIII, q. II, a. 1.

ceux-là nous disons qu'ils se réalisent chaque matin, tels que offrir, sacrifier, ou un autre semblable.

Et pourquoi cela ? « *Parce que cette Hostie est perpétuelle, qu'elle a été offerte une fois par le Christ, de telle manière qu'elle puisse être offerte aussi chaque jour par ses membres* ». ¹ Quelle profondeur de doctrine et quelle simplicité par ailleurs !

Il ne nous reste qu'à conclure avec le Catéchisme du Concile de Trente, reprenant la secrète du ix^e dimanche après la Pentecôte : « *Autant de fois nous célébrons la mémoire de cette Victime, autant de fois, c'est l'œuvre de notre rédemption qui est exercée.* » C'est là ce que le saint Concile lui-même, dans une synthèse admirable a commenté, prévenant que sa doctrine doit être considérée comme « *vetus absoluta, atque omni ex parte perfecta de magno Eucharistiae mysterio in sancta catholica Ecclesia fides atque doctrina* »². Cette doctrine est donc ancienne, elle est complète, parfaite en tout point ; pas n'est besoin pour nous, fidèles, de tant discuter sur cette matière.

Cette doctrine, la voici condensée dans la session xxii^e du saint Concile :

« *Sous l'ancienne alliance, à cause de l'impuissance du sacerdoce lévitique, rien ne fut amené à la perfection. Il fallait, selon le conseil de Dieu, Père des miséricordes, que surgît un autre Prêtre selon l'Ordre de Melchisédech, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui fut capable de consommer, de conduire à la perfection tous ceux qui devaient être sanctifiés.*

« *Une fois seulement, Jésus, notre Dieu et Seigneur, s'offrirait lui-même à Dieu son Père, sur l'autel de la croix, dans une oblation où interviendrait la mort, afin d'opérer par là notre éternelle rédemption.*

« *Toutefois, son sacerdoce ne devait pas s'éteindre par sa mort. Aussi, à la dernière Cène dans la nuit où il fut livré, (il voulut) laisser à l'Église, son épouse chérie, un Sacrifice visible, tel que notre nature le demandait :*

1. Ibid., Dist. XII. Expos. Text. — 2. Sess. XXII.

« Sacrifice qui serait, par représentation, le sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une fois pour toutes sur la croix ;

« Qui en conserverait la mémoire jusqu'à la fin des temps ; »

« Qui nous en appliquerait la vertu salutaire en rémission des fautes que nous commettons chaque jour.

« Le déclarant donc Prêtre établi pour l'éternité selon l'Ordre de Melchisédech,¹ il offrit à Dieu son Père, sous les espèces du pain et du vin, son Corps et son Sang et, sous les mêmes apparences, les donna à manger aux apôtres qu'il instituait, en ce moment, prêtres du Nouveau Testament.

« A ceux-ci et à leurs successeurs dans le sacerdoce, il manda d'offrir (son Corps et son Sang) par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi ».² Ainsi toujours l'Église catholique l'a compris et enseigné.

« Il venait de célébrer l'ancienne Pâque, celle qui immolait la multitude des enfants d'Israël en souvenir de la sortie d'Égypte.³ Il instituait une nouvelle Pâque : il était lui-même cette Pâque que l'Église offrirait, par le ministère de ses prêtres, dans un rit d'immolation (mystique) sous des signes visibles, en mémoire de son passage de ce monde à son Père, au jour où, par l'effusion de son Sang, il nous racheta, nous ravit à la puissance des ténèbres et nous transféra en son royaume.⁴ (Cap. I).

« Dans ce Sacrifice divin qui s'accomplit à la messe, est contenu et immolé (offert) d'une manière non sanglante le même Christ qui d'une manière sanglante s'est offert lui-même une fois sur l'autel de la croix.

« Il est donc vraiment (non pas seulement sacrifice de louange et d'actions de grâces, simple mémorial de celui de la croix, mais aussi) sacrifice propitiatoire. Si nous nous approchons de Dieu d'un cœur sincère et d'une foi droite, avec crainte et révérence, contrits et pénitents, il nous fait trouver miséricorde et obtenir les secours de la grâce en temps opportun. Le Seigneur, en effet,

1. Ps. 109, 4. — 2. Luc, xxii, 14. — 3. Ex., xii et xiii. — 4. Col., 1, 13.

apaisé par cette oblation, concède la grâce et le don de la pénitence, pardonne les crimes et les péchés, fussent-ils immenses.

« La Victime, en effet, est (à la croix et à l'autel) une seule et même (*una eademque hostia*). Celui qui (Prêtre) offre aujourd'hui par le ministère des prêtres est celui-là même qui s'est offert jadis sur la croix ; seule la manière d'offrir diffère. Et ce sont les fruits de cette oblation sanglante que (le sacrifice de l'autel qui les applique) nous fait percevoir en merveilleuse abondance.

« Aussi est-il offert, selon la tradition reçue des apôtres, non pas seulement pour les péchés des fidèles vivants, les peines et satisfactions (dont ils ont contracté la dette), mais aussi pour ceux qui sont morts dans le Christ et ne sont pas encore totalement purifiés. (Cap. II.)

« Et l'Église désire qu'à chacune des messes auxquelles ils assistent, les fidèles communient non pas seulement de désir, mais par la réception sacramentelle de l'Eucharistie, afin que les fruits de ce très saint Sacrifice leur parviennent en plus riche abondance. (Cap. VI.)

Il n'y a plus ici qu'à admirer, qu'à rendre grâces, et ainsi à se disposer à entrer dans le mystère de cette action divine. Qu'y a-t-il ici-bas, en ce moment solennel qui puisse encore arrêter notre attention ? *Memoriam fecit mirabilem suorum...*¹

Consécration du Pain.

Le prêtre essuie sur le corporal le pouce et l'index de chaque main ; les doigts pourraient être humides. L'Église lui rappelle surtout combien son âme et son corps doivent être immaculés. « Oh ! qu'elles doivent être pures et élevées au ciel les mains qui touchent si souvent le Créateur du ciel et de la terre ! »²

^{1.} Cf. Barrois (O. P.) *Le Sacrifice du Christ au Calvaire*, dans la *Revue des Sciences philos. et théol.* XIV^e an., n^o 2. Très profonde doctrine. — LEPIN. *L'Idée du Sacrifice de la Messe au Concile de Trente*. *Rev. Apol.* T. XXXIX, p. 577-656. — T. XI, p. 5. — 2. *Imit.* L. IV, c. XI.

Le dernier mot prononcé par le prêtre, à la fin du *Quam oblationem*, a été *Jésus-Christ*. Il poursuit sans interruption :

*... qui pridie quam pale- ... qui à la veille de sa pas-
retur,¹ accepit panem in sion, prit du pain dans ses
sanctas ac venerabiles mains saintes et vénérables,
manus suas, et elevatis et ayant levé les yeux au
oculis in coelum ad te ciel, vers vous Dieu son
Deum Patrem suum om- Père tout-puissant, vous
nipotentem, tibi gratias rendant grâces, le bénit, le
agens, benedixit, fregit, rompit, et le donna à ses
deditque discipulis suis, disciples en disant : prenez
dicens : accipite et man- et mangez-en tous :
ducate ex hoc omnes :*

Ce *Qui pridie* est un récit historique, qui en même temps garde un sens que l'intention de l'Église et le rite rendent actuel, présent. Il s'adresse au Père de Jésus-Christ, à la première personne de la Trinité. Le prêtre, ému, y rappelle minutieusement le rite qu'observa le Maître lui-même dans l'institution des saints mystères. Le texte n'est pas pris littéralement des Évangiles synoptiques et de S. Paul. Ce sont des traits pris là, mais « fondus dans une rédaction qui a sa physionomie propre et par surcroît des traits à elle² »; ils nous furent transmis par la tradition et se retrouvent de même dans tout l'Occident et même dans les liturgies les plus anciennes, celles de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean Chrysostôme, ainsi que dans l'Eucologue de Sérapion et les *Constitutions apostoliques*. Nous pouvons répéter avec D Cagin : « Cette gravité, ce respect pour une sorte de Saint des Saints, dont on peut bouleverser tous les abords et les alentours, mais auquel on s'interdit religieusement de jamais porter une main téméraire, ce privilège exceptionnel, ce silence inviolé, n'est-il pas le plus

1. D. Germain Morin a pensé que jadis la formule de toutes les messes était : *Qui pridie quam pro nostra omniumque salute pateretur.* *Revue bénédict., XXVII, 1900,* p. 513-515. — 2. Batiffol, *Op. cit.*, p. 256.

grand témoignage de la croyance des églises latines aux divines réalités abritées sous ce texte vénérable ? »¹ Le prêtre accompagne chaque parole d'une action qui la souligne, afin de représenter au vif ce que fit Jésus, ce qu'il ordonna de faire *en mémoire de lui*.² Sentons-nous toute l'émotion qu'il y a dans ces mots « *In meam commemorationem...* » ?

Donc, avec Jésus, le prêtre prend le pain dans ses mains saintes et vénérables, il lève les yeux au ciel vers le Père qui reçoit le sacrifice ; il rend grâces en bénissant ; il signe le pain. Ce signe de croix est attiré par le mot *benedixit* qui signifie *louer, rendre grâces* ; c'est un geste. Est-il aussi une prière ? D'anciens liturgistes du moyen-âge, en parlant de la consécration, répètent qu'un signe de croix et une parole (la formule consécratoire) font changer la nature du pain et du vin. Évidemment, la parole est seule essentielle ; mais ce signe de croix semblerait aussi avoir son rôle, rôle important en ce moment solennel, celui de marquer comme jamais la relation entre l'autel et la croix.

La fraction et la distribution du pain eurent lieu en ce moment, à la dernière Cène ; la liturgie a placé plus loin cette cérémonie. Observons que le prêtre s'appuie sur l'autel ; cette pose rapproche le visage de l'hostie, facilite l'attention et permet de mieux prononcer les paroles sacro-saintes de la consécration. Alors, ne faisant plus qu'un avec Jésus et comme écoulé en ce Pontife suprême de la terre et des cieux, il dit sur l'hostie avec beaucoup de révérence et de respect ce que S. Athanase appelle « les grandes et prodigieuses paroles » :

Hoc est enim Cor- Ceci est en effet mon
pus meum. Corps.

Et le mystère est accompli.... *Credo Domine....*

1. D. Cagin. *Eucharistia*, p. 75. — 2. *In mei memoriam*. (Iuc. XXII, 19).

Mon Seigneur Jésus-Christ, je crois que vous êtes là sur l'autel, vrai Dieu et vrai Homme, avec votre Corps, votre Ame et votre divinité. Je vous adore et je vous redis avec le chantre de vos saints mystères :

« O Pain, mémorial de la mort du Seigneur, Pain vivant qui donnez la vie à l'homme, donnez à mon âme de ne vivre que de vous et de trouver toujours en vous ses délices ».¹

En témoignage de leur foi, les Grecs, chez qui les prêtres prononcent à haute voix les paroles consacratoires, répondent par trois fois *Amen* ; *oui, il en est ainsi*. Cela s'observait aussi très anciennement dans l'Église latine.

Aussitôt le prêtre fait la genuflexion pour adorer ; puis éllevant la sainte Hostie, il la montre au peuple r cueilli. Toutes les églises grecques et latines ont été persuadées qu'après la consécration les anges entourent l'autel et y adorent leur Dieu. Le ciel et la terre sont là confondus devant le Saint des Saints.

Toutes les liturgies avaient une élévation de l'Eucharistie. L'Église grecque place l'élévation de l'hostie avant la communion. Chez les Orientaux, depuis le commencement du canon, l'autel était caché par des rideaux que l'on tirait avant la communion, pour permettre au prêtre de présenter, en les élevant, les saintes espèces à l'adoration. Cette élévation était le signal avertissant l'assemblée de se préparer à la communion. C'en était la raison intime. Dans la liturgie de saint Jean Chrysostôme, avant la communion, le prêtre élève les saints dons et dit : « *Sancta Sanctis, les choses saintes aux saints !* » L'Église latine elle-même n'a pas observé toujours l'usage actuel. Mabillon lui-même avoue ignorer quand l'Église romaine adopta le rite de l'élévation.² Jusqu'au XII^e siècle, la seule et solennelle élévation qu'il y eût était celle qu'on appelle maintenant la *petite élévation* de l'hostie et du calice tout ensemble, élévation trop peu visible et qui vient immédiatement avant le *Pater* aux mots du canon :

1. S. Thomas. Hymne *Adoro te.* — 2. *Ordo Rom.* I, n. 16.

*Omnis honor et gloria.*¹ C'était aussi le signal de la communion. L'hérésie de Bérenger, qui au XII^e siècle osa mettre en doute la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, aurait provoqué l'élévation après la consécration comme une protestation solennelle contre l'hérésiarque et une profession de foi expresse en la présence réelle. On ne peut plus guère soutenir cette thèse. Aussi bien l'élévation du *Per ipsum* eût pu suffire. Cet usage se serait rencontré déjà vers 1100. Hildebert, évêque du Mans, qui avait paru d'abord favoriser l'hérésie, aurait introduit ce nouveau rite, qu'adoptèrent aussitôt les Chartreux, du vivant même de S. Bruno leur fondateur, et avec eux les ordres monastiques. Il fut bientôt d'un usage universel ; Rome l'emprunta à l'Église de France. Innocent III (1198-1216) l'ignore encore ; Honorius III dès 1219, le suppose en usage.²

« Mais voici, disent les *Collationes Brugenses*,³ une explication nouvelle donnée par le R. P. Thurston, S. J. : « Quelques docteurs de l'université de Paris, entre autres les chanceliers Pierre Cantor et Pierre Comestor (†1197), enseignaient que la transsubstantiation du pain ne s'opère qu'en même temps que celle du vin, au moment où les paroles de la seconde consécration sont prononcées sur le calice. Les adversaires de cette opinion qui fut bientôt abandonnée, commencèrent, en signe de protestation, à adorer l'hostie par une genuflexion et à l'élever de façon à la montrer aux regards et aux adorations du peuple, immédiatement après la consécration du pain. Bientôt on fit de même, après la consécration du calice. Ce fut l'évêque de Paris, Eudes de Sully (1191-1208), qui donna la première ordonnance en ce sens ; mais dans la première moitié du XIII^e siècle, elle fut reprise et reproduite dans beaucoup d'autres localités et la coutume se généralisa bientôt. » Cette explication semble bien la seule vraie. La genuflexion du prêtre avant et après l'élévation

1. GEORGI, *Op. cit.*, t. III, p. 71. — 2. L'*Ordo Rom.* XIII (fin du XIII^e s.) prouve son existence à Rome. — 3. T. XIII, p. 141.

est plutôt récente ; elle ne fut vraiment obligatoire qu'à partir de l'apparition du missel de Pie V, en 1570. Jusque-là, la plupart s'inclinaient seulement.

L'élévation elle-même du calice en cet endroit semble avoir été en usage dès le XII^e siècle,¹ mais les témoignages sont rares. Elle ne date vraiment que du XIV^e siècle.² Ni l'*Ordinaire* des Prémontrés, ni les statuts de Cîteaux (1215), ni ceux des moines Guillelmites (1279) ne font mention de cette élévation. De nos jours encore les Chartreux ne l'accomplissent point. La raison est bien simple : les anciens statuts de l'Ordre de Cîteaux, par exemple (statuts confirmés en 1259), ordonnent que depuis l'élévation de l'hostie, on se tienne prosterné jusqu'à la fin de la consécration du calice ;³ c'était la pratique des fidèles. Cette prostration rendait inutile l'ostension d'un calice vers lequel aucun regard ne se serait élevé. Du reste, la forme des calices, dont la coupe était plus basse et plus évasée que celle des nôtres, rendait cette élévation dangereuse ; et puis on ne voyait pas le précieux Sang.

Par respect pour la présence réelle, la rubrique ordonne d'allumer un cierge supplémentaire à l'élévation de la messe basse ; on ne doit l'éteindre qu'après la communion. Cet usage subsiste en quelques endroits. Aux messes solennelles, il est observé pendant la durée de la double élévation ; dans les férias et aux messes des défuntz, là où la liturgie antique a mieux conservé ses rites, les céroféraires ou porteurs de cierges ne se retirent avec leurs flambeaux qu'après la communion. Cet usage date du XIII^e siècle, à l'époque du rite, répandu partout, de l'élévation du Corps et du Sang du Seigneur. Le peuple désirait ardemment voir la sainte Hostie, attachant à

1. HUGUES DE S. VICTOR, *Speculum Ecclesiae*, chap. 7. Mabillon attribue cet ouvrage à Robert Pullus (1184.) Migne, P. L., t. CLXXVII, col. 370. — 2. *Ordo rom. I, XV* (1131). — 3. *The Tablet*, 29 oct. 1907 : *The lifting of the Host*; 26, oct. 1907 : *Showing the Host*; 2 novembre 1907 : *Seeing the Host*. — Les Dominicains se mettent à genoux un peu avant la consécration, et y demeurent tête levée, jusqu'après la dernière élévation du calice. Alors seulement, ils se prosternent sur les *formes ou stalles*. — Batiffol. *Op. cit.*, p. 261.

cette vue une efficacité, exagérée parfois. Les lumières yaidaient. Quand le thuriféraire ou le sous-diacre encensent, pendant l'élévation, c'est du côté de l'épître qu'ils se tiennent, précisément pour ne pas gêner la vue de ce rite.¹ Cet encensement n'est guère ancien ; un *Ordo* dominicain le mentionne au XIII^e siècle.²

L'usage de sonner trois fois la grosse cloche de l'église, à l'élévation, date de l'introduction même du nouveau rite. Au XI^e siècle, les *Statuts* des Chartreux, l'*Ordinaire* de l'Ordre des Prémontés, les *Coutumes* des Camaldules ordonnent de sonner la cloche à l'élévation de l'Hostie. En ce moment, disaient ces dernières coutumes (1105), tous ceux qui sont dans les cellules ou dans l'enceinte de l'ermitage ou dehors des cellules, et qui entendent cette cloche, se mettront à genoux partout où ils pourront le faire décentement, pour prier et adorer Dieu pendant tout le temps que la cloche sonne. Ce qui se pratique encore dans nos monastères. Cette coutume se rencontre bientôt partout mais surtout au XIII^e siècle. L'usage de la clochette, à l'élévation, date de cette même époque.³ A l'élévation, le diacre ou servant de messe soulève quelque peu l'extrémité de la chasuble du célébrant. Aujourd'hui cette pratique n'a plus guère de raison d'être ; mais autrefois, quand il portait la grande chasuble couvrant tout le corps, le célébrant eût difficilement élevé les bras ; son ministre lui facilitait ses mouvements en soulevant la chasuble.

Remarquons enfin que, contrairement à la coutume presque universelle de nos contrées, il conviendrait que les fidèles regardassent la sainte Hostie au moment de l'élévation. N'est-ce pas pour l'offrir à leurs regards que le prêtre l'élève ?⁴ Puis, on incline modestement la tête pour adorer.

Désormais le prêtre ne disjoindra plus, jusqu'aux

1. *Collat. Brug.*, t. XIV, p. 176. — 2. Dr. Wickham Legg. *Tracts on the Mass*, p. 80. — 3. Dom Joseph Kreps. *Sonnerie des cloches intra missam*, dans les Questions lit. et paroiss. 1919-1920, p. 51-58 et 126-127. — 4. S. S. Pie X accorde aux fidèles 7 ans et 7 quar. d'indulgences chaque fois qu'ils regardent dévote-ment la sainte Hostie en disant « *Mon Seigneur et mon Dieu* ». (12 juin, 1907).

ablutions terminées, les quatre doigts avec lesquels il a touché l'Hostie ; il évite ainsi de les salir. De la sorte aussi il conserve les fragments ou parcelles du Sacrement qui pourraient y être attachés ; du reste il paraît plus respectueux de ne faire servir les doigts qu'à l'attouchement de l'Hostie même.¹

Consécration du Vin.

Les cérémonies accompagnant la consécration du vin ressemblent beaucoup à celles de la consécration du pain. La formule consacratoire est plus longue et plus explicative.

Simili modo postquam coenatum est, accipiens et soupé, prenant aussi ce pré-hunc praeclarum calicem cieux calice entre ses mains in sanctas ac venerabiles saintes et vénérables, et vous manus suas : item tibi (son Père) rendant pareille-gratias agens, benet dixit, ment grâces, il (Jésus) le bénit deditque discipulis suis, et le donna à ses disciples, dicens : Accipite et bibite disant : prenez et buvez-en ex eo omnes : tous :

Hic est enim calix Sanguinis mei, novi et aeterni testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro tère de la foi, qui sera multis effundetur in remissionem peccatorum. Ce calice est en effet Sang de la nouvelle et éternelle alliance, mystère de la foi, qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre en rémission des péchés.

Oui, dans ce calice, il y a le Sang de Jésus, Sang qui a scellé l'alliance nouvelle et sans fin, entre Dieu et les

1. *De Vert. Op. cit. III, p. 264.*

hommes. C'est le *mystère* par exellence de la *foi*, celui du Sang d'un Dieu, versé pour un grand nombre, c'est-à-dire, pour tous,¹ pour la rémission de nos péchés. Le *hunc praeclarum calicem* est gélasien. Le *mysterium fidei* semble d'origine gallicane ; peut-être a-t-il été une exclamation proférée en ce moment, par un autre que le prêtre, le diacre par exemple.²

Quand le prêtre a prononcé sur le calice qu'il tient dans ses mains les paroles sacramentelles, il le dépose, et tandis qu'il s'agenouille pour adorer le saint Sang, il dit les paroles de Jésus :

Haec quotiescumque feceritis, in mei memoriam ferez ces choses, vous les facietis. Toutes les fois que vous ferez en mémoire de Moi.

Puis il élève le calice que les fidèles doivent regarder et adorer. Ces paroles jadis adressées aux apôtres, le Christ les redit chaque jour à ses prêtres ; elles leur rappellent, à eux et à nous, le caractère commémoratif mais aussi actuel du Sacrifice de la messe. C'est depuis la fin du xv^e siècle seulement que le célébrant les récite en ce moment. On les disait auparavant soit sur le calice même à la suite des paroles de la consécration, soit pendant, soit après l'élévation ; les coutumes variaient suivant les Églises. Au moyen-âge et dans quelques endroits, on a chanté l'*O salutaris* durant l'élévation elle-même, mais depuis longtemps, la chose est défendue.³ Le silence doit être parfait durant ce moment sacré ; l'orgue peut se faire entendre, mais le *Cérémonial des évêques* exige que les jeux dont on se sert soient plus graves et plus doux, *graviori et dulciori sono*.

Après la Consécration.

Étudions maintenant les prières sublimes qui suivent la consécration. Parlons d'abord des trois premières :

¹. La comparaison avec d'autres textes de l'Écriture prouve que le *grand nombre* marque ici l'*universalité*. — ². Fortescue, *Op. cit.*, p. 443. — ³. La sacrée Congrégation des Rites a renouvelé la défense le 20 avril 1901.

Unde et memores, Supra quae propitio, Supplices te rogamus. Ces prières se tiennent intimement entre elles, si bien qu'elles ne font qu'une même oraison ; d'où la conclusion du *Supplices* : *Per eumdem Christum Dominum Nostrum. Amen.* C'était sans doute, ainsi que nous l'avons expliqué, la fin du canon ancien. Au cours de l'histoire, elles ont soulevé et soulèvent encore bien des débats, même dogmatiques, du moins chez les Orientaux ; nous nous abstenons à dessein de nous engager dans cette délicate controverse, qui dépasse le but de notre commentaire. Rappelons-nous seulement et retenons que selon la doctrine de l'Église et des Pères, aux divines paroles, *seules efficaces* et toutes-puissantes pour opérer la transsubstantiation, s'ajoutent, pour en exprimer toute la vertu, les prières bien vénérables dont nous parlons et qui, recevant de ces paroles comme une extension et une application de cette vertu, ont, dans leur union à ces paroles mêmes, *une grande force pour le mystère et son expression.*¹ Ceci pouvait se dire, du reste, de l'oraison *Quam oblationem* qui précède immédiatement la consécration. Il faut considérer la sainte messe comme *un tout bien un.* On est bien obligé de placer avant ou après des prières, des rites qui, en définitive concourent tous à rehausser, expliquer, exprimer la grande action centrale : l'immolation où Jésus-Christ s'offre pour nous à son Père.

Cette dernière consécration montre pourquoi, après la consécration du pain et du vin, le prêtre continue à désigner, à traiter, à marquer du signe de croix le Corps et le Sang du Christ, comme s'il s'agissait d'une simple offrande, à l'exemple des dons offerts à l'oblation. Nous avons donné une explication assez naturelle du fait.² L'explication théologique, suggérée par M. Desloges, nous plaît beaucoup : « Après comme avant la consécration, ce qui est présent sur l'autel, c'est une offrande. . . . elle demande à être traitée selon toutes les conditions d'une hostie, d'un bout à l'autre de l'action. » Il tire de cette considération la raison des signes de croix.

1. Gréa. *Op. cit.*, p. 36. — 2. P. 152.

Fortescue renchérit sur ces idées. Il pense que ces signes de croix « ne sont pas de simples indications, mais bien des réelles bénédictions. C'est là en somme un nouvel exemple d'une idée commune. La prière consécratoire dans son entier est une chose unique, dont l'effet est de changer le pain et le vin au Corps et au Sang du Christ. Pendant cette prière on demande sans cesse cette grâce : ce qui n'empêche pas la prière de prendre un certain temps, ni Dieu de nous donner ce que nous lui demandons en un instant, qui n'est pas nécessairement le dernier moment de la prière. Ainsi dans tous les rites, on demande encore ce que l'on a sans doute déjà reçu. Les services du baptême et de l'ordination présentent des exemples analogues. C'est ainsi certainement qu'il faut expliquer l'épiclèse. On peut considérer les demandes postérieures de bénédiction sur les oblats comme de dramatiques post-positions, dues au fait que le célébrant ne peut tout exprimer en un instant. Il vaut toujours mieux considérer le Canon comme une unique prière. La consécration est la réponse à cette unique prière. Sans doute elle a lieu au moment des paroles de l'Institution, mais elle est l'effet de toute la prière. Il n'y a pas de suite de temps à l'égard de Dieu. Il change le pain et le vin « *intuitu totius orationis* ».¹

Jésus-Christ est maintenant présent à l'autel. Plus que jamais, c'est lui qu'il faut entendre récitant les prières par la bouche de son remplaçant ; que dire dès lors de leur efficacité ? Abordons les trois premières prières.

Un mot de leur importance. Peu de prières sont aussi sacrées ; nous avons dit plus haut leur antiquité vénérable ; on ne les approfondira jamais assez ; elles constituent la formule même de notre grande oblation. La première est en effet la prière d'*oblation* ; la seconde *recommande* à Dieu l'oblation de l'autel, en lui rappelant les sacrifices qui lui plurent davantage dans l'ancienne loi ; la troisième enfin est une demande d'*acceptation* de la divine victime. On voit la gradation de ces différentes prières de présentation.

^{1.} *Op. cit.*, p. 457.

L'Unde et Memores.

Les paroles qui suivent la consécration du calice : *Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous le ferez en mémoire de Moi*, sont l'objet d'un commentaire qui, dans la liturgie grecque, s'appelle *anamnèse*, d'un mot grec qui signifie *réminiscense, souvenir, commémoration*. C'est le *Unde et memores* de la messe romaine.

L'Unde et memores se trouve déjà dans les *Constitutions apostoliques*. On y fait mention de la Passion ; c'est ce qui porta des prêtres, au XII^e siècle, à tenir ici les bras en croix, ce qu'observent aujourd'hui encore les Chartreux, les Carmes, les Dominicains,¹ et les Frères-Mineurs.² Une infinité de missels prescrivaient la même chose.³ Il semble que cet usage ne s'introduisit jamais à Rome. Le prêtre tient les mains élevées, attitude naturelle et très anciennement pratiquée par quiconque priait.

Unde et memores, Domine, nos servit uici, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui et in coelos gloriosae ascensionis, offerimus praeclarae majestati tuae de tuis donis ac datis, Hostiam puram, Hostiam C'est pourquoi, Seigneur, viteurs, et avec nous votre peuple saint, en mémoire de la Résurrection des enfers, comme aussi de son Ascension glorieuse au ciel, nous offrons, à votre suprême majesté, de vos dons et présents, l'Hostie pure, l'Host-

1. La rubrique dominicaine ne parle pas de mettre ici les bras en croix. Elle dit : *Extendat brachia plus solito, mediocriter tamen*. Il est vrai que S. Thomas y voit l'imitation de la croix. — 2. Le P. Augustin Schoutens a l'obligeance de nous signaler la rubrique du nouveau *Caeremoniale Romano-seraphicum Ordinis Fratrum Minorum* (1908) en cet endroit, et qui regarde le servant, à la messe basse : « Le servant retourne à sa place (après l'élévation) et là, à genoux, les bras étendus en croix, il demeure jusqu'au *Pater noster*, et récite entretemps tout bas six *Pater, Ave, Gloria* ». Une note ajoute : « Selon la coutume de l'Ordre ». Le R. P. rappelle en effet trois *Caeremonialia* de diverses provinces franciscaines du XVII^e siècle, où on lit ces rubriques : « Il prie en croix ; — il prie les bras étendus en forme de croix ». — 3. De Vert, *Op. cit.*, III, p. 279.

*† sanctam, Hostiam † im- tie sainte, l'Hostie sans ta-
maculatam, Panem sanc- che, le Pain saint de la vie
tum † vitae aeternae, et éternelle et le Calice du salut
Calicem † salutis perpe- perpétuel.
tuæ.*

Le prêtre, uni aux fidèles, reconnaît dans cette oraison le souverain domaine de Dieu sur toutes choses et en particulier sur ces dons offerts et transsubstantiés.

La conjonction *unde*, *c'est pourquoi*, marque le lien intime et immédiat de cette oraison avec ce qui a précédé : Jésus-Christ a ordonné à ses prêtres d'offrir à la divine majesté le Sacrifice de son Corps et de son Sang, en mémoire de lui ; *c'est pourquoi* ils lui obéissent. Nous vos serviteurs, ce sont les ministres de l'autel. Votre peuple saint, c'est-à-dire fidèle, constituant l'Église de de Dieu ; peuple saint par vocation, par devoir, par profession ; peuple présent à ce Sacrifice ou bien participant à son fruit général, partout, à raison de l'unité de l'Église.

Notons aussi l'expression, *De tuis donis ac datis...* Nous vous offrons...de vos dons et présents. Il y a des variantes, *Dona ex tuis* ou *Tua ex tuis* et autres formules analogues. C'est une idée familière à l'Écriture, à toutes les liturgies et qui remonte à une haute antiquité. Les secrètes du *Sacramentaire* léonien la redisent souvent : ces dons que nous offrons sont à Dieu et retournent à leur auteur. Il nous a donné Jésus-Christ, nous le lui rendons; en cela consiste toute la religion. *Donis* ne signifie-t-il pas les dons de Dieu, et *Datis* ceux que nous lui rendons ?

Le sacrifice est offert, dit la prière, en mémoire de la bienheureuse Passion — notons ces mots de respect et d'admiration, — de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ. Ce dernier mystère semblerait devoir amener tout naturellement la mention de la Pentecôte. «Cependant, écrit Fortescue, je ne rencontre dans aucune liturgie la mention explicite de la venue du Saint-Esprit; mais la place qu'elle devrait normalement occuper ici appelle l'allusion à l'Esprit-Saint qui amène l'épiclèse, et expli-

que pour quoi elle est à cette place comme une conséquence de l'*anamnèse* dans presque tous les rites.¹ » Nous allons y venir. Arnobe le jeune (première moitié du v^e siècle) mentionne, dans le canon, la mémoire de la *Nativité* qui manque aujourd’hui dans l’*anamnèse* romaine. « Dans le canon romain, l’*anamnèse* est comme la récapitulation de tous les mystères du salut énoncés, au moins selon l’usage primitif, dans la préface eucharistique ; or, la *Nativité* en faisait partie. »² Cette mention de la *Nativité* représente, au témoignage d’un des plus savants liturgistes de notre temps, « la teneur plus ancienne du canon retenue fidèlement dans nombre d’Églises particulières, longtemps après qu’à Rome on l’avait modifiée. »³ Ajoutons qu’elle nous paraît compléter le sens théologique de la sainte messe. Il y a plus : l’Eucharistie célèbre déjà et vivifie, par avance, les mystères à venir. Les Grecs en effet, après la mention de l’*Ascension aux cieux, de la session à la droite du Père*, font aussi celle *du second et glorieux avènement*. Et attendu qu’elle est le *mystère de la Vie éternelle* préparé, assuré et parfait par elle, il faut dire que la sainte messe résume toute l’économie du salut. Quelle considération, et qu’elle est de nature à nous faire concevoir une haute idée du saint Sacrifice ! C’est dire que l’Eucharistie est vraiment ainsi le résumé des mystères du Fils de Dieu. Jésus s’offre à l’autel, en chacun d’eux, comme il s’est offert ici-bas, comme il s’offre mystiquement et glorieusement là-haut. Le saint Sacrifice fait valoir chacun de ces mystères et en applique aux âmes les mérites débordants, ceux surtout du mystère particulièrement remémoré à telle époque ou tel jour de l’*année liturgique*. Nous avons exposé plus haut dans quel sens il faut comprendre cette doctrine. Tout le monde, en effet, concédera que le saint Sacrifice est offert plus spécialement *en mémoire de la bienheureuse Passion du même Christ Notre-Seigneur*, Passion dont ce Sacrifice représente si vivement la grande action et l’efficacité.⁴ Du reste, énoncer ce mystère, c’est évo-

1. *Op. cit.*, p. 456. — 2. D. Cabrol, *Op. cit.*, p. 1885. — 3. D. Morin, *Revue bénédictine*, 1907, t. XXIV, p. 407. — 4. Kappelons-nous la collecte si dogmatique de la Fête-Dieu : *Deus qui nobis sub sacramento mirabili passionis tuae memoriā reliquisti...*

quer les phases diverses de la vie de Jésus, celles qui le préparèrent, celles qui le couronnèrent; la Passion appelle le dogme entier du Verbe Incarné-Rédempteur.

Ce n'est pas tout. La mémoire de la Résurrection, de l'Ascension du Seigneur a sa raison d'être. Il y a quatre moments solennels dans le sacrifice : l'immolation, l'oblation, l'acceptation divine, la communion à la table de Dieu. L'immolation a eu lieu ; l'oblation s'est exprimée en même temps, sublime, divine. L'acceptation de l'Hostie de Dieu immolée, offerte au Calvaire, a été déclarée et manifestée à l'aube de Pâques et dans la gloire de l'Ascension du Seigneur. Comme le fumet symbolique de l'holocauste, dans l'ancienne loi, la Victime sacrée monte *en parfum de suavité*, en hommage magnifique au Père. « *Je suis ressuscité*, dit l'*introït* de Pâques, *et me voici avec vous* », ô Père ! ... C'est la communion de Jésus à son Père, peut-on dire, et tout à l'heure la communion eucharistique nous y donnera part. Comprend-on maintenant le sens de cette admirable prière ?

Quant aux mots auxquels sont joints les signes de croix, un illustre théologien du XVI^e siècle, Dominique Soto de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, les explique ainsi : « Avant la consécration, on demande que la matière du sacrifice soit bénie, admise, ratifiée ; de même, après la consécration, cette Hostie consacrée qui est le Christ est offerte comme une *Hostie pure*, à la différence des sacrifices des gentils qui étaient impurs et corrompus ; comme une *hostie sainte*, à la différence des oblations de l'ancienne loi, qui n'étaient pas saintes au point de sanctifier des âmes, telle qu'est notre hostie, celle qui efface les péchés du monde ; aussi ajoute-t-on, comme une *Hostie immaculée*, puisque le Christ fut l'Agneau innocent qui ne pécha point, qui efface les crimes de la terre, ce qui s'appelle sanctifier les hommes. Cette, Hostie est donc pure et purifiante, sainte et sanctifiante, immaculée et lavante. Les mots qui suivent, *Pain saint de la vie éternelle* et *Calice du salut perpétuel*, définissent et expliquent cette même Hostie : car, de même

que les prêtres de l'ancienne loi se nourrissaient du sacrifice offert pour soutenir leur vie temporelle, ainsi, les chrétiens en mangeant, en buvant de ce Sacrifice, se procurent le salut spirituel et partant éternel »¹.

L'anamnèse, dans les liturgies orientales, se termine par une invocation dite *épiclèse*, d'un verbe grec qui signifie *appeler*, *invoquer*, et dans laquelle se rencontre, ordinairement, une prière demandant à l'Esprit-Saint ou au Verbe de venir changer le pain et le vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ ; comme si les paroles de la consécration du pain et du vin ne suffisaient pas ou n'avaient pas un sens suffisamment complet, pour l'opération ou l'énonciation du mystère. Quelques savants, entre autres Hoppe, ² ont cru reconnaître dans les deux oraisons suivantes : *Supra quae propitio* et *Supplices te rogamus*, quelque chose d'analogue à l'épiclèse orientale. De fait, elles se trouvent, dans le canon romain, à la place correspondante.

Nous le répétons, nous ne voulons pas entamer ici cette discussion, à la fois théologique et historique. Toutefois, pour ne pas sembler la passer entièrement sous silence, nous nous résumons ainsi, faisant nôtres ces conclusions d'un liturgiste : « C'est, à coup sûr, une vérité appartenant à la croyance de l'Église catholique que les paroles de l'institution de l'Eucharistie ont *seules* une valeur consécratrice et qu'elles la possèdent tout entière. »³ On peut, du reste, concilier l'existence de l'épiclèse dans les liturgies grecques avec la croyance à la valeur consécratrice exclusive des paroles : *Ceci est mon corps etc...*

Quant à l'opinion qui aimeraient à voir dans le *Supplices* (il s'agit de cette prière surtout), une sorte d'épiclèse amoindrie, « nous croyons, dit un auteur, qu'elle ne tient

1. Sent. Dist. 13, q. 2, a. 5. — Mgr Batiffol cite cette incomparable pensée de S. Augustin : *1 Nihil mundum invenit in hominibus quod offerret (X^e) pro hominibus : seipsum obtulit mundam victimam. Felix victimam, vera victimam, hostia immaculata*. Enarr. in psalm. CLIX, 6. — 2. Die Epiklese der griech. und orient. Liturgien, Schaffhausen, 1864. — 3. Varaine. Questions liturgiques, 1911, t. I, p. 121.

pas devant un examen attentif des textes. On aurait de la peine, en effet, à relever dans cette quasi-épiclèse, une mention *certaine* du Saint-Esprit ou du Verbe. Il nous serait aisé de montrer, par une comparaison détaillée, que le *Supplices* du canon romain soutient, quant aux idées et aux formules mêmes qu'il contient, un rapport très étroit avec certaines oraisons des liturgies grecques qui n'ont rien d'épiclétique... Le canon romain n'a donc pas d'épiclèse. Mais n'en eut-il jamais ? »¹ Les raisons qu'on allègue pour l'affirmative ne semblent guère s'appuyer sur un argument solide.

Voici, à propos de cette question, le jugement de Mgr Batiffol sur le travail, déjà cité, de dom Paul Cagin.² « Cette reconstitution du canon romain identique au canon ambrosien, et aussi bien au canon mozarabe et au canon gallican, telle que la propose dom Cagin, a l'avantage de mettre en relief le caractère parfaitement un et « indiscontinu » du canon ou eucharistie.

Quoi qu'en dise saint Isidore au VII^e siècle, il n'y a pas d'épiclèse sur cette eucharistie, il n'y a qu'une anaphore, une préface, comme nous dirions aujourd'hui, mais une préface prolongée jusqu'aux dernières limites du canon, toute en action de grâces... un tout indivisible, dont les éléments successifs sont... coordonnés pour former cette unité. » Rappelons-nous la pensée de Fortescue à propos des signes de croix. Dans ces conditions, l'épiclèse n'est plus qu'une dépendance, et ne saurait donc prétendre usurper l'économie du tout. »

En thèse générale, on peut dire que l'épiclèse ne paraît pas un fait liturgique primitif, universel, qu'elle n'a pas été introduite dans le canon de la messe grecque par l'Église, en tant qu'Église. « C'est là le verdict de l'histoire, non pas évident ni infaillible, certes, mais basé sur ce qu'une étude désintéressée des textes patris-

^{1.} Varaine. *Ibid.*, p. 125. — *Questions liturgiques*, t. I, p. 119. — ^{2.} Bulletin d'anc. lit. et d'archéol. chrét. Juillet 1913, p. 230.

tiques et liturgiques offre de plus probable et de plus cohérent ».¹

Concluons : des liturgistes voudraient faire du *supplices* l'épiclèse romaine. Qu'il suffise de dire que « l'idée de l'intervention de l'Esprit-Saint pour le miracle de la consécration est absolument en dehors de la perspective du canon romain, à condition qu'on veuille bien le considérer en soi, et l'entendre lui-même par lui-même. »²

Le Supra quae.

Venons-en donc à la prière *Supra quae*. Le prêtre poursuit :

Supra quae propitio ac sereno vultu respicere digneris, et accepta habere sicut accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium patriarchae nostri Abrahæ: et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.

Sur ces dons daignez jeter un regard pacifique et propice et les avoir pour agréables, comme il vous a plu d'avoir pour agréables les présents du juste Abel votre serviteur, le sacrifice d'Abraham notre Patriarche et celui que vous a offert Melchisédech votre grand-prêtre, ainsi regardez ce Sacrifice saint, cette Hostie immaculée.

Cette prière, comme le *Supplices te rogamus*, qui suit, se trouve déjà relatée en substance dans le *De Sacramentis*.³

Ici, le prêtre demande à Dieu le Père que notre oblation soit favorablement reçue par lui. On y fait mention de trois offrandes très célèbres de l'ancien testament :

1. Varaine. *Ibid.* Voir sur la question : *Revue Augustinienne*, 1909, mars et mai. — Dom P. de Puniet, O. S. B. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1912, t. XIII, p. 33-72. — Salaville, *Dictionnaire de théologie catholique*, 1912. — Dom Paul Cagin, *Op. cit.*, p. 69-82. — 2. *Op. cit.*, X, 271. Thalhofer-Eisenhofer, t. II, p. 183. — 3. *De Sacramentis*, Lib. IV, c. 6. Migne, P. L., t. XVI, col. 464.

celle d'Abel,¹ celle d'Abraham² et celle de Melchisédech, le roi de Salem.³ Toutes les liturgies font mention, à la messe des offrandes des patriarches. Chacune d'elles fut une figure du Sacrifice de Jésus-Christ. Abel, offrant le meilleur de son troupeau et les premices de ses fruits, représente Jésus-Christ, *le premier né parmi ses frères*,⁴ tué par Caïn, c'est-à-dire, par les pécheurs. Abraham, immolant son fils unique Isaac, rappelle davantage le sacrifice du Calvaire où expira le Fils de Dieu, ce Fils frappé pour l'humanité coupable. Le sacrifice de Melchisédech est le plus mystérieux ; d'abord par la matière du sacrifice, *il offrit du pain et du vin* ; ensuite par la personne du pontife que l'Ecriture représente *sans père ni mère, sans généalogie, roi de paix, n'ayant ni commencement ni fin, ressemblant au Fils de Dieu et prêtre pour l'éternité.*⁵

Les mots *sanctum sacrificium, Sacrifice saint, immaculatam hostiam, Hostie immaculée*, ont été ajoutés par saint Léon I (440-461) ; ils se rapportent pertinemment au Christ présent sous les saintes espèces. Cela est si vrai que jadis, en quelques Églises et pour les raisons déjà indiquées ailleurs, on signait l'oblation à ces mots. Des auteurs prétendaient qu'ils ne se rapportaient qu'au sacrifice de Melchisédech ; serait-ce la raison qui a fait disparaître les signes de croix ? Ces deux expressions semblent dépendre grammaticalement des mots *accepta habere*, et il faut entendre la phrase comme il suit : « *Daignez... avoir pour agréables... ce Sacrifice saint, cette Hostie immaculée.* » Le reste, à partir de *sicuti* jusqu'à Melchisedech est une sorte de parenthèse ; la liturgie a ainsi un sens d'*a fortiori* beaucoup plus beau et plus profond : « *Puisque vous n'avez pas dédaigné, Seigneur, les figures des anciens âges, combien davantage vous agréerez le sacrifice de la loi de grâce !* »⁶

1. Gen., IV, 4. — 2. Ibid., XXII. — 3. *Melchisedech rex Salem, proferens panem et vinum, erat enim sacerdos Dei altissimi.* (Gen., XIV, 18.) — 4. *Primo-genealogia, neque initium dierum, neque finem vitae habens, assimilatus Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.* (Hebr. VIII, 3.) — 5. GUÉRANGER, Op. cit., p. 163.

Le Supplices te rogamus.

Le prêtre continue :

Supplices te rogamus omnipotens Deus : jube haec perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum in conspectu divinae majestatis tuae : ut quotquot, ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Corpus, et Sangui-nem sumpserimus, omni benedictione caelesti et gratia repleamur. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de commander que ces choses soient portées à votre autel sublime, en présence de votre divine majesté, par les mains de votre saint Ange; afin que nous tous, qui en participant à cet autel aurons reçu le Corps et le Sang sacrosaints de votre Fils, nous soyons remplis de toute bénédiction céleste et de grâce. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Cette prière, comme la précédente, remonte à la plus haute antiquité. Elle est si profonde que les saints Pères eux-mêmes se refusent à l'expliquer : « C'est à peine, dit Innocent III, si l'entendement humain peut en pénétrer le sens ».

La présente oraison met en correspondance deux autels différents, celui de la terre sur lequel reposent les dons offerts et consacrés, et l'autel mystique du ciel, dont parle saint Jean dans son Apocalypse, et où sont offerts les mérites du Rédempteur et les vœux des fidèles.¹

Qu'est-ce que cet autel sublime ? C'est Dieu lui-même, en tant que recevant, agréant le Sacrifice du Calvaire, celui que la messe remémore et reproduit. Le Sacrifice de la croix a reçu de Dieu une réponse bienveillante, ratifiant la réconciliation de la terre et du ciel. « Ces divines étreintes de la réconciliation définitive qui devraient consommer à jamais l'œuvre de la croix, ce sont les mys-

1. Apoc., VIII, 3 et sq.

tères glorieux de la Résurrection et de l'Ascension du Sauveur : entrée triomphale du vainqueur dans le temple de sa gloire et son admission définitive à la droite du Père.»¹

Le langage chrétien affirme dans le Saint des Saints du ciel la continuation du Sacrifice de Jésus, l'oblation éternelle devant la majesté de Dieu, la messe au ciel. Qu'est-ce à dire ? « Il faut expliquer, poursuit D. Beauduin, cette permanence du sacrifice céleste, par l'état glorieux de la divine victime, état qui, par sa nature même, proclame sans cesse l'acceptation divine et prolonge ainsi dans le ciel la consommation éternelle du sacrifice de la croix inauguré par les mystères glorieux de sa vie terrestre »², sacrifice qui, prolongé sur terre dans la sainte messe, reçoit continuellement le gage authentique de l'agrément de Dieu.

On fait allusion au *saint Ange* qui porte, présente là-haut les dons sacrés, *haec*, de l'autel terrestre. Il ne porte pas le Corps du Christ qui ne cesse d'être là-haut, mais l'oblation que nous en faisons ici-bas. On veut dire simplement que l'Ange, les anges sont présents, comme Dieu lui-même, à notre Sacrifice; qu'ils lui présentent, avec les vœux des fidèles, les mérites du Rédempteur Jésus, toute cette rédemption perséverante qui crie à Dieu le Père par toutes les plaies glorieuses de son Fils bien-aimé.

Des auteurs appellent *l'autel sublime*, l'Humanité elle-même glorifiée de Jésus, en tant que « la gloire, qui rayonne de son Humanité transfigurée, est comme l'hymne de louange et de prière qui monte sans cesse de l'autel au ciel, et rappelle au Père tous les mérites de la croix, dont cette gloire même constitue l'éternelle ratification : c'est dans ce sens qu'il est : *semper vivens ad interpellandum pro nobis*, qu'on pourrait traduire librement : Sa vie glorieuse elle-même est la prière de son sacrifice éternel ». ³

Quel est cet ange ? On dit assez souvent qu'il s'agit

1. D. Lambert Beauduin. *Questions lit.* Sept. 1922, p. 202. — 2. *Ibid.*, p. 203. — 3. *Ibid.*, Voir aussi dans S. Thomas une profonde explication de ce passage. *Summa theol.*, III, LXXXIII, 4-9.

ici de Jésus-Christ lui-même, l'Ange par excellence, l'Envoyé de Dieu, (car ange signifie *envoyé*), celui qui est appelé l'*Ange du grand conseil*.¹ Nous ne le croyons pas. Faut-il y voir davantage l'Esprit-Saint, comme d'autres seraient tentés de le faire, en particulier des partisans d'une épiscopale romaine. « Aucune de ces interprétations ne semble historiquement possible ».² Un savant liturgiste allemand, Aloys Schmid, a recueilli les diverses et très nombreuses interprétations du *sancti angeli* au cours de l'histoire liturgique. Elles s'accordent d'une façon générale, à ne pas voir l'Esprit-Saint dans cet Ange. Il y a mieux : des liturgies orientales ont, à un autre endroit de la messe, un texte assez semblable à celui dont nous parlons, avec une variante tout à fait caractéristique. On y lit : « *Par le ministère de tes anges* », ou encore, « *par le ministère de la liturgie archangélique* ». Le livre *De Sacramentis*, cité plus haut, a cette version : « *Per manus angelorum tuorum; par les mains ou le ministère de tes anges* ».³ Tous ces textes rapprochés indiquent bien le sens du texte de notre *Supplices*. Il faut voir, dans le *saint ange*, l'ange de la prière dont parle l'Apocalypse. Saint Jean le décrit ainsi : « *Vint un autre ange, et il se tint sur l'autel, un encensoir d'or à la main : on lui donna beaucoup de parfums, pour les offrir avec les prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône (de Dieu); et la fumée des parfums, mêlée aux prières des saints, monta, de la main de l'Ange devant Dieu* ».⁴ L'expression *sancti angeli, in sublime altare* est une allusion évidente à l'autel d'or et aux fonctions de l'ange. On se rappelle le passage de Tertullien où il reprend sévèrement les fidèles, qui pendant la prière restent assis. Il appelle cette attitude très irrévérencieuse, car on est « en présence du Dieu vivant et de l'Ange de la prière, *Angelo adhuc orationis astante* ».⁵

Grancolas et bien d'autres, affirment avoir vu d'an-

1. *Introit de Noël, à la messe du jour.* — 2. Fortescue, *Op. cit. p., 463* — 3. *Loc. cit., c. VI, col. 464.* — 4. Apoc. VIII, 3-5. — 5. Varaine, *Loc. cit.*

ciens missels où, après ces mots *Supplices te rogamus, omnipotens Deus*, il y a en lettres rouges cette rubrique : *Hic orat quodcumque voluerit, Ici le prêtre prie selon ses intentions.* Dès lors, semble-t-il, les mots *Haec perferriri, que ces choses soient portées*, devraient s'entendre aussi des prières du célébrant ; ce qui corrobore, comme on s'en rend compte, notre interprétation du *sancti angeli*.¹

Que demande donc à Dieu le *Supplices* ?

« Pour entendre le fond de cette prière, dit Bossuet dans son *Explication des prières de la messe*, et lever toutes les difficultés qu'on y veut trouver, il faut toujours se souvenir que ces choses dont on y parle, sont à la vérité le Corps et le Sang de Jésus-Christ, mais qu'elles sont ce Corps et ce Sang avec nous tous et avec nos vœux et nos prières, et que tout cela ensemble compose une même oblation que nous voulons rendre en tout point agréable à Dieu, et du côté de Jésus-Christ qui est offert (*ce qui est assuré d'avance*), et du côté de ceux qui l'offrent et qui s'offrent avec lui (*ce qu'il faut obtenir*). Dans ce dessein, que pouvait-on faire de mieux que de demander de nouveau la société du saint Ange qui préside à l'oraison et, en lui, de tous les saints compagnons de sa béatitude, afin que notre présent monte promptement et plus agréablement jusqu'à l'autel céleste, lorsqu'il sera présenté en cette bienheureuse compagnie ? »²

Dès que le prêtre commence cette prière, il s'incline profondément : ici, plus que partout ailleurs, il garde l'humble attitude du suppliant. Il appuie les mains jointes contre l'autel, figure de Jésus-Christ, « pour montrer que tout ce qu'il fait, il le fait avec le Christ sur lequel il s'appuie ».³ Il semble alors ne faire qu'un avec la divine victime, toutes poses qu'attirent les mots *Supplices te rogamus*. Anciennement, dans bien des Églises, on ne s'appuyait pas contre l'autel, mais on

1. Grancolas, *Ibid.* — Ebner, *Op. cit.*, p. 418-419. — 2. *Op. cit.*, p. 60.

— 3. Marchand, *Op. cit.*, p. 122.

croisait les bras sur la poitrine comme font encore les Chartreux et les Dominicains ; cela se pratiqua à Rome quelque temps. Au mot *quotquot*, quand le prêtre parle de l'autel d'ici-bas, il le baise pour signifier qu'on doit participer par la bouche à la communion de la victime qui est sur l'autel.¹ Pour marquer davantage cette participation, on baisait l'autel en plusieurs endroits, dans certaines églises ; par exemple, à Verdun, à Vienne, en Dauphiné.² Après ce que nous avons dit des signes de croix à la messe, on comprend assez la raison de ceux que le prêtre fait ici.

Notons enfin que, comme nous l'avons suggéré, cette prière est pour les fidèles qui communieront tantôt ; le texte est suffisamment clair à ce sujet. De fait, qu'est-ce donc qui unifiera davantage l'oblation pour laquelle Dieu s'offre et nous avec lui ? qu'est-ce qui l'élèvera, la perfectionnera surtout, si ce n'est notre communion eucharistique au Christ, Prêtre et Victime de son Sacrifice ? Il est impossible que le Père des cieux ne nous agrée pas en nous voyant confondus en son Fils, par sa Chair et son Sang, et ne nous remplisse *de toute bénédiction céleste et de grâce*. Pour d'autres raisons, il ne faudrait jamais assister à la messe sans y communier ;³ mais il nous semble que la seule perspective d'y recueillir le fruit de cette prière devrait nous engager à n'y manquer jamais.

O admirable prière, sois souvent sur nos lèvres, à cette heure sainte où nous pouvons contempler de nos yeux Celui par qui seul tu dois passer pour arriver au ciel !

Le Memento des morts.

Alors le prêtre commence le *Memento* des morts :

Memento etiam, Domine, Souvenez-vous aussi, Sei-

1. Grancolas, *Traité de la messe*, p. 137. — 2. De Vert, *Op. cit.*, t. III, p. 288.

— 3. Voir notre brochure « *La sainte messe entendue pour communier souvent même tous les jours* ». 50^e mille, 1923.

famulorum, famularum- gneur, de vos serviteurs et que tuarum, N. et N. qui de vos servantes N. et N., nos praecesserunt cum signo qui nous ont précédés, mar- fidei et dormiunt in sommo qués du signe de la foi, et qui pacis.

A propos du *Memento* des vivants, nous avons déjà dit un mot du *Memento* des morts. Ni le Sacramentaire grégorien ni le gélasien ne parlent de cette prière. Bien des manuscrits jusqu'au XI^e siècle l'ignorent. Mgr Batiffol suggère que le *Memento des défunts* a pu n'avoir lieu qu'aux messes privées, et en dehors des dimanches ; la messe papale au VIII^e siècle semble ne pas la comporter.¹

A l'origine, la place de celui-ci fut ailleurs qu'ici. Le *etiam* ne peut évidemment pas rattacher cette prière à la précédente avec laquelle elle n'a aucun rapport ; elle l'unissait sans doute au *Memento* des vivants et au *Communi- cantes*. De fait, nous le verrons au *Nobis quoque peccato- ribus*, l'Église prierà de nouveau pour les vivants et fera mémoire des saints au ciel. Il ne faut pas s'étonner de ces répétitions à la messe. Ce n'est ici qu'un supplément à ce qu'on a cru omis avant la consécration.

Pendant qu'il dit cette prière, le prêtre élève et joint les mains devant sa poitrine, il baisse les yeux, les repose sur la sainte hostie et prie pour les défunts, mais pas avant de l'avoir terminée. Jusqu'au XVI^e siècle, il semble qu'on ait dit des noms aux lettres N., N.²

L'usage de prier pour les morts, au saint Sacrifice de la messe, se trouve dans les liturgies les plus anciennes. Dans l'ancienne loi déjà, la Synagogue avait le culte des morts. Saint Chrysostôme dit que : « c'est une tradition qui vient des apôtres de faire mémoire des morts dans

1. *Op. cit.*, p. 225. — 2. Fortescue, *Op. cit.*, p. 468.

les redoutables mystères ».¹ Saint Augustin rappelle que « l'Église universelle, ainsi qu'elle l'a appris par la tradition, observe de prier et d'offrir pour ceux qui sont morts dans la communion du Corps et du Sang de Jésus-Christ, et de se souvenir d'eux à l'autel, à l'endroit du Sacrifice, où l'on a coutume de faire mémoire des morts ».²

Ces paroles indiquent suffisamment, comme notre prière du reste, quels sont les défunts pour lesquels le prêtre prie à l'autel. Ce ne sont pas les saints qui sont au ciel et qui, loin d'avoir besoin de nos prières, nous font plutôt bénéficier des leurs. Ce ne sont pas les damnés qui ont perdu, hélas, tout espoir de délivrance. L'Église ne prie ici que pour les âmes du purgatoire, c'est-à-dire pour ceux qui sont morts dans la *foi*, qui ont pratiqué les œuvres et qui *dorment du sommeil de paix*, c'est-à-dire en communion avec l'Église. Celle-ci demande à Dieu de se souvenir de ces âmes, c'est-à-dire, de les secourir : aux âmes pieusement préférées qu'atteint explicitement l'intention du prêtre, sont associées sans distinction celles de tous les fidèles défunt. Il ne se célèbre donc pas une seule messe en ce monde qu'on n'y prie pour tout chrétien mort en état de grâce et qui achève dans le purgatoire l'expiation de ses péchés!

L'Église est une mère qui soutient de ses suffrages tous ceux qui sont entrés et demeurés dans son sein ; elle n'oublie personne, même quand elle prie pour ceux et celles dont on fait particulièrement mémoire.

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas, deprecamur. Per eundem rafraîchissementum, de la unctionem Dominum nostrum. Amen. A ceux-là, Seigneur, et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ, nous vous prions d'accorder le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix

Ce lieu est celui promis aux justes : *là il n'y aura plus*

1. *Epist. ad Phillip. Hom. III, 4.* Migne, P. G., t. LXII, col. 204. — 2. *Sermo 32, de verbis Apost.* Migne, P. L., t. XXXVIII, col. 936.

*ni larmes, ni cris, ni affliction.*¹ Nous en demandons l'accès, Seigneur, pour nous-mêmes, *pécheurs que nous sommes, Nobis quoque peccatoribus*, paroles par lesquelles commence la cinquième prière après la consécration.

La vision du repos céleste, *locum pacis*, a profondément ému le prêtre. De l'Église souffrante qui précédemment le préoccupait il fait un retour sur l'Église militante à laquelle il appartient. Mais cette vie terrestre est celle des misères, des tentations et des chutes. Aussi quelle humilité de langage ! *Ce n'est pas l'exiguïté de nos mérites, Seigneur, c'est l'excès de vos miséricordes qui nous admettra dans la société des élus.*

Le Nobis quoque peccatoribus.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris, cum tuis sanctis apostolis et martyribus, cum Joanne, Stephano, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnète, Caecilia, Anastasia, et omnibus sanctis tuis : intra quorum nos consor-tium, non aestimator meriti sed veniae, quaesumus, largitor admittit.

A nous aussi pécheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez donner part et nous associer avec vos saints apôtres et martyrs, avec Jean, Étienne, Matthias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos saints ; dans la compagnie desquels nous vous prions de nous recevoir, non par la considération du mérite, mais par la surabondance du pardon.

On ne se trompera guère en faisant remonter jusqu'au

¹. *Neque iuctus, neque clamor, neque dolor erit ultra.* (Apoc., xxi, 4.)

pontificat du pape Symmaque (498-514), extrêmement dévot aux martyrs, l'introduction du *Nobis quoque peccatoribus* dans la liturgie de la messe.

La liste des saints énumérés ici fait pendant à la liste placée avant la consécration et la complète. Encore une fois, il n'y a que des martyrs de Jésus, morts ou vénérés particulièrement à Rome, et y ayant leur basilique. Là-bas était nommé Jean l'évangéliste ; ici est Jean-Baptiste, le prophète précurseur. A sa suite, la glorieuse phalange de quatorze autres confesseurs de la foi, sept hommes et sept femmes, un diacre, saint Étienne, deux apôtres surnuméraires, saint Matthias et saint Barnabé, un évêque saint Ignace d'Antioche et prince de l'Église d'Orient, un pape saint Alexandre, un prêtre saint Marcellin, avec un exorciste saint Pierre martyrs *ad duas lauros* ; des femmes mariées sainte Perpétue et sainte Félicité, des vierges saintes Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie. Les noms de ces vierges auraient été ajoutés par S. Grégoire le Grand.¹ Tous forment couronne autour de la table sainte.

Au cours du canon, ces mots *Nobis quoque peccatoribus* sont les seuls qui, prononcés à haute voix, viennent rompre sa récitation silencieuse. Le prêtre réclame, semble-t-il, l'attention plus pleine des fidèles et les invite, comme lui-même, à se frapper la poitrine, se reconnaissant pécheurs avec tous. Ce geste est commandé comme au *Confiteor* par l'idée de contrition.

Jadis le célébrant élevait la voix pour une autre raison encore, qui n'existe plus et à laquelle semble déjà faire allusion l'*Ordo romanus* I, concordant en ceci avec un ancien *Sacramentaire romain* de l'Abbaye du Bec qui dit : Quand les sous-diacres, restés inclinés derrière l'autel depuis le *Sanctus*, entendront le *Nobis quoque peccatoribus*, ils relèveront la tête et prépareront les vases ». Plusieurs

1. Aldelmus, *De laudibus virginitatis*, c. 42. Migne, P. L., t. LXXXIX, col. 142.
— Dom Anselme Mauser, *Le témoignage d'Aldhelm de Sherborne*, dans la *Revue bénédictine*, 1911, t. XXVIII, p. 90-95.

anciens missels encore signalent une cérémonie semblable. Le *Nobis quoque peccatoribus* fut donc un signal.¹

Le Per quem haec omnia.

Après les mots *largitor admitte* du *Nobis quoque peccatoribus*, se plaçait jadis une prière pour les biens de la terre, blé, vin, huile, etc. Au moins cette hypothèse rend-elle à peu près compte de l'anomalie liturgique du *Per quem omnia* qui suit. Elle se terminait par la conclusion ordinaire :

<i>Per Christum Dominum nostrum.</i>	Par le Christ Notre-Seigneur.
--------------------------------------	-------------------------------

On y ajoutait la prière :

<i>Per quem haec omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et praestas nobis.</i>	Par qui toujours, Seigneur, vous créez, vous sanctifiez, vous vivifiez, vous bénissez, et vous nous donnez tous ces biens.
---	--

S'il n'y a pas d'*Amen* à cette conclusion, c'est sans doute à raison de la formule qui suit immédiatement et développe glorieusement le *Per Christum Dominum nostrum*, comme cela se voit dans le corps de la préface.

Cette prière a disparu. De fait, l'usage subsista long-temps de bénir des aliments à certains jours, en cet endroit de la messe. A la première messe de la Pentecôte, on bénissait un composé de lait et de miel pour les catéchumènes ;² au jour de Pâques, un agneau ; à l'Ascension, les fêves nouvelles ;³ le jour de saint Sixte, le raisin nouveau ; le jeudi-saint, on bénit encore l'huile des malades. A propos des bénédictions dans la messe,

1. *Ordo Rom.* I, n. 16 (VIII^e siècle). — De Vert. *Op. cit.*, t. III, p. 292. —
2. *Sacramentaire léonien.* — 3. *Sacram. gélasién.*

le cardinal Bona fait une remarque qu'il est bien utile de méditer en un temps où, au grand détriment du sens théologique dans la dévotion, la piété liturgique a quasi disparu : « Tel était le sens religieux de nos ancêtres, que toutes les fonctions sacrées et ecclésiastiques, l'administration des sacrements et toutes les bénédictions, ils les voulaient voir faites au saint Sacrifice ; ils comprenaient que l'Eucharistie en était la perfection et la consommation. Aussi, s'agissait-il de conclure un traité, de faire une réconciliation, d'offrir quelque don au Seigneur, d'excommunier un hérétique, d'annoncer les fêtes des saints ou d'autres solennités, d'imposer des jeûnes ; fallait-il réciter les litanies, réconcilier les pénitents, consacrer les vierges, ordonner les clercs, les évêques, sacrer les rois, composer le saint chrême ; toutes ces choses, ces chrétiens des vieux âges croyaient que c'était à l'Eucharistie de les protéger ; ils croyaient que sans le saint Sacrifice l'on ne pouvait bien instituer quoi que ce fût. Peu à peu, la tiédeur et la lâcheté séparèrent ces rites de la messe, de peur que le sacrifice ne se prolongeât ; on en vint jusqu'à différer la communion après la messe, non sans jeter une grande confusion dans les rites ecclésiastiques, attendu que les oraisons récitées par le prêtre après la communion sont pour les communians eux-mêmes ». ¹ En dépit de cette tiédeur, quelques-uns de ces rites ont été conservés dans la messe, tels l'ordination des clercs, la consécration des évêques, la bénédiction des abbés, des abbesses, la consécration des vierges et celle des rois, la profession monastique, la bénédiction nuptiale ; enfin la consécration du chrême et de l'huile sainte au jeudi-saint. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'elles ne se font pas à cet endroit de la messe, sauf la bénédiction de l'huile des infirmes.

On comprend mieux maintenant les trois signes de croix de cette prière donnés jadis au centre, à droite et à gauche ; ils s'attachaient aux différents comestibles qu'on bénissait ici, et qui étaient abondants. La prière

¹ Bona. *Op. cit.*, p. 314.

subsistant, on les a reportés à la fois sur le calice et l'hostie, les mots les attirant par eux-mêmes.

On se demandera, peut-être, pourquoi, cette bénédiction ayant disparu, la liturgie a-t-elle gardé cette formule ? C'est que toutes les Églises n'ont pas cessé, à la fois, de bénir les offrandes en question, en ce moment de la messe ; il semble aussi qu'on n'en bénissait pas à toutes les messes ; du reste, l'huile des infirmes s'y bénit encore chaque année. Ajoutons « qu'il n'est pas douteux que la formule *Per quem haec omnia* n'ait été originairement précédée, même en dehors de ces circonstances extraordinaires, d'une prière pour les biens de la terre ». ¹ La formule dès lors s'est fermement maintenue. Enfin, notons en passant que l'Église ne change que très difficilement ses formules consacrées.

Cette explication du *Per quem omnia* est la théorie de Mgr Duchesne. ²

Buchwald ³ pense qu'avant le *Per quem haec omnia* se trouvait une formule ainsi conçue : « *Benedic, Domine, has creaturas panis et vini in nomine Domini nostri Jesu Christi, per quem haec omnia, etc...* » ⁴ Cette formule aurait été l'épiclèse du *Logos* ou Verbe destinée à sanctifier l'oblation. Cette épiclèse ayant fait place à celle de l'Esprit-Saint, on aurait continué à s'en servir comme d'une formule bénissant d'autres objets. Dans la suite cette bénédiction ayant été supprimée, il n'est resté que le *Per quem haec omnia*.

On a rejeté cette théorie. ⁵ D. Cagin voit dans le *Per quem haec omnia... Per ipsum*, etc.. la conclusion solennelle du *Canon*. Cette formule se rattache dans les liturgies gallicane et visigothique à une autre remplaçant le *Supplices* romain. ⁶ Mgr Batifol soutient la même opinion. ⁷ S'il y a eu une bénédiction des fruits de la terre,

¹. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 187. — ². *Op. cit.*, p. 187. — ³. Dans les *Weidenauer Studien*, 1^{re} livr. 1906, p. 52. — ⁴. Les bénédictions commencent ainsi dans les Sacramentaires léonien et gélasien. — ⁵. Salaville. L'Epiclèse dans le canon romain. *Revue Augustin*, 15 mars 1909, n. 309-318. — ⁶. *Op. cit.*, p. 57. — ⁷. *Op. cit.*, p. 272-273.

ce ne fut qu'exceptionnellement, à l'aide d'une formule qu'on introduisait avant le *Per quem haec omnia bona* qui ne peut donc être cette formule même. A remarquer que ce *haec* désignant les fruits à bénir n'est pas dans le Sacramentaire d'Autun du VII^e siècle qui a notre formule, quasi littérale. L'accent est sur *omnia creas*; c'est dans le Fils unique, Créateur de toutes choses, que le Père est glorifié. Le pain et le vin apparaissent ici comme les premices de toute la création, qui, en eux désormais consacrée, se trouve comme recréée, sanctifiée, vivifiée, bénie; ils nous transformeront nous-mêmes, quand, tout à l'heure ils nous seront présentés comme le don du Seigneur, dans le Sacrement. Redisons que l'Église traite ici un *Sacrement*, et ne regarde son Hostie qu'à travers le voile sacramentel. Jusqu'au bout, l'Hostie est traitée selon toutes les conditions d'une hostie. Ainsi l'on peut s'expliquer et les mots et les signes qui les accompagnent.

Le Per ipsum.

La louange du Christ devient sublime :

*Per † Ipsum, et cum † C'est par lui et avec lui et
Ipso, et in † Ipso, est tibi en lui que tout honneur et
Deo Patri † omnipotenti, gloire vous appartient,
in unitate Spiritus † ô Dieu Père tout-puissant, en
Sancti, omnis honor et glo- l'unité du Saint-Esprit.
ria.*

Ces paroles sont empruntées, en substance, à l'épître aux Romains : *Ex ipso et per ipsum, et in ipso sunt omnia, ipsi gloria, in saecula. De lui, par lui, en lui sont toutes choses ; à lui la gloire dans tous les siècles.*¹

C'est *par* Jésus, ce vrai Médiateur entre Dieu et les hommes,² avec Jésus égal à son Père, *en* Jésus consub-

1. Rom., XI, 36. — 2. I Tim., II, 5.

stantiel à son Père, que ce Père tout-puissant est honore et glorifié à jamais. L'Esprit-Saint, inséparable de l'un et de l'autre, coopère à cette action divine.

A chacun de ces mots, *par Lui, avec Lui, en Lui*, le prêtre fait, avec la sainte Hostie et sur le calice, d'un bord à l'autre, le signe de la croix. En nommant le *Père* et le *Saint-Esprit*, il fait au contraire le signe de la croix en dehors du calice. Aux mots *Omnis honor et gloria, à vous tout honneur et toute gloire*, le prêtre élève le calice et l'Hostie. C'est en cet endroit de la messe, nous l'avons dit, qu'avait lieu autrefois la véritable élévation. Il en fut ainsi avant le XII^e siècle. Jusqu'alors, le prêtre élevait l'Hostie assez haut pour que le peuple pût voir et adorer Jésus-Christ, par qui se rend tout honneur et toute gloire à la Trinité. L'élévation solennelle ayant lieu maintenant séparément et après la consécration, le prêtre se contente de soulever, un peu mais suffisamment, le calice et l'Hostie. L'usage de sonner en ce moment rappelle l'ancienne coutume

Nous avons déjà dit que jadis cette élévation était un signal avertissant les fidèles de se préparer à la communion, comme cela se fait dans d'autres rites. Normalement elle devrait se trouver avant la *fraction du pain*. Les remaniements du canon l'ont fait coïncider avec la doxologie précédente.

Quelle peut bien être l'origine des cinq signes de croix du *Per ipsum*, signes qu'on ne faisait point avant la fin du XI^e siècle ? L'étude historique de ce rite laisse voir que la mystique profonde, qui commente ce dernier, dépasse la simplicité relative de son origine. Voici : l'élévation dont nous parlons, — l'*Ordo romanus I¹*, rituel de l'antique messe pontificale, en témoigne — commençait déjà aux mots *Per ipsum...* Ce démonstratif, en effet, répété trois fois, engageait assez à montrer, dès ce moment, les saintes espèces. Or, en élevant le calice, conjointement avec l'Hostie, le prêtre touchait, avec l'hostie, le bord de la

coupe. Ce fut un premier toucher. Plus tard, «afin d'exprimer encore davantage le démonstratif *Per ipsum*, et montrer le calice par plus d'un endroit»,¹ le prêtre toucha trois autres côtés. A cette fin, que dut-il faire ? Il tira deux lignes dont l'une coupait l'autre à angles droits formant ainsi un signe de croix. Or la formule *Per ipsum*, nommait trois fois le Fils de Dieu ; il fut tout naturel de répéter ce signe de croix à chaque démonstratif et sur le Sang de Celui-là même qu'on désignait. Encore qu'on ne touche plus aujourd'hui le calice, on a conservé néanmoins l'usage des trois signes de croix avec l'hostie, d'une lèvre du calice à l'autre.

La doxologie complète du *Per ipsum* citant les noms du Père Tout-Puissant et du Saint-Esprit, il fallait, ici encore, et cela d'après un principe énoncé plus haut, marquer deux nouveaux signes de croix. On les fit, non pas sur le calice dont le contenu est le Sang même de Jésus-Christ, mais en dehors : celui qui accompagne le nom du Père se faisait en avant du calice mais au-dessus *in alto*, dit le missel de l'Ordre des Jacobins ; celui qui accompagne le nom du Saint-Esprit se faisait vers le pied du calice, *versus pedem*, dit le missel des Carmes, comme du reste l'observent encore les Dominicains ; ce qui établissait une économie spéciale entre ces signes de croix, dont la superposition symbolisait l'ordre même des processions divines : en haut le Père, au milieu le Fils, en bas le Saint-Esprit. Le prêtre accomplissait les signes, toujours entre le calice et sa poitrine, dans le sens des signes attachés aux trois démonstratifs *Per ipsum* etc... Peu à peu et comme naturellement, les signes attachés aux noms du Père et du Saint-Esprit se sont fixés au même endroit.

L'on sait que d'après l'antique *Ordo Romanus I*² c'était l'archidiacre qui faisait l'élévation, à côté du Pontife officiant et disant *Per ipsum...* Celui-ci touchait le calice de côté en même temps que l'hostie. Il nous reste

1. De Vert, *Op. cit.*, III, p. 299. — 2. R. c. M. Tit. VIII, 20.

un souvenir très lointain de cette fonction de l'archidiacre à la messe, dans la rubrique qui impose aujourd'hui encore au diacre de toucher le pied du calice, tandis que le célébrant dit *Per ipsum*, etc...¹

L'hostie et le calice n'étaient reposés sur l'autel qu'après ces paroles *Omnis honor et gloria, per omnia saecula saeculorum*. Cela est si vrai, qu'en beaucoup de missels anciens, il est marqué qu'on ne fera l'élévation qu'aux mots qui suivent : *Per omnia saecula saeculorum*. C'était le rite de Cluny, de Cîteaux, de Prémontré, des moines de Bursfeld et d'autres Églises.

Le prêtre, en rapprochant le Corps et le Sang du Seigneur, ou bien en plaçant l'Hostie au-dessus du précieux Sang, veut signifier l'unité du Sacrement auquel les fidèles communieront tantôt, communion dont cette élévation est le signal. De fait, le Christ est contenu tout entier sous chaque espèce et sous chaque partie d'une espèce. Dans cette unité, symbolisée dans tous les rites orientaux et occidentaux, on aimait à produire, à montrer le Christ qu'on adorait ainsi, un dans son ineffable mystère.

La rubrique du missel romain actuel ne prescrit l'élévation du calice et de l'hostie qu'aux mots *Omnis honor et gloria*. Ce n'est qu'un reste de l'ancien usage. Quoi qu'il en soit de ce rite quelque peu mutilé, il n'en est pas moins vrai qu'avec celui de la consécration il constitue l'un des actes les plus solennels de la prière eucharistique. La mystique sacrée — il faut la respecter — le vénère comme l'expression la plus profonde de la glorification de la Trinité adorable et la sublime expression de l'oblation qu'on lui fait de Jésus-Christ.

De fait, nous voici arrivés à la conclusion du canon, de la *Prière* par excellence : le *Per ipsum*, avec sa doxologie solennelle et la réponse *Amen*, est la finale de la sublime prière eucharistique. Il résume puissamment, dans

1. L. c.

sa formule succincte, la fin du Sacrifice qu'on vient d'offrir: *rendre grâces au Dieu trois fois saint pour sa grande gloire*, c'est-à-dire pour celle qu'il possède en Lui-même, pour celle que manifestent ses œuvres, et en particulier l'œuvre du Verbe-Incarné Rédempteur, pour ses mérites acquis, appliqués aux hommes ; leur salut opéré par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, et en Jésus-Christ chante tout honneur et toute gloire au Seigneur.

Immédiatement le prêtre continue à haute voix : *Per omnia saecula saeculorum ; dans tous les siècles des siècles.* Cette formule n'est pas autre chose que la conclusion du *Per ipsum*. Mais afin que le peuple puisse entendre cette conclusion qui est celle du *canon* tout entier, et y répondre *amen, ainsi soit-il*, le prêtre, comme il l'a fait à la préface, élève la voix ou chante si la messe est solennelle.

L'usage de séparer de la sorte le *Per omnia* de ce qui précède n'est guère ancien ; le Pape saint Pie V, au XVI^e siècle, l'admit définitivement. Jusque-là, le célébrant le prononçait en continuant de tenir l'Hostie et le calice élevés, ce que font encore les Chartreux.

L'*Amen* final est peut-être le plus solennel que contienne la liturgie romaine. C'est le seul mot qui fasse intervenir le peuple dans la grande Prière ; c'est l'acte de foi par excellence au *Mystère de la grande action* qui vient d'être célébrée. S. Justin au II^e siècle, S. Denys au III^e, S. Augustin et S. Ambroise exaltent déjà l'exclamation grandiose de « *tout ce peuple présent.*¹ » Chantons notre « *c'est vrai* » en véritables prêtres et hosties de Dieu.

Ainsi s'achève cette importante partie du saint sacrifice de la messe ; elle en est l'essentielle. Elle aura pour l'intégrer, la parfaire, la sainte Communion.

1. *Apolog.* LXV, 3-5.

§ 3. La communion au Sacrifice.

Du Pater à la fin de la Messe.

Fregit deditque discipulis suis dicens : accipe et manducate ex hoc omnes...

Il rompit ce pain, et le donna à ses disciples disant : prenez et mangez-en tous.

Le prêtre de Jésus, avec son peuple, vient de poser un acte d'amour parfait : en offrant l'éternelle victime à Dieu il s'est immolé et offert avec Jésus, il a dit pleinement et efficacement à Dieu sa religion. A l'amour qui s'immole et offre ils vont joindre, l'un et l'autre, l'amour qui s'unit, qui communie à la Victime : ce sera entrer ainsi totalement dans ses admirables et ineffables états; ce sera, par le Sacrement, compléter le Sacrifice. Les prières qui suivent prépareront directement à l'acte de cette divine manducation ou l'accompagneront. L'heure de la Cène¹ est proche ; allons au banquet de Dieu. Allons-y, unis dans la charité chrétienne. Car, remarquons-le dès maintenant : la préparation principale à la communion reste la charité, dont *le baiser de paix* sera l'expression touchante. Aussi bien, la plupart des prières ou cérémonies que nous allons exposer auront pour but de resserrer les liens de cette charité, sans laquelle nous ne pourrions goûter le *Sacrement de l'Unité chrétienne*.

1. *Hora coenae. Luc. XIV, 17.*

Le Pater.¹

Le missel actuel de l'Église romaine nous retient toujours dans le *canon* ; toutefois, les prières qui suivent à commencer par le *Pater*, appartiennent, liturgiquement, au rite de la communion eucharistique ; en effet, la grande Prière consécra-toire du canon est terminée.

Après la *fraction du pain*, conformément à ce qui se fit à la Cène, le Corps du Seigneur sera distribué aux fidèles dans une communion qui les rattachera à Dieu et les fondera les uns dans les autres. Il ne restera qu'à remercier le Seigneur de ce présent, dont la *Postcommunion* dira la grandeur et l'utilité pour l'âme et pour le corps.

Le peuple a répondu *Amen* aux prières du canon ; il a ratifié ainsi tout ce que le prêtre a fait, a dit. Celui-ci poursuit :

OREMUS

PRIONS.

Praeceptis salutaribus moniti, et divina institutio formati, audemus dicere : Instruits par des préceptes salutaires, et suivant une forme d'institution divine, nous osons dire :

Cette petite préface au *Pater* est très ancienne. On eroit trouver déjà dans saint Cyprien des allusions à cette préface.² Saint Jérôme mentionne son antiquité. « Le Christ, dit-il, apprit à ses apôtres à oser, chaque jour, dans le Sacrifice de son Corps, dire avec foi : *Notre Père...* »³ Cette introduction au *Pater* se rencontre dans toutes les lirurgies. Dans la liturgie latine elle ne varie pas. La liturgie ambrosienne n'en a de spéciale qu'au jeudi-saint et à Pâques. Les liturgies gallicane et mozarabe en ont une différente à chaque jour. Les Maronites

1. Cf. Baudot (O. S. B.) *L'oraison dominicale dans la Liturgie Latine*. (La Vie et les Arts liturgiques. XII^e an., n. 131). — 2. *De Oratione dominica*, n. 1. Migne, P. L., t. IV, col. 537. — 3. *Dial. contra Pelag.* I, lib. III, n. 12. Migne, P. L., t. XXIII, col. 665.

du Liban prient ainsi : « Seigneur, Dieu, ouvrez nos bouches et nos lèvres, sanctifiez les corps et les âmes de nous tous, purifiez nos intelligences, afin que suppliants, nous puissions crier vers vous, ô Dieu Père des miséricordes, afin que nous puissions prier et dire : Notre Père, etc... »¹ La prière du *Pater* est si sublime que le ministre de Dieu ose à peine la formuler : ce fut celle du Christ, et ce n'est que sur ses ordres qu'il la récitera à son tour :

Pater noster, qui es in coelis, sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua sicut in coelo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie, et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, et ne nos inducas in tentationem.

Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés et ne nous induisez point en tentation.

Le peuple répond : *Sed libera nos a malo ; mais délivrez nous du mal.*

Personne n'ignore l'origine du *Pater* ; il a Jésus-Christ lui-même pour auteur. C'est dire qu'il n'est aucune prière qui puisse lui être comparée pour la profondeur, la puissance, la majesté.

Saint Jérôme, nous venons de le dire, fait remonter à l'ordre même de Jésus-Christ l'usage du *Pater* à la messe. Presque toutes les liturgies, comme aussi les saints Pères antérieurs même à saint Grégoire, témoignent de cet usage primitif de l'oraison dominicale au saint Sacrifice. Saint Augustin dit que presque toutes les Églises termi-

1. *Bona, Op. cit.*, t. III, p. 320.

naient la messe avec le *Pater, fere omnis ecclesia.*¹ Le Maître l'avait prescrit du reste : « *Sic orabitis, Pater noster...* »² — « Il était digne, en effet, il était convenable, écrit le savant Bona, qu'après la très sainte action du Sacrifice on récitat l'oraison enseignée par le Christ ; afin qu'ayant remémoré d'abord sa très douleureuse Passion, les fidèles méritassent de voir leurs prières plus facilement exaucées par Dieu le Père.³ » Et puis cette oraison résume tout l'évangile de Jésus, sa loi morale ; c'est le *Breviarium totius evangelii*, comme l'appelle Tertullien.⁴ Il était souverainement utile de rappeler cette loi à l'assemblée chrétienne, en ce moment où un Dieu donne à l'homme le témoignage nouveau, l'exemple de la charité envers le Père des cieux et les hommes ses frères sur la terre.

A Rome c'est le pape S. Grégoire qui l'introduisit *mox post Precem*, aussitôt après la *Prière*, c'est-à-dire le canon, comme il s'en exprime à Jean de Syracuse. Deux raisons principales la placent à cet endroit : d'abord le *Pater* à cause de son origine divine, méritait un relief tout spécial ; il convenait qu'il suivît le canon, de toutes les prières de la messe la plus digne et la plus solennelle, comme pour l'appuyer, la confirmer, l'agrandir, si l'on peut dire, pour la sanctifier. De plus, l'oraison dominicale prépare admirablement la cérémonie du baiser de paix. En effet, la demande, *pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, inspire naturellement aux fidèles cette charité si douce dont le baiser de paix deviendra le signe évident. L'Église pouvait-elle choisir une plus auguste prière pour nous disposer à cette union des cœurs que scellera tantôt la communion à celui qui est notre paix ?⁵

Il faut noter ici une différence entre la liturgie grecque et la liturgie latine. Dans l'Église grecque, le peuple entier récite ou chante le *Pater* avec le célébrant. Ce fut anciennement l'usage en France et en Espagne. Chez

1. Ep. 149, n. 16, dans le *Corpus Script. Eccles. latin.* de Vienne, t. XLIV, p. 362. — Cf. *Revue internat. de Théolog.* 1906, p. 641-58. — 2. Matt., vi, 9. — 3. Bona. *Op. cit.*, t. III, p. 319. — 4. *De Orat.* c. I. Migne, P. L., t. I, col. 1255. — 5. Ephes., II, 14.

nous, depuis saint Grégoire-le-Grand au moins, le prêtre seul le récite;¹ le peuple se contente de formuler la dernière demande, *Sed libera nos a malo ; délivrez-nous du mal.* Il est certain, d'autre part, que dans l'ancienne liturgie des Gaules, avant Charlemagne, le peuple chantait le *Pater*. S. Grégoire de Tours rapporte que c'est au moment même où tout le peuple chantait le *Pater*, qu'une femme muette, venue en pèlerinage au tombeau de S. Martin, sentit sa langue se délier et chanta avec les fidèles.² Dans la liturgie mozarabe en Espagne, le peuple répond *Amen* à chacune des demandes de l'oraison dominicale, sauf à la quatrième où après les mots *Panem nostrum... Notre Pain*, il dit : *Quia Deus es ; parce que vous êtes Dieu.*

Notre intention n'est pas de donner ici une explication du *Pater*. Les saints et les docteurs de l'Église en ont donné de profondes et complètes.³ Bon nombre de Pères ont vu dans le *pain quotidien* que nous demandons à notre Père des cieux, celui qui est là sur l'autel, Jésus-Christ, le Pain descendu du ciel et qui préserve de la mort éternelle. Le *Pater* devient ainsi une prière directement préparatoire à la sainte communion.

Jadis on se préparait à la communion pendant le *Pater*. L'usage était de faire approcher de l'autel, pendant cette prière, ceux qui devaient communier. En certaines églises, le sous-diacre élevait la patène, pour avertir le peuple de se disposer à la communion. Pour la même raison, à Tours, un enfant de chœur allait au commencement du *Pater* la montrer au milieu du chœur, puis la rendait au sous-diacre.

Un détail encore. A Lyon et à Vienne, le prêtre, aux mots *sicut in coelo et in terra*, élevait l'Hostie bien haut, comme pour marquer que ces symboles viennent du ciel; et il la remet sur l'autel en disant : *Et in terra*, pour dé-

1. Lib. IX. Ep. XII. Migne, P. I., t. LXXVII, col. 957. — 2. Lib. 2 de *Mirac. S. Martini*, c. 30. Migne, P. I., t. LXXI, col. 954. — 3. S. Thomas, *Summa theol.* II. II. q. CXXXIII, a. 9. — Catech. Concil. Trides. G. P. IV., c. 39 et q. — 4. Grancolas, *Les anciennes liturgies*, p. 671.

signer que c'est en terre qu'ils descendent pour la nourriture des hommes.¹

A ces paroles *dimitte nobis* on se frappait la poitrine, pour se confesser pécheur et en demander pardon à Dieu². S. Augustin le dit explicitement dans un de ses sermons ; plusieurs missels signalaient cette rubrique. N'était-ce pas le moment de se confondre devant Dieu, alors qu'on approchait du Saint des Saints ?

Grande et solennelle prière que le *Pater* récité au saint Sacrifice de la messe ! S. Augustin voyait en elle une efficacité toute spéciale contre les péchés véniaux et par conséquent un remède purificateur de la conscience, à l'heure où nous allons nous unir à la pureté infinie.³

Le Libera Nos.

Après le *Sed libera nos a malo* du peuple, le prêtre ajoute tout bas : *Amen*. Pourquoi le prêtre ? En voici sans doute la raison ; peut-être cet usage est-il oriental. Quand le peuple a chanté le *Pater*, le prêtre continue à haute voix par les paroles suivantes : *Quia tibi convenit regnum, et virtus et gloria Patri et Filio et sancto Spiritui, nunc et semper et in saecula saeculorum. Amen.* *Parce qu'à Vous, Seigneur, Père, Fils, et Esprit-saint reviennent le règne, la puissance, la gloire, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.* » Ainsi les Grecs terminèrent leurs oraisons. L'*Amen* donc était dit par le prêtre. La doxologie qui l'amène a disparu chez nous, mais l'usage s'est perpétué de dire *Amen*. Cet *Amen* n'a pas toujours été placé là après le *Pater*, et cela parce qu'il se prononçait après la prière *Libera nos* qui va suivre et qui n'est, somme toute, que la paraphrase du *sed libera nos a malo*. De fait, les Sacramentaires gélasien et grégorien ne relatent pas cet *Amen*, et tel liturgiste le croit une interpolation de la fin du moyen âge.⁴

1. Graucolas. *Traité de la messe*, p. 149. — 2. Sermo 351, n. 6. Migne, P. I., t. XXXIX, col. 1541. — 3. Sermon XVII, 5. — 4. Thalhofer, T. II, p. 201.

En effet, vers la fin du *Pater*, le sous-diacre, resté depuis le *Sanctus* au bas de l'autel, y remonte, et remet au diacre la patène que ce dernier essuie avec le purificatoire. Le prêtre la reçoit de son ministre et la tient appuyée sur la nappe d'autel. Entretemps, il récite la prière suivante :

*Libera nos, quae sumus
Domine, ab omnibus ma-
lis, praeteritis, praesen-
tibus et futuris : et inter-
cedente beata et glori-
osa semper Virgine Dei Gen-
trice Maria, cum beatis
apostolis tuis Petro et
Paulo, atque Andrea, et
omnibus sanctis, da pro-
pitius pacem in diebus
nostris : ut ope miseri-
cordiae tuae adjuti, et a
peccato simus semper li-
beri, et ab omni perturba-
tione securi.*

Délivrez-nous, de grâce, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir, et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, Mère de Dieu, toujours Vierge, de vos bienheureux apôtres Pierre, Paul et André, et de tous les saints, donnez-nous par pitié la paix en cette vie, afin que, soutenus par le secours de votre miséricorde, nous soyons toujours délivrés du péché et exempts de toute sorte de troubles.

Le *libera nos* est d'origine fort reculée, car il figure déjà dans les plus anciens *Sacramentaires*, en particulier le gélasien, et les *Ordines romani*. De teneur fixe à Rome, il variait à chaque messe dans la liturgie gallicane et wisigothique.

Les liturgistes ont nommé cette oraison *embolismus*, *interprétation*, *développement*. De fait, elle n'est que le complément de la dernière demande du *Pater*; elle implore la délivrance non pas seulement des astuces du méchant, mais de tous les maux dont il est l'instigateur, tous les maux passés, présents, à venir, maux de l'âme, en particulier les péchés, et maux du corps; nous demandons à en être préservés ou délivrés. Le prêtre y sollicite conséquemment la paix. *Da propitius pacem in diebus nostris ; donnez-nous la paix en cette vie.*

Jadis, après le nom de saint André, frère de Pierre que l'Église romaine, à ce titre, vénéra toujours spécialement comme le montrent les *Ordines*, il était permis au prêtre d'ajouter ceux d'autres saints, si nombreux furent-ils.¹ Le P. Grisar suggère que le nom de saint André est resté là, à raison de la dévotion de S. Grégoire pour le patron du monastère fondé par lui, sur le Caelius, dans sa maison paternelle. Le saint docteur ne semble pas étranger, en effet, à la rédaction définitive du *Libera nos*.

Au moment où le prêtre prononce le mot de *paix*, il se signe avec la patène qu'il baise ensuite. Pourquoi ce rite du signe de la croix et du baiser ? Il est probable que l'invocation faite aux trois Personnes divines dans la conclusion qui suit, *Per Dominum*, etc...était accompagnée jadis du signe de croix. Cette formule ayant servi plus tard, comme aujourd'hui, au rite de la fraction du pain, on aura, sans doute, reporté ce signe plus haut, aux mots *da propitiis pacem* qui n'expriment qu'une même pensée avec le reste de la phrase. Or cette phrase appelle déjà le signe de croix ; cela est si vrai que le missel de Meaux de 1556 prescrit au prêtre de se signer au moins trois fois aux mots *adjuti, liberi et securi*. Le signe de la croix est en effet la force et le secours des chrétiens, et l'on demande ici la protection contre les troubles et les tentations ; il est si naturel dès lors de se signer. Si le prêtre se sert de la patène pour se signer, c'est qu'il la tient en main dès le commencement du *Libera nos*. S'il baise cette patène après s'être signé, c'est qu'elle fut regardée toujours comme un signe et un instrument de paix ; on s'en servit parfois, quoique la chose soit défendue, pour donner la paix aux fidèles ; on l'appelait même vulgairement la *Paix*. Le prêtre donc en disant : *donnez-nous la paix*, est porté à la baiser, comme pour prendre par ce baiser et l'attouchement de cette patène la paix qu'il demande à Dieu. Ajoutez qu'en certaines églises, avant de baisser la patène, on lui faisait toucher l'Hostie sainte, et ainsi on semblait vouloir se donner et s'appli-

^{1.} *Ordo romanus IV* du X^e-XI^e siècle. — *Micrologus*, c. 13. Migne. P. I., t. CI, I, col. 985.

quer à soi-même ce que la patène recevait par l'attouchement de l'Eucharistie, de Jésus-Christ appelé par l'apôtre *notre Pax*.¹

Autrefois après la prière *Libera nos* et sa conclusion *Per Dominum*, avant que l'évêque dît *Pax Domini sit semper vobiscum*, l'usage était dans certaines églises, en France, en Espagne, en Germanie, d'intercaler une bénédiction solennelle, que les liturgistes appellent *épiscopale* ;² de fait elle était réservée aux évêques. En bien des endroits les prêtres la donnaient également. Un missel du Vatican, que mentionne Bona, relate ce beau rite.³ Nous ne résistons pas au plaisir de le citer ici :

« Quand il a été répondu AMEN à la prière LIBERA NOS, le Pontife place la parcelle de l'Hostie, qu'en certains endroits il rompait dès maintenant, sur la patène. Alors le diacre, se tournant vers le peuple et tenant en main le bâton pastoral, crie à haute voix : HUMILIATE VOS AD BENEDICTIONEM, inclinez-vous pour la bénédiction. — Le chœur répond : AMEN, et poursuit aussitôt à haute voix, s'adressant à l'évêque : Prince de l'Église, pasteur du troupeau, daigne, toi, nous bénir. Le diacre crie au peuple : Avec douceur et charité inclinez-vous pour la bénédiction. — Le chœur répond : Crions humblement vers Dieu et rendons-lui d'incessantes actions de grâces. — Le Pontife, du milieu de l'autel, se retourne vers l'assemblée, et lit la formule de la bénédiction propre au jour ; quand elle est dite il ajoute : FIAT COMMIXTIO... QUE LE MÉLANGE, etc... »

La seule bénédiction de ce genre, et à cette place, qu'ait gardée le missel romain, est celle qui se donne dans la messe de mariage.

1. Ephes., II, 14. — De Vert, *Op. cit.*, III, p. 325. — 2. L'illustre bénédictin dom Martène, célèbre liturgiste, rapporte que se trouvant à Liège, en la fête de saint Lambert, il reçut en cet endroit de la messe la bénédiction épiscopale. (*Itiner. liturg.* 1724, p. 192.) L'*Ordo rom.* VI (X^e-XI^e siècle.) Cf. Dom Morin. Un recueil gallican inédit de *Benedictiones episcopales* en usage à Freising au VII^e-IX^e siècle. *Revue bénéd.* 1912, p. 168-194. — 3. Bona, *Op. cit.* III, p. 337.

La fraction de l'hostie.

A la fin du *Libera nos*, en disant les mots *Per Dominum Nostrum*, etc... le prêtre rompt en trois parties la sainte Hostie. Rassemblons quelques notes sur le rite de la *fraction du pain*.

Les Juifs ne coupaient pas leur pain, ils le rompaient. Se conformant à cet usage, Notre-Seigneur, à la dernière Cène, en même temps qu'il consacra le pain, il le rompit pour le distribuer à ses apôtres. Il ordonna à ceux-ci de le rompre à leur tour, *en souvenir de lui*. Aussi voyons-nous, dans les Actes des apôtres, que, le dimanche, ceux-ci se réunissaient avec les fidèles pour rompre l'Eucharistie, et s'en nourrir. Ce rite fut donc religieusement gardé dans la primitive Église ; il donna même son nom au sacrifice eucharistique, qui fut appelé *la fraction du pain*.¹

Quand la liturgie se développa et que plusieurs prières et cérémonies vinrent se placer entre la consécration et la communion, le rite de la fraction fut naturellement détaché de celui de la consécration et prit place avant la communion qu'il préparait, mais seulement après le *Pax Domini* et le baiser de paix dont nous allons parler. On ne tarda pas à attacher à cette cérémonie un sens mystique : sans oublier que la présence réelle de l'Humanité sainte existe intégralement sous chaque parcelle sensible du pain, on se plut à voir, dans l'Hostie rompue, le Corps de Jésus brisé (*métaphore*) par les souffrances pour nos péchés. Le symbolisme réagit même sur la cérémonie qui n'avait d'autre but d'abord que la distribution du pain sacré : dans la liturgie orientale, on divisa le pain en quatre parties, dans la liturgie mozarabe en neuf. Dans l'une et dans l'autre, à ces parcelles que le célébrant devait disposer en forme de

1. *Act. Apost., xx.* — Cf. ce beau chapitre *La fraction du pain*, que nous avons déjà signalé plus haut, p. 135, note 1.

croix, on donna des noms empruntés aux principaux mystères de la Rédemption. C'est ainsi que le rite mozarebe rompt le pain sacré en neuf portions, pour représenter les neufs différents états de Jésus-Christ, son Incarnation, sa Nativité, sa Circoncision, sa Transfiguration, sa Passion, sa Mort, sa Résurrection, sa gloire et son règne.

L'Église romaine, toujours plus sobre dans sa liturgie et plus discrète dans son mysticisme, resta fidèle à la simplicité du rite primitif : *on ne divisa que pour distribuer*. Une parcelle était réservée pour le Sacrifice du lendemain ; c'est elle qu'on présentait à l'adoration du pontife quand il s'avançait vers l'autel, à l'introït, et il devait la déposer dans le calice avant la fraction de l'Hostie nouvelle et en disant le *Pax Domini sit semper vobiscum* qui vient plus loin. En disant cela il faisait trois signes de croix sur le calice et laissait tomber la parcelle, dite les « *Sancta* ».¹

Et pourquoi ce mélange de l'Hostie et du Sang ? N'y a-t-il pas eu, à l'origine — qui sait — une raison toute naturelle ? Les anciennes hosties étaient plus solides que les nôtres ; des parcelles avaient pu se durcir, pour l'une ou l'autre cause, le temps employé pour l'envoyer par exemple. Il était si naturel de la tremper dans le calice pour aider à son absorption.

Quoi qu'il en soit, d'autres motifs très élevés recommandaient cette pratique. On affirmait d'abord l'unité morale du Sacrifice d'aujourd'hui avec celui d'hier, la continuité du Sacrifice de la croix à travers les temps. « C'est partout, dans toutes les églises de Rome, c'est toujours, dans toutes les assemblées liturgiques, la même Eucharistie, la même communion »²

D'autres parcelles, fragments de l'Hostie par lui consacrées, étaient envoyées par le pape aux évêques suburbicaires et aux prêtres d'églises titulaires, à Rome. Ceux-ci les mettaient aussi dans leur calice pour communier. Ce *fermentum* — on se servait, sans doute, alors

1. *Ordo rom. I.* — 2. Duchesne, *Op. cit.*, p. 188

de pain fermenté¹ — devenait ainsi le signe de l'étroite communion de celui qui offrait le Sacrifice avec ceux qui recevaient ces parcelles. « L'Église romaine attachait beaucoup d'importance à ce que les rites de la communion continssent une expression très claire et très vive de l'Unité ecclésiastique ».²

On le voit : dans l'un et l'autre cas, aucun rite n'était plus expressif que celui de la *commixtio*. N'est-ce pas dans son Sang adorable, versé pour nous, que le Christ a consacré par son unique oblation tous les sacrifices qui la remémorent ? Et n'est-ce pas dans ce même Sang que les hommes se rapprochent et réalisent *le cœur un et l'âme une* qu'exalte l'Écriture ?³

La plus grande partie des saintes espèces était naturellement réservée à la communion du célébrant, de ses ministres et des assistants ; tous mangeaient et buvaient des mêmes espèces. On versait même quelques gouttes du calice destiné à l'évêque et aux prêtres dans le calice destiné au peuple, pour représenter encore une fois, d'une manière pour ainsi dire matérielle, que tous mangeaient la même nourriture et buvaient le même breuvage spirituels, et que, dès lors, ils ne faisaient qu'un dans la charité. Ces usages ont disparu.

Dans la présente liturgie, le prêtre divise l'Hostie en trois parties. Le dernier fragment sera dans un instant déposé dans le vase sacré. Les deux autres parties peuvent symboliser, si l'on veut, le célébrant et les fidèles et rappeler ainsi à nos yeux que tous, unis par le même lien de la charité, participent d'une manière sensible au même Pain de vie. Dans une de ses plus magnifiques prières, l'Église dit en effet: *Selgneur, versez en nous l'esprit de votre charité, afin que votre grâce unisse ceux que vous avez rassasiés du même pain céleste.*⁴ Comment pourrais-je garder quelque aversion pour un frère auquel Jésus donne aussi bien qu'à moi son Corps à manger et son Sang à boire ?

1. Fortescue, *Op. cit.*, p. 486. — 2. Ibid. — 3. Act. Ap., IV, 32. — 4. Postcommunion de Pâques.

En rompant l'Hostie, le prêtre formule tout bas la conclusion de la prière *Libera nos* :

Per eumdem Dominum nostrum Iesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Puis à haute voix, afin que le peuple réponde à cette conclusion du *Libera nos* qui est récitée tout bas :

Per omnia saecula saeculorum. Dans tous les siècles des siècles.

Le peuple répond : *Amen.*

Et avec une des trois parcelles qu'il tient entre le pouce et l'index, il fait trois fois le signe de la croix sur le calice, sans doute à cause de l'invocation qu'il vient de faire de la très sainte Trinité, tandis qu'il dit :

Pax † Domini sit † semper vobis † cum. Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

Le peuple répond :

Et cum spiritu tuo. Et avec votre esprit.

Et laissant tomber dans le calice la parcelle, le prêtre dit à voix basse :

Haec commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Iesu Christi fiat accipientibus nobis in vitam aeternam. Amen. Que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ profite pour la vie éternelle à nous qui le recevrons. Ainsi soit-il.

Le second *Ordo romanus*¹ dit expressément que le

1. N. 13.

pontife fait trois signes de croix aux mots *fiat commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis D. N. J. C.*..., les mots *consecratio* (synonyme de *benedictio*) *corporis, sanguinis* appelant les signes de croix, comme nous l'avons expliqué ailleurs. Ces signes ont été rendus inutiles par ceux du *Pax Domini*.

Tel est le rite actuel de la fraction du pain et de la *commixtion* ou du mélange de la parcelle avec le précieux Sang.

La *fraction du pain* était précédée jadis du *baiser de paix* uni à la *commixtion* et qui avait pour formule le *Pax Domini sit semper vobiscum*. Notre fraction d'aujourd'hui précède la *commixtion*, qui, elle-même, précède le baiser. Essayons d'expliquer cette anomalie.

Nous avons déjà dit qu'à chaque messe une parcelle consacrée était réservée pour le Sacrifice du lendemain ; d'autres étaient envoyées, en signe de communion, à des évêques ou des prêtres. Or, les plus anciens *Ordines romani* prouvent que c'était cette parcelle que le pontife ou les prêtres déposaient dans le calice au *Pax Domini sit semper vobiscum*, alors qu'aucune fraction n'avait encore eu lieu. Au moment même de la communion, plus loin donc, il mettait dans le calice une autre parcelle qu'il avait détachée, de sa propre hostie, par la fraction. Dans la suite, le mélange de la première parcelle ne fut plus en usage ; le second mélange prit insensiblement la place du premier et fut ramené au *Pax Domini*, formule du *baiser de paix*; on rompit l'hostie plus tôt, c'est-à-dire dire à la fin du *Libera nos* et dès le *Per Dominum*, qui en est la conclusion.

Qu'était-ce donc que le *Pax Domini*? C'était le signal du *baiser de paix* qu'on s'entredonnait avant la communion. Le premier *Ordo romanus* rapporte expressément que : « Le Pape ayant dit, *Pax Domini sit semper vobiscum*, l'archidiacre baise la patène qui portait les *Sancta* et donne la paix au premier évêque, qui la donne au suivant, et ainsi les autres, par ordre ». A Milan, précisément après ces paroles, le diacre dit aux fidèles : *offrez-*

vous la paix. Des Sacramentaires marquent que, de suite après le *Pax Domini*, le prêtre baisait l'autel ou la patène pour prendre la paix et la donner. C'est encore avec ces mots que, dans l'ordination des prêtres, l'évêque embrasse chacun d'eux en disant : *Pax Domini sit semper tecum.* Le Sacramentaire gélasien dit que le jeudi-saint, attendu qu'on n'y donne pas la paix on omettra le *Pax Domini*. Ainsi au vendredi-saint. Ce baiser de paix est aujourd'hui reculé après la première oraison immédiatement préparatoire à la communion, *Domine Jesu Christe*. C'est du reste le baiser de paix qui, vraisemblablement, a donné lieu à cette prière assez moderne, ainsi qu'à ces paroles du dernier *Agnus Dei... dona nobis pacem.* Jadis et très anciennement, le troisième *Agnus Dei* se terminait comme les deux autres par *miserere nobis.* L'éloignement du *Pax Domini* faisant perdre l'idée de la paix souhaitée à l'assemblée, il fallait la raviver ; de là ces formules.

Mais le second et actuel mélange de la parcelle du Corps du Seigneur avec son précieux Sang, d'où vient-il, que symbolise-t-il ? Voici quelques observations pouvant aider à en pénétrer l'origine :

Tout le monde sait que l'usage ancien était de communier sous les deux espèces du pain et du vin. Or, il appert des documents certains que, lorsque l'espèce du vin venait à manquer à raison du nombre des communiants, on versait du vin non consacré dans le calice, à mesure que celui-ci se vidait.¹ Pour sanctifier donc et comme *consacrer* ce vin, (il ne s'agit plus évidemment ici de transsubstantiation), pour lui faire tenir lieu en quelque sorte de la sainte espèce, on y mêlait une parcelle de l'Hostie consacrée qui, et cela est acquis par l'histoire, demeurait dans le vin jusqu'après la communion de tout le peuple. Cela est si vrai qu'il appartenait jadis au diacre et au sous-diacre de consommer cette parcelle avec ce qui restait, après la communion des

¹. De Vert, Grancolas, Bona. *Ordo romanus*, n° 18.

fidèles, de l'espèce du vin. L'usage de la communion des fidèles sous les deux espèces ayant cessé, la cérémonie a perduré, les ministres se sont abstenus aussi de participer au calice ; de là cette rubrique du missel : *Le prêtre prend avec respect tout le Sang avec la parcellle placée dans calice.*¹ Il semblerait donc que le mot *consecratio*, dans la formule du mélange, marquait une bénédiction spéciale. L'*Ordinaire* du monastère de Saint-Évre de Toul en France, dit à propos de ce mélange : *Qu'on fasse la commixtion et ainsi le vin sera sanctifié* Or, il s'agit pertinemment ici du vin non consacré.

Du reste, la cérémonie s'observe encore le vendredi saint, où, à la messe des présanctifiés, se fait le mélange de l'Hostie consacrée avec du vin non consacré et cela depuis toujours. Nous savons par ailleurs que, ce jour-là, la communion était générale en France et même à Rome, comme le prouve le Sacramentaire de saint Grégoire. Il semblait ainsi que par le contact du Corps du Seigneur, le vin était sanctifié et ainsi suppléait, si l'on peut dire, à l'espèce qu'on ne consacrait pas ce jour-là. De là, l'expression du premier concile d'Orange : *Calix ad mixtione Eucharistiae consecrandus.*²

Nous savons que le rite actuel de la messe a voulu retenir, autant que possible, les anciens usages ; que parfois il les a contractés en l'une ou l'autre cérémonie spéciale que nous ne comprenons plus guère aujourd'hui. Serait-ce ici le cas ? La messe privée a sans doute provoqué cette espèce d'entassement.

Il y a une autre explication très légitime et très respectable, à coup sûr. La sainte Église a pu vouloir à l'occasion des cérémonies pratiques, symboliser aussi des mystères. Des auteurs ont prétendu que ces mots *commixtio* et *consecratio* marquaient, indépendamment certes de la transsubstantiation complète et achevée de plus haut, une consécration spéciale du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Du mélange des deux espèces, disent-ils, de leur mutuel attachement, de leur contact immédiat,

1. *Missale romanum. Ritus servandus. tit. x, n. 5. — 2. Can. 17.*

de leur union, de cette *entre-communication* de toute leur dignité, de toute leur vertu, de toute leur efficacité, il résulterait comme une *entre-consécration* sublime de l'un et de l'autre. Nous n'osons pénétrer de si grandes choses. Nous ferons remarquer cependant que plusieurs savants prennent les mots *commixtio* et *consecratio*, termes abstraits, pour les termes concrets *commixta* et *consecrata*. La formule signifierait dès lors: *Que le Corps et le Sang de N. S. J. C. mêlés et consacrés profitent pour la vie éternelle à nous qui les recevrons.* De fait, à Milan, on disait: «*Commixtio consecrat Corporis et Sanguinis...»*¹ Il est certain, et toutes les liturgies le prouvent, les Orientales surtout, que les rites rapprochent volontiers les deux espèces. Dans quel but? Qui le dira pleinement?

Ceci nous amène à exposer brièvement l'explication théologique qu'ont donnée les plus célèbres liturgistes anciens de ce rite mystérieux. Ils voient dans la réunion du Corps et du Sang du Seigneur, le symbole de sa résurrection glorieuse. Répétons-le cependant: le saint concile de Trente² a défini que par la vertu des paroles sacramentelles, prononcées sur le pain, le seul Corps du Christ est consacré; de même que par la vertu des paroles sacramentelles prononcées sur le vin, le seul Sang est consacré. Il est de foi néanmoins que cette séparation n'est que mystique, attendu que par concormance, le Corps ne peut être sans le Sang, ni le Sang sans le Corps. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est vraiment dans son Corps vivant et glorieux. Or, comme la messe est le renouvellement du Sacrifice offert par Jésus sur la croix, aujourd'hui par Jésus dans sa gloire, il convient que, dans la messe, cette mort et cette vie glorieuse soient représentées. Aussi, le Corps et le Sang consacrés séparément figurent-ils la mort de Jésus. La réunion, par le mélange, de ce Corps et de ce Sang, peut symboliser cette vie glorieuse qu'en ressuscitant il a reçue. L'espèce du pain pénétrant celle du vin, et

1. De Vert, *Op. cit.*, III, p. 345. — 2. Conc. Trid. Sess. XIII, cap. 3, et Seas. XXI, cap. 3.

vice-versa, nous enseigne l'unité du Corps et du Sang dans le Corps vivant et glorieux du Jésus-Christ.¹

Cette considération laisse voir en même temps, et une fois de plus, comment la sainte messe reste l'abrégué des mystères de Jésus-Christ. Sa résurrection, étant la suprême victoire sur la mort, la sienne et la nôtre, achève l'œuvre de notre rédemption et inaugure en nous le règne de sa vie. Il fallait le redire en ce Sacrifice de l'autel, où il nous applique les mérites de cette rédemption qui fait vivre, qui développe en nos âmes le mystère entier du Verbe Incarné, en attendant de nous associer à sa gloire éternelle, gloire dont il va, dans un instant, nous donner le gage suprême dans le Sacrement qui donne la vie éternelle. Ne peut-on pas attacher ce sens très élevé au mot *consécration* dans la formule présente ? Comprend-on maintenant le sens plénier de cette formule du mélange en cet endroit de la messe : « *Que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ profite pour la vie éternelle à nous qui le recevrons* ».

Entre le *Pater* et l'*Agnus Dei*, l'Église aimait à introduire des prières que demandaient des circonstances spéciales, voire même des rites constants. Nous savons, par exemple, que le missel de Salzbourg de 1555 prescrit, en carême et en d'autres férias, et cela avant le *Pax Domini*, trois psaumes avec antienne, prières et trois oraisons dont la première est dite pour la récupération de la Terre-Sainte, la seconde pour le pape, la troisième pour le roi. De même, les papes Nicolas III (1277-1280) et Jean XXII (1316-1334) prescrivent un psaume avec collecte, à dire après le *Pax Domini* de la messe solennelle, le premier pour obtenir la paix, le second pour triompher d'un schisme. Enfin le *Liber Sacramentorum* de l'Église romaine mentionne qu'après le *Pax Domini* après la communion du célébrant, et avant celle du reste du clergé et du peuple,² on annoncera la *station* du

1. *Bona, Op. cit.*, t. III, p. 335. — 2. *Ordo Rom.* II, n. 20.

jour suivant, les fêtes, les jeûnes, et autres fonctions ecclésiastiques. Nous l'avons déjà fait remarquer, nos ancêtres aimait à conclure toutes choses dans le Sacrifice. Remarquons cependant que ces annonces sont autrement liturgiques que les prières dont nous venons de parler. Elles avaient pour raison d'être que les fidèles pouvaient peut-être, quitter l'église avant la communion, quand ils ne communiaient pas. Aussi fallait-il leur annoncer, à temps, ce qu'ils devaient savoir. Quant aux prières elles-mêmes, elles s'expliquent par ce fait que cette partie de la messe était un peu pauvre, il faut bien l'avouer, au point de vue liturgique. Aussi la dévotion privée s'en empara-t-elle largement, d'une manière qui répond un peu à l'encombrement de l'offertoire. Quand Pie v réalisa la réforme du missel, on conserva quelques formules de cette dévotion, on en rejeta d'autres.

L'Agnus Dei.

Le prêtre continue :

*Agnus Dei, qui tollis pec-
cata mundi, miserere nobis.* Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

*Agnus Dei, qui tollis pec-
cata mundi, miserere nobis.* Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

*Agnus Dei, qui tollis pec-
cata mundi, dona nobis pacem.* Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Cette formule, si touchante, est connue de tous les fidèles. L'Église l'a transportée du saint Sacrifice dans les litanies. Elle est empruntée, au moins en partie, à S. Jean-Baptiste qui montra à ses disciples le Sauveur passant, et dit : *Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celut qui ôte le péché du monde.*¹

1. Joan., I, 20.

Le Sacramentaire de saint Grégoire mentionne déjà l'*Agnus Dei*. Les anciens *Ordines romani* ne disent pas combien de fois on le répétait ; il est assez probable que les anciens le chantaient jusqu'à la fin de la fraction du pain, assez longue autrefois. Dès le XI^e siècle, on le dit trois fois. Le pape Sergius I (687-701) prescrivit qu'il « fût chanté par le clergé et le peuple au temps de la fraction du Corps du Seigneur ».¹ La chose tomba sans doute en désuétude à Rome, car les liturgistes du XII^e siècle marquent bien que c'est à leur époque un chant réservé à la *schola cantorum* ; l'évêque lui-même ne le disait pas encore en ce temps-là ; il le récite, depuis, avec ses ministres à l'autel.

Jusqu'au X^e ou XI^e siècle, les trois *Agnus Dei* se terminaient de la même manière, ainsi que cela se fait encore au Latran. Depuis, le *dona nobis pacem, donnez-nous la paix*, a été substitué au *miserere nobis, ayez pitié de nous*, à cause du baiser de paix qui va être échangé et que la formule ainsi modifiée préparait. D'autres auteurs, par exemple Innocent III,² pensent que le changement aurait été introduit à raison de certains troubles qui affligeaient alors l'Église.

A la messe des défunt, comme on n'y donne pas la *Paix* on remplace les derniers mots des trois invocations par *dona eis requiem, donnez-leur le repos*. Au troisième *dona eis requiem*, on ajoute *sempiternam, éternel*. Cet usage était universel déjà au XII^e siècle. La liturgie ambroisienne n'a l'*Agnus Dei* qu'aux messes des morts. Sa formule n'est autre que celle de notre troisième *Agnus Dei* à ces mêmes messes ; seulement, à la troisième reprise, aux mots *requiem sempiternam*, elle ajoute : *Et locum indulgentiae cum sanctis tuis in gloria; et le lieu du pardon avec vos saints dans la gloire*.

Le prêtre se frappe la poitrine en prononçant les mots : *Miserere nobis, Dona nobis pacem*. La componction de son cœur et la ferveur l'y poussent. D'autre part, le mot *nobis*, si en évidence ici, appelle aussi ce rite.

1. *Lib. Pontif.*, t. I, p. 376. — 2. *De sacro alt. myster.*, I,ib. VI, c. 4. Migne, P. L., t. CCXVII, col. 908.

Remarquons qu'il ne se frappe pas la poitrine aux messes de *Requiem*; la raison est plausible. Les Dominicains ne se frappent pas la poitrine à l'*Agnus Dei*.

Au xi^e siècle, Yves de Chartres pense qu'on le fait trois fois, à raison des trois portions de l'Hostie divisée que le prêtre tenait jadis entre ses mains, la regardant et disant : *Agnus Dei*. Dans certaines églises, en effet, on ne laissait tomber la parcellle dans le calice qu'après la récitation de l'*Agnus Dei*.¹

L'*Agnus Dei*, disons-nous, prépare désormais et directement au *baiser de paix*, indirectement à la communion. Le mystère d'amour qui va nous être livré est si grand, il exige tant de pureté, que le prêtre et le peuple sentent le besoin d'implorer la miséricorde de cet Agneau immaculé qui doit faire disparaître de nos âmes tout ce qui serait contraire au Sacrement, par excellence, de la charité de Dieu et des frères. Ils demandent donc la paix, *cette paix avec Dieu qui surpassé toute intelligence*,² la paix avec tous. Cette paix les disposera à recevoir dans un saint recueillement Celui qui vient vers eux.

La prière avant le baiser de paix.

La première de ces prières prépare au *baiser de paix*. Jadis on prenait la *Paix* immédiatement et sans autre oraison, au *Pax Domini sit semper vobiscum*. Le *Domine Jesu Christe* ne se récite pas à Rome au xi^e siècle; Durand le mentionne au XIII^e siècle. On le lit déjà dans l'ancienne messe d'*Illyricus*, vers l'an 900, dans le *Codex Ratoldi* et dans un *Sacramentaire* de Trèves du X^e siècle.³ L'ancien missel gallican et le mozarabe ont une prière pour la *Paix* qui varie à chaque messe, et qui est intitulée *Oratio ad pacem*. Remarquons, en passant, que notre prière rappelle assez bien le *Te igitur* dans telle expression. Quelle belle oraison que celle qui demande

1. *Op. cit.*, Migne, P. I., t. CLXII, col. 560. — 2. *Pax Dei, quae exsuperat omnem sensum*. (Phll. IV, 7.) — 3. Voir aussi Ebner, *op. cit.*, p. 295 sq.

la paix, avant tout, pour l'Église entière de Jésus-Christ ! C'est toujours la collectivité, la société chrétienne qu'on vise par-dessus tout dans la liturgie ; le prêtre prie même Dieu de ne pas se souvenir de son indignité personnelle, *Ne respicias peccata mea*, mais de le regarder dans l'unité des fidèles, *sed fidem Ecclesiae tuae*. Combien cela dilate !

Domine Jesu Christe, Seigneur Jésus-Christ qui qui dixisti Apostolis tuis : avez dit à vos apôtres : Je vous pacem relinquo vobis, laisse la paix ; je vous donne pacem meam do vobis ; ma paix ; n'ayez pas égard à ne respicias peccata mea, mes péchés, mais à la foi de sed fidem Ecclesiae tuae ; votre Église ; et daignez la pacemque secundum voluntatem tuam pacificare et volonté, vous qui étant Dieu coadunare digneris ; qui vivez et régnerez dans tous les vivis et regnas Deus, per siècles des siècles. Ainsi soit-il. omnia saecula saeculorum.

Amen.

Cette prière, comme l'*Agnus Dei*, implore la paix, celle qui doit rapprocher les fidèles et les préparer ainsi à la communion.

Le baiser de paix échangé à la messe n'est que le symbole de cette charité qui doit associer tous ceux qui s'approchent de la Table sainte. Un mot donc de cette cérémonie qui, nous l'avons dit, venait jadis au *Pax Domini* de plus haut,¹ et fut toujours en grand honneur dans la liturgie de la messe. C'est, du reste, la plus solennelle et la plus touchante.

Le célébrant récite, légèrement incliné, l'oraison susdite : puis il baise l'autel, en même temps que le diacre, et donne l'accolade c'est-à-dire la « paix » au diacre. Celui-ci porte la paix au sous-diacre qui va à son tour, dans une messe collégiale ou conventuelle, la porter aux membres du chœur.

1. *Ordines Rom.* I, II, III.

Nous avons expliqué plus haut ce que signifie l'autel. L'autel représente Jésus-Christ ; c'est la paix de l'Homme-Dieu que le prêtre prend en baisant l'autel. Cela est si vrai, qu'au XIII^e siècle la coutume de baisser l'Hostie elle-même était répandue dans beaucoup d'églises de France. En d'autres, on baisait le calice ou le corporal, ailleurs, le calice et le corporal en même temps ; ailleurs encore, la pale et le calice, objets qui touchent de plus près au Corps de Jésus-Christ. Le missel de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, de l'an 1556, prescrit au prêtre de dire en baisant l'Hostie : *Pax tua sit mihi, Christe ; Que ta paix soit à moi, ô Christ.* Enfin, dans d'autres églises, le prêtre baisait le missel à l'endroit de la croix mise en marge. Les Dominicains baignaient la lèvre du calice, sauf aux messes des défunt, et même aux messes basses ; puis l'instrument de paix que le diacre présente au célébrant qui dit : *Pax tibi et Ecclesiae sanctae Dei, Pax à toi et à la sainte Église de Dieu.* Rien de plus touchant que la prescription du rite ambrosien : le prêtre signe l'autel, le baise, baise aussi la croix du missel et dit : *Paix au ciel, paix sur la terre, paix à tout le peuple, paix aux prêtres des Églises et que la paix du Christ et de son Église demeure à jamais avec nous !* L'usage de ne baiser que l'autel a désormais prévalu dans le rite romain.

Le moment du baiser de paix à la messe varia beaucoup selon les liturgies. Les Orientaux, les rites mozarabe et gallican le placent avant l'offertoire. On n'osait commencer le Sacrifice sans s'être réconcilié, au besoin, avec les frères. Le Maître, en effet, ne l'avait-il pas enseigné ? *Si votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère.*¹ Au début du V^e siècle au moins, les Églises latines ont placé le baiser de paix au moment où il fallait prononcer le *Pax Domini*. Il a encore été reculé depuis, comme nous avons dit, ce qui a nécessité l'introduction de nouvelles prières, comme le *dona*

¹. Matth., V 24.

nobis pacem de l'Agnus Dei et le Domine Jesu Christe qui dixisti.

La manière de se donner *la Paix varia*, elle aussi. Il est certain qu'à l'origine on se donnait le baiser des lèvres. De là cette belle parole de saint Cyrille de Jérusalem : « Ce baiser est une réconciliation ; aussi est-il saint. Saint Paul dit de lui : *Saluez-vous l'un l'autre dans le saint baiser* ; saint Pierre parle aussi du baiser de la dilection, *in osculo charitatis*. »¹ Ce rite fut invivable jusque vers la fin du XIII^e siècle. Depuis on se donna l'*accolade*. Vers cette époque aussi on voit apparaître l'instrument de paix, *osculatorium* ; la tablette à baiser, *tabula pacis* ; la pierre à baiser, *marmor deoscularandum*. A Bordeaux, on portait deux petits crucifix à baiser. Dans certaines églises d'Allemagne, aux messes de mariage, les mariés baisent dans le missel l'image de la croix qui précède le canon. En certaines localités de la Flandre, à la cérémonie des relevailles, on fait baiser par les mères un instrument de paix, à ce moment de la messe.

Retenons que depuis des siècles, la paix ne se donne que par accolade. Le baiser se transmettait de proche en proche, à la sainte messe, entre hommes d'une part, entre femmes de l'autre. On attachait la plus grande importance à cette cérémonie dont la signification était si profonde. S. Augustin parlant de ce baiser disait : « Ce que les lèvres expriment doit avoir son effet dans la conscience ; c'est-à-dire que comme vous embrassez votre frère, ainsi votre cœur doit-il se tenir uni à son cœur. »² Peu à peu, la foi baissant, on ne comprit plus le symbolisme du baiser de paix. On se servit alors pour les laïques d'un instrument qui, baisé d'abord par le prêtre, était passé ensuite dans les rangs du peuple. Bientôt l'usage tomba en désuétude ; le clergé seul aujourd'hui l'a conservé.

1. *Catech. mystag.*, 5. Migne, P. G., t. XXXIII, col. 1111. — 2. *Sermo 227 de Temp.* Migne, P. L., t. CVIII, col. 1101.

Le prêtre dit en donnant la paix : *Pax tecum, la paix soit avec vous.* Celui qui la reçoit répond : *Et cum spiritu tuo, et avec votre esprit.* Dans certaines églises, la formule variait quelque peu. Ainsi, à Paris, on disait : *Que la paix vous soit donnée, mon frère, et à la sainte Église de Dieu !* On ajoutait même parfois : *Pour que vous soyez en état d'approcher des saints mystères.* Ces derniers mots donnent la raison intime de cette cérémonie : il faut que l'amour règne entre ceux qui s'approchent du sacrement d'amour. Chez les Dominicains, le sous-diacre ou le second acolyte porte l'instrument de paix au chœur ; ensuite par lui ou par un des chantres à chacun des religieux, en redisant la même formule de paix : *Pax tibi et Ecclesiae sanctae Dei !* On ne répond rien.

Remarquons enfin que la cérémonie n'a pas lieu à la messe des défunts. Il semblerait qu'à l'origine cette messe était privée, sans communion du peuple. Or, la cérémonie de la *Paix* appartient à la communion. On peut dire aussi que pour les défunts le prêtre a demandé la paix et le repos, non seulement au canon, mais encore en plusieurs endroits de la messe de *Requiem*, à l'introït, au graduel, à l'épître même. La compassion que nous éprouvons pour leurs âmes, ce n'est point par une manifestation sensible, c'est seulement par une aspiration de nos coeurs que nous pouvons la traduire. Aux messes de *Requiem*, la prière précédente, qui s'applique ouvertement à l'Église militante, est donc omise ; il n'y a pas l'échange du baiser de paix. Ajoutons que l'Église ne donne pas ce dernier aux trois derniers jours de la semaine sainte, pour témoigner de son horreur pour le baiser sacrilège de Judas.

Prières avant la communion.

A la cérémonie du baiser de paix font immédiatement suite les deux oraisons directement préparatoires à la communion et toutes personnelles au prêtre. Il les récite tout bas, les yeux fixés sur l'Hostie sainte à laquelle elles

s'adressent. Il se tient incliné en signe d'humble révérence. Voici ces prières :

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi qui, ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti: libera me per hoc sacerdosanctum Corpus et Sanguinem tuum, ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis; et fac me tuis semper inhaerere mandatis. et a te nunquam separari permittas. Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas, Deus, in saecula saeculorum. Amen.

Perceptio corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere prae-sumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem; sed pro tua pietate proposit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medelam percipiendam. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti, Deus, per omnia saecula saeculorum. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné par votre mort la vie au monde ; délivrez-moi par votre Corps et par votre Sang sacro-saints, ici présents, de tous mes péchés et de toutes sortes de maux ; et faites que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui, étant Dieu, vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Seigneur Jésus-Christ, faites que la réception de votre Corps que je me propose de prendre, tout indigne que j'en sois, ne tourne pas à mon jugement et à ma condamnation : mais que par votre bonté il me serve de défense pour mon âme et pour mon corps, et de remède salutaire, vous qui étant Dieu, vivez et régnez avec Dieu le Père en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ces prières ne sont pas aussi anciennes que la plupart de celles qui ont précédé ; leur caractère de prière *individuelle* l'insinue déjà. Les anciens *Ordines romani* n'en disent aucun mot. A l'origine, la communion suivait im-

médiatement le baiser de paix. Mais tandis qu'on chantait l'*Agnus Dei* et que s'accomplissait le rite du baiser de paix, les prêtres prirent la coutume, avant de communier, de réciter, selon leur dévotion, quelques prières privées qui les disposassent plus directement à ce grand acte.

Il est à remarquer que la place de ces oraisons a varié suivant les églises. Dans la messe d'*Illyricus*, dans Ratolde, et plusieurs autres missels, l'oraison *Domine Jesu Christe, Fili Dei* se trouve après la communion du prêtre. Le missel de *du Tillet* place la prière *Perceptio* entre les deux communions ; le missel de Tours la met après la communion encore. De fait, ces prières viennent aussi bien, et peut-être mieux, après qu'avant la communion. Les *Constitutions apostoliques*¹ invitent à une prière dont le fond constitue celle du *Perceptio*, et elles marquent qu'il convient de la dire après la sainte communion.

De ces deux prières, l'auteur du *Micrologue* (xi^e siècle) ne mentionne que la première, *Domine Jesu Christe*.² Elle n'est prescrite par aucun *Ordo*, dit-il ; ce sont les religieux qui nous l'ont transmise. On peut la rencontrer dans le *Sacramentaire de Saint Vaast* du x^e siècle, et nombre de manuscrits du xi^e siècle.³ On peut voir dans dom Martène⁴ diverses prières pour *avant* et *après* la communion, et que relataient les missels anciens. La seule autorité *privée* des Évêques les introduisit dans la liturgie ; de là leur grande variété suivant les églises. Rome, depuis des siècles, a adopté pour son missel les deux prières susdites.

Les dix prières encadrant la communion, sauf une, ont un caractère *individuel*. A ce propos, le *Micrologue* fait une remarque que nous aimons à transcrire ici, car elle est suggestive : « *Les observateurs plus zélés des traditions anciennes nous ont appris à abréger ces oraisons PRIVÉES, et ont voulu que nous préférassions, dans la messe, les*

1. Lib. VIII, c. 14. Migne, P. G., t. I, col. 1110. — 2. Cap. 18. Migne, P. L., t. CLI, col. 989. — 3. Leroquais, *Loc. cit.*, p. 141. — 4. Op. cit., Tom. I, c. IV.

*prières publiques. De fait, le Bienheureux Pape Innocent, écrivant aux évêques Augustin et Aurèle, assure que nous pourrons acquérir plus de profit par les prières publiques dites pour tous, que par les prières privées et dites pour nous en particulier.*¹ Ah ! que nos ancêtres aimaient la collectivité fraternelle, catholique ! Qu'ils comprenaient, ceux-là, le dogme de la communion des saints ! Aussi quel profit en retiraient-ils !

La prière *Perceptio* est, elle aussi, déjà ancienne. Peut-être même fut-elle en usage avant le *Domine Jesu Christe*, de fait, c'est la seule qu'on dise encore le vendredi-saint.² L'*Ordo de Ratoldus de Corbie*, au x^e siècle, la signale. Comme les deux précédentes, elle a été définitivement fixée au missel romain par S. Pie v, en 1570.

Ces prières si belles, récitons-les avec le prêtre, surtout si nous devons communier ; car elles contiennent les sentiments qui disposent à la manducation sainte du Pain céleste. La première demande à Notre-Seigneur le grand don de la persévérance finale, une union intime avec lui, union que réalisent la fuite du péché et l'attachement inviolable à la loi de Dieu. Ce don certes reste gratuit ; mais nous pouvons espérer que si nous récitons tous les jours de notre vie cette oraison, Dieu nous fera miséricorde à l'heure de son jugement. Quelle consolation ! La seconde inspire à celui qui va recevoir son Dieu, l'horreur d'une communion indigne, et aussi l'humilité requise pour approcher de Dieu ; elle sollicite les fruits salutaires que nous apportera l'Emmanuel si attendu.

La communion.

Un rite, partie sinon nécessaire, au moins intégrante, achève le Sacrifice, c'est celui de la communion eucharistique. Au grand acte liturgique de l'autel, expression complète du culte dû à Dieu, à son Pontife éternel, à sa

1. *Loc. cit.* — 2. MAYER, *Op. cit.*, p. 352.

Victime sacrée, il faut que le chrétien s'unisse pour parfaire en lui l'œuvre de la rédemption. Il s'unira par la communion. Du reste, « c'est toujours sous la forme d'un repas que s'est produite la participation à un sacrifice. Le repas, dont l'usage est aussi répandu que celui du sacrifice même, nous montre la participation du peuple à une fête qui *unit les individus à la divinité, comme elle les unit entre eux.* Le sens du sacrifice comme acte d'adoration, de remerciement ou de propitiacion, était déjà complet avant le repas. Le repas signifiait autre chose ; il symbolisait *cette heureuse familiarité avec les puissances célestes*, que l'on considérait comme le résultat d'un sacrifice accepté par la divinité et *cette union de l'amour fraternel*, dont les plus solides liens sont le culte et la protection bienveillante du même Dieu. »¹

L'union à Dieu et par lui au prochain, voilà ce que symbolise et produit le Sacrifice où l'on communie. C'est déjà dire l'importance de la communion, celle faite au saint Sacrifice, et sans laquelle il demeure comme incomplet. De là, cet avertissement du saint concile de Trente : « *Le sacré synode désirerait qu'à chaque messe, les fidèles présents communiassent, non pas seulement par un désir spirituel, mais sacramentellement, afin qu'un fruit plus abondant de ce très saint Sacrifice pût leur être communiqué.* »² Sans cette compénétration continue du *Sacrifice* et du *Sacrement* dans le rite eucharistique, on ne peut bien comprendre ce qu'est la sainte messe.

Et d'abord quelques mots de la *communion du prêtre*. Chacun sait que cette communion est une partie intégrante du saint Sacrifice ; que si, pour une raison quelconque, le prêtre ne pouvait continuer la messe après la consécration, un autre devrait poursuivre son rôle liturgique et communier à sa place.

Dès qu'il a récité les deux oraisons dont on vient de parler, le prêtre, d'après l'*Ordo romanus XIV*,³ doit ré-

1. HEDLEY, *Op. cit.*, p. 211. — 2. SESS. XIII, c. 6. — 3. c. 53.

citer *d'autres prières*, non spécifiées, et marquées dans *le livre*, c'est-à-dire, dans le missel. En voici deux, dont le plus ancien témoin est un auteur du XIII^e siècle, le célèbre Durand.¹

Le prêtre fait la génuflexion, adore son Dieu, se relève et dit :

Panem caelestem accipiam, et nomen Domini invocabo. Je prendrai le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Ensuite, il prend l'Hostie consacrée qu'il tient entre le pouce et l'index de la main gauche ; il place la patène entre cet index et le reste de la main, puis s'inclinant il dit trois fois de suite, à mi-voix, avec dévotion, humilité, en se frappant la poitrine :

Domine non sum dignus sed tantum dic verbo, et sennabitur anima mea. Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais que votre parole commande et mon âme sera guérie.

Le *Panem caelestem* n'est qu'une antienne composée à l'imitation du *Calicem salutaris* de plus bas et lui faisant pendant. Cela est si vrai que le rite ambrosien l'a complétée par les paroles mêmes qui accompagnent le *Calicem salutaris*. Après le *Domine non sum dignus* il fait déjà dire au prêtre : *Quid retribuam*, etc... *Panem caelestem accipiam et nomen Domini invocabo*.

Les paroles du *Domine non sum dignus* sont tirées, comme on le sait, de l'évangile du centurion demandant la guérison de son serviteur.² Ajoutons que ce verset n'était que de dévotion dans plusieurs églises, et beaucoup de missels ne le relatent pas. Les Dominicains ne le récitent que pour la communion des fidèles, et non avant

1. *Op. cit.*, L. IV, c. LIV, n. 10. — 2. *Matth.*, VII, 8.

celle du prêtre. Quelle belle prière ! Qu'elle rappelle bien au prêtre son indignité et la condescendance miséricordieuse du Dieu qui vient le visiter ! Le rite mozarabe impose au prêtre cette prière : « Je vous salue à jamais, ô Chair très sainte de Jésus-Christ, vous qui êtes avant tout ma suprême douceur ! » Il dira de même à propos du précieux Sang : « Je vous salue à jamais, ô breuvage céleste, vous qui êtes, etc... »

Alors le prêtre prend de la main droite le Corps sacré du Seigneur et se signe en disant :

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon animam meam in vitam âme pour la vie éternelle. Ainsi aeternam. Amen.¹ soit-il.

Plusieurs missels anciens marquent que cette formule comme celle relative au précieux Sang, s'achevait par les mots : *In nomine Patris*, etc... C'est la raison du signe de croix que fait ici le prêtre, signe qui reste un nouvel acte de foi en Jésus crucifié dont la Chair sert toujours de nourriture à l'homme.

Le prêtre se recueille quelques instants, mais ne doit pas réciter de prières vocales. Il découvre ensuite le calice et fait la genuflexion en disant :

Quid retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi ? Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a accordés ?

Déjà la reconnaissance déborde de ce cœur sacerdotal rassasié de son Maître. Puis il recueille sur sa patène les parcelles sacrées, les *perles précieuses*, dit la liturgie grecque, qui ont pu tomber sur le corporal. Il prend alors le calice et, empruntant de nouveaux versets au psaume 115^e, il dit :

1. Le rite dominicain ne fait prononcer au prêtre qu'une seule formule dans sa communion au Corps et au Sang du Seigneur : « *Corpus et Sanguis* etc... » Cette particularité répond à celle de l'oblation unique à l'offertoire.

Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Laudans invocabo Dominum et ab inimicis meis salvus ero. J'invoquerai le nom du Seigneur avec louanges et je serai à couvert de mes ennemis.

Il se signe encore et prononce :

Sanguis Domini nostri Iesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen. Que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Remarquons en passant ces expressions : *Que le Corps, que le Sang de Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle !* La vie éternelle, voilà le grand fruit de l'Eucharistie. Elle y prépare : « *Celui qui mange ma Chair et boit mon Sang possède la vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour.* »¹ La semence est jetée dans l'âme, elle y germera.

Un mot encore de la communion des fidèles. Il serait grandement à souhaiter, avons-nous dit, comme conforme aux rubriques et à l'esprit de la liturgie, que le peuple vînt communier après la communion du prêtre. Tel fut toujours l'usage ancien. Toutefois, le grand nombre des communians a pu légitimement faire différer la communion jusqu'à la fin de la messe ; ainsi l'on n'impose pas une trop longue attente à ceux qui ne font qu'assister au saint Sacrifice, sans y communier. Répétons-le, combien la liturgie de la messe doit perdre de son charme, de son intérêt, de sa vertu surtout pour ceux qui n'y communient pas ! Qui aura compris une fois ce que c'est que le saint Sacrifice, celui-là voudra communier souvent et même tous les jours ; peut-être sera résolue alors la question, si justement à l'ordre du jour, *de la communion*

¹. Joan., vi, 55.

*fréquente et quotidienne.*¹ Ce ne serait que retourner à la piété romaine du IV^e et du V^e siècle.

Personne n'ignore que, pendant de longs siècles, jusqu'au XII^e siècle, la communion *sous les deux espèces*, aujourd'hui privilège du prêtre, était accordée à tous les fidèles. Cette manière de recevoir le Sacrement, bien qu'elle n'ait jamais été de précepte, a continué, ça et là du moins, jusque vers le XV^e siècle lors du Concile de Constance (1414-1418) qui la supprima,² appuyé définitivement par le Concile de Trente.³

Il n'est pas impossible, du reste, que la fête du *Corpus Christi*, *Corps du Christ*, ou *Fête-Dieu*, et dans laquelle plus spécialement le culte vise la sainte Hostie, n'ait contribué beaucoup, dès le XIII^e siècle, et sous l'influence des révélations de S^e Julienne de Cornillon, à Liège, à mettre davantage en évidence cette sainte Hostie, et par conséquent encouragé la communion sous une seule espèce.⁴

L'Église a très sagement aboli cette coutume, par respect pour le précieux Sang, exposé à être répandu, et aussi, dit-on, par égard pour les bienséances dans une société devenue plus délicate. A notre humble avis, la raison principale de cette abstention fut l'usage introduit de communier après la messe ; de fait, la communion sous les deux espèces ne pouvait se donner que pendant le Sacrifice même, et cela se comprend. Aussi bien, le principe de la communion, sous les deux espèces, en mémoire de ce que Jésus a fait, est toujours sauvegardé, puisque, à toute messe, le prêtre, qui offre en notre nom, communie au Corps et au Sang du Seigneur.

Donnons toutefois quelques détails sur la pratique de nos ancêtres.

Disons tout d'abord que le peuple ne récitait pas le *confiteor* ou *confession* comme aujourd'hui ; cet usage

1. Voir à ce propos notre brochure : *La sainte messe entendue pour communier souvent et même tous les jours.* — 2. Sess. XIII. contre Jean Huss. — 3. Sess. XXI, can. 1-3. — 4. Batiffol, *Op. cit.*, p. 29.

est plutôt récent. Peut-être nous vient-il du rite de la *communion des malades*, laquelle se faisait d'ordinaire en dehors du temps du Sacrifice ou encore de l'usage de communier avant ou après la messe. La pratique passa insensiblement à toute communion faite en dehors de la messe, comme cela se fait encore ; de là, elle fut transportée vers le XIII^e siècle, semble-t-il, aux communions qui se font dans la messe elle-même.¹ Le rite, en effet, semble une répétition de ce qui a été fait déjà, au début de la messe, en bas de l'autel. Or, ces répétitions, l'antique liturgie ne les aimait pas.

Donc, après le *confiteor*, le *misereatur* et l'*indulgentiam*, le prêtre prend l'Hostie supplémentaire qu'il a consacrée, à la messe, ce qui est bien conforme à la liturgie; ou bien il est à l'autel du Saint Sacrement, et extrait une Hostie du ciboire. Il la montre au peuple en disant : *Ecce Agnus Dei... Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde.* Puis il répète, pour les fidèles, la parole du centurion : *Domine non sum dignus, Seigneur, je ne suis pas digne...* Alors il distribue le Corps du Seigneur en disant : *Corpus Domini nostri... Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle !*

Le *Micrologue* signale déjà cette dernière formule ;² l'expression antique était plus brève. Les *Constitutions apostoliques*, saint Augustin, le livre *De Sacramenis*, signalent la formule la plus commune que voici. Le prêtre disait ces simples mots : *Corpus Christi, Voilà le Corps du Christ ! Celui qui reçoit répondait : Amen, ainsi soit-il.* Le diacre, c'était sa charge, présentait le calice en disant : *Sanguis Christi, calix vitae ; Voilà le Sang du Christ, c'est le calice de la vie !* On répondait encore : *Amen, ainsi soit-il.*

On communiait, à la messe, dans cet ordre : dans les messes solennelles, quand le prêtre avait communié, il donnait le Corps et le Sang de Jésus-Christ, sous les deux espèces, aux prêtres qui avaient concélébré avec lui ;

1. Krazer, *Op. cit.*, Lect. IV, a. I. c. 35. — 2. *Loc. cit.*

les diacres, qui étaient plusieurs, recevaient l'espèce du pain de la main du célébrant, et le calice de la main des prêtres assistants ; les sous-diacres et tout le clergé recevaient le Corps de Jésus-Christ de la main du célébrant et le calice leur était présenté par les diacres. Tous les prêtres assistant à l'autel distribuaient le Corps de Jésus-Christ au peuple, de rang en rang, conjointement avec le célébrant, et pour gagner du temps. Les diacres présentaient le calice aux fidèles.¹ A Rome, au VII^e siècle, on aspirait le précieux Sang en petite quantité, au moyen d'un tube. Au moyen-âge, on se servit d'un tuyau d'or ou d'argent pour aspirer le saint Sang. L'auteur de l'*Imitation* fait allusion à cette pratique.² A cette même époque, le rite de la communion sous les deux espèces traverse des vicissitudes. Dans quelques pays on versait, avons-nous dit, quelques gouttes de vin consacré dans une plus grande quantité de vin non consacré, et c'est de ce dernier vin que prenaient les fidèles à la sainte communion. Le rite de la messe des *Présanctifiés*, au vendredi-saint, le rappelle. Ailleurs le prêtre leur donnait la sainte Hostie après l'avoir légèrement trempée dans du vin consacré. Toutefois, l'usage de distribuer du vin consacré pur resta prédominant.³

Autrefois, tous les fidèles communiaient ordinairement *debout*, sans doute à cause de ce que, tant en Orient qu'en Occident, il était défendu de prier à genoux durant tout le temps pascal et les dimanches, époque et jour où l'on communiait beaucoup.⁴ En certains endroits on allait nu-pieds à la communion. Les hommes recevaient l'Hostie dans la main droite nue, *conjunctis manibus*, dit S. Augustin,⁵ les femmes dans cette même main recouverte d'un linge appelé *dominical*, parce qu'il était destiné à recevoir le Corps du Seigneur.

On répondait *Amen*, comme le fit S^e Mélanie, mourante, et l'on baisait la main de l'évêque, ce qui se fait encore.

1. *Ordo Rom. I*, 11-19-20. Grancolas, *Traité de la messe*, p. 165. — 2. Liv. IV, c. 4. — 3. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Tom. XIV, p. 353-354. — 4. Krazer, *Op. cit.*, p. 503. — 5. *Contra Parm.* II, 13.

L'Amen ne se dit plus que par les *ordinands* au jour de leur ordination.

Le prêtre ne donne pas la bénédiction aux fidèles après la communion reçue *dans la messe*, pour la bonne raison qu'elle se donne à la fin de la liturgie.

Autrefois, le ministre de l'Eucharistie présentait à ceux qui avaient communié un vase contenant du vin et de l'eau, et une serviette pour s'essuyer les lèvres. Cette cérémonie ne s'accomplit plus aujourd'hui, sauf en de rares circonstances, par exemple aux ordinations, aux professions religieuses des moines, à la communion du jeudi-saint, chez les Chartreux et les Dominicains. L'usage toutefois avait été assez général dans l'Église latine avant le XV^e siècle, époque à laquelle on cessa de donner la communion sous les deux espèces. On l'observait à Menin jusqu'à la fin du XVI^e siècle, notamment le jeudi-saint et le jour de Pâques, parfois même à quelque autre grande fête de l'année.¹ Il était motivé par la difficulté que pouvaient éprouver les fidèles à avaler entièrement la sainte Hostie qui, à raison de sa grandeur, s'attachait aux dents et au palais. Cette coutume est tombée en désuétude, n'ayant plus sa raison d'être.²

Qu'il nous soit permis, en terminant le commentaire du *rite de la communion*, de citer l'admirable inscription funéraire de Pectorius, du début du III^e siècle, déchiffrée par Dom Pitra, moine de Solesmes et plus tard cardinal, à Autun en 1839. Sous le symbole connu du Poisson, qui est le Christ-Eucharistie, elle invite les fidèles baptisés à vénérer comme il convient le *Don de Dieu* et à s'en nourrir :

« *O race divine du Poisson céleste, reçois avec un cœur respectueux la Vie immortelle parmi les mortels, dans les eaux divines. Ainsi, refais ton âme aux flots éternels de la Sagesse qui donne les trésors. Reçois l'aliment, doux*

^{1.} REMBRY-BARTH, *Histoire de Menin*, IV, p. 637.

comme le miel, du Sauveur des Saints. Mange à ta faim ; tu tiens le Poisson dans tes mains »¹

Et ainsi se termine cette partie si importante de la messe des fidèles, que nous avons intitulée *La Communion au Sacrifice*. Mais ce n'est pas tout. A l'amour qui s'immole a succédé l'amour qui s'unite. Le chrétien qui s'est nourri de la divine Victime est entré pleinement dans les dispositions de Jésus-Christ. Le Sacrifice est accompli ; désormais il n'y a plus de place ici que pour *l'amour qui rend grâces*.

Les ablutions.

Ici même commence l'*action de grâces* officielle pour le Sacrifice offert, accueilli de Dieu, et pour l'acte qui l'a scellé, la communion au Corps et au Sang du Seigneur. Cette action de grâces liturgique que le fidèle fait en union avec le prêtre, doit plaire, plus que toute autre, à Dieu. C'est Jésus qui, par les lèvres de son Église, l'exprimera lui-même; et quelle louange, quelle intercession que les siennes !

On appelle *ablutions* la purification du calice et celle des doigts qui ont touché au Corps et au Sang précieux. Les plus anciens *Ordines romani*, Amalaire (IX^e s.), le *Micrologue* ne nous disent rien de la manière dont ce rite a dû s'accomplir à l'origine. Jean d'Avranches (XI^e s.) veut que le prêtre remette le calice au diacre pour le purifier ;² il semble bien, en effet, que la purification appartenait jadis au diacre. Innocent III, dans une prescription, laisse supposer qu'il avalait le vin.³ La même chose se pratiquait dans les Ordres religieux, comme le prouvent les *Coutumes* de l'abbaye de Cluny et les *Us* de Cîteaux. C'était la première purification, celle du calice.

1. Traduit par Mgr Batiffol. L'Eucharistie, 1913, p. 183-184. — 2. *Op. cit.*, Migne, P. L., t. CXLIV, col. 37. — 3. *Regest. Lib. XI. Ep. 147.* Migne, P. L., t. CCXV, col. 1464.

La seconde purification ou ablution est celle, proprement dite, des doigts du prêtre. Jusqu'au XIII^e siècle, le prêtre ne s'est servi que d'eau pour purifier ses doigts; depuis il emploie aussi le vin. Le vin était versé dans le calice même et on le buvait; l'eau était reçue dans un bassin, puis était jetée dans le *lavatorium* ou piscine. On a conservé un reste de cet usage à la messe pontificale où l'évêque, après avoir accompli les deux ablutions actuellement requises, se lave les doigts dans un bassin qu'on apporte du côté de l'épître. Plus tard, on a aussi versé de l'eau dans le calice, mais en très petite quantité, pour laver seulement les extrémités des doigts. Il est possible qu'on introduisît ce rite, aujourd'hui encore de règle, à l'époque où le prêtre ne se lava plus les mains entières. Un missel de Meaux prescrit que le prêtre, en se lavant les mains, dira le cantique *Nunc dimittis* en entier. A l'origine, il y eut peu d'uniformité dans toutes ces pratiques. Certains prêtres croyaient pouvoir même se dispenser de toute autre purification des doigts que celle pratiquée, aujourd'hui encore, après la messe.

Pendant les deux ablutions, l'Église met sur les lèvres du prêtre de magnifiques prières. Voici la première, celle qui correspond à la purification du calice :

*Quod ore sumpsimus, Puissions-nous, Seigneur,
Domine, pura mente ca-recevoir en un cœur pur ce
piamus, et de munere qu'a pris notre bouche, et trou-
temporali fiat nobis re-ver en un don temporel un re-
medium sempiternum. mède pour l'éternité.*

Cette prière est très ancienne; on la rencontre déjà, à part le mot *pura* ajouté, dans les *Sacramentaires* léonien, gélasien et grégorien. Le *Micrologue*¹ la mentionne également. Cette oraison était une prière à dire, non aux ablutions, mais après la communion de toute l'assemblée. La

plupart des manuscrits marquent que le prêtre devait la dire en silence, *secreto*; elle sert de postcommunion à la messe, le jeudi de la semaine de la Passion. On la récitait à la fin de la messe de la nuit de Noël dans le *Missale gothicum*, avant Charlemagne.¹ Aujourd'hui, le prêtre la récite seul et tout bas, en son nom et en celui de tous les communiants. « Il paraît, par les *Heures* de Charles-le-Chauve, qu'au IX^e siècle, les fidèles disaient cette oraison après avoir communie; et comme chacun se l'appliquait en particulier, on y lit au singulier : *Quod ore sumpsi, Domine, capiam.* On lit de même au singulier, *Quod ore sumpsi*, dans un missel du XII^e siècle de l'Abbaye de Marchienne au diocèse d'Arras, dans ceux de saint Vaast d'Arras, vers le même temps, peut-être parce que les prêtres récitant cette oraison *secrètement*, se la sont appliquée en particulier ».² Par elle, nous demandons à Dieu la grâce de trouver dans la divine nourriture, destinée à alimenter notre vie présente, le remède qui nous garde pour la vie éternelle. Beaucoup de postcommunions du missel romain ont un sens identique à celui de cette prière. Le missel des Dominicains contient une légère variante Au lieu des mots *et de munere temporali*, on y lit : *ut de Corpore et Sanguine Domini*, commentaire de *munere*. Ils ajoutent *Amen*, en terminant la prière.

La seconde prière, celle qui accompagne la purification du calice et des doigts, est ainsi conçue :

Corpus tuum, Domine, quod sumpsi, et Sanguis quem potavi, adhaereat visceribus meis ; et praesta ut in me non remaneat scelerum macula, quem pura et sancta refecerunt sacramenta, qui vivis et

Que votre Corps que j'ai reçu,
Ô Seigneur, et que votre Sang
que j'ai bu demeurent attachés à mes entrailles ; et faites
qu'il ne reste aucune tache de
péché en moi, que vos sacrements purs et saints ont recon-
forté, vous qui vivez et régnez

1. Le Brun, *Op. cit.*, t. I, p. 621. — 2. *Ibid.*

regnas in saecula saeculo- dans tous les siècles des siècles.
rum. Amen. Ainsi soit-il.

Les anciens livres n'ont pas cette oraison ; le *Micrologue*, au XI^e siècle, ne la mentionne pas. L'Église romaine ne la récitait donc pas à cette époque, semble-t-il ; car elle n'affectionne guère la prière *individuelle*, et puis elle s'adresse directement au Christ ; Rome va plutôt au Père par le Christ.¹ Pourtant la *Missa Illyrici* la relate et plus tard l'*Ordo romanus* XIV. Elle est tirée du très ancien *Missale Gothicum*.² On la retrouve développée dans d'anciens livres liturgiques.³ Cette prière était également une prière d'actions de grâces pour ceux qui avaient communié sous les deux espèces. Ce n'est que peu à peu qu'elle a servi à la seconde ablution. Le prêtre demande à Dieu que la vertu du Sacrement s'attache aux entrailles spirituelles de l'âme, qui sont sa mémoire, son intelligence, sa volonté. Comme on le voit, ces deux oraisons sont bien des prières d'actions de grâces.

Sait-on aussi qu'on prescrit dans certains manuscrits du XI^e siècle, au lieu du *Quod ore* cette sublime invocation : *Verbum caro factum est et habitavit in nobis*, trois fois répétée ; ou encore ces mêmes mots avec ce qui suit : « *Tibi laus, tibi gloria, tibi gratiarum actio, in saecula saeculorum, amen, o beata Trinitas !* »⁴ Quelle théologie pratique !

L'antienne de la communion.

Dès que le prêtre a purifié le calice il le remet au sous-diacre qui l'essuie, le recouvre du voile et de la bourse. Entretemps, le célébrant lit, au côté de l'épître, l'antienne appelée *communion*.

Cette antienne, dont S Augustin parle déjà, qui consiste généralement en un verset de psaume, était chantée,

1. Batiffol, *Op. cit.*, p. 17. — 2. Thomasii. *Op. cit.*, t. VI. — 3. Martène. *Op. cit.*, Ms. Pontificali Prudentii Trecensis Episc., p. 192. — Ex Ms. Codice insignis ecclesiae S. Gatiiani Turonensis ann. circiter 800, p. 193. — 4. « *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. A Toi la louange, à Toi la gloire, à Toi l'action de grâces, dans les siècles infinis, ainsi soit-il, ô bienheureuse Trinité !* »

jusqu'au xi^e siècle, pendant la distribution de la sainte Communion : de là son nom. On la faisait suivre du psaume dont elle est tirée. La distribution achevée, le chantre averti par un sous-diacre, au moyen du signe de croix dont celui-ci se marquait au front, entonnait le *Gloria Patri* ; puis on répétait l'antienne.

Depuis le xi^e siècle, le psaume et le *Gloria* ont disparu, soit parce que, présentement, on communique plutôt aux messes basses, ou parce qu'aux grand'messes on remet souvent la Communion après la messe. L'antienne qui seule a subsisté n'est plus chantée qu'après la communion des fidèles, qui sait, à cause de l'*Agnus Dei* farci et si long alors. Elle a conservé néanmoins le caractère d'un chant d'action de grâces, d'où, en général, le caractère allègre de sa mélodie. Elle occupe pieusement la pensée, tandis que le célébrant fait les ablutions. Aujourd'hui que la communion quotidienne a été si solennellement remise en usage, ne pourrait-on pas revenir à ces antennes d'autrefois, suivies de leurs psaumes, ces psaumes que nous ne connaissons plus guère et où pourtant nos ancêtres recueillaient le miel le plus pur de la dévotion ?¹

La postcommunion.

Le prêtre revient au milieu de l'autel, le baise et se tourne vers le peuple en disant : *Dominus vobiscum, le Seigneur soit avec vous*, etc. Il retourne au livre et y récite la prière dite *postcommunion*, parce qu'elle suit la Communion.

Les plus anciens livres liturgiques la désignent parfois sous le nom de *complenda* ou *oratio ad complendum, oraison pour finir*, parce qu'en effet, elle est la conclusion d'un rite important ; ici, elle finit la messe. Elle est appelée *post-communiomen* dans le Sacramentaire gélasien et les Sacramentaires gallicans. Elle est instituée pour re-

^{1.} A noter les antennes de la communion dans les fériés de Carême ; elles sont empruntées aux psaumes suivant leur ordre, sauf pour les jeudis, entrés au viii^e siècle seulement dans la liturgie, et les dimanches qui sont d'une autre série. Fortescue. *Op. cit.*, p. 509.

mercier Dieu des grâces recueillies par la vertu du saint Sacrifice, celle aussi du Sacrement de l'Eucharistie, et pour lui demander d'en faire persister dans les âmes l'influence bienfaisante Amalaire l'appelle la dernière bénédiction *ultima benedictio*, appelant bénédiction ultérieure, *ulterior benedictio*, l'oraison qui se dit encore après cela sur le peuple, en carême.¹

De fait, pendant le carême, temps liturgique qui a conservé avec plus de rigueur les rites antiques, on récite aux fêtes, immédiatement après la postcommunion, une autre oraison dite *Oratio super populum*, *oraison sur le peuple*, ainsi dite, semble-t-il, parce que les fidèles, sur qui se fait cette prière, y sont plus ordinairement et presque toujours désignés par le mot *peuple*, *populus*. Cette oraison est précédée, dans la messe solennelle, d'une invitation à la prière Le diacre, qui a toujours charge d'inviter les fidèles à la prière commune,² crie à haute voix : *Humiliate capita vestra Deo ; humiliez votre front devant Dieu.* Au lieu de *humiliate*, *humiliez vos têtes*, on disait autrefois *inclineate*, *inclinez-vous*; cette dernière expression a suggéré l'inclination de tête qui se fait encore et marque des sentiments d'humilité. La toute première *Oratio super populum*, celle du mercredi des Cendres, commence par ces mots : *Inclinantes se.* C'est peut-être aussi cette expression qui aura provoqué l'inclination de tête prescrite à chacune de ces oraisons. Du reste, la liturgie requiert d'ordinaire ces humbles inclinations de tête, chaque fois qu'elle fait demander à Dieu sa bénédiction.

L'*Oratio super populum*, comme en témoignent les anciens Sacramentaires, s'est dite, jusqu'à saint Grégoire le Grand, dans tout le reste de l'année, même en temps pascal, et aux fêtes les plus solennelles. Au témoignage de Jean diacre, ce pape diminua les oraisons du missel ;³ est-ce lui qui aura réservé au carême l'usage de cette prière qui, d'ordinaire, implore la miséricorde de Dieu

1. *Op. cit.* Migne, P. I., t. CV, col. 1155. — 2. DESLOGES, *Op. cit.*, p. 359;
— 3. Krazer, *Op. cit.*, p. 574.

et sa protection ; d'où une idée de pénitence qu'on attacha à sa récitation, réservée, plus tard encore, aux jours de férie. C'est ainsi qu'elle fut retenue aux messes fériales du carême, hormis la messe du dimanche où la pénitence relâche quelque chose de sa rigueur, où l'on ne pouvait pas faire les inclinations et génuflexions attachées à cette oraison, d'après un principe qui les exclut à pareil jour.

La postcommunion, proprement dite, est plutôt la prière d'actions de grâces ; l'*Oratio super populum* est la bénédiction finale. L'*Oratio super populum* semble en effet avoir été la conclusion ancienne de toute la messe. De fait, selon Amalaire, réciter la postcommunion, c'est bénir le peuple avant de le renvoyer.¹ La bénédiction qui suit aujourd'hui l'*Ite missa est* n'était pas encore introduite.

Nous devrions avoir le culte de la postcommunion du jour. Cette action de grâces, faite ainsi par la voix de l'Église, au nom de Jésus-Christ qui est en ce moment dans nos poitrines, doit frapper victorieusement à la porte des cieux. Et puis quelle somme de doctrine ne contient-elle pas sur le mystère auguste de l'Eucharistie ! Les anciens n'y ont-ils pas condensé, comme du reste dans toutes les formules liturgiques, la moëlle de la théologie ?² Le fond général de ces prières rappelle que l'Eucharistie est le *Don de la Vie*.

L'Ite missa est.

Jusqu'au IX^e siècle, et cela même durant tout le carême, comme le marque l'*Ordo romanus* I du VIII^e siècle, l'*Ite missa est* qui suit la postcommunion terminait la messe. Les prières qui suivent, le *Placeat*, la bénédiction, le dernier évangile, n'ont été ajoutées que peu à peu dans la liturgie.

Quelle est l'origine de l'*Ite missa est*, et quand doit-il

1. De Vert, *Op. cit.*, p. 999. — 2. *Revue liturgique et bénédictine*, année 1912-1913, Maredsous. Voir une étude des postcommunions du Propre du Temps.

se dire ? Ces trois mots qu'on traduit communément par : *Allez, la messe est dite*, signifient proprement : *Allez, c'est le renvoi*, c'est-à-dire, *vous pouvez vous retirer*. Les Grecs appellent ce renvoi l'*apolysin*, d'un mot grec qui marque cette action.

Les Pères du IV^e siècle font déjà mention du renvoi de l'assemblée. Les formules variaient en Orient et en Occident. Chez les Grecs le diacre crie au peuple : *In pace procedamus*, partons en paix ! Le peuple lui répond : *In nomine Domini, au nom du Seigneur*. Et quand le prêtre a bénit l'assemblée et distribué les *eulogies*, on chante le renvoi, dont la formule varie selon les solennités. La plus commune est celle-ci : *Gloire à toi, ô Christ notre Dieu, notre espérance, gloire à toi !* Les *Constitutions apostoliques* rapportent la formule : *Ite in pace, Allez en paix !* Les plus anciens *Ordines romani*, les I, II, III, ont déjà la formule : *Ite missa est, Allez, c'est le renvoi !* avec le *Deo gratias* du peuple.¹ Elle fut de règle en Occident jusqu'au moment où l'interprétation de l'*Ite missa est* subit une évolution assez curieuse. Autrefois le renvoi devait être uniformément proclamé tous les jours où l'assistance était nombreuse. Il retentissait donc, non seulement tous les dimanches, mais encore aux fêtes comprises entre la Septuagésime et Pâques, et même aux fériées de carême, précisément parce qu'en ces jours les fidèles, plus fervents qu'aujourd'hui, se pressaient en grand nombre au saint Sacrifice.

Plus tard, peut-être parce qu'il coïncide toujours avec le *Gloria in excelsis* chant de joie, l'*Ite missa est* a été considéré lui aussi comme une invitation à la joie, que provoque l'assemblée générale et pleine des fidèles. Au XI^e siècle, il ne retentit bientôt plus qu'aux jours où l'hymne évangélique avait été chanté.² De là vient qu'on l'omit aux dimanches de l'Avent et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, jours où il n'y a pas de *Gloria in excelsis*. On lui substituait, on lui substitue encore le *Benedicamus Domino*, ce qui a pu attacher à cette invi-

1. I. n. 21, 24 ; II, n. 15 ; III, n. 18. — 2. *Micrologus*, n. 46.

tation un signe de tristesse, bien à tort comme on le comprend. L'e *Benedicamus Domino* était sans doute une invitation à persévérer dans la prière, en des jours où la sainte messe était suivie d'un autre office. C'était le cas à Noël, en la messe de minuit suivie de *Laudes*, et aussi aux jours de jeûne et de pénitence, dans lesquels se disaient de longues prières, et peut-être les Vêpres. Ne serait-ce pas la raison qui donne pour oraison aux Vêpres du Carême, anticipées, l'*oratio super populum* de la messe ? Suivant nos rubriques actuelles, lorsque l'*Ite missa est* ne se fait pas entendre, il est remplacé par l'une de ces deux formules : *Benedicamus Domino*, bénissons le Seigneur ou s'il s'agit d'une messe pour défunts, *Requiescant in pace*,¹ qu'ils reposent en paix. Ainsi par une coïncidence tellement heureuse qu'elle serait digne d'être voulue, il se trouve que la formule du renvoi n'est pas prononcée, toutes les fois qu'une raison liturgique s'oppose au départ immédiat du peuple. La messe des morts, en effet, est suivie de l'absoute. Quant aux jours de l'Avent du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles, ce sont des jours de pénitence où il convient d'engager le peuple à persister dans la prière et le recueillement. Sans doute, on ne saurait dire que, inversement, l'absence de renvoi soit toujours un signe de deuil et de pénitence, — notre remarque s'applique aux fêtes ordinaires où l'Église célèbre la messe du Temps ou quelque messe votive privée du *Gloria in excelsis*, — mais une coutume liturgique nous reste acquise : c'est que l'*Ite missa est* est devenu une invitation à la joie spirituelle, tandis que le sentiment opposé, quelle qu'en soit la nuance, exclut l'*Ite missa est*.

Dans la messe solennelle, c'est le diacre qui doit annoncer ce renvoi, mais il parle au nom du prêtre. L'*Ordo romanus* I,² marque déjà que le diacre ne peut

^{1.} Le *Requiescant in pace* semble être l'abréviation de la longue formule « *Fidelium animae per misericordiam Dei requiescant in pace* ; que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix par la miséricorde de Dieu ». CALLEWAERT, *Collat. Brug.*, X, p. 400. — ^{2.} n. 21.

le dire avant d'en avoir reçu l'ordre du pontife qu'il regardait pour lui demander son consentement. A Verdun, l'on suivait jadis un cérémonial touchant : le diacre à genoux, recevait du prêtre l'*Ite missa est*, lui baisait la chasuble, répondait *Deo gratias*, se levait et chantait, tourné vers le peuple : *Ite missa est*. Pour montrer d'ailleurs que le diacre n'est qu'un porte-parole, le prêtre lui aussi, fait face au peuple pendant le chant de la formule.

Les deux formules *Benedicamus Domino* et *Requiescant in pace* étant des prières et des interpellations à l'assistance, sont chantées par le diacre, face à l'autel.

A l'*Ite missa est* et au *Benedicamus Domino*, on répond *Deo gratias*. C'est la conclusion naturelle du grand mystère qui vient de s'accomplir, et rien ne peut mieux terminer cette action sublime qu'un cri de reconnaissance poussé vers Dieu. Au *Requiescant in pace* on répond *Amen, ainsi soit-il*. Cette parole expressive ratifie le vœu formé par le prêtre pour les trépassés.

Le Placeat.

Le *Deo gratias* précédent terminait anciennement l'office liturgique ; il ne faut donc pas s'étonner que ni les *Sacramentaires* gélasien et grégorien, ni les plus anciens *Ordines romani* ne mentionnent le *Placeat*, la bénédiction et le *derbier évangile*. Ces rites sont récents ; on peut y voir la continuation de l'action de grâces.

Le *Placeat* se rencontre déjà dans la messe d'*Illyricus*, de Ratolde de Corbie et d'autres missels écrits au x^e siècle. Le *Micrologue*¹ le signale en cet endroit de la messe, et dès la fin du xi^e siècle, il est en usage à Rome. Jusqu'au xv^e siècle, les missels marquent que cette prière se récite en finissant la messe, ou après la messe

finie. En effet, cette oraison était une action de grâces que le prêtre faisait jadis en particulier, après la messe, sans que le peuple y eût part ; de là son caractère individuel, et le secret dans lequel il doit la dire. Jusqu'au XVI^e siècle, elle ne fut pas considérée comme faisant partie intégrante de la liturgie. Saint Pie V l'inséra définitivement dans l'*Ordinaire*. Le *Placeat* méritait bien cette place d'honneur. Rappelant d'une façon saisissante la prière de l'oblation, *Suscipe sancte Pater*, il compose un admirable épilogue à la messe : prière intense et substantielle où le prêtre parle en son nom, mais aussi pour tous, où il résume l'universalité de ses intentions et récapitule les fins du sacrifice, l'adoration, l'action de grâces, la propitiacion, la supplication :

Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meae, et praesta ut sacrificium quod oculis tuae majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihiique et omnibus pro quibus illud obtuli, sit te miserante propitiabile, per Christum Dominum nostrum. Amen.

Recevez favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage du ministère que je viens d'exercer, et faites que ce sacrifice offert par mon indigne ministre aux yeux de votre majesté, vous soit agréable et devienne, par votre miséricorde, une œuvre de propitiation à mon profit et au profit de tous ceux pour qui je l'ai offert. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Le prêtre baise une dernière fois l'autel. Il agit ainsi en témoignage d'amour et de respect pour le Christ que représente l'autel, comme il le fit au début du saint Sacrifice. C'est l'adieu du ministre à Celui qu'il a représenté dans le Sacrifice, qu'il a reçu et qu'il a distribué dans le Sacrement. En terminant le *Placeat* il scelle par ce baiser les demandes qui y sont faites; aussi, encore qu'il prépare déjà la bénédiction qui suit, et lui passe, pour ainsi dire, les dons célestes puisés en Jésus-Christ, on n'omet jamais ce baiser, même aux messes de *Requiem*, où la bénédiction ne se donne pas.

La bénédiction.

Les *Ordines romani* I, II, III, mentionnent bien une bénédiction que le pontife, retournant à la sacristie, donne en chemin aux évêques et prêtres qui la lui demandent ; mais ils ne disent mot de la bénédiction solennelle en usage aujourd'hui. Les liturgistes du IX^e siècle se taisent également. Dès le X^e et le XI^e siècle, des évêques accordèrent au peuple la bénédiction qui, jusque-là, se donnait entre le *Pater* et la communion, et dont nous avons parlé plus haut. Rome finit par les imiter. Dès le XIII^e siècle, les évêques bénissaient avec la formule encore employée aujourd'hui : *Sit nomen Domini benedictum*, etc... *Adjutorium nostrum*, etc... *Benedicat vos omnipotens Deus*, etc... L'*Ordo romanus* XIV en fait foi, ce n'est qu'après cette bénédiction qu'il disait le *Placeat*.¹

Aucun document n'autorise à croire que, antérieurement au XI^e siècle, le simple prêtre ait bénit les fidèles à la fin de la messe ; c'était là un acte solennel réservé à l'évêque. Toutefois, comme l'indique le *Micrologue*,² on commença, vers l'époque susdite, à voir des prêtres bénir le peuple à la fin de la messe ; il y avait connivence de la part des évêques et on interprétrait mal les canons.³ Peu à peu, cette coutume se trouva établie, surtout quand la bénédiction en usage avant la communion disparut.

Quant à la formule employée, elle avait, comme le prouvent beaucoup de missels, des variantes. La bénédiction du rite dominicain est toujours : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper. Que la bénédiction du Dieu tout-puissant...descende sur vous et y demeure toujours !* Des prêtres se servaient de la formule solennelle, réservée aujourd'hui aux évêques et prélates ; d'autres se contentaient de dire :

1. c. 71. — 2. c. 21. — 3. Krazer, *Op. cit.*, p. 580

Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus

R. Amen.

Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit

R. Ainsi soit-il.

C'est la formule actuellement en usage, pour les prêtres. Il semble qu'à l'origine l'évêque seul pouvait bénir le peuple de la main ; le simple prêtre se servait d'une patène. Certains prêtres formaient trois signes de croix, en prononçant les noms des trois personnes de la sainte Trinité. D'autres se contentaient d'un seul signe. Pie V prescrivait les trois signes à la messe solennelle ; mais Clément VIII ne permit plus qu'un seul signe de croix, bénédiction à formuler à *voix basse*, pour bien marquer le droit qu'ont seuls les évêques de bénir le peuple.¹

Le prêtre baise l'autel avant de bénir, comme s'il voulait emprunter au Christ la bénédiction à répandre sur le peuple. Il élève les mains vers le ciel, pour attirer en quelque sorte la grâce de Dieu, se retourne vers l'assistance ; puis il prononce, en l'accompagnant du geste, la formule citée.

Attachons du prix à cette bénédiction donnée de la part du Seigneur ; elle est destinée à fixer dans nos âmes les grâces du saint Sacrifice.

Le dernier évangile.

Il nous reste à dire un mot du dernier évangile. Le prêtre lit ordinairement le début de l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum, au commencement était le Verbe* qui forme l'évangile propre de la messe du jour de Noël. Ni les *Sacramentaires*, ni les anciens *Ordines romani*, ni les *Us de Cîteaux*, ni les *Coutumes de Cluny*, ni enfin les missels antérieurs au XIII^e siècle ne mentionnent cette lecture, au saint Sacrifice. Depuis, les prêtres par dévotion, le récitèrent en commençant leur action

1. *Ibid.*, p. 582.

de grâces. Des prêtres le disaient en se dépouillant de leurs ornements ; d'autres, en retournant à la sacristie : d'autres encore à l'autel même, mais à voix basse ; plus tard, à haute voix, sur les instances du peuple et surtout des femmes, comme il appert des missels du XIV^e et du XV^e siècle. Enfin, aux XV^e et XVI^e siècles, la piété populaire força quasi les prêtres à le réciter à l'autel, usage qui devient universel alors. Il faut savoir, en effet, que cet évangile fut toujours de la part des fidèles l'objet d'une vénération toute spéciale. On en lisait les versets mystérieux sur les nouveaux baptisés ; à la campagne, pareille lecture se fait encore en temps d'orage. Les fidèles tenaient tellement à ce qu'on récitât la première page de saint Jean, après le saint Sacrifice, que certaines fondations de messes mentionnent expressément cette lecture parmi les conditions à remplir. C'est encore une fois le saint Pape Pie V que nous voyons intervenir pour rendre cette récitation obligatoire et uniforme. Car en certains endroits, on disait parfois, au lieu de cet évangile, celui de la messe votive de la Bienheureuse Vierge Marie : *Loquente Jesu ad turbas.* L'évangile de saint Jean, dans son adorable profondeur, est comme un résumé des principaux mystères de notre foi. S. Augustin rappelle la dévotion de quelqu'un qui eût voulu le voir écrit en lettres d'or dans chaque église.¹

On s'agenouille aux mots : *Et Verbum caro factum est, et le Verbe s'est fait chair*, pour adorer le Verbe dans son ineffable abaissement vers l'humanité.

Initium sancti evangelii secundum Joannem. Commencement du saint évangile selon saint Jean.

R. *Gloria tibi, Domine.* R. Gloire soit à vous, Seigneur.

In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Ver- Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu.

1. *De civit. Dei*, X, 19. P. L., XLI, 3-9. Fortescue, *Op. cit.*, p. 520.

bum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est nihil, quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum : et lux in tenebris lucet, et tenebrae eam non comprehendenderunt. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. In propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus : qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis ; et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiae et veritatis.

Il était dans le principe en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui : et rien n'a été fait sans lui, de ce qui a été fait. En lui était la Vie, et la Vie était la lumière des hommes ; et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu qui s'appelait Jean. Il vint témoigner, pour rendre témoignage à la lumière afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière. Celui qui est la vraie lumière existait : il éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont point reçu. Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu : à ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. **Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous,** et nous avons vu sa gloire, sa gloire de Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité.

R. Deo gratias.

R. Grâces à Dieu.

Il arrive parfois que le prêtre récite, à la fin du saint Sacrifice et dans le missel, un évangile autre que celui de saint Jean. C'est que, deux messes s'étant trouvées en concurrence, à la plus solennelle qu'on lit on n'omet pas néanmoins l'évangile de l'autre ; la liturgie adopte celui-ci comme dernière lecture.

A la fin du dernier évangile, on répond : *Deo gratias, rendons grâces à Dieu*. Une profonde gratitude envers le Seigneur, tel est le sentiment que nos âmes doivent emporter à la sortie de si augustes mystères. Il ne nous reste plus qu'à profiter pleinement des grâces et des leçons dont la munificence de Dieu nous y comble ; et la meilleure action de grâces que nous puissions encore lui en rendre, c'est de mener une vie conforme aux enseignements que nous y laisse la *mémoire de Jésus Crucifié*.

Qu'elle est grande cette liturgie qui, nous détachant ainsi de la terre, nous rapproche, de si près, du ciel et du Saint des Saints !¹

Faites ceci en mémoire de moi.²

* * *

Nous ne pouvons mieux, semble-t-il, terminer cette étude de la sainte messe, qu'en redisant ce qu'ailleurs

^{1.} La messe basse terminée, le prêtre récite plusieurs prières prescrites par Léon XIII et Pie X. Il est à remarquer qu'elles doivent succéder immédiatement au dernier évangile ; on remettra donc à la suite de ces prières la distribution de la sainte communion et toute autre oraison ou dévotion. (S. C. R. 23 nov. 1887). Ces prières peuvent être récitées en langue vulgaire. (CALLEWAERT. *Collat. Brug.*, t. XIII, p. 705). Ces prières doivent être omises à la messe basse votive du Sacré-Cœur de Jésus, le premier vendredi du mois ; cette messe a les priviléges de la messe votive solennelle « pour affaire grave ». (S. C. R. 8 juin 1911). Un décret tout récent permet la même omission, lorsqu'une messe basse est célébrée avec une certaine solennité (à l'occasion de la première communion, d'une communion générale, de la Confirmation, de la collation des Ordres, d'un mariage) ou encore lorsque, au cas où le célébrant ne doit pas quitter l'autel, la messe est suivie immédiatement de quelque fonction sacrée ou pieux exercice de quelque importance. (S. C. R. 20 juin 1913.) — ^{2.} Iuc., xxxii, 19.

nous eûmes l'honneur et la joie de prêcher dans toute la conviction de notre âme :

« Un jour, ravi en extase, le prophète contemplait les peuples de la terre faisant l'ascension de la montagne de Sion pour y fêter la nouvelle alliance. Il les entendait pousser des cris de triomphe sur les hauteurs, *tandis qu'ils affluaient*, dit le texte sacré, *vers les biens du Seigneur, le blé, le vin nouveau...* Leurs âmes comme un jardin arrosé, cessaient de languir. Leur deuil était changé en joie ; Dieu les consolait, et à leur douleur il faisait succéder l'allégresse. Et le Seigneur répétait : *Je rassasierai de grâces, j'enivrerai l'âme de mes prêtres et mon peuple se rassassiera de mes biens*, dit le Seigneur.¹

« La prophétie est accomplie, elle s'accomplit tous les jours, alors qu'ayant gravi le Calvaire, comme fit autrefois l'Homme-Dieu, les prêtres et les peuples de la nouvelle loi font l'ascension de l'autel de Dieu, de cet autel où ils viennent renouveler leur jeunesse.

« Montez, prêtres, à cette montagne du Dieu vivant ! Courez, peuples, aux sources de la Vie éternelle ! « *Vos âmes sont cruellement tourmentées de la soif, animae vestrae sintunt vehementer* »² L'Eucharistie, Sacrifice et Sacrement, est le remède de Celui qui a dit et vous clame encore : *Je suis le Pain de Vie : celui qui vient à moi n'aura jamais faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif.*³ Venez, mangez de mon pain, buvez du vin que j'ai mêlé,⁴ ma Chair livrée pour vous, mon Sang répandu pour vous au jour de la croix, et que l'autel vous dispense dans le souvenir, la réalité et les effets de mon immolation.»⁵

1. Jerem., XXXI, 12-15. — 2. Eccli., LI, 32. — 3. Joan. VI, 35. — 4. Prov., IX, 5. — 5. *La croix et l'autel*, dans les *Cours et conférences de la Semaine liturgique de Maredsous*, 19-24 Août 1912, p. 55-57.

Conclusion pratique

En guise de Conclusion, qu'il nous soit permis de répéter la parole d'or du *Catéchisme du Saint Concile de Trente*, traitant des cérémonies de la messe :

« *Non seulement il n'en est aucune qu'on puisse regarder comme inutile et superflue, mais encore, toutes ont pour but de faire briller davantage la majesté d'un si grand Sacrifice, et de porter les fidèles, par les signes salutaires et mystérieux qui frappent la vue, à la contemplation des choses divines voilées dans le Sacrifice.* »¹

A-t-on bien lu, bien compris ? Dans les rites et cérémonies de la sainte Messe, il n'y a rien d'*inutile*, rien de *superflu*. Tout a sa signification, tout aide à concevoir un respect souverain de l'oblation sacrée, tout marque la grâce qu'elle nous procure.

Il ne nous reste, à nous, Prêtres ou fidèles, qu'à nous examiner consciencieusement, et à voir si réellement lorsque nous célébrons cet auguste Sacrifice, lorsque nous assistons à l'oblation de cette divine Hostie, nous savons donner libre essor à l'exercice de notre foi, de notre espérance et de notre amour.

Croyons-nous vraiment, indubitablement, que le saint Sacrifice de la messe est le Sacrifice de la croix, représenté à Dieu, dans le but de mettre à la portée des enfants du Père et serviteurs du Christ les fruits de la Rédemption ? Croyons-nous, comme les Apôtres et

1. Ch. XX, § 9.

Disciples à la dernière Cène, que Jésus y est, dit S Épiphane, « Lui-même, Victime, Sacrifice, Prêtre, Autel, Dieu, Homme, Roi, Pontife, Agneau, tout en tout pour nous ? »¹ Ah ! si nous avions la foi, *si nous savions le don de Dieu.*²

Mettions-nous toute notre espérance dans le saint Sacrifice de la messe ? Nous rappelons-nous chaque matin, à l'heure où résonne le campanile de la paroisse, qu'il est non pas seulement un Sacrifice d'adoration et d'action de grâces, mais aussi, dans le sens propre du mot, un *Sacrifice propitiatoire* ? Nous rappelons-nous qu'il a pour but d'apaiser la juste colère de Dieu contre les pécheurs, nous et les autres, de le rendre favorable, et de le disposer à nous accorder les immenses grâces du salut. Pensons-nous assez que « par la messe, dit le Concile de Trente, *la vertu rédemptrice de la croix nous est appliquée* », toute l'efficacité descendant du seul Sacrifice du Calvaire, et qu'ainsi elle « *manifeste* » la mort du Seigneur, jusqu'à la fin des temps ? Est-ce à l'ombre de ce Sacrifice que nous abritons nos faiblesses, nos soucis, nos peines, nos tribulations, le poids de la vie et tout ce qui devient grand au contact de l'oblation de Jésus-Christ, notre Chef à nous, ses membres ? Est-ce là que nous prenons nos conseils, que nous concevons nos projets, que nous formulons nos décisions ? Est-ce de là que part toute notre activité, là que se renouvellent nos énergies ? Plus nous y ferons preuve de bonne volonté, d'amour et d'énergie pour raviver notre espérance, pour fixer notre attention, plus aussi les fruits de la propitation et de l'impétration de Jésus-Christ seront conférés à nos âmes. Les secours *actuels* nous arriveront en abondance ; ils nous aideront par la contrition qu'ils suscitent, à triompher du péché mortel, du péché vénial, à obtenir le pardon et la remise des peines qu'ils nous auront fait encourir, à mériter les accroissements de vertu destinés à nous transformer en la sainteté du Christ. Nous obtiendrons pour nous, nous obtiendrons pour les autres, pour ceux

1. *Hæres.*, LV, 4. — 2. *Joan.*, IV, 10.

et celles que nous aimons, qui vivent sur la terre, ou qui expient dans les flammes du Purgatoire. Et c'est ainsi que, dans l'exercice de notre espérance, nous mettons aux pieds de notre Père des Cieux toute la propitiation de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y faut enfin toute notre charité, tout notre amour de Dieu et des hommes. Il faudrait être à l'autel, comme au pied de la sainte Croix, avec Marie, avec Jean, avec Madeleine, avec les saintes femmes, avec tous ceux et celles qui là compatissaient aux douleurs de Jésus, avec les convertis du Calvaire, avec Longin qui ouvrait si large le Côté de Jésus, afin de nous permettre de recueillir encore le Sang précieux et l'Eau salutaire qui désaltèrent notre soif d'amour de Dieu.

Il nous faut être là, décidés à vivre notre vie chrétienne, à la vivre en mourant, sachant toujours et n'oubliant jamais que nous ne vivons du Christ que dans la mesure où nous mourons pour Lui, à toutes choses. C'est le *quotidie morior* de l'Apôtre,¹ celui qu'ont vécu les Saints, qu'ils vivent et vivront toujours, décidés qu'ils sont à faire affluer à eux et aux âmes les torrents de grâces découlant de l'autel.

Il faudrait redire ici tous les fruits qu'en plus du Sacrifice, le Sacrement de l'Eucharistie procure à notre foi, à notre espérance, à notre amour.² Nous ne pouvons que les signaler, en rappelant avec le *Catéchisme* précité que pour qui compare entre elles la nature et l'efficacité de tous les Sacrements, l'Eucharistie apparaît « comme la source, tandis que les autres sont les ruisseaux. Elle est vraiment la source de toutes les grâces, puisqu'elle renferme d'une manière admirable Notre-Seigneur Jésus-Christ, la source même de tous les dons célestes, l'Auteur de tous les sacrements, le Principe enfin d'où dérive tout ce qu'il y a de bien et de parfait dans les autres

¹. I. Cor., xv, 31. — ². Voir dans la profonde brochure de Dom Reylandt, *Op. cit.*, les pages consacrées aux « fruits vivifiants de l'Eucharistie ». Nous recommandons à tous cet ouvrage.

sacrements. Après cela, il est aisé de comprendre combien sont magnifiques les dons de la grâce divine que nous communique la sainte Eucharistie. »¹ C'est Jésus qui nous crie, par S. Augustin : « Je suis la nourriture des forts ; croissez, et vous me mangerez ensuite. Et vous ne me changerez point en vous. comme il arrive à la nourriture de votre corps ; mais c'est vous qui vous changerez en Moi ». ² Il l'a dit du reste, Lui-même : « Celui qui mange ma Chair et boit mon Sang, demeure en Moi et Moi en lui. ³ Il vivra par Moi ». ⁴ Quoi de plus ? Nous voulons entrer pleinement, autant que possible, dans les états de Prêtre et d'Hostie de Jésus ; nous voulons participer, dans la mesure la plus entière, à son Sacrifice, et devenir nous-mêmes, *par Lui, avec Lui, en Lui*, oblation au Seigneur ; n'assistons pas à la messe sans nous nourrir, chaque jour, de ce Pain qui donne la Vie, cette Vie que, sur la croix, il nous a méritée, et qu'à l'autel il veut voir s'écouler abondante dans nos âmes avides. « *Mange à ta faim, nous dit-il, tu tiens le Poisson dans tes mains* ». ⁵

C'est à la croix qu'on le trouve, c'est à l'autel qu'on l'offre encore et qu'on le mange. Ces *Notes sur la liturgie de la messe* ont été écrites, pour rappeler à ceux qui croient, qui espèrent et qui aiment, l'incomparable honneur dont Dieu les gratifie quand ils comprennent, quand ils pratiquent le *Mystère de la grande Action*. ⁶

« L'amour de la Messe est la mesure de la foi des nations ». ⁷ Nous ajouterons : il mesure la valeur d'une famille chrétienne et la dignité d'une âme.

¹. C. XX, § 1. — ². V. Ambr., lib. 5. *De Sacr.* — ³. Joan., VI, 56. — ⁴. Ibid., 57. — ⁵. Inscription d'Autum (voir plus haut.) — ⁶. Voir dans Mgr Hedley, *Op. cit.*, son étude sur les fruits de l'Eucharistie. — *Nouvelle Revue Théologique* (juin 1922) douze thèmes à instructions et à conférences sur la Royauté pacifique de N. S. J.-C. par l'Eucharistie, du P. de la Taille. — ⁷. Faber.

Appendice

I.

Le Canon¹

Pour mettre en relief l'idée fondamentale de cette prière des prières, si admirablement une en dépit des remaniements subis aux premiers siècles, nous en donnerons ici le texte si simple, si lumineux et à la fois si saisissant dans sa profondeur. -- Les textes imprimés en caractères plus gras représentent le canon ancien.

Préface.

Dominus vobis-cum. Que le Seigneur soit avec vous.

Et cum spiritu tuo. Qu'il soit aussi avec votre esprit.

Sursum corda. Elevez vos cœurs.

Habemus ad Dominum. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

Gratias agamus Domino Deo nostro. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

Dignum est justum est. Cela est digne et juste.

Vere dignum et Il est vraiment digne et

1. D'après Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*, p. 231-233. Voir dans Fontescue (*op. cit.*) les théories en présence, p. 145-224. — Batiffol, *Op. cit.*, p. 212 et suiv.

*justum est, aequum et juste, équitable et salutaire,
salutare nostibi sem- de vous rendre grâces en tout
per et ubique gratias temps et en tout lieu, Seigneur
agere, Domine sancte, saint, Père tout-puissant,
Pater omnipotens, Dieu éternel, par Jésus-Christ
aeterne Deus, per Notre Seigneur. C'est par Lui
Christum Dominum que les Anges louent votre
Nostrum. Per quem majesté, les Dominations l'a-
majestatem tuam lau- dorent, les Puissances la révè-
dant Angelii, adorant rent en tremblant, les Cieux,
Dominaciones, tre- les Vertus des cieux et les
munt Potestates, Caeli bienheureux Séraphins en cé-
caelorumque Virtutes lèbrent, tous ensemble, la
ac beata Seraphim gloire avec des transports de
socia exultatione con- joie. Nous vous prions d'ac-
celebraut. Cum qui- corder que, nos voix se joi-
bus et nostras voces ut gnant aux leurs, nous disions
admitti jubeas depre- humblement avec eux :
camur, supplici con-
fessione dicentes :*

*Sanctus, Sanctus,
Sanctus, Dominus
Deus Sabaoth. Pleni
sunt caeli et terra glo-
ria tua. Hosanna in
excelsis. Benedictus
qui venit in nomine
Domini. Hosanna in
excelsis.*

Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées. Vo-
tre gloire remplit les cieux et la terre. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.

Interruption du Canon : les *Diptyques*.

*Te igitur, clementissime
Pater, per Jesum Christum
Filium tuum Dominum
nostrum supplices rogamus
ac petimus uti accepta
habeas et benedicas haec †
dona, haec † munera, haec †
sancta sacrificia illibata :
in primis quae tibi offerimus
pro Ecclesia tua sancta catholica ; quam pacificare,
custodire, adunare et
regere digneris toto orbe
terrarum, una cum famulo
tuo Papa nostro N. et
Antistite nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicae et apostolicae fidei
cultoribus.*

*Memento, Domine, famulorum famularumque
tuarum N. et N., et omnium circumstantium,
quorum tibi fides cognita
est et nota devotio ; pro
quibus tibi offerimus vel
qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis pro se, suis-
que omnibus ; pro redemp-
tione animarum suarum,
pro spe salutis et incolumentatis sua : tibique redi-
dunt vota sua aeterno Deo
vivo et vero*

Nous vous prions donc avec une humilité profonde, Père très clément, et nous vous demandons par Jésus-Christ votre Fils Notre-Seigneur, d'avoir pour agréables et de bénir ces dons, ces présents, ces sacrifices saints et sans tache que nous vous offrons premièrement pour votre sainte Eglise catholique, afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la garder, de la maintenir dans l'union, et de la gouverner par toute la terre avec notre Pape N., votre serviteur, avec notre évêque N., et tous ceux qui sont orthodoxes et fidèles à la foi catholique et apostolique.

Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. et N., et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connaissez la foi et la dévotion, pour qui nous vous offrons ou qui vous offrent ce Sacrifice de louange pour eux-mêmes, et pour tous ceux qui leur appartiennent ; pour la rédemption de leurs âmes, pour l'espérance de leur salut et pour leur conservation ; et qui vous présentent leurs vœux, à Vous, Dieu éternel, vivant et véritable.

Communicantes et memoriā venerantes, in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi ; sed et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomae, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi ; Lini, Cleti, Clementis, Xisti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmae et Damiani, et omnium sanctorum tuorum, quorum meritis, precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiae tuae quæsumus, Domine, ut placatus accipias : diesque nostros in tua pace disponas, atque ab aeterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum iubeas gregè numerari. Per Christum Dominum Nostrum. Amen.

Participant à une même communion et honorant la mémoire en premier lieu de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de J.-C., notre Dieu et notre Seigneur ; et aussi de vos bienheureux apôtres et martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thaddée, Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos saints, aux mérites et aux prières desquels accordez, s'il vous plaît, qu'en toutes choses nous soyons munis du secours de votre protection. Par le même Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Nous vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude, qui est aussi l'offrande de toute votre famille ; d'établir nos jours dans votre paix, de nous préserver de la damnation éternelle et de nous admettre au nombre de vos élus. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Quam oblationem¹ tu,

Nous vous prions, ô Dieu,

¹. Cette prière, d'après quelques-uns, appartiendrait au canon proprement dit.

*Deus, in omnibus, quae-
mus, beneſ diclam, ad ſcrip-
tam, ratam, rationabilem,
acceptabilemque facere di-
gneris, ut nobis Cor†pus et
San†guis fiat dilectissimi
Filii tui Domini nostri Je-
su Christi.*

qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit en toutes choses bénie, reçue, sans réserve, raisonnable et agréable ; afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre très cher Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Reprise du Canon :

Partie aujourd'hui omise :

*Vere Sanctus, vere
benedictus, Dominus
noster Jesus Christus,
qui venit de caelis ut
conversaretur in ter-
ris ; hostia effectus ut
nos faceret sacerdotes,
Ipse*

Il est vraiment Saint, vraiment le Béni, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui descendit des cieux pour vivre sur la terre ! qui s'est fait hostie, afin de faire de nous ses prêtres, Lui-même,

Partie actuelle :

*qui pridie quam pa-
teretur, accepit panem
in sanctas ac venera-
biles manus suas, et
elevatis oculis in cae-
lum ad te Deum Pa-
trem suum omnipo-
tentem, tibi gratias*

qui, à la veille de sa passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et ayant levé les yeux au ciel, vers vous, Dieu son Père tout-puissant, vous rendant grâces, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples en disant : pre-

*agens benedixit, frenez et mangez-en tous, car
git, deditque discipu- ceci est mon corps.
lis suis, dicens : acci-
pite et manducate ex
hoc omnes ; hoc est
enim corpus meum.*

Simili modo post- quam coenatum est, accipiens et hunc praeclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens benedixit de- ditque discipulissuis, dicens : accipite et bibite ex eo omnes : Hic est enim calix aeterni testamenti, mysterium fidei : pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Haec quotiescum- que feceritis, in mei memoriam facietis.

Agissant de même après le repas, il prit ce précieux Calice dans ses mains saintes et vénérables, vous rendit également grâces, le bénit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous : car ceci est le Calice de mon Sang, le Sang de la nouvelle et éternelle alliance, mystère de la foi : Sang qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre en rémission des péchés.

Toutes les fois que vous accomplirez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.

*Unde et memores,
Domine, nos servitui,
sed et plebstua sancta,
ejusdem Christi Filii
tui Domini nostritam
beatae Passionis, nec-
non et ab inferis Re-
surrectionis, sed et in
caelos gloriosae As-
censionis : offerimus
praeclarae majestati
tuae de tuis donis ac
dati hostiam puram,
hostiam sanctam, hostiam immacula-
tam, Panem sanctum
vitae aeternae et Cali-
cem salutis perpe-
tuæ.*

C'est pourquoi, Seigneur,
nous, vos serviteurs, et avec
nous tout votre peuple saint,
fidèles au souvenir de la bien-
heureuse Passion de ce même
Jésus-Christ, votre Fils, notre
Seigneur, de sa Résurrection
du tombeau et de sa glorieuse
Ascension au ciel, nous offrons
à votre majesté suprême, grâce
aux dons que vous nous avez
faits et que nous vous rendons,
l'Hostie pure, l'Hostie sainte,
l'Hostie sans tache, le Pain
sacré de la vie éternelle et le
Calice de l'éternel salut.

*Supra quae propi-
tio ac sereno vultu
respicere digneris : et
accepta habere, sicuti
accepta habere digna-
tus es munera pueri
tui justi Abel, et sa-
crificium Patriarchae
nostri Abraham; et
offert votre grand-prêtre Mel-*

Daignez, Seigneur, jeter un
regard favorable et bienveil-
lant sur ces dons et les agréer
comme il vous a plu d'agréer
les présents d'Abel le juste,
votre serviteur, ainsi que le
sacrifice d'Abraham notre Pa-
triarche, et celui que vous a
offert votre grand-prêtre Mel-

*quod tibi obtulit sum- chisedech ; c'est un Sacrifice
mus sacerdos tuus saint, une Hostie sans tache.
Melchis dech, sanc-
tum sacrificium, im-
maculatam hostiam.*

*Supplices te roga- Nous vous en supplions,
mus, omnipotens Dieu tout-puissant, ordonnez
Deus : jube haec per- que ces offrandes soient por-
ferri permanus sancti tées par les mains de votre
angeli tui in sublime Saint Ange jusque sur
altare tuum, in cons- votre autel, en présence de
pectu divinae majes- votre divine Majesté. Ainsi
tatis tuae : ut quotquot nous tous, tant que nous
ex hac altaris partici- sommes, qui participerons à
patione, sacrosanc- ce Sacrifice, par la réception
tum Filii tui Cor̄pus du Corps infiniment saint et
et Sant̄guinem sump- du Sang de votre Fils, nous se-
serimus, omni bene- rons comblés de bénédictions
dictione caelesti et et de grâces. Nous vous le
gratia repleamur. demandons par le même J.-C.
Per eumdem Chris- notre Seigneur. Ainsi soit-il.
tum Dominum nos-
trum. Amen.*

Interruption : les Diptyques.

*Memento etiam, Domi- Souvenez-vous aussi, Sei-
ne, famulorum famularum- gneur, de vos serviteurs et de
que tuarum N. et N., qui vos servantes N. et N. qui
nos praecesserunt cum nous ont précédés, marqués*

signo fidei et dormiunt in du sceau de la foi, et qui somno pacis.

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas, deprecamur. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Daignez leur accorder, Seigneur, nous vous en prions, à eux ainsi qu'à tous ceux qui reposent dans le Christ, le séjour de consolation, de lumière et de paix. Nous vous le demandons par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

Nobis quoque peccatori- bus famulis tuis, de mul- titudine miserationum tua- rum sperantibus, partem aliquam et societatem do- nare digneris, cum tuis sanctis apostolis et marty- ribus : cum Joanne, Ste- phano, Matthia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Mar- cellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agneta, Caecilia, Anasta- sia, et omnibus sanctis tuis: intra quorum nos consor- tium, non aestimator meriti, sed veniae, quaesumus, lar- gitor admitte. Per Christum Dominum nostrum.

Et nous, pécheurs, vos serviteurs qui espérons dans la multitude de votre miséricorde, daignez nous admettre dans la société de vos saints apôtres et martyrs, avec Jean (Baptiste), Etienne, Matthias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie, et tous vos autres saints : soyez assez bon pour nous recevoir dans leur société, en considération non pas de nos mérites, mais de votre indulgence. Nous vous le demandons par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Per quem haec omnia, Domine, semper bona crea- sanctificas, vivificas, bene facias, et praestas nobis.

C'est par lui, Seigneur, que vous créez à jamais ces offrandes, que vous les sanctifiez, que vous les vivifiez, que vous les bénissez et que vous nous les présentez.

Reprise du Canon :

*Per Ipsum et cum† C'est par Lui, et c'est avec
 Ipsò et in †Ipsò, est Lui, et c'est en Lui que tout
 tibi Deo Patri omni- honneur et toute gloire appar-
 potenti, in unitate tiennent à vous, Dieu le Père
 Spiritus sancti om- tout-puissant, en l'unité du
 nis honor et gloria St-Esprit dans tous les siècles
 per omnia saecula des siècles.*

saeculorum.

Qu'il en soit ainsi !

Amen.

Tout lecteur reconnaîtra que c'est beau, grandiose. On le voit, le canon une fois rendu à sa simplicité primitive, n'est qu'un seul et même chant *d'action de grâces*, une seule *Prière eucharistique* se développant sans discontinuité depuis le *Vere dignum* de la préface jusqu'au *Per Ipsum et cum Ipsò et in Ipsò* qui précède le *Pater* et sert de doxologie solennelle au canon.

« Il y a là, dit dom Beauduin, un thème unique, développé avec ampleur et lyrisme sous forme d'action de grâces et qui fait du canon une formule solennelle d'une unité parfaite.

« Quel est ce thème ? Nous savons que dans la liturgie juive, lors de la célébration de la Pâque, le chef de famille devait prononcer une formule solennelle, nous dirions un psaume eucharistique, dont le thème était de rendre grâces pour les bienfaits de Dieu envers son peuple et, en particulier, pour la délivrance de la servitude d'Égypte. Fidèle aux rites de sa nation, notre divin Sauveur, lui aussi, célébra la Pâque avec ses disciples, la veille de sa Passion, et prononça la solennelle *action de grâces*, la prière eucharistique d'usage, nous dirions aujourd'hui la préface, qui évoquait le souvenir

des bienfaits de Dieu pour son peuple. C'est ce qui est indiqué par les mots *gratias agens benedixit εὐχαριστησάς*; nous disons : *gratias agamus Domino Deo nostro.*

« Le thème unique de notre canon (entendu depuis *Vere dignum* jusqu'à l'*Amen* avant le *Pater*) est le même. *Pascha nostrum immolatus est Christus*:¹ le Sacrifice du Christ, c'est pour nous la Pâque de la délivrance, mais, contrairement aux Juifs, il nous est donné de la célébrer tous les jours. Et le père de famille, le prêtre, prenant la parole au nom de tous, proclame solennellement les bienfaits de Dieu, en s'adressant, dans l'économie nouvelle, au Dieu trois fois saint et en aboutissant à toute l'œuvre de la Rédemption. Le canon n'est donc que l'embolisme (développement) du *gratias agens εὐχαριστησάς* de Notre-Seigneur : la grande prière eucharistique...

« On le voit donc, c'est une grande préface qui va du *Sursum corda* à l'*Amen* final, avant le *Pater*. Dans la première partie, le prêtre, par une proclamation solennelle et eucharistique (*gratias agamus*), développe tout le thème théo-christologique de notre Rédemption. Mais, en vertu de son sacerdoce, il n'en fait pas seulement le récit, il le renouvelle réellement : *Haec quotiescumque feceritis in mei memoriam facietis*. Et par conséquent, fidèle à ce précepte du souvenir (*unde et memores*), il fait à son tour cette offrande que Jésus-Christ a faite de lui-même. C'est la deuxième partie du canon qui va de l'*Unde et memores* jusqu'à la fin et qui n'est autre chose que l'offrande, par l'Église, de l'œuvre de la Rédemption, renouvelée dans la première partie.

« Ne nous laissons pas distraire de la contemplation de cette grandiose synthèse rédemptrice par les modalités accidentelles actuelles. On peut comparer le canon à un *Credo* ou au *Te Deum* avec, évidemment, l'efficacité reproductrice en plus, qui énumère toutes les perfections divines et les étapes de la Rédemption : *per quem... quam laudant... qui pridie et qui reproduit*

¹. *Le Christ, notre Pâque, a été immolé.*

toute l'œuvre du salut en vue de nous en appliquer les mérites.

« Au *Dominus vobiscum* qui ouvre le canon (début de la préface jusqu'à l'*Amen* final qui le clôt) le prêtre entre dans le sanctuaire même de la divinité ; Jésus-Christ par sa bouche renouvelle la Rédemption et nous en applique les mérites, et la Nouvelle Alliance est scellée de nouveau dans le sang de l'Agneau.

« Il n'y a donc qu'une grande prière, une *Anaphore*, disent les Grecs, une *préface*, comme nous disons aujourd'hui, mais une préface prolongée jusqu'aux dernières limites du canon, toute en action de grâces commémorative en même temps que rénovatrice. C'est un tout indivisible, dont tous les éléments sont coordonnés pour former cette unité et qui n'est que la paraphrase du *gratias agens benedixit et dixit* ». ¹

N'allons pas trop regretter cependant les interpolations et omissions du canon actuel. Dom Cagin, parlant de ces interpolations dont le caractère ascétique apparaît, dit très bien : « L'intention *eucharistique* ne perd pas à s'être laissé compénétrer des intentions *déprécattoires* que les diptyques, associés maintenant à l'Anaphore (canon) mêlent à l'action de grâces et qu'ils versent en quelque sorte au plus intime du Sacrifice, comme la goutte d'eau supplémentaire des saints et des fidèles vivants et morts. En donnant ainsi jusque dans le cœur du canon une expression propre à l'*adimpleo quae desunt passionum Christi* de l'Apôtre, ² ne semble-t-on pas exprimer davantage la continuité bien autrement réelle et vivante qu'est, par l'union des membres et du Chef, l'unité du Sacrifice du Christ et de son Corps mystique ? » ³

1. Dom Beauduin, *Questions liturgiques*, t. III, an. 1912-1913. *Le canon de la messe*, p. 149 et suiv. — 2. Col., I, 24. *J'accomplis en ma chair ce qui manque à la passion du Christ*. — 3. *Op. cit.*

II.

“ L'Eucharistia ,”

des Statuts Apostoliques Égyptiens conservée dans
les palimpsestes latins de Vérone.¹

« Nous sommes, dit D. Cagin, en présence d'un document dont l'antiquité défie toute comparaison... »

Voici sa version latine — non sans contre-sens — conservée dans les palimpsestes ; elle est précédée du baiser de paix et de l'offrande :

Quicumque factus fuerit episcopus, omnes os offerant pacis, salutantes eum, quia dignus effectus est.

Illi vero offerant diacones oblationes, quique imponens manus in eam cum omni praesbyterio dicat gratias agens :

Ici commence la Prière eucharistique :

Dominus vobiscum, et omnes dicent: Et cum spiritu tuo Sursum corda. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino. Dignum et justum est.
Et sic jam prosequatur :

Gratias tibi referimus, Deus, per dilectum puerum tuum Jesum Christum, quem in ultimis temporibus misisti nobis salvatorem et redemptorem et angelum voluntatis tuae;

*Qui est verbum tuum inseparabilem (sic),
Per quem omnia fecisti et bene placitum tibi fuit ;*

^{1.} D. Cagin, *Op. cit.*, p. 119. Nous avons parlé plus haut de cette analyse qui remonterait à la fin du II^e siècle.

*Misisti de caelo in matricem uirginis,
Quique in utero habitus incarnatus est,
Et filius tibi ostensus est ex spiritu sancto et uirgine
natus;*

*Qui uoluntatem tuam complens
Et populum sanctum tibi adquirens,
Extendit manus, cum pateretur, ut a passione liberaret
eos, qui in te crediderunt;*

*Qui cumque traderetur uoluntariae passioni, ut mortem
solvat*

*Et uincula diaboli dirumpat
Et infernum calcet
Et justos inluminet
Et terminum figat
Et resurrectionem manifestet,*

*Accipiens panem, gratias tibi agens dixit : Accipite,
manducate :*

** Hoc est corpus meum, quod pro uobis confringetur.
Similiter et calicem dicens : Hic est sanguis meus, qui
pro uobis effunditur ;*

Quando hoc facitis, meam commemorationem facitis.

*Memores igitur mortis et resurrectionis ejus offerimus
tibi panem et calicem gratias tibi agentes, quia nos dignos
habuisti adstare coram te et tibi ministrare.*

*Et petimus, ut mittas spiritum sanctum tuum in obla-
tionem sanctae ecclesiae ; in unum congregans des omnibus,
qui percepient, sanctis in repletionem spiritus sancti ad
confirmationem fidei in ueritate,*

*Ut te laudemus et glorificemus, per puerum tuum Jesum
Christum, per quem tibi gloria et honor, patri et filio cum
sancto spiritu, in sancta ecclesia tua, et nunc et in saecula
saeculorum. Amen.*

* Ici la consécration.

III.

Prière de l’Oblation de Sérapion, évêque¹

(IV^e siècle).

Prière de l’oblation de Sérapion, évêque.

Il est digne et juste de te louer, de te chanter, de te glorifier, toi Père incrémenté du Monogène Jésus-Christ. Nous te louons, Dieu incrémenté, inscrutable, ineffable, incompréhensible à toute hypostase créée. Nous te louons, toi qui es connu par le Fils, le Monogène, toi qui par lui es parlé et interprété et connu à la nature créée. Nous te louons, toi qui connais le fils et qui révèles aux saints les gloires qui le concernent ; toi qui es connu par ton Verbe engendré, et vu et expliqué aux saints. Nous te louons, Père invisible, chorège de l’immortalité. Tu es la source de la vie, la source de la lumière, la source de toute grâce et de toute vérité, ami des hommes, ami des pauvres, propice à tous, les attirant tous à toi par la venue de ton fils bien-aimé. Nous te prions, fais de nous des hommes vivants. Donne-nous l’esprit de lumière, afin que nous te connaissions, toi, le véritable, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Donne-nous l’Esprit-Saint, afin que nous puissions dire et raconter les mystères ineffables. Que le Seigneur Jésus parle en nous, et que l’Esprit-Saint te célèbre par nous. Car tu es au-dessus de toute principauté, puissance, force, seigneurie, au-dessus de tout nom prononcé, non seulement dans ce siècle, mais dans le siècle à venir : des milliers et des milliers d’anges, d’archanges, de trônes, de seigneuries, de

¹ Traduction de Mgr Batiffol, *L’Eucharistie*, (1913, p. 313-316.)

principautés, de puissances, sont près de toi, et les séraphins très vénérables aux six ailes, deux pour cacher leur visage, deux pour cacher leurs pieds, deux pour voler, t'acclament ; reçois notre acclamation avec la leur :

Saint, saint, saint, le Seigneur Sabaoth ! Plein est le ciel et la terre de ta gloire ! Plein est le ciel, pleine est la terre de ta gloire grandiose.

Seigneur des puissances, remplis ce sacrifice de ta puissance et de ta participation. Car à toi nous offrons ce sacrifice vivant, cette oblation non sanglante. A toi nous offrons ce pain, figure du corps du Monogène. ($\tauὸ\; ὁμοίωμα τοῦ σῶματος τοῦ μονογενοῦς$).

* Ce pain est la figure ($\deltaμοίωμα$) du saint corps, parce que le Seigneur Jésus-Christ, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps rompu pour vous en rémission des péchés. C'est pourquoi nous, faisant la figure de la mort ($\deltaμοίωμα τοῦ θανάτου$), nous offrons ce pain et nous invoquons, par ce sacrifice, sois propice à nous tous, sois propice, Dieu de vérité. Et comme ce pain a été épars sur les montagnes, et, recueilli, est devenu un, ainsi assemble ta sainte Église de toute race, de tout pays, de toute cité, de tout bourg, de toute maison, et fais-la l'Église une, vivante, catholique.

Et nous offrons ce calice figure du sang ($\deltaμοίωμα τοῦ αἵματος$), parce que le Seigneur Jésus-Christ, ayant pris un calice après le repas, dit à ses disciples : Prenez, buvez, ceci est la nouvelle alliance, ceci est mon sang versé pour vous en rémission des péchés. C'est pourquoi nous offrons le calice figure du sang ($\deltaμοίωμα αἵματος$).

Dieu de vérité, vienne ton saint Verbe sur ce pain, pour que le pain devienne le corps du Verbe, et sur ce calice, pour que le calice devienne sang de la vérité.

* Ici la consécration.

Et fais que tous ceux qui communient reçoivent le remède de vie, pour la guérison de toute infirmité, pour se fortifier en tout progrès et vertu, et non pour leur condamnation, Dieu de vérité, ni leur charge et leur confusion.

Nous t'avons invoqué, toi l'incréé, par le Monogène en l'Esprit-Saint. Que ce peuple soit pris en pitié, qu'il soit digne de progrès : que les anges qui assistent le peuple viennent à bout du Méchant, et confirment l'Église. Nous t'invoquons aussi pour ceux qui reposent, dont nous faisons commémoration. — *Après le rappel des noms.* — Sanctifie ces âmes, car tu les connais toutes. Sanctifie toutes celles qui reposent dans le Seigneur. Mets-les au nombre de tes puissances saintes, donne-leur une place et une demeure dans ton royaume. Reçois aussi l'action de grâces du peuple : bénis ceux qui ont apporté les oblations et les eucharisties : donne santé, conservation, joie, et tout progrès de l'âme et du corps, à tout ce peuple, par ton Monogène Jésus-Christ dans le Saint-Esprit. Comme c'était, comme c'est, comme ce sera, de génération en génération, et dans tous les siècles des siècles. **Amen.**

TABLE DES MATIÈRES

<i>Lettre de S. É. le Cardinal Merry del Val</i>	6
<i>Approbations épiscopales</i>	7
<i>Pax.</i>	16
<i>Bibliographie</i>	19
<i>Dernière lettre de son Émin. le Cardinal Mercier</i>	23
<i>Préface</i>	25

Notes Préliminaires.

Le sacrifice, p. 31 ; — l'église, p. 34 ; — l'autel, p. 37 ; — les linge d'autel, p. 39 ; — le cierge, p. 41 ; — l'encens, p. 43 ; — le prêtre, le diaire, le sous-diaire, p. 45 ; — les ornements sacerdotaux, p. 49 ; — les couleurs liturgiques, p. 57 ; — le plain-chant, p. 59 ; — la bénédiction et l'aspersion de l'eau, p. 61.

LA SAINTE MESSE

INTRODUCTION

§ 1. De la messe en général.	65
§ 2. Division de la messe.	70

Ordinaire de la messe

AVANT-MESSE

Prières au bas de l'autel.

L'introïbo et le ps. Judica, p. 75 ; *le Confiteor*, p. 80 ; — *l'Aufer a nobis et l'Oramus te*, p. 86.

PREMIÈRE PARTIE

Messe des catéchumènes

LES LEÇONS A L'ASSEMBLÉE

De l'Introït à l'Offertoire.

L'encensement de l'autel, p. 91 ; — l'introït, p. 93 ; — le *Kyrie eleison*, p. 95 ; — le *Gloria in excelsis*, p. 98 ; — la collecte, p. 103 ; — l'épître, p. 107 ; — le graduel, le verset alléluiaque, le trait, p. 110 ; — l'évangile, p. 114 ; — le *Credo*, p. 125.

DEUXIÈME PARTIE

Messe des fidèles

LE SACRIFICE

§ 1. LA BÉNÉDICTION DE LA MATIÈRE

De l'offertoire à la préface.

L'Oremus, p. 136 ; — l'offertoire, p. 137 ; — prières de l'oblation, p. 140 ; — l'encensement de l'autel, p. 154 ; — le *Lavabo*, p. 158 ; — le *Suscipe, sancta Trinitas*, p. 160 ; — l'*Orate fratres*, 163 ; — la secrète, p. 165.

§ 2. L'OBLATION DE LA VICTIME

De la préface au Pater.

La préface, p. 171 ; — le *Sanctus*, p. 177 ; — le canon, p. 179 ; — le *Te igitur*, p. 185 ; — le *Memento* des vivants, p. 192 ; — le *Communicantes*, p. 196 ; — le *Hanc igitur*, p. 200 ; — le *Quam oblationem*, p. 203 ; — de la nature du saint Sacrifice, p. 206 ; — la Consécration, p. 213 ; — l'*Unde et Memores*, p. 224 ; — le *Supra quae*, p. 230 ; — le *Supplices te rogamus*, p. 232 ; — le *Memento* des morts, p. 237 ; — le *Nobis quoque peccatoribus*, p. 239 ; — le *Per ipsum*, p. 244.

§ 3. LA COMMUNION AU SACRIFICE

Du Pater à la fin de la messe.

Le *Pater*, p. 205 ; — le *Libera nos*, p. 254 ; — la fraction de l'hostie, p. 258 ; — l'*Agnus Dei*, p. 267 ; — la prière avant le baiser de paix, p. 269 ; — prières avant la communion, p. 273 ; — la communion, p. 276. — Les ablutions, p. 285 ; — l'antienne de la communion, p. 288 ; — la postcommunion, p. 289 ; — l'*Ite missa est*, p. 291 ; — le *Placeat*, p. 294 ; — la bénédiction, p. 296 ; — le dernier évangile, p. 297.

Conclusion pratique 302

APPENDICE : I. *Le Canon*. 306
II. *L'Eucharistia* des statuts apostoliques 318
III. *L'oblation de Sérapion*. 320

Index alphabétique 326

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Ablutions**, 285.
Absolution, après le *Confiteor*, 83 ; publique (indulgences) après l'évangile, 124.
Action, nom de la messe, 66, 180 ; *infra actionem*, 196 ; action de grâces, 283.
Ambon, 169.
Amen, sens de ce mot, 106, 216, 248, 285.
Amict, 49.
Amula, flacon, 138.
Anamnèse, 224.
Anaphore, 180.
André (St), au *Libera nos*, 256.
Ange, (au *supplices*), 233.
Antienne, 94.
Antependium, 59.
Apologies, 80.
Appropriation, 143.
Archiparaphoniste, 144.
Aspersion, 63.
Aube, 51.
Autel, 37.

Baiser de paix, 262, 269
Baldaquin (ciborium), 36.
Barette, 49.
Benedicamus Domino, 292.
Bénédictions, diverses bénédic-tions à la messe, 151 ; messe, centre des bénédictions litur-giques 241 ; bénédiction épis-copale, après, le *Pater*, 257 ; bénédiction finale, 296.
Benoît (S.). Lecture solennelle de l'évangile, 116.

Calice, 138, 147.
Canon, 179 ; noms, 180 ; histoire, 280 ; reconstitution, 306.
Carême, trait, 113 ; *oratio super populum*, 290.
Catéchumènes (messe des), 70, 89.
Cène, 207.
Chalumeau, 283.
Chasuble, 53.
Ciborium (baldaquin), 38.
Cierges, 41 ; différents cierges, 41 ; emploi liturgique, 42 ; symbolisme, 43 ; à l'offrande, 139 ; à l'élévation, 218.
Cloches, 35, 219.
Clochette, 219.
Collecte, 103 ; sa composition, 106.
Colum ou filtre, 138.
Commémoraisons, 105.
Commixtion, 258, 262.
Communion, 27, 33, 133, 248, 276 ; du prêtre, 277 ; des fidè-les, 280 ; sous les deux espè-ces, 281 ; l'antienne, 288.
Concélébration, 68.

Conclusion pratique à la messe, 302.

Conopée, 39.

Consécration du pain, 213 ; du vin, 220 ; après la consécration, 221.

Cordon, 51.

Corona, pain d'autel, 138.

Corporal, 40.

Couleurs liturgiques, 57.

Credo, les symboles, 127.

Croix, sa relique, 139 ; divers signes de croix à la messe, 151.

Dalmatique, 55.

Deo gratias, 110.

Diacre, 48.

Dies irae, 114.

Diptyques, 193.

Dominicains, formule du *confiteor*, 81 ; introit, 94 ; rites à l'épître, 110 ; à l'évangile, 118 ; oblation, 149 ; bénédiction de l'encens, 155 ; *lavabo*, 159 ; *orate fratres*, 163 ; *memento* pour le Roi, 191 ; extension des bras après la consécration, 224 ; les signes de croix à la petite élévation, 246 ; baiser du calice avant la paix, communion, 271 ; bénédiction finale, 296.

Dominus vobiscum 85.

Doxologie solennelle du *Pater ipsum*, 246.

Eau, bénédiction, 60 ; aspersion, 61 ; à l'offertoire, 144 ;

Église, (monument), 34 ; dédicace, 36.

Élévation, après la consécration, 216 ; avant le *Pater*, 247.

Embolisme, 255.

Encens, 43, 118.

Encensement de l'autel, 91 ; des oblations, 154 ; à l'évangile, 118.

Encensoir, 44.

Epiclèse, 228.

Epistolier, 116.

Esprit-Saint (épiclèse), 228.

Et ideo, 172.

Etole, 52.

Eucharistia, 318.

Eucharistie, ses fruits, 303.

Eulogie, 138.

Évangéliaire, 115, 116.

Farciture, 97.

Fermentum, 259.

Fidèles (messe des), 70, 131.

Flectamus genua, 104.

Fraction du pain, 258.

Frères-mineurs, cérémon.

Frères prêcheurs, voir Dominicains.

Fruits de la messe, 190, 194.

Gabriel (St), à l'encensement, 155.

Gallican, 66.

Gloria in excelsis, 98 ; commentaire, 101.

Gloria Patri, 79.

Gloria tibi, Domine, 122.

Graduel, 111 ; où on le chantait, 109.

Grand'messe, 66.

Gratias agamus, 175.

Homélie, 124.

Huméral (voile), 142.

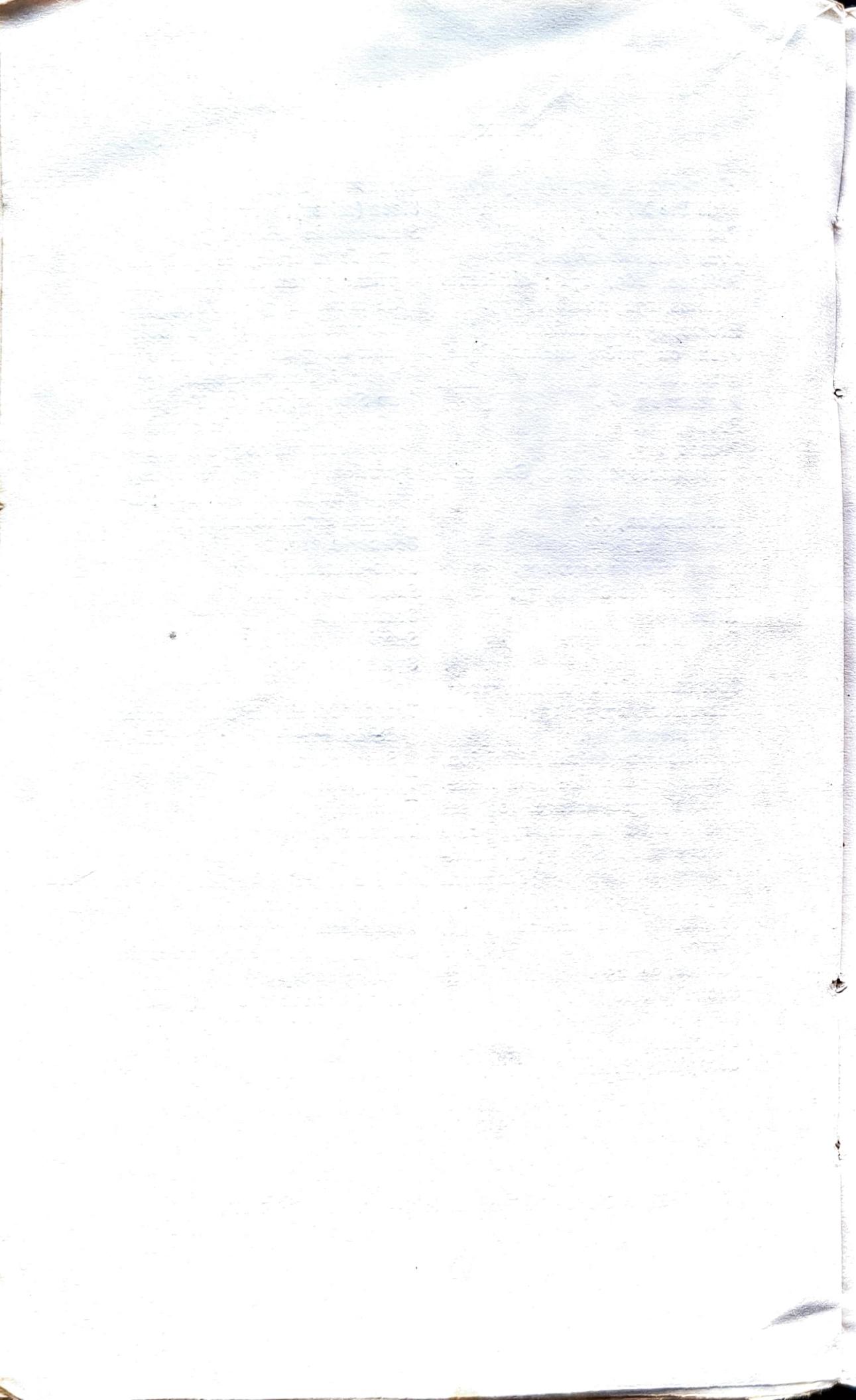
Humiliate capita vestra, 290.

Hysope, 63.

Indulgentiam, 83, 85.

- Infra actionem**, 196.
Inscription d'Autum, 284.
Intention de messe, 139.
- Jubé**, 109.
Jubilus, 113.
Justin (S.), la prière eucharistique, 169.
- Kyrie farcis**, exemple, 97.
- Lauda Sion**, 114.
Laus tibi, Christe, 123.
Lavatorium, 286.
- Lecteur**, à l'épître, 109 ; à l'évangile, 115.
- Lectionnaire**, 116.
- Lectures**, 107.
- Lettres iréniques**, 108.
- Litanique (Prière)**, 96.
- Liturgie**, définition, nom de la la messe, 66 ; liturgies diverses, 66.
- Logos** (épiclèse du), 226, 243, 305.
- Manipule**, 51.
- Marie**, 162, 199.
- Mélange de l'Hostie et du Sang**, 259, 263.
- Memoriam venerantes**, 198.
- Messe**, rien de plus grand, 25 ; dispositions pour y être, 28 ; de la messe en général, 65 ; messe chantée, messe basse, 66 ; messe des présanctifiés, 68 ; nombre de messes par jour, 68 ; messe sèche, 69 ; servant, 69 ; division de la messe, 70 ; ordinaire, 73 ; avant-messe, 74 ; messe des catéchumènes, 89 ; messe des fidèles, 131 ; fruit général, 190 ; spécial, très spécial, 194 ; messe, centre de toutes les bénédictions, 241.
- Michel (St)**, à l'encensement, 155.
- Milanais (rite)**, 66.
- Missa sicca**, 69.
- Motu proprio**, (Pie X sur le Plain-chant, 60.
- Mozarabe (rite)**, 66.
- Munda cor**, 119.
- Mysterium fidei**, 221.
- Nappe**, 39.
- Oblation**, 139, 141, 168.
- Offertoire (chant)**, 140.
- Offrande**, 138 ; prières à l'offrande, 140 ; leur double objet, 141 ; trois prières d'offrande, 225.
- Oraison (de la messe)**, ad collectam, 105 ; secrète, super oblata, 165 ; ad pacem, 269 ; ad complendum, 289 ; super populum, 299 ; imperata, 105.
- Oramus te*, 86.
- Ordinaire de la messe**, 73.
- Ordines romani**, 20.
- Oremus*, à l'offertoire, 136.
- Ornements sacerdotaux**, 49 ; symbolisme, 55.
- Osculatoire**, 139.
- Paenula, planeta**, 53.
- Pale**, 40.
- Pape**, 191.
- Patène**, 142 ; portée par le sous diaire, 148, 253.
- Pax vobis**, 103.
- Per Dominum nostrum*, 106.
- Per omnia saecula*, 167, 247.
- Per quem haec omnia*, 241.

- Plain-chant**, 59; *Motu-proprio* de Pie X, 60.
- Pestcommunion**, 289.
- Praeceptis salutaribus*, 250.
- Préface**, 169, 171; différents noms, 172; nombre, 173.
- Prêtre**, 45; ordination, 46.
- Prex**, ou prière eucharistique, 169, 184.
- Procession**, 69.
- Prône**, 124.
- Proses**, 113.
- Psalmus responsorius** (Graduel), III.
- Purification**, 40.
- Requiescant in pace*, 293.
- Reliques des Saints**, 39, 88.
- Rites**, 66.
- Roi**, au canon, 191.
- Sacramentaires romains**, 21.
- Sacrement**, 27, 33, 133, 141.
- Sacramental**, 83.
- Sacrifice**, en général, définition, fins, 31; sacrifice de la messe, 32, 141; sa nature, 206, ses différentes parties, 131; rôle des assistants, 133; en l'honneur des Saints, 198; des patriarches, 230; ses fruits, 302.
- Saints**, 87, 162; au canon, 198, 240.
- Sancta**, 94, 259.
- Sèche** (messe), 69.
- Sel**, 64.
- Séquence**, 113.
- Sérapion** (Prière de l'oblation de), 319.
- Servant de messe**, 69.
- Sicca (missa)**, 69.
- Sicut erat in principio*, 79.
- Signe de la croix**, ce qu'il exprime, 76; au commencement de la messe, 76; à l'évangile, 122; au *Credo* 129; à l'oblation du pain, 144; du vin, 146; à l'encensement, 156; au *Sanctus*, 179; au *Te igitur*, 189, les cinq croix avant la consécration, 204; à la consécration, 215; au *Per ipsum*, 246; au *Libera nos*, 256; diverses explications, 151.
- Sonnerie**, 219.
- Sous-diacre**, 48.
- Stabat Mater*, 114.
- Stations**, 69.
- Suscipiat Dominus*, 164.
- Symboles** (voir *Credo*), 127.
- Trente** (Concile de). Cérémonies de la messe, 74; Sacrifice, Sacrement, 211.
- Trisagion**, 54, 177.
- Tunique**, 54.
- Tuyau d'or**, 283.
- Veni, sancte Spiritus*, 114.
- Veni, sanctificator*, 150.
- Vere sanctus*, 183, 330.
- Vérone** (palimpsestes latins de canon antique, 318.)
- Vêtements sacerdotaux**, 49.
- Victimae paschali*, 114.
- Vidi aquam*, 64.
- Vin et eau**, leur mystère, 144.



MÊMES ÉDITEURS

ŒUVRES SPIRITUELLES
DE
D. COLUMBA MARMION
ABBÉ DE MAREDSOUS

65° mille

I. LE CHRIST VIE DE L'AME.

Conférences spirituelles

Un vol. in-8° écu, xx-524 pages, 15 frs. français

40° mille

II. LE CHRIST DANS SES MYSTÈRES

Conférences spirituelles liturgiques

Un vol. in-8° écu, xvi-538 pages, 15 francs français

35° mille

III. LE CHRIST IDÉAL DU MOINE.

Conférences spirituelles sur la vie monastique et religieuse

Un vol. in-8° écu, xii-622 pages, 15 frs. français

25° mille

IV. SPONSA VERBI.

La vierge consacrée au Christ

Conférences spirituelles

Un vol. in-16, xii-80 pages, 2.75 frs. français

Chaque volume, formant un tout complet et homogène, se vend séparément

Le premier de ces ouvrages, paru en 1918, constitue un véritable traité de la vie intérieure basé sur les Saintes Écritures, notamment l'Évangile de S. Jean et les Épîtres de S. Paul. L'accueil fait à ces ouvrages, dont les éditions se succèdent rapidement sans discontinuer, a été extraordinaire. Le premier volume a déjà été traduit en flamand, en italien, en anglais, en espagnol, en polonais, en portugais et en allemand. D'autres traductions sont en préparation.

Les deux premiers volumes ont été honorés d'une lettre d'approbation de S. S. Benoît XV qui y reconnaît « une singulière aptitude à exciter et à entretenir dans les cœurs la flamme de la divine charité ».

I. Le Christ vie de l'âme.

« *Le Christ vie de l'âme* est le plus beau livre spirituel de ces dernières années.

R. P. Doncœur, S. J. *Études.*

« Parmi tout ce qui s'est publié récemment dans le domaine spirituel, cet ouvrage représente, je crois, ce qu'il y a de plus utile et de plus profondément pensé. »

R. P. Gemelli, O. F. M. *Rivista del clero italiano.*

« Il y a certainement très peu de livres modernes de spiritualité dont on peut dire autant de bien que de cette publication du docte Abbé de Maredsous. Elle aura pour beaucoup l'attrait de la nouveauté cependant que son contenu ne soit formé que de la plus pure substance de la doctrine chrétienne... »

De tels livres défient toute analyse comme ils surpassent tout éloge.
Abbé J. Delporte, *Voix de l'Église.*

« Cet ouvrage constitue une synthèse achevée de la Personnalité du Christ prêchée par S. Paul. »

Revue des Sciences Philos. et Théol. O. P.

« Il faut saluer avec joie l'apparition de livres comme celui-ci, si riches en saine mystique, si foncièrement basés sur les dogmes, si puissamment affermis par l'enseignement des Saintes Ecritures et des Pères. » Abbé A. Lemmens, *Pastor Bonus.*

« Livre dont le contenu est inépuisable et fait penser. Son grand mérite est de mettre l'âme directement en contact avec la forte doctrine de S. Paul. » *Apôtre de Marie.*

« Ignorer ce que ce livre contient et comment il le contient, c'est ne connaître que médiocrement le christianisme vivant ; le savoir, c'est en posséder la moelle la plus pure. »

Revue générale.

« Quand on ferme ce volume, après l'avoir lu et goûté on n'est pas étonné de son magnifique succès. Ces conférences sont un modèle de piété large et forte, s'attachant aux points vraiment centraux de la doctrine catholique pour faire rayonner, de là, une vive lumière sur toutes les parties de la vie spirituelle. »

R. P. J. de Guibert, S. J. *Messager du Cœur de Jésus.*

« L'auteur a su renouveler des sujets dont on aurait pu croire l'intérêt complètement épuisé. »

R. P. F. Cavallera, S. J., *Bulletin de littérature eccl. Toulouse.*

« D. Marmion est un théologien de première valeur, et c'est tout bénéfice aussi pour les âmes que de l'écouter leur parler d'une façon si claire, si vivante et si profonde du mystère du Christ. Ce livre est si bienfaisant ! C'est faire œuvre bienfaisante d'apostolat que de le répandre. »

Bulletin de la Société d'Etudes Religieuses, O. P.

II. Le Christ dans ses mystères

« *Le Christ dans ses mystères* complète *Le Christ vie de l'âme* et en applique les principes à la méditation des mystères de la vie de Notre-Seigneur. La manière est la même : **doctrine aussi riche, exposition aussi large, aussi vivante, aussi limpide.** »

R. P. de Guibert, S. J. *Messager du Cœur de Jésus.*

« **La synthèse donnée dans le second volume est magistrale...** Ce livre possède un caractère hautement « liturgique » autant que « doctrinal » ; c'est l'une des raisons de son opportunité et de son succès. — Les livres de D. Marmion ont ce **mérite singulier de combler une lacune des plus graves en rendant à la pleine lumière les vérités fondamentales trop peu connues.** Ce sont des livres dont on ne se passe pas. Car à tout instant la pensée plonge ses racines dans le dogme, dans l'Écriture Sainte, dans la liturgie pour en extraire la sève nutritive. »

Abbé J. Delporte, *Revue pratique de liturgie.*

« Le second volume présente les mêmes caractères de piété substantielle et de haute et pure théologie -que *Le Christ vie de l'âme*) ; il fournira soit à la méditation, soit aux entretiens spirituels une matière de première qualité... On voit la richesse de cette œuvre, où est méditée toute la doctrine de la vie de Jésus-Christ, et **combien le succès d'un tel livre est désirable.** »

A. Villien, *Canoniste-contemporain.*

« *Le Christ dans ses mystères* fait suite logiquement au premier recueil *Le Christ vie de l'âme*. Ce livre est **plein d'onction bienfaisante et de substantielle doctrine**, consacré déjà par un succès toujours grandissant qu'il mérite à si juste titre. »

Bulletin de la Société d'Études Religieuses, O. P.

« L'auteur a puisé aux meilleures sources. Il expose les mystères de l'Homme-Dieu en recourant scrupuleusement aux données de l'Évangile ; il les médite en prenant généralement S. Paul pour guide. »

Revue ecclésiastique de Liège.

« On trouvera dans ce second volume, digne couronnement du premier, des sujets de lecture et de méditation **extrêmement riches**, pour les principales fêtes de l'année liturgique. »

R. P. Barge, P. O. *Revue des Jeunes.*

« Ce livre n'est pas inférieur à son aîné *Le Christ vie de l'âme*, dont il est la continuation... Comme dans le premier volume les épîtres de S. Paul sont loyalement et fort heureusement utilisées. »

Année Dominicaine.

III. Le Christ idéal du Moine.

Conférences spirituelles sur la vie religieuse et monastique

« Ce m'est une joie de signaler le nouvel ouvrage de D. Marmion. Ce volume est digne de son aîné *Le Christ vie de l'âme*. On pourrait le croire réservé aux âmes monacales, mais ce serait une erreur... **Tous les chrétiens avides de vie sincère y trouveront une nourriture très assimilable.** »

R. P. Doncœur, S. J. *Études.*

« Ces conférences **pleines de doctrine et de saveur ne répètent point les autres ; elles les dépassent**, même quand elles traitent de sujets voisins. *Gregorianum S. J. (Rome).*

« Ce livre est riche de toutes les qualités de fond qui donnent du prix aux ouvrages précédents du même auteur. L'auteur nous livre le fruit de son expérience personnelle et de sa longue pratique de la direction des âmes. L'ensemble forme une synthèse menée avec une méthode, une logique et un sens pratique qu'on trouve rarement à un degré pareil dans les ouvrages similaires. Il en résulte pour l'esprit du lecteur une pleine satisfaction et un charme continuels. »

Abbé J. Delporte. *Revue pratique de liturgie.*

« Quelle succulente doctrine et en quel style merveilleusement approprié ! Je regrette que la formule soit usée, mais il faut dire et redire que cet ouvrage a droit de cité dans toute bibliothèque religieuse et sacerdotale. »

R. P. Lamarche, O. P. *Revue Dominicaine.*

« **Ouvrage de tous points remarquable.** » *Croix de Paris.*

« Ces conférences sont d'une incomparable richesse de doctrine... C'est à toutes les âmes chrétiennes que doivent être dédiées ces pages. *Ami du clergé.*

« **On a, tout le temps, l'impression d'être à l'école d'un maître de la vie spirituelle**, pénétré de la moelle des meilleures ascètes de l'Évangile et de S. Paul.

R. P. Ch. Parra, S. J. *Messager du Cœur de Jésus.*

« L'accueil unanime de la catholicité témoigne que l'abbé de Maredsous s'est rangé parmi les maîtres. La solidité théologique, le sens averti des âmes, la limpide loyale de l'expression donnent à de tels ouvrages mieux qu'un succès éphémère: l'équilibre humain et l'onction du Saint-Esprit sont le garant et le secret de leur longue fécondité. »

R. P. Doncœur, S. J. *Études.*

